

REVUE DE RECHERCHE SUR LE
RENSEIGNEMENT

n° 1, 2022/2023



le **cnam**
pôle sécurité & défense
renseignement, criminologie, crises, cybermenaces



Revue de
recherches sur le
enseignement

2022 01, Hiver 2022/-2023

La *Revue de recherches sur le renseignement*, fondée en 2022 par l'Équipe Sécurité & Défense, Renseignement, Criminologie, Cybermenaces, Crises (ESDR3C) du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM, fondé en 1794), publie des articles de référence dans tous les domaines d'étude sur le renseignement, non seulement en histoire ou en sciences politiques, mais dans toutes les disciplines universitaires. Elle aborde toutes les spécificités du renseignement européen et mondial.

The Intelligence Research Review, founded in 2022 by the Security & Defense, Intelligence, Criminology, Cyberthreats, Crisis Team (ESDR3C) of the Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM, est. 1794), publishes reference articles in all fields of intelligence studies, not only in history or political science, but in all academic disciplines. It addresses all the specificities of European and global intelligence.

Directeur de la publication/Director

Philippe Baumard

Rédacteur en chef/Editor in Chief

Gérald Arboit (CNAM, ESDR3C)

Comité de Rédaction/Editorial Board

Alain Bauer, CNAM, ESDR3C ;
Philippe Baumard, CNAM, ESDR3C ;
Olivier Chopin, *Sciences Po, Paris* ;
Lukas Grawe, *U. Bremen* ;
Adrian Hänni, *Georgetown U.*

Conseil scientifique/Scientific Council

Christopher Andrew, *Cambridge* ; Natalie Archutowski, *U. Vancouver* ; Siegfried Beer, *U. Graz* ; Paul Charon, *Irsem* ; Amos David, *U. Lorraine* ; Matthew Effler, *Stockholm School of Economics* ; Irene Flunser Pimentel, *U. nova, Lisboa* ; Tony Ingesson, *Lunds U.* ; Markus Pöhlmann, *ZMSBw, Potsdam* ; Floran Vadillo, *IEP Paris*;

Correspondance

Tous les articles paraissant dans la *Revue de recherches sur le renseignement* sont soumis à une évaluation en double aveugle.

Correspondence

All articles appearing in the Journal of Intelligence Research are subject to double-blind review.

Revue de recherches sur le renseignement, CNAM ESDR3C.

Courriel : esdr3c@lecnam.net

Sommaire

Alain Bauer, Philippe Baumard, <i>Avant-propos</i>	8
Gérald Arboit, <i>Éditorial</i>	10
<i>Dossier : les femmes dans le renseignement</i>	
Gérald Arboit, <i>Une espionne hollandaise à Paris pendant la Révolution</i>	14
Olivier Lahaye, <i>1870-1918, vers une reconnaissance du rôle de l'espionne en France ?</i>	57
Emmanuel Debruyne, <i>Une « guerre des femmes » ? L'engagement féminin dans les réseaux de renseignement en Belgique et en France occupées</i>	74
Chantal Antier, <i>Louise de Bettignies. Une femme dans le renseignement pendant la Grande Guerre</i>	104
Élise Rezsöhazy, <i>Les rôles et places des femmes au sein des polices secrètes allemandes en Belgique et en France occupées durant la Première Guerre mondiale</i>	112
Fabien Lostec, <i>Lydia Oswald, une espionne de grande envergure ou un « mince chaînon » de l'espionnage nazi ?</i>	132
Simon Rémy, <i>Jeanne Georgel. Une française au service de l'Allemagne</i>	156
<i>Carnet de recherche</i>	
Cédric Neveu, <i>Le renseignement français pendant l'occupation. Les services de Lyon (P4, TR 114, Technica) contre l'Ast Dijon 1940-1944</i>	176
<i>L'interview</i>	
Chloé Aeberhardt, <i>Les espionnes de la Guerre froide</i>	180
<i>L'actualité d'hier</i>	
Bertrand Warusfeld, <i>Secret de défense et archives publiques : le conflit exemplaire d'un système à mieux contrôler</i>	186
<i>Comptes-rendus</i>	
Cédric Neveu, Guillaume Pollack, <i>L'armée du silence. Histoire des réseaux de Résistance en France, 1940-1945</i> , Paris, Tallandier/Ministère des Armées, 2022, 537 p.	200
Aurélien Hassin, Francesco Massimiliano Minniti, <i>Intelligence e sistema penitenziario. Indagini in una terra di confine</i> , Soveria Mannelli, Rubbettino, 2012.	204

Avant-propos

UNE REVUE DE RECHERCHES SUR LE RENSEIGNEMENT

Pr. Alain Bauer et Pr Philippe Baumard
Conservatoire national des Arts et Métiers, ESDR3C

Pendant de nombreuses années, on a beaucoup discuté en France des « *Intelligence Studies* ». Il existait ici ou là des tentatives isolées, des volontés qui se heurtaient soit au secret, soit à l'indifférence.

Entre 1988 et 1991, Michel Rocard, alors premier Ministre, tentait de revitaliser le renseignement français en mettant en avant son importance stratégique, notamment en matière d'anticipation des menaces dans un monde qui commençait à sortir de la guerre froide, imaginait toucher les dividendes de la paix, sans savoir qu'une parenthèse provisoire s'ouvrait vers d'autres compétitions, d'autres confrontations, et bientôt une multitude de conflits, y compris en Europe.

En 2008, vingt ans après, la grande réforme commençait enfin et l'invention du Coordinateur National du Renseignement, la mise en place de la Délégation Parlementaire au Renseignement, des réorganisations internes (DCRI) bouscullaient les modèles anciens. Il faudra attendre encore un septennat pour que les attentats de 2015 et 2016, parachèvent, avec de nouvelles législations, le mouvement engagé. Parmi les innovations, la création de l'Académie du Renseignement est venue souligner l'importance donnée à la formation initiale et continue dans les services. Au-delà des techniques d'espionnage, on entamait enfin l'apprentissage du Renseignement, et par là même, on y retrouvait une volonté de trouver une voie vers la recherche, notamment académique.

En 2015, la communauté avait déjà trouvé, au Conservatoire National des Arts et Métiers, un partenaire actif pour la formation initiale. Des accords étaient ensuite trouvés avec l'ACADRE pour la formation permanente. Le pôle Sécurité Défense Renseignement Criminologie Cybermenaces Crises (PSDR3C) du CNAM en pilotait les parcours.

Il restait à établir un dispositif pérenne de recherche et l'équipe éponyme du CNAM mettait en place un axe de recherche. Il restait à publier une revue de niveau international.

Vous en avez le premier numéro entre les mains.

Nous espérons que vous puissiez non seulement y trouver les articles de qualité sur ce sujet encore « émergent » en France, mais aussi que vous puissiez y contribuer le cas échéant.

Éditorial

UNE NOUVELLE REVUE POUR UN DOMAINE SCIENTIFIQUE EMERGENT

Gérald Arboit
Conservatoire national des Arts et Métiers, ESDR3

Au début des années 2000, Peter Jackson et David Khan s'enthousiasmaient de la naissance d'une « École française du renseignement »¹. Il est vrai que, depuis le milieu des années 1990, il était tentant de voir cet intérêt soudain pour les études sur le renseignement, bien visible par cette vague de publications, de séminaires et de sessions de formation sur le thème. Mais le *Recensement de thèses de doctorat sur le renseignement*, réalisé par l'académie du renseignement en juillet 2021, montre que ce foisonnement n'est pas encore parvenu à institutionnaliser cet engouement généré par un environnement favorable issu de la révolution de l'information et des attentats de septembre 2001. Aucune filière en histoire, en science politique ou en droit n'existe à ce jour ; une chaire dédiée à l'enseignement du renseignement dans tous ces domaines doit voir le jour à la prochaine rentrée universitaire.

Seules les sciences de gestion et de l'information/communication ont créé des postes dédiés à l'enseignement de l'intelligence économique, profitant des différents rapports publics consacrés à cette politique publique. Cela dit, toutes ces initiatives éparses ont largement influé sur l'intégration des thématiques autour du renseignement dans les cursus universitaires, tandis qu'une meilleure articulation entre monde universitaire et milieu de l'édition a permis une vulgarisation améliorée du « renseignement à la française », se distinguant du traitement journalistique des années 1980-1990 et a donné lieu à la publication de nombreux ouvrages scientifiques.

Répartis parmi trente-six thèmes, sur le modèle du *Dictionnaire du renseignement*², conjuguant à la fois les effets de mode (cf. intelligence économique, lanceurs d'alerte, gouvernance, conflictualités hybrides) et d'actualité (cf. contre-terrorisme, -insurrection, manipulation de l'information, théorie du complot) autour de problématiques plus opérationnelles (cf. secret, renseignement humain, technique, militaire), la diversité des travaux universitaires sur le renseignement est effective.

¹ Peter Jackson, "Intelligence and the State: An Emerging 'French School' of Intelligence Studies", *Intelligence and National Security*, Vol. 21. No. 6, December 2006, p. 1061-1065 ; David Khan, "Intelligence Studies on the Continent", *Intelligence and National Security*, Vol. 23/2, April 2008, p. 249-275.

² Hugues Moutouh, Jérôme Poirot (sd), Paris, Perrin, 2018.

Seulement, les études sur le cœur de l'activité de la fonction renseignement, autour de problématiques concernant l'espionnage dans toutes ses formes et les étapes du cycle du renseignement, seules le droit et l'histoire semblent répondre aux attendus d'une « École française du renseignement » capable de se porter aux niveaux des études internationales. Ces constats de l'Académie du renseignement ne font que distinguer ce qu'ont établi les revues de littérature plus systématiques que l'historien Gérald Arboit³ et le politiste Olivier Chopin⁴ menèrent respectivement en 2009 et en 2011, à savoir un réel questionnement multidisciplinaire malgré un manque d'engagement interdisciplinaire, tout en remarquant l'émancipation d'un champ à la volonté d'autonomisation disciplinaire, l'Intelligence économique.

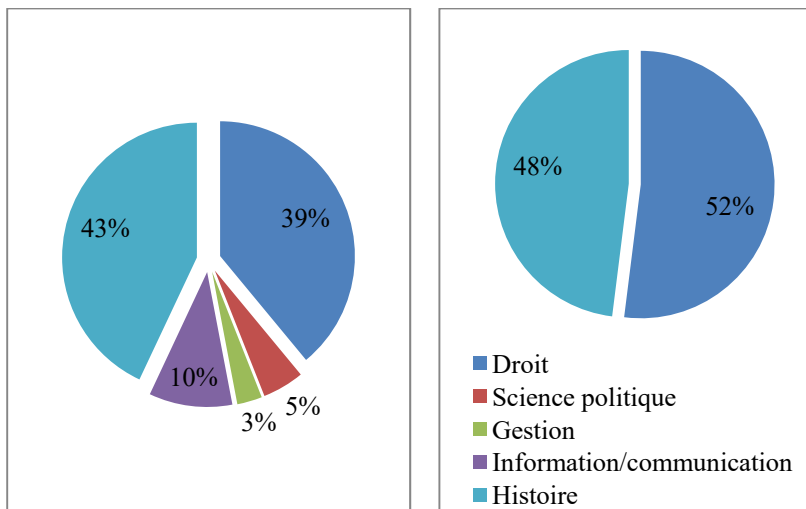


Fig. 1 - Les différentes appréhensions disciplinaires du renseignement, selon le *Recensement de thèses de doctorat sur le renseignement* (à gauche, thèses ; à droite HDR)

Cette apparente anomie s'explique certainement par l'impossibilité à réduire le renseignement à une seule discipline, contrairement à ce qui a été réussi avec l'Intelligence économique. Au contraire, l'appartenance interdisciplinaire garantit une réelle pluralité des savoirs. Cependant, le peu de reflet de cette production découle aussi du manque de diffusion des *Intelligence Studies* dans les universités françaises et de l'hégémonie apparente des États-Unis et du Royaume-Uni en matière de revues publiant la plupart des articles sur le renseignement. Et si l'on fait abstraction du

³ Gérald Arboit, Eric Denecé, *Les études sur le renseignement en France*, 2009, <https://cf2r.org/wp-content/uploads/2009/11/rr8-etudes-sur-le-renseignement-en-france.pdf> ; Éric Denecé, Gérald Arboit, « Intelligence Studies in France », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, Vol. 23, No. 4, Fall 2010, p. 725-747.

⁴ Olivier Chopin (dir), *Étudier le renseignement. État de l'art et perspectives de recherches*, Études de l'IRSEM, n° 9, 2011.

tropisme géographique, c'est la langue anglaise qui semble s'imposer, comme le souligne le sort de la revue espagnole *Inteligencia y seguridad. Revista de análisis y prospectiva* (2006), qui s'est européanisée en adoptant l'anglais et en élargissant son champ sous le titre *International Journal of Intelligence, Security, and Public Affairs* (2016).

<i>International Journal of Intelligence and Counterintelligence</i>	États-Unis	1986
<i>Intelligence and National Security</i>	Grande-Bretagne	1986
<i>Journal for Intelligence, Propaganda and Security</i>	Allemagne	2007
<i>Romanian Intelligence Studies Review</i> , très romano-centrée.	Roumanie	2009
<i>Cahiers inlichtingenstudies/Cahiers des études de renseignement/Journal of intelligence studies.</i>	Belgique	2012
<i>Journal of European and American Intelligence Studies.</i>	Grèce	2013

Fig. 2 - Les principales revues concernant le renseignement

L'actualité nous montre combien il peut apparaître normal dans le domaine des sciences humaines et sociales d'adopter sans véritables questionnements, problématiques, théories et concepts du monde anglo-saxon. Quand bien même ils ne font que refléter une réalité purement nord-américaine difficilement transposable dans un environnement européen.

C'est pourquoi nous sommes heureux de vous présenter la *Revue de recherches sur le renseignement*, publiée par l'Équipe Sécurité Défense Renseignement Criminologie, Cybermenaces, Crises, un laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers, en liaison avec son programme de recherche « Études du renseignement ». Son objet est de participer aux débats tant nationaux qu'euro péen, en langue française, tout en se rattachant au modèle britannique résolument interdisciplinaire.

En tant que nouvelle revue universitaire interdisciplinaire, la *Revue de recherches sur le renseignement* entend s'ouvrir à la recherche et aux pratiques mondiales du renseignement. Elle servira de pont intellectuel reliant les chercheurs et les praticiens du renseignement, offrant un lieu pour des articles de recherche interdisciplinaires, de chercheurs débutants et confirmés comme de praticiens, d'annonces des manifestations scientifiques et de publications de livres, donnant sa voix vivante pour les chercheurs et praticiens francophones du monde entier. De cette manière, la *Revue de recherches sur le renseignement* facilitera les interactions et la compréhension mutuelle entre les universitaires et les praticiens. Ce faisant, nous tirerons la plupart de nos idées et de notre énergie de nos membres du comité de rédaction, qui constituent l'assurance de notre plus grande diversité.

Dans ce premier numéro de la *Revue de recherches sur le renseignement*, nous publions des articles d'auteurs différents et basés en France et en Belgique. Toutes les générations de chercheurs sont représentées, depuis le jeune doctorant jusqu'aux docteurs les plus confirmés, en passant par des enseignants du secondaire et du supérieur, et même un archiviste et une journaliste.

Nous sommes impatients de publier des manuscrits académiques de haute qualité de nos lecteurs et experts en enseignement dans les prochains numéros. Nous les remercions également de leurs propositions pour des numéros spéciaux, des annonces de colloques et des critiques de livres. Cette publication est celle de ses lecteurs et il ne tient qu'à vous de nous transmettre d'excellentes recherches et idées pour les prochains numéros de la *Revue de recherches sur le enseignement*.

Une Hollandaise entre Paris et La Haye... Renseignement à la cour de Louis XVI et pendant la Révolution

Gérald Arboit
Conservatoire national des Arts et Métiers, ESDR3

ABSTRACT

The involvement of women in intelligence activities of states, although little documented, already existed at the time of the Ancien Régime. In an 18th century marked by a furious competition between European powers and the political turmoil that led to the French Revolution, the intelligence activities of the Dutchwoman Etta Palm at the court of Louis XVI made her one of the emblematic spies of the period. From her birthplace in Groningen to Versailles via Brussels, the trajectory of Etta Palm, as described in this article, was that of a spy whose intelligence activities formed the bridge between two revolutions - Dutch and French - at the end of the 18th century.

Key words : Etta Palm - Intelligence - French Revolution - Dutch Revolution - United Provinces - Ancien Régime - Foreign Affairs – *Raadpensionaris*

« Le mythe de la femme espion a eu plus de succès dans l'histoire que dans la fiction romanesque. Si Mata Hari fut la meilleure illustration du mata-harisme, imposture romanesque fondée sur une conjonction dramatisée de l'exotisme et de l'érotisme, elle ne l'a pas inventée. Cet honneur revient à une de ses compatriotes, à peine moins malchanceuse, Mme Etta Palm, se disant baronne d'Aelders, et dont Michelet signale à deux reprises l'activité féministe¹. »

Cette entrée en matière journalistique pose plus de question qu'elle n'apporte de réponse pour ces deux femmes que tout distinguait : la trajectoire, l'époque, comme l'entrée dans l'« espionnage ». Les études sur la première

¹ F. Lacassin, « Mata Hari ou la romance interrompue », *Magazine littéraire*, août 1970, n° 43.

invalident pour beaucoup les croyances admises depuis la fin de la Première mondiale². Il s'impose donc de revoir les connaissances acquises concernant la seconde depuis la fin du XVIII^e siècle. En effet, comme plus tard Mata Hari, Etta Palm construisit sa propre légende au moment de son arrestation³. Ses deux biographes l'ont reprise⁴, aidés en cela par le premier éditeur d'une partie de sa correspondance, conservée à La Haye et à La Courneuve⁵ ; suite à cette première édition, des historiens français se sont penchés sur l'activité d'Etta Palm pendant la Révolution⁶. Son activité en faveur du féminisme a été largement étudiée⁷. Mais ce ne fut qu'à l'occasion d'un article de 2008 que la seule entreprise pour fixer son activité dans le renseignement fut réalisée⁸. L'objet de cette étude est de revenir une nouvelle fois sur son activité, en apportant des hypothèses sur l'activité la moins connue de cet agent de renseignement hollandais à Versailles, donc pendant l'Ancien régime.

² G. Arboit, « Mata Hari, un escroc du renseignement », in C. Vuillemier (dir.), *Le renseignement dans les pays neutres*, Genève, Slatkine, 2021, p. 86-105.

³ *Decreeten Van de Provisioneele Repraesentanten Van Het Volk Van Holland*, 4, January 1796-30 January 1796, La Haye, 'sLands Drukkerij van Holland, 1799, p. 680-689.

⁴ W. J. Koppius, *Etta Palm. Nederlands' eerste feministe tijdens de Fransche revolutie te Parijs*, Zeist, Ploegsma, 1929 ; H. T. Hardenberg, *Etta Palm. Een Hollandse Parisienne 1743-1799*, Assen, Gorcum, 1962, repris en France par L. Hastier, *Vieilles histoires. Étranges énigmes*, 7, Paris, Fayard, 1965, p. 263-315.

⁵ H. T. Colenbrander, *Nederland en de Revolutie, 1789-1795*, La Haye, Nijhoff, 1905 ; W. Schenkeveld, « "Abandonné de tout excepté de mon courage." Enkele ongepubliceerde brieven van Etta Palm (1743-1799) », *Mededelingen van de Stichting Jacob Campo Weyerman*, 34-1, 2011, p. 33-46.

⁶ A. Mathiez, *La Révolution et les Étrangers. Cosmopolitisme et défense nationale*, Paris, La Renaissance du livre, 1918, p. 94-98, « Recherches sur la famille et sur la vie privée du conventionnel Basire (suite & fin) », *Annales révolutionnaires*, 13/3, mai-juin 1921, p. 183-206, républié dans *Autour de Danton*, Paris, Payot, 1926, p. 42-48 ; L. Lacour, *Les Origines du féminisme contemporain. Trois femmes de la Révolution : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, Paris, Plon, 1900.

⁷ M. de Villiers, *Histoire des Club des Femmes et des Légions d'Amazones*, Paris, 1910, p. 14-41 et les travaux de J.A. Vega, « Feminist Republicanism. Etta Palm-Aelders on justice, virtue and men », in R.M. Dekker, J.A. Vega (dirs), *History of European Ideas*, 1989, vol. 10, n° 3, p. 333-351 ; « Luxury, necessity, or the morality of men. The republican discourse of Etta Palm-Aelders », in M.-F. Brive (dir), *Les femmes et la Révolution française*, 1, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, p. 363-370 ; « Etta Palm, une Hollandaise à Paris », in W. Frijhoff, R. Dekker (dirs.), *Le voyage révolutionnaire. Actes du colloque franco-néerlandais du Bicentenaire de la Révolution Française*, Hilversum, Verloren, 1991, p. 49-57. On consultera également les travaux d'E. Palm, *Appel aux Françaises sur la régénération des mœurs et nécessité de l'influence des femmes dans un gouvernement libre*, [Paris], impr. du Cercle Social, 1791. Cf. aussi le fac-similé publié dans *Les femmes dans la révolution Française*, 2, Paris, Edhis, 1982, texte n° 33 ; *Discours de Mme Palme d'Aelders, Hollandaise, lu à la Confédération des amis de la vérité, par un de MM. les secrétaires*, Caen, Chalopin, [s.d.] ; « Sur l'injustice des Loix en faveur des Hommes, au dépens de Femmes », in L. Hunt (dir), *The French Revolution and Human Rights: A Brief Documentary History*, Boston/New York, Bedford/St. Martin's, 1996, p. 122-123. Cf. aussi O. Blanc, *Les libertines, plaisir et liberté au temps des Lumières*, Paris, Perrin, 1997.

⁸ G. Arboit, « "Souvent femme varie", une espionne hollandaise à Paris », www.cf2r.org, *Notes historiques*, mars 2008.

Etta Palm appartenait à ce monde de la diplomatie régi, jusqu'à la Première Guerre mondiale, par une économie unifiée du secret, où ne se distinguait pas spécifiquement l'action officielle des diplomates de celle, occulte, des agents semi-officiels⁹. Les notions de « service », « agent » et « émissaire » secrets n'étaient pas ignorées durant l'Ancien régime. Par « service secret », on entendait toutes les informations qu'apportaient, contre rémunération, des individus de manière clandestine et confidentielle. Ceux-ci se classaient selon deux catégories. Les premiers étaient qualifiés d'« agents secrets » parce qu'ils étaient envoyés auprès d'un gouvernement allié ou d'un ministre ami des Affaires étrangères, sans que les autres membres du corps diplomatiques y étant accrédités en eussent connaissance. Les autres étaient des « émissaires », comme on les appelait aussi dans les armées, c'est-à-dire des agents infiltrés dans un pays où une représentation diplomatique avait pignon sur rue, mais à l'insu du gouvernement auprès de laquelle elle était entretenue. Dans le premier cas, il s'agissait du renseignement, dans le second, cela s'apparentait à de l'espionnage¹⁰. Etta Palm compta ainsi parmi les premiers agents d'information diplomatique sans mandat de négociateur ou agents occultes en mission confidentielle pour quelque sondage officieux. De fait, ses activités furent connues à la Cour de Versailles, où elle fut accréditée comme « agent secret », tandis que les témoins extérieurs la virent alternativement, selon les actualités du moment, comme « l'un des agents secrets de la Prusse »¹¹, « du parti du Stathouder »¹², « vendue à la princesse d'Orange et à la Prusse »¹³ ou « soupçonnée de correspondance avec des agents anglo-prussiens »¹⁴. Elle-même n'hésita donc pas à signer ses lettres « De la cit. Baronne d'Aelders, hollandaise, faisant les affaires de la maison d'Orange... »¹⁵, mettant ainsi en pratique l'opinion de Torcy, pour qui « le meilleur moyen de tromper les cours, c'est d'y parler toujours vrai »¹⁶. À cela s'ajoutèrent toutes sortes de qualificatifs, révélant plus la qualité de ceux qui les prononçaient. Tour à tour, elle fut désignée comme « entremetteuse »¹⁷,

⁹ L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990. Cf. A. Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 62.

¹⁰ Ch. de Martens, *Manuel diplomatique ou Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques; suivi d'un recueil d'actes et d'offices pour servir de guide aux personnes qui se destinent à la carrière politique*, Paris, Trenttel et Würtz, 1822, p. 15-16.

¹¹ P. R. Choudieu, *Mémoires et Notes du représentant du Peuple à l'Assemblée législative, à la Convention et aux armées (1761-1838). Ouvrage publié d'après les papiers de l'auteur, avec une préface et des remarques par V. Barrucand*, Paris, Plon, 1897, p. 476.

¹² K. A. Oelsner, *Bruchstücke aus den Papieren eines Augenzeugen und unparteiischen Beobachters der Französischen Revolution*, 1794, p. 222-223.

¹³ Montmorin à Mirabaud, 9 mars 1791, in *Correspondance entre le Comte de Mirabeau et le Comte de la Marck pendant les Années 1789, 1790 et 1791*, III, Bruxelles, Pagny, 1851, p. 81.

¹⁴ National Archief (NA), La Haye, 2.21.051, inv. 110, Berkenrode fils à Valckenaer, 5 janvier 1793.

¹⁵ Archives nationales (AN), F⁷ 4590, Bazire, pl. 5.

¹⁶ Cité par A. Dewerpe, *op. cit.*, p. 63.

¹⁷ K.-A. Oelsner, *op. cit.*

« intrigante, (...) aventurière »¹⁸, « prétendue baronne »¹⁹, et bien sûr avoir un goût prononcé pour l'argent et les hommes. Il est vrai que tout le monde s'accordait pour lui trouver une beauté remarquable et à sous-entendre qu'elle avait la cuisse légère. Une miniature de 1786 la représentait blonde, la taille élancée et les traits dépourvus de finesse, repoussant mollement les élan d'un entreprenant amant qui cherchait à la coucher sur un canapé... Bien que réalisée à Paris, la représentation de son féminisme restait imprécise. L'essentiel est pourtant ailleurs. Apparaissait ainsi un tableau, certes léger et malicieux, de ses éphémères mariage et maternité, où son mari semblait lui témoigner une très forte affection tandis que l'enfant prouvait leur amour, la rose en fleur venant rappeler les compositions typiques du classicisme français. Âgée de 19 ans, ses cheveux bien hauts et un foulard préfigurant le fichu de Maria Antoinette, rien dans cette apparence ne trahissait une vie mouvementée²⁰.

En fait, Etta Palm avait tout de la courtisane d'Ancien Régime, retrouvant dans son « trafic de l'influence réelle ou supposée de ses hautes relations politiques ». Catherine Grand ou Michèle Guesnon de Bonneuil²¹.



Etta Lubina Johanna Aelders était hollandaise. Née vraisemblablement vers la fin d'avril 1743, elle fut baptisée le 3 mai à

¹⁸ *La Gazette universelle* du 25 juillet 1791 ; cf. Montmorin à Mirabeau, 9 mars 1791, *op. cit.*, et Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), 584, Lebrun à Clavière, 25 novembre 1792.

¹⁹ NA, *op. cit.*.

²⁰ *Ibid.*, Groningen, Famille de Sitter, 1704-1990, 694.2, 65, Miniatuur met afbeelding van Etta Palm. Le tirage tricolore est un agrandissement d'une miniature en possession de J.H. de Sitter à Meppel, 5,5 c.M. au milieu, peint à l'aquarelle sur satin blanc, et excellentement conservé sous verre [Koppius, *op. cit.*, p. 5-6].

²¹ O. Blanc, *Les espions de la révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 1995, p. 104 ; cf. *Ibid.*, *Madame de Bonneuil, femme galante et agent secret (1748-1829)*, Paris, Robert Laffont, 1987.

Groningue²². Elle naquit au sein d'une « famille puissante »²³. Son père, Jacobus, était orfèvre, titulaire d'une table de la *bank van Leening*, c'est-à-dire du mont-de-piété, de Groningue, et copropriétaire du moulin à papier de la cité. Originaire d'un hameau de Groningue, Nieuwenhuys, il avait épousé trois ans plus tôt Agata Petronella de Sitter, dont la famille était présente dans la capitale du nord-est de la République batave depuis 1704²⁴. L'oncle maternel d'Etta, Wolter Reinolt, comptait ainsi parmi les régents de Groningue et assura une tutelle sur la jeune fille après le décès de Jacobus en 1746²⁵. Surtout après qu'Agata de Sitter eût conduit l'activité de son époux à la faillite, l'obligeant de se séparer en 1754 du moulin²⁶, deux ans plus tard²⁷, et pour finir elle se fit déposséder par le marchand Jannes van Giffen, qui n'hésita pas à poursuivre Etta jusqu'à son refuge d'Amsterdam, dix ans plus tard²⁸. De l'enfance de cette dernière, on retiendra qu'elle avait un esprit éveillé, en plus d'une vive intelligence. En outre, son ascendance bourgeoise fit qu'elle parla très tôt le français et l'allemand, en plus du vernaculaire néerlandais.

Etta Aelders se fit surtout remarquée par sa grande beauté. Elle prit très tôt conscience de l'avantage dont la nature l'avait dotée et en joua allègrement. Cela ne fut pas sans créer aussitôt du remous dans la ville universitaire, ouvrant son lit à des étudiants et comme à des bourgeois. Ce fut d'ailleurs par un des derniers amants, Assurus Johann Veldtman, maître de poste à Groningue, que le scandale arriva²⁹. Etta avait dix-neuf ans et Wolter Reinolt décida de la marier au fils d'un procureur de Harleem, Christiaan Ferdinand Lodewijk Palm³⁰ à la condition que le couple s'établisse chez les beaux-parents du marié, et que ce dernier aille terminer ses études de Lettres dans une autre université. Etta n'en cessa pour autant pas ses frasques, poursuivie un temps par Veldtman, de sorte que Palm s'enfuit en février 1763, laissant sa jeune épouse enceinte d'un mois. Se douta-t-il qu'il n'en était pas le père ? Son destin, pas plus que celui de la petite Henrietta

²² Groninger Archieven, DTB Dopen, Kerkelijke gemeente Groningen 1733-1754, archief 124, inv. 150, 3 mai 1743.

²³ E. Palm, *Appel aux Françaises*, op. cit., p. 2.

²⁴ Groninger Archieven, DTB Trouwen, Kerkelijke gemeente Groningen 1739-1747, archief 124, inv. 179, 1 mai 1740.

²⁵ *Ibid.*, DTB Begraven, Kerkelijke gemeente Groningen 1729-1794, archief 124, inv. 194, 21 juin 1749.

²⁶ Cf. E. Schut, *De Joodse Gemeenschap in de Stad Groningen 1689-1796*, Assen, Van gurcum, 1995, p. 77.

²⁷ Groninger Archieven, Boedelbeschrijving Inventarissen van boedels bij de Weeskamer overgegeven 1758, archief 1462, inv. 68.

²⁸ Cf. Stadsarchief Amsterdam, Notariële archieven, 1768, Amsterdam, archief 5075, inv. 12380, 1 mars 1768.

²⁹ W. J. Koppius, op. cit., p. 15.

³⁰ Groninger Archieven, Huwelijkscontracten Groningen 1762 juni-dec, archief 1534, inv 3637, 18 août 1762 ; *Ibid.*, Proklamationboek, 3 septembre 1762 ; Gelders Archief, Arnhem, DTB Trouwen, archief 176, inv. 140/026, 18 août 1762.

Christina, baptisée le 7 octobre 1763 à Groningue³¹, ne sont établis. Se mit-il au service de la *Vereenigde Oostindische Compagnie*, bien que son nom n'apparaît dans aucun rôle d'enrôlement, ou alla-t-il chercher fortune aux Indes orientales ? Se suicida-t-il³² ? Sa fille décéda-t-elle en bas âge ?

Ce peut-être l'explication du départ d'« Etta Palm, née Aelders » pour Amsterdam, vers 1767. Elle renoua avec un ancien étudiant de Groningue, devenu un jeune avocat dans la cité amstellodamienne, Jan Munniks. Brisa-t-elle son ménage ? S'enfuit-elle avec lui pour fuir Jannes van Giffen lorsque, le 13 avril 1768, son amant fut nommé par les *Staten-Generaal van de Nederlanden* (États-généraux des Pays-Bas) consul à Messine ? En tout cas, leur relation dut faire grand bruit, au point de ressortir vers 1776 sous la forme d'un anonyme « pamphlet vicieux contre l'avocat M. J. Munnik à Amsterdam » ; Etta y était mentionnée comme « le principal récif sur lequel [il] a coulé le navire de son mariage^e » et « sa vie incontrôlée la raison pour laquelle la majorité des étudiants pouvaient s'appeler chacun leur beau-frère³³ ».

Au relais de Bréda, Etta Palm trouva une occasion de fausser compagnie, aussi bien aux ragots qu'à son amant amstellodamien, sous l'apparence d'un fringant quinquagénaire, le lieutenant-général Jonkheer Douwe Sirtema van Grovestins. Cet ancien *Opperstalmeester* (grand écuyer) d'Ann van Hannover (décédée en 1759, mais lui conserva son poste jusqu'en 1763), doux, poli et facile à vivre, sauf pour tout ce qui touchait à l'argent³⁴, disposait de solides relations dans l'entourage de Willem V, le jeune *stadhouder* (gouverneur général) ayant accédé à la plénitude du pouvoir en 1766, et dont on disait que Grovestins put être plus que son éducateur, eu égard aux relations qu'il entretenait avec la défunte souveraine³⁵. Il était à cette époque commandant de la place-forte de Furnes, aux confins des Pays-Bas autrichiens, mais il passait le plus clair de son temps à Bruxelles, où il emmena la jolie Etta Palm. Ainsi la jeune femme fit-elle ses premiers pas dans la haute bourgeoisie de la capitale des Pays-Bas autrichiens. Mais Grovestins, qui se rendit secrètement en 1769 à La Haye³⁶, initia-t-il certainement Etta à l'activité clandestine d'un « agent secret ». Pourtant, la jeune trentenaire ne rêvait alors que de Paris, éblouie par les passages des encyclopédistes Diderot et d'Alembert à Bruxelles. Tant et si bien qu'en 1773, elle quitta son beau protecteur pour la France.

³¹ *Ibid.*, DTB Dopen, Kerkelijke gemeente Groningen 1755-1778, archief 124, inv. 151, 7 oktober 1763.

³² Une tradition reprend que le couple divorça, chose impossible en Hollande avant 1796, où eut lieu le premier divorce.

³³ *Mercurius Klugtige Zoomer-Togt. Na, in, en door Amsteldam*, p. 14-15.

³⁴ M. Bruggeman, *Nassau en de macht van Oranje. De strijd van de Friese Nassaus voor hun rechten, 1702-1747*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 2006, p. 39 ; F.J.L. Kraemer (ed.), *G.J. van Hardenbroek: gedenkschriften, 1747-1788*, 1, Amsterdam, 1901, p. 68, 259.

³⁵ W. R. D. van Oostrum, *Juliana Cornelia de Lannoy (1738-1782). Ambitieuze, vrijmoedig en gevat*, Hilversum, Verloren, 1999, p. 287 ; V. P. M. Baker-Smith, *A Life of Anne of Hanover, Princess Royal*, Leyde, Brill, 1995, p. 139-141.

³⁶ F.J.L. Kraemer (ed.), *op. cit.*, p. 304.

L'installation à Paris

Cette connexion avec Diderot fut décisive pour l'entrée d'Etta Palm dans l'entourage de la baronne de Nieukerk, en fait la Hollandaise Sophie Gertrude Adélaïde Dorothee Catherine Albertine Frédérique Élisabeth de Neukirchen de Nyvenheim. Elle naviguait entre Paris et Versailles depuis juillet 1763. Âgée de dix ans de plus qu'Etta, accompagnée de sa jeune sœur Catherine Frédérique Wilhelmine, elle était protégée par la comtesse de La Marck, qui entretenait avec elle « une amitié fort extraordinaire »³⁷. La comtesse lui ouvrit ainsi les portes de la dauphine Marie-Antoinette. Ce réseau de socialité permit donc à Etta Palm d'espérer un destin incommensurablement extraordinaire, eu égard à ses origines sociales. Rapidement, la comtesse de La Marck se fit fort de lui obtenir une pension de dix mille livres, gagée sur la régie des poudres et salpêtres³⁸. Prenant le nom de baronne d'Aelders, auquel elle associait parfois le nom de sa mère, de Sitter³⁹, Etta Palm put ainsi s'installer aux environs du Palais-Royal, où se croisaient, sans se mélanger ni confondre, la fille galante, la marchande de modes, le robin, le mousquetaire, le financier, le duc et la courtisane. Elle prit un petit appartement dans l'immeuble du 30 rue Villedo. Au début de 1781, elle déménagea pour un entresol du 1 rue Favart, avec vue sur la Comédie Italienne, qu'elle fit restaurer par les soins de François-Joseph Bélanger, premier architecte du comte d'Artois, frère de Louis XVI. Il semblerait que ce nouveau domicile soit une dotation viagère, conclue sous seing privé en date du 20 janvier 1780, entre elle et le général comte Yves Marie Desmarts de Maillebois⁴⁰.

Cet environnement social tranchait avec l'image d'Etta Palm, dont beaucoup ne voulurent voir en elle qu'une catin. Il est évident que cette réputation venait à la fois de son comportement de jeunesse, qui l'avait amené à quitter Groningue et ruiné son mariage, sans toutefois choquer lors de son séjour bruxellois ; on est également en peine à lui trouver un tel comportement à Paris, compte tenu de ses activités féministes ultérieures, pendant la Révolution. Cette réputation lui venait également des archives consultées. La saillie amstellodamienne de 1776 était à charge contre elle devant les hommes comme devant l'Histoire. De même, la perquisition du 25 juin 1794 de son appartement de la rue Favart offrit la vue du salon où, sous le portrait d'un officier, se dressait un vaste divan, long de six pieds, et de la chambre à coucher, avec ses quatre glaces, dont une garnissant le plafond, « ce qui imputait à la vertueuse présidente [d'un comité féministe dissous]

³⁷ Mercy à Marie-Thérèse, 18 juillet 1772, in A. d'Arnoeth, A. Geffroy (éds.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau (...)*, I, Paris, Firmin-Didot, 1874.

³⁸ W. J. Koppius, *op. cit.*, p. 21.

³⁹ AN, T 364.

⁴⁰ *Ibid.* et T 1601, Procès-verbal de perquisitions et inventaires des papiers saisis chez l'émigrée femme Dailbert, 25 juin 1794.

des préoccupations bien futiles »⁴¹. L'analyse de ses papiers, à partir de juillet 1778, offrit également une litanie de factures du marchand-miroitier Lebastié, de fabricants de meubles, de doreurs... pour un total allant de 3 286 livres au premier à 916 livres pour les derniers. L'essentiel des dépenses concernait l'appartement de la rue Favart⁴².

D'une telle apparente frivolité à la galanterie, le raccourci était facile. Ainsi, un pas que la marquise Marie du Deffand franchit allègrement, le 11 décembre 1773, lorsque, parlant d'Etta Palm, elle rapporte qu'« on a parlé d'une certaine dame hollandaise ; si on a eu raison, vous le savez ; je n'ai pas cherché ce qu'il en est ». La commère septuagénaire et presque aveugle évoquait avec son ami Horace Walpole le séjour parisien des neveux de ce dernier, le comte George Cholmondeley, 24 ans, et le duc William Henry de Gloucester, 30 ans. La description de leur programme était intéressante pour comprendre la position d'Etta Palm à Paris : « Ils n'ont vu personne, ils se sont contentés de tous les spectacles, de voir la cour sans en être vus, d'aller aux Invalides et dans quelques campagnes aux environs de Paris »⁴³. Présente dans la capitale française depuis peu, elle était déjà admise à la cour, mais elle n'avait pas l'autorité d'introduire auprès du souverain des étrangers. Toutefois, l'entregent de la comtesse de La Marck lui avait suffisamment ouvert de portes dans la société curiale, puisque les dites campagnes ne furent autre chose que des domaines de nobles présentés à Etta Palm.

Elle rencontra ainsi assez rapidement trois militaires. Le premier fut le comte Jean-Baptiste Lefebvre de Plinval, capitaine au régiment de Vermandois et seigneur de La Salle, des Bergères et Biffontaines. Ce beau parti, sept ans plus jeune qu'Etta, fut-il cette « brillante [sic] fortune à partager avec ce qui m'ettois (sic) le plus cher au monde »⁴⁴ et qu'elle prétendit avoir abandonnée ? En tout cas, elle lui emprunta dix mille livres, qu'elle lui rendit, le 20 mai 1780, par le moyen d'une vente de son mobilier, en prenant la précaution d'en conserver l'usufruit à raison de mille livres par an jusqu'à son départ projeté de Paris⁴⁵. Toujours fut-il que Plinval ne se maria pas avant 1796.

Un second militaire fut le comte Yves Marie Desmarets de Maillebois, lieutenant-général des Armées du Roi, dont l'étoile venait de tourner après une disgrâce de treize ans suite à son étrange besoin d'accuser son supérieur d'incompétence⁴⁶. Cette infortune le ruina, au point qu'il dut se séparer de ses biens immobiliers pour assurer son train de vie parisien.

⁴¹ *Ibid.*, T 1601 ; T. G., « Féminisme », *Le Temps*, 11 mai 1910.

⁴² *Ibid.*, T 364/1 et 2.

⁴³ Marie de Vichy Chamrond Du Deffand, *Correspondance complète (...), et éclairée de notes*, II, Paris, Plon, 1865, p. 373.

⁴⁴ Koninklijk Huisarchief (KH), La Haye, A 31, inv. 986, Palm à Willem V, 24 mars 1794.

⁴⁵ AN, MC/ET/LXVII/758 et T 364/2.

⁴⁶ A. Roussel, « L'affaire d'Hastenbeck. La relation de bataille en tant qu'instrument de diffamation », E. Cronier, B. Deruelle, *Argumenter en guerre. Discours de guerre, sur la guerre et dans la guerre de l'Antiquité à nos jours*, Lille, Presses Univ. Septentrion, 2019, p. 360-364.

Appréciant la Hollande, où il se réfugia brièvement (1757-1758), il entretint une relation ambivalente avec Etta Palm. En janvier 1780, il lui céda en viager un de ses biens, mais, le 2 août 1785, il la décrivit comme une « vilaine baronne [...] (prétendue) [...]. Quoique je doive la mépriser, je ne l'accuse pas »⁴⁷. Cette saillie était d'autant plus incompréhensible qu'Etta lui remit le 30 décembre quinze mille livres, qu'elle ne revit que cinq ans plus tard, le 20 janvier 1790⁴⁸. Sans compter les 750 livres qu'elle signa à son ordre le 8 mai suivant⁴⁹. Entre temps, le 15 avril, elle crut pouvoir dire avoir « l'acquisition d'un ami »⁵⁰ ! Or, les propos de Maillebois cinq ans plus tôt montraient clairement que les deux personnes se connaissaient très bien depuis longtemps. Il se peut que l'officier figuré dans un tableau du salon de la rue Favart fût lui. Le « vieux général »⁵¹ (il était né en 1715 !) n'ignorait rien de l'identité arrangée de la jeune quadragénaire. Sa bile ne pouvait s'expliquer que par le refus de cette dernière de le suivre en Hollande. D'où son second choix, qui se porta sur la presque quinquagénaire marquise Angélique-Dorothée de Cassini, l'épouse du général Dominique-Joseph de Cassini⁵². À moins qu'il ne s'agisse d'une scène d'Etta Palm, ayant mal pris le choix de l'officier d'emmener cette trentenaire.

Le dernier militaire qu'elle rencontra était un subordonné de Maillebois, le colonel Jean-Louis Thomas Heurtault de Lammerville. Familier de Versailles⁵³, il n'apparut dans la vie d'Etta Palm qu'en raison des fonds que lui avança le général en 1785 et auxquels la baronne contribua pour partie. Même s'il est difficile d'établir les relations d'Etta Palm, il est évident qu'elle ne fréquenta pas uniquement des militaires, Normands qui plus est comme les trois précédents. À coup sûr, on peut ajouter les membres de la légation des Provinces Unies, d'abord Matthijs Lestevenon van Berkenrode, ambassadeur près la cour de Versailles depuis 1750, ensuite Gerard Brantsen, qui vint le seconder entre 1782 et 1787. Etta Palm rencontre le premier dès son arrivée à Paris et lui conserva son amitié jusqu'à son décès (1797), sinon pendant « vingt-deux ans », étant accueillie jusque dans l'amitié de son couple avec la danseuse Françoise Suzanne Foulquier, veuve Bertinazzi⁵⁴. Avec Brantsen, il régna entre les deux une « amère inimitié »⁵⁵. Celle-ci s'expliquait le plus simplement du monde : leurs choix idéologiques les séparaient, l'un ayant choisi le camp de « patriotes », l'autre s'étant rangée dans celui du *stadhouder*.

⁴⁷ Archives diplomatiques (AD), La Courneuve, Correspondance diplomatique (CP) Hollande, 562, Maillebois à Vergennes.

⁴⁸ AN, MC/ET/XLIV/616.

⁴⁹ *Ibid.*, T 364/3.

⁵⁰ NA, La Haye, 3.01.26, inv. 50, Palm à Van de Spiegel.

⁵¹ *Ibid.*, inv. 56, Van de Spiegel à Palm, 26 janvier 1793.

⁵² Cf. Bibliothèque nationale, NAF 22330, Cassini à Harcourt, s.d., f. 341. L. Pingaud, *Correspondance intime du Comte de Vaudreuil et du Comte d'Artois pendant l'émigration, 1789-1815*, I, Paris, Plon-Nourrit, 1889, p. 182n2.

⁵³ P. Jamme, *Un village manchois : Lammerville*, Luneray, Bertout, 1991, p. 32.

⁵⁴ AD, CP Hollande, 584, Palm à Lebrun, 27 novembre 1792.

⁵⁵ H. T. Colenbrander, *op. cit.*, p. 147-148.

Au service de la Hollande

L'entrée d'Etta Palm au service de renseignement de la République des Provinces Unies reste mystérieuse. D'abord, parce que

« prétend-elle (...) elle a été envoyée à Amsterdam en 1778 par Maurepas, et qu'elle y est restée quelques semaines pour apprendre la manière de penser des Hollandais sur la guerre entre l'Angleterre et l'Amérique. »⁵⁶.

Cette affirmation, tirée de son acte d'accusation des révolutionnaires hollandais, ces « patriotes » qu'elle considérait comme des adversaires, était évidemment destinée à amadouer ses juges ; elle amena à l'erreur ses biographes. En effet, il n'y a aucun indice d'une rencontre entre le ministre d'État de Louis XVI et Etta Palm. Ensuite, ni le chargé d'affaires français à La Haye, Charles Raymond Ismidon de Bérenger, ni les dossiers du ministère des Affaires étrangères versaillais ne comportent de mention relative à une éventuelle mission de la Hollandaise.

Toutefois, comme chaque mensonge repose sur un fond de vérité, il est aisé de recomposer les raisons de ce séjour amstellodamien. Les Provinces Unies faisaient face au danger d'une crise grave entre ses deux puissances tutélaires, l'Angleterre et la France au sujet de l'Amérique. De fait, il était important pour elles d'être bien instruites sur la marche des affaires de France, d'autant que ce pays soutenait les « patriotes », ces opposants au *stadhouder*. Cela parce que l'ambassadeur à Paris était âgé de soixante-trois ans et « ne pouvait plus être qualifié d'homme politique⁵⁷. » Wilhelm V ou son *Raadpensionaris* (Grand Pensionnaire), Pieter van Bleiswijk, avaient certainement été informés des capacités d'Etta Palm par le lieutenant-général Grovestins, rentré en grâce depuis qu'en 1774, il avait été nommé gouverneur de la forteresse-barrière d'Yvres. Une lettre tardive, du 16 avril 1787, entre un envoyé secret du *stadhouder*, Apollonius Jan Cornelis Lampsins, et le *geheimsecretaris* (secrétaire privé) Wilhelm Van Citters, laissait entendre qu'Etta Palm, sous le nom de « Madame d'Aelder (sic) » était connue de longue date des secrétaires du *stadhouder*, puisqu'elle leur « présent[ait] ses compliments » ; cette formule ironique figurait peut-être en ouverture de ses rapports, mais elle avait l'avantage d'attester une relation ancienne. En outre, la note qu'elle avait déposée permettait à Lampsins de préciser « qu'elle n'avait pas oublié » son « service secret » ; ce qui signifiait qu'Etta Palm n'avait pas repris sa correspondance depuis quelques temps déjà. Comme il notait ne l'avoir « ni encore vue », ni « trouvée »⁵⁸, Lampsins sous-entendait la connaître également. Peut-être était-il à sa recherche, comme traitant de la baronne d'Aelders depuis 1778, puisqu'il était membre du conseil d'Amsterdam quand elle se rendit dans la ville ? Deux jours plus

⁵⁶ *Decreeten van de Provisioneele repräsentanten (...)*, op. cit., p. 681.

⁵⁷ H. T. Colenbrander, op. cit., p. 147.

⁵⁸ NA, op. cit., inv. 42 ; G. W. Vreede, *Mr. Laurens Pieter van de Spiegel en zijne Tijdgenooten (1737 - 1800)...*, III, (November 1786-December 1791), Middelbourg, Altorffer, 1876, p. 315.

tard, une lettre du *geheimsecretaris* Isaac Thomas de Larrey pouvait le laisser à penser ; en code, il notait que « 717 [Etta Palm] sur 120 [Lampsins] a été ajoutée et j'espère que cela portera ses fruits »⁵⁹. Les contacts entre agents hollandais ne se faisaient qu'à travers une boîte aux lettres morte, qui pouvait être la légation.

Enfin, Etta Palm usa de cette date de 1778 dans deux lettres à Willem V en mai 1793 et à l'hiver 1794-1795. Toutefois, le 30 juin 1794, elle précisa qu'elle « employa tous ses moyens *moraux* et *physiques* depuis 1784 jusqu'en 1788 *sans seulement se faire connaître* pour la conservation de la constitution de cette République ». Dans son courrier non-daté de l'hiver 1794-1795, elle affirma même être entrée en service « avant » 1778⁶⁰. Là encore, il faut y voir un effet de style d'une femme à bout de ressources financières condamnée à faire l'aumône auprès de son ancien employeur, au pouvoir depuis 1766. Elle savait que cette ancienneté serait difficilement contrôlable, au courant du désordre régnant dans les archives de la maison d'Orange et comptant sur l'état de guerre avec la France qui lui avait déclaré la guerre (1^{er} février 1793) pour que ses dépêches aient été détruites. Rappelons également que la comptabilité parisienne d'Etta Palm commençait en juillet 1778, c'est-à-dire après son retour d'Amsterdam.

Ce choix de la baronne d'Aelders n'était pas du tout irréflecti. En effet, par Berkenrode, Bleiswijk avait été averti des intrigues de la baronne de Nieukerk, qui furent tout sauf un secret étanche. Dès 1790, le rédacteur des *Dames françaises* dressa d'elle un portrait sans concessions, évoquant ainsi :

« N'ayant pu ranger la victoire du côté des Patriotes Hollandais, leur procura la France pour asile, c'est-à-dire qu'elle dirigea sur eux la prodigalité de ceux qui gouvernaient alors ce Royaume. Ils avaient trompé son ressentiment, armé contre la Statouderesse [sic] ; mais elle fut assez équitable pour voir le parti qu'elle avait excité un millièmè exemple du danger de prendre en main la cause des Rois, ces illustres ingrats. Cette femme, qui sort de la ligne à bien des égards, a rempli sa carrière de demi-succès⁶¹. »

Parmi ceux qui participèrent à la révolution hollandaise, les frères d'Albertine Élisabeth de Neukirchen de Nyvenheim furent d'actifs lieutenants de Robert Jan van der Capellen van de Marsch, l'un des chefs du mouvement dirigé contre le stathouder. Notamment, Evert-Jan et Berend Nijvenheim effectuèrent fréquemment le voyage de Paris pour les affaires du parti⁶².

La raison des demi-succès de la baronne de Nieukerk fut évidemment la baronne d'Aelders. Agent de renseignement du *stadhouder*, elle avait justement été choisie pour sa liaison avec sa consœur hollandaise, devenue marquise de Champcenetz (1779). La cible était d'autant plus

⁵⁹ *In Ibid.*, p. 316.

⁶⁰ KH, *op. cit.*

⁶¹ [Jean-Pierre-Louis de Luchet], *La galerie des dames françaises*, Londres, 1790, p. 58.

⁶² J. Mathorez, *Les étrangers en France sous l'Ancien régime*, II, *Les Allemands, les Hollandais, les Scandinaves*, Paris, Librairie Champion, 1919, p. 330.

intéressante que sa jeune sœur, Catherine Frédérique Wilhelmine, était devenue duchesse de Brancas (1772), épouse d'un mari presque septuagénaire qui lui laissait tout loisir pour s'occuper de la cause « patriotique » batave. Elle était notamment proche du ministre de la maison du Roi (1783-1788), Louis Auguste Le Tonnelier Breteuil ; avant de prendre ce portefeuille, le baron avait été ambassadeur à La Haye et le correspondant du « Secret du Roi », de septembre 1768 à novembre 1769⁶³. Cette camarilla inspirait autant que servait les complots des « patriotes », actifs depuis 1780.

La première fois où la baronne d'Aelders put mettre la marquise de Champcenetz en échec intervint à la fin du printemps 1785. Sans qu'il soit certain de la chronologie, puisqu'Etta Palm reprit la version officielle dans l'ouvrage qu'elle fit paraître trois ans plus tard sur le sujet⁶⁴, elle intervint dans une opération « patriotique » de déstabilisation du *stadhouder* en profitant de la crise franco-autrichienne autour de la possession de Maastricht depuis l'été précédent ; les « patriotes » entendaient prouver une entente criminelle entre le duc de Brunswyk, conseiller de Wilhelm V pendant sa minorité (1751-1766), et l'empereur romain-germanique Joseph II⁶⁵. L'opération avait été planifiée dès l'hiver 1784 et une première étape, sous la forme d'une campagne de presse, se déroula du 15 février au 11 mars 1785⁶⁶. La seconde, sous la forme d'une opération commando visant à « obtenir les papiers du Duc de Brunswyk, que ce soit par la force ou la ruse », commença en juin suivant.

Etta Palm entendit parler de cette partie, lors d'une indiscretion de la marquise de Champcenetz, surprise après l'arrivée à Paris d'un conjuré, dans les premiers jours de juillet. Feignant de partager les mêmes convictions « patriotiques », elle encouragea son amie à lui en dire plus, comprenant qu'il en allait de la sécurité de la République. Puis, se rendant compte de l'urgence d'avertir La Haye sans respecter la voix classique, elle contacta certainement le colonel Jean-Louis Thomas Heurtault de Lammerville, qui lui procura un messenger, le « Sr Verrie »⁶⁷, soit l'ancien capitaine des gardes du corps du Roi, Louis Célestin Sapinaud de Boishuguet, connu comme le seigneur de la Verie. Celui-ci s'embarqua pour un voyage de quatre jours pour Maastricht, où il devait remettre les renseignements de la baronne d'Aelders à un proche

⁶³ P. Coquelle, *op. cit.*, p. 192-241.

⁶⁴ *Réflexions sur l'ouvrage intitulé Aux Bataves sur le Stadhouderat, par le Comte de Mirabeau*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1788, p. 27 ; AN, T 364/7 et *Aanmerkingen op een werk betydt: Aan de Batavieren over het stadhouderschap, van den heere graave de Mirabeau, door den schryfster vertaald*, s.lnd [Paris, 1790], p. 39-40.

⁶⁵ AD, *op. cit.*, 562, Joseph II à Marie-Antoinette et Vergennes à Joseph II, 2 et 3 mars 1785 ; H.T. Colenbrander, *De patriotentijd. Hoofdzakelijk naar buitenlandsche bescheiden*, I, 1784-1786, La Haye, Nijhoff, 1897, p. 6 ; Martinus Nijhoff, 1898, p. 27, 32-37 ; P. Coquelle, *L'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre, 1735-1788*, Paris, Plon, 1902, p. 306.

⁶⁶ A. L. von Schlözer, *Louis Erneste duc de Brunsvic et Lunebourg. Rapport authentique de la conduite qu'on a tenue à l'égard de ce Seigneur de feld-Maréchal*, II, Gotha, Charles-Guillaume Ettinger, 1788, p. 161-184.

⁶⁷ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 30 juin 1794.

du *stadhouder*, le général Volkier Rudolph Bentinck van Schoonheeten en Yrst, quartier-maître général des armées des Provinces Unies⁶⁸.

Las, Verie arriva bien après la double dénonciation du complot et l'arrestation des conjurés, entre le 22 juin et le 27 juillet au soir⁶⁹. Voilà pourquoi aucune correspondance ne parla ni du complot, ni de l'action d'Etta Palm. D'ailleurs, lorsque un des comploteurs se rendit chez Willem V, le 22 juin, ainsi que le rapporta plus tard la princesse van Oranje à son oncle, le roi Friedrich II.,

« le Prince assura M. d'Arros que quant à sa Correspondance il était tranquille, puisqu'il n'en avait pas existé depuis le départ du Duc. Nous donnâmes peu de créance à cet avertissement, l'auteur ayant insinué son besoin d'argent⁷⁰. »

Si Orangistes et diplomates à La Haye ne virent rien à dire de l'action de la baronne d'Aelders, les « patriotes » nourrirent quelques soupçons. Même Maillebois, qui avait choisi de se tenir à équidistance de chaque parti, fut sensible à la propagande des ennemis du *stadhouder*. Sa lettre au secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères, Charles Gravier de Vergennes, du 2 août 1785, en attestait. Nouveau sur la scène batave, l'ami de la parisienne Etta Palm ne voyait plus en elle qu'une alliée de Brantsen et « l'espionne de M. de Mercy (...) ; dont Madame de Champcenetz » avait déjà parlé au ministre. Il donnait ainsi son adresse « rue Favart » afin de mettre son interlocuteur « sur la voie »⁷¹.

Les douceurs que son ami et sa cible susurrèrent à Vergennes auraient pu être plus graves. Mais, comme Etta Palm remplissait en France un « service secret » pour un État souverain, le secrétaire d'État ne pouvait s'opposer à son action. Elle était légalement autorisée à le faire et homologuée par ses bureaux pour cela. Ainsi, Vergennes ne fit-il rien, au grand dam des « patriotes » de Versailles. Il se trouve qu'ils disposaient encore d'une carte à jouer, celle du ministre de la maison du Roi, l'

« infâme Breteuil (...) qui a usé de tous les moyens pour [la] tuer à la Bastille, après qu'il avait essayé en vain de [la] corrompre, et qu'[elle ait] résisté de toutes [s]es forces à ses infâmes desseins⁷². »

Selon Etta Palm, mais il se peut qu'elle se trompât de date, la lettre de cachet aurait été datée de 1786⁷³.

Si l'on en croit Lampsins le 16 avril 1787⁷⁴, la baronne d'Aelders se fit discrète après cette première alerte. Fut-elle arrêtée ? Ne dit-elle pas

⁶⁸ W.M.C. Regt, « Bentinck, Volkier Rudolph baron », P.C. Molhuysen, P.J. Blok (ed.), *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, II, Leiden 1912, p. 125.

⁶⁹ Cf. *Mémoires du Procureur-Fiscal Palatin*, sl [La Haye], 1786, *passim*.

⁷⁰ Wilhelmina à Friedrich II., 8 août 1785, in H.T. Colenbrander, *op. cit.*, p. 97.

⁷¹ AD, CP Hollande, 562.

⁷² Palm à Willem V, 9 janvier 1793, in *Ibid.*, p. 682 ; cf. Palm à Van de Spiegel, 5 avril 1793, in *Ibid.*, p. 684.

⁷³ AD, *op. cit.*, 584, Palm à Lebrun, 9 janvier 1793.

⁷⁴ NA, *op. cit.* ; G. W. Vreede, *op. cit.*

qu'elle parvint « à empêcher en parti [l']exécution » de la lettre de cachet⁷⁵ ? Fut-elle déournée par les menées des « patriotes » de La Haye, qui avaient menés à la fuite du *stadhouder* à Gueldre et rallié à leur cause le *Raadpensionaris* van Bleiswijk. La venue à Paris, en ce printemps, de ce membre du conseil municipal d'Amsterdam, mandaté secrètement par Willem V, renforçait l'idée que Lampsins fut le traitant d'Etta Palm. Toujours est-il qu'elle est la première, et non la seule, que le « voyageur de Paris », comme on le surnommait à Gueldre⁷⁶, contacta. Lorsqu'il arriva, Willem V préparait une offensive contre Utrecht, et la mission de Lampsins, la baronne d'Aelders et trois autres agents hollandais devaient « montrer pour qui la voix du peuple plaide » ; « quelques jours [étaient] nécessaires pour cela » était-il précisé⁷⁷. Selon toute vraisemblance, il s'agissait de mobiliser des publicistes corruptibles ou compréhensifs pour défendre la position stadhouderienne à la cour de Versailles, face aux « Américains », emmené par les marquis Gilbert du Motier de La Fayette et Anne César de La Luzerne, rodés à l'action diplomatique autant que clandestine. L'affaire s'annonça toutefois délicate, en raison de « l'entêtement réciproque » de Lampsins et des intervenants choisis⁷⁸.

Les tergiversations de Willem V autour des opérations militaires conduisirent à ajourner *sine die* la mission de Lampsins et à créer une nouvelle situation par l'exploitation du roi de Prusse, Friedrich Wilhelm II., de l'offense faite à sa sœur, Friederike Sophie Wilhelmina von Preußen, princesse van Oranje. Le 28 juin, elle fut arrêtée par un barrage de « patriotes » alors qu'elle cherchait à rentrer dans la province de Hollande. Aussitôt, une machinerie diplomatique se mit en place entre d'une part les ministres de France, de Prusse et d'Angleterre, et de l'autre, les différents gouvernements, tant hollandais (*stadhouder* et « patriotique ») que français. À Versailles, les représentants prussien et britannique, le comte Bernhard Wilhelm von der Goltz et le chargé d'affaire William Eden, assiégèrent le ministre Armand Marc de Montmorin-Saint-Hérem, successeur de Vergennes depuis le 14 février 1787. Les ambassadeurs des *Staten-Generaal* (États-généraux), Berkenrode et Brantsen, l'un certainement en raison de son âge, l'autre de son adhésion aux « patriotes », ne jouèrent aucun rôle, comme paralysés par leurs divisions, plutôt que par une éventuelle paralysie des communications entre les Provinces Unies et Versailles. Par contre, Lampsins et la baronne d'Aelders intervinrent pour le compte de Willem V. Cette dernière, parlant généralement de sa mission à Paris, mais pointant évidemment cette opération, sur laquelle elle revint dans maints courriers, évoqua avoir employé « tous ses moyens *moraux* et *physiques* »⁷⁹. Comme elle souligna elle-même ces deux mots, il importe de les interroger. Le

⁷⁵ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 29 mai 1793.

⁷⁶ Van Citters à Van de Spiegel, 18 avril 1787, in G.W. Vreede, *op. cit.*, p. 316.

⁷⁷ De Larrey à Van de Spiegel, 18 avril 1787, in *Ibid.*.

⁷⁸ Wilhelmina à Van de Spiegel, 28 avril 1787, in *Ibid.*, p. 340.

⁷⁹ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 30 juin 1794.

dernier mot employé voulait évidemment signifier qu'elle ne ménagea pas son énergie à défendre sa cause. Par contre, pourquoi ajouter le critère moral, si ce n'est pour signifier qu'elle usa de son corps si le besoin s'en faisait sentir ? Et avec Étienne-Charles de Loménie de Brienne, principal ministre depuis le 1^{er} mai précédent, autant réputé pour son goût pour l'intrigue que pour passer ses matinées ministérielles à écrire des billets à diverses dames⁸⁰, Etta Palm avait une partition aisée à jouer. Lampsins comme elle savaient « l'indécis ministre confesseur »⁸¹ sensible au charme féminin. Et n'avoua-t-elle pas avoir passé « 3 jours dans un *certain cabinet* à Versailles »⁸² ?

La question qui agitait les partisans du *stadhouder*, aux Pays-Bas comme à Versailles, était de savoir si des troupes françaises allaient se porter au secours des « patriotes » hollandais révoltés. Aussi la baronne d'Aelders dut-elle convaincre « le premier [sic] ministre de l'injustice de faire marcher le camp de Givet »⁸³. Autrement dit, elle devait faire en sorte qu'aucune troupe ne fut envoyée au Mont d'Haur, ce vaste plateau dominant la rive droite de la Meuse. Dans les premiers jours de juillet, Etta Palm était déjà parvenue à savoir qu'un corps de douze mille hommes s'y déploierait « avant le mois d'Août ». Elle ne pouvait tenir cette information de personne d'autre que de Loménie de Brienne ; à moins que Lampsins eut déjà quelque intelligence avec un personnel du ministère de la Guerre. Toujours est-il que la princesse Wilhelmina van Oranje estimait ces « nouvelles authentiques »⁸⁴. Les bureaux du secrétaire d'État à la Guerre, le marquis Philippe Henri de Ségur, estimait ce mouvement à quatorze millions de livres. Des fonds que le principal ministre savait, depuis que Calonne l'avait affirmé en janvier précédent, ne pas avoir en caisse⁸⁵. La question fut évoquée par Montmorin le 3 août à destination de l'ambassadeur de France à La Haye, le marquis Charles-Olivier de Saint-Georges de Vêrac⁸⁶. Mais à la grande stupeur de Ségur, elle ne parvint pas à être évoquée en conseil de gouvernement. Il convient de bien placer cette question dans le contexte de la diplomatie française sur cette question hollandaise en août 1787. Jusqu'au 11 août, Montmorin réclama à Berlin l'arrêt des marches de troupes prussiennes vers Wesel, initié dès le 20 juin, donc huit jours avant l'incident de la sœur de Friedrich Wilhelm II., sous la forme d'un « camp d'exercice »⁸⁷. De son côté, après avoir commencé à financer la mise en place de corps francs dès le mois

⁸⁰ Cf. J.-C. Petitfils, *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2015, p. 559-582 ; Thuau-Grandville, « Introduction » [1796], in J. Mavidal, E. Laurent (dir.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, I, Paris, Libr. adm Paul Dupont, 1879, p. 154.

⁸¹ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 1794 [entre octobre 1794 et janvier 1795].

⁸² *Ibid.*, 29 mai 1793. C'est Palm qui souligne.

⁸³ *Ibid.*.

⁸⁴ Wilhelmina à Friedrich Wilhelm II., 13 juillet 1787, in H.T. Colenbrander, *op. cit.*, III, 1786-1787, 1899, p. 173.

⁸⁵ H. de Peyster, *Les troubles de Hollande à la veille de la révolution française (1780-1795)*, Paris, Libr. Alph. Picard, 1905, p. 209.

⁸⁶ AD, *op. cit.*, 573.

⁸⁷ *Ibid.*, 574, Montmorin à Vêrac, 3 août 1787 ; P. Coquelle, *op. cit.*, p. 365 ; H. de Peyster, *op. cit.*, p. 210.

de mai précédent, Ségur entreprit d'envoyer des artilleurs et des ingénieurs qui s'infiltreraient aux Pays-Bas, sans armes, en civil et sous fausse identité ; toutefois, pour des questions de sécurité, leur mission apparaîtrait en toute lettre sur leur passeport, signé du commandant de Valenciennes⁸⁸.

Tout change ensuite. Jugé trop inféodé aux « Patriotes », Vérac fut rappelé le 19 août ; il ne quitta La Haye que le 9 septembre et son remplaçant ne dépassa jamais Anvers⁸⁹. À elle-seule, cette mesure signifiait la fin du soutien français aux Hollandais. Ensuite, Ségur fut empêché de présenter son plan d'intervention, c'est-à-dire la mise en place du camp de Givet, pendant quatre séances du conseil d'État, celles des 11, 12, 18 et 19 août. À chacune d'elles, le secrétaire d'État à la Guerre soumit sa demande. Et à chaque fois, Loménie de Brienne interpella un collègue, qui aimait se lancer dans de longues logorrhées nourries de souvenirs, « dont sa riche mémoire [était] meublée », et que Louis XVI aimait écouter. Pour finir, l'affaire de Ségur était renvoyée au conseil suivant, faute de temps⁹⁰. Suite à la démission de son collègue de la Marine, le 24 août, Ségur demanda à rendre son portefeuille cinq jours plus tard. La question de l'envoi de troupes en Hollande avait à ce moment-là perdu tout intérêt. Quinze jours plus tard, les Prussiens intervinrent et Willem V put rentrer à La Haye le 20 septembre, la capitulation d'Amsterdam intervenant le 10 octobre suivant.

Cette manœuvre fut le fait de la baronne d'Aelders. Il lui aura suffi d'entreprendre pendant trois jours le corruptible Loménie de Brienne. Cette opération, en coordination avec le ministre von der Goltz, dut avoir lieu du 3 au 6 août, c'est-à-dire avant le conseil d'État du 8 août, celui du 5 ayant été dévolu au seul Lit de justice du lendemain. De plus, Lampsins quitta Paris peu après, étant à La Haye le 10 août⁹¹, en route pour Nimègue. L'information étant d'importance, il fallait donc que l'affaire fût entendue avec le principal ministre. Il resta à Etta Palm de triompher encore d'une chasse-trappe imprévue. Alors que le projet de camp de Givet, voulu par Ségur, semblait définitivement enterré, un « agent secret » de La Luzerne, en liaison avec les « patriotes » depuis décembre, arriva à Versailles aux alentours du 20 août⁹². Il s'agissait d'un ancien officier de Maillebois, Jean Ternant⁹³, et la baronne d'Aelders la rencontra peut-être lors d'un précédent séjour à la cour, au début de l'été 1787 pour une mission clandestine⁹⁴. Le 29 juillet 1789, il avait adressé un mémoire secret pessimiste à Montmorin⁹⁵.

⁸⁸ *Ibid.*, Vérac à Montmorin, 17 août 1787.

⁸⁹ *Ibid.*, Montmorin à Vérac (lettres officielle et particulière) et à Saint-Priest, 20 août, 21 et 29 septembre 1787.

⁹⁰ L.-P. de Ségur, *Œuvres complètes de M. le Comte de Ségur (...) Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, III, Paris, Eymery, 1826, p. 287-288.

⁹¹ The National Archives (TNA), Londres, FO 37/17, Harris à Carmarthen, 10 août 1787.

⁹² AD, *op. cit.*, 574, La Coste à Bourgoing, 15 août 1787.

⁹³ Cf. Frank Whitney, *Jean Ternant and the Age of Revolutions. A Soldier and Diplomat (1751-1833) in the American, French, Dutch and Belgian Uprisings*, Jefferson, McFarland, 2015.

⁹⁴ TNA, FO 37/11, Harris à Carmarthen, 2 juin 1786.

⁹⁵ AD, *op. cit.* ; cf aussi Ternant à Montmorin, 15 juillet 1787.

Son nouveau séjour, tout aussi clandestin que deux ans plus tôt, s'inscrit dans la suite de ce rapport. Il demanda deux choses, à savoir des fonds pour les « patriotes »⁹⁶. Il fut aussi reçu par la marquise de Champcenetz et la duchesse de Brancas, sa sœur, et ce fut certainement en cette société que la baronne d'Aelders s'opposât « aux sollicitations de M. de Ternant »⁹⁷. Celui-ci retourna en Hollande, début septembre, sans savoir si des troupes françaises viendraient à son secours et qu'il ne « serai[t] pas abandonné »⁹⁸.

Ces succès comme la proximité d'Etta Palm avec Goltz eurent deux conséquences sur Montmorin. La première l'amena à ne plus la voir que comme une « Hollandaise (...) vendue à la princesse d'Orange et à la Prusse »⁹⁹, alors qu'elle resta toujours un « agent secret » de Willem V. L'autre, découlant de cette mésestimation du ministre, ainsi que le constata, en octobre 1789, un émissaire du *Raadpensionaris* à Paris, Rudolf Hentzy, l'amena à manier « tous les verrous du cabinet des ministres et [savoir] parfaitement bien ce qui se passe »¹⁰⁰. Autrement dit, le courant « patriote » n'était pas seulement abandonné — Vérac en fut réduit à présenter ses excuses personnelles aux hommes qu'il avait financés¹⁰¹ —, mais la diplomatie française à l'égard des Provinces Unies fut sous contrôle jusqu'au départ de Montmorin, le 20 novembre 1791. Toutefois, le clan Champcenetz-Brancas-Breteuil ne s'avoua pas vaincu puisqu'Etta Palm fut une nouvelle fois menacée d'une lettre de cachet¹⁰². De même, elle perdit son contact avec Brantsen, rappelé en raison de la restauration à La Haye de Willem V¹⁰³.

Face à l'autre révolution, celle de France

À La Haye, la normalisation amena les *Staten-Generaal* à élire un *Raadpensionaris*, plus acquis que Pieter van Bleiswijk à Willem V, mais également plus représentatif de la nouvelle alliance des Provinces Unies avec l'Angleterre. Sir James Harris. Le ministre britannique craignait qu'un complot français ne cherchât à renverser la maison d'Orange et avait décidé de devenir « chef de parti » (en français) et de soutenir l'« association » pro-stadhouderienne¹⁰⁴. Depuis le 26 mai 1786, il disposait même d'un atout dans

⁹⁶ Alfred Cobban, *Ambassadors and Secret Agents. The Diplomacy of the 1st Earl Malmesbury at the Hague*, Londres, Cape, 1954, p. 160.

⁹⁷ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 1794 [entre octobre 1794 et janvier 1795].

⁹⁸ AD, *op. cit.*, Ternant à Caillard, 23 septembre 1787.

⁹⁹ Montmorin à Mirabaud, 9 mars 1791, *in op. cit.*.

¹⁰⁰ H.T. Colenbrander, *Nederland...*, *op. cit.*, p. 156n1.

¹⁰¹ AD, *op. cit.*, Vérac aux « patriotes », 8 septembre 1787.

¹⁰² KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 29 mai 1793.

¹⁰³ H.T. Colenbrander, *De patriottentijd*, *op. cit.*, I, p. 361; II, p. 49-50.

¹⁰⁴ TNA, FO 37/13, Harris à Carmarthen, 3 et 23 janvier 1787 ; *Diaries and Correspondence of James Harris, First Earl of Malmesbury, II*, Londres, Bentley, 1844, p. 266 et 272-273. Cf. A. Cobban, *op. cit.*, p. 80-116. Cette initiative influença fortement William Wickam lorsqu'il fut chargé en août 1793 de mettre en place une structure contre-révolutionnaire d'espionnage [cf. E. Sparrow, *Secret Service. British Agents in France 1792-1815*, Woodbridge, Boydell Press, 1999].

son jeu, Laurens Pieter van de Spiegel, *Pensionaris* de Zélande¹⁰⁵. Depuis juillet 1786, ce dernier était même en relation avec le diplomate anglais, même si la « coopération [de Harris] avec M. Van de Spiegel [devait] être soigneusement cachée au prince » Willem V¹⁰⁶. Pendant la crise, les deux hommes n'échangèrent que sur des sujets uniquement relatifs à la Zélande¹⁰⁷. Puis, quand le duc Charles de Brunswick, qui avait mené les armées prussiennes à la victoire contre les « patriotes », proposa au diplomate que le Zélandais devînt le nouveau *Raadpensionaris*¹⁰⁸, Harris fut persuadé que ce choix serait favorable pour l'Angleterre autant que pour la Hollande. Il estimait Van de Spiegel, qu'il voyait comme

« l'unique homme qui a une tête faite pour la conception de grandes idées, et dont l'énergie et le courage augmentent avec la pression et les difficultés du moment, quels que amples soient-ils¹⁰⁹. »

Il déchantait quelque peu après l'élection de Van de Spiegel, le 3 décembre 1787, quand l'unité de vues sur la reconstruction de l'État stadhouderien se fractura légèrement¹¹⁰. Le nouveau *Raadpensionaris* s'avéra d'abord au service de Willem V.

Cette entreprise l'occupait, comme la prise en main de son baillage de Vlissingen, où il fut virtuellement nommé en avril 1787¹¹¹, alors qu'il était à Paris, tint Lampsins loin de la baronne d'Aelders. Celle-ci le recontacta à la fin du printemps 1788, suite à la publication d'un ouvrage qui n'était qu'une « cabale odieuse (...), un fatras d'odieuse calomnies »¹¹². Elle parlait évidemment du pamphlet de Mirabeau, publié le 1^{er} avril, *Aux Bataves sur le Stadhouderat*. Entreprise collective, puisque Mirabeau fut notamment aidé de Marie Antoine Cerisier, un « patriote » hollandais réfugié, mais Français de naissance, rentré en septembre précédent¹¹³, ce brûlot louait les Bataves pour avoir tenté d'unifier les terres hollandaises, passait en revue les actes répréhensibles des différents *stadhouders* depuis 1572 et les exhortait au courage dans l'adversité¹¹⁴. Révoltée par ce tissu d'insultes envers Willem V, Etta Palm se souvint-elle de la mission avortée de l'année précédente, consistant à se constituer un groupe de publicistes chargés de défendre la république des Provinces Unies ? Ou bien Lampsins l'y encouragea-t-il à l'occasion d'un échange épistolaire dont aucune trace ne fut gardée ? À moins qu'elle n'attendît la publication de réponses à Mirabeau, comme *Ma*

¹⁰⁵ *Ibid.*, FO 37/11.

¹⁰⁶ *Ibid.*, Harris à Carmarthen, 28 juillet 1786.

¹⁰⁷ *Ibid.*, FO 37/15 et 17.

¹⁰⁸ *Ibid.*, FO 31/18 ; *Diaries and Correspondence...*, p. 401-402.

¹⁰⁹ *Ibid.*, FO 31/16, Harris à Carmarthen, 25 juillet 1786 ; *Ibid.*, p. 213.

¹¹⁰ *Ibid.*, FO 31/20, Harris à Carmarthen, 18 décembre 1787 ; *Ibid.*, p. 409.

¹¹¹ Van Citters à Van de Spiegel (post-scriptum), 22 avril 1787, in G.W. Vreede, *op. cit.*, p. 319.

¹¹² KH, *op. cit.*, inv. 746, Etta Palm à Willem V, 3 octobre 1788.

¹¹³ Jeremy D. Popkin, « From Dutch Republican to French Monarchist: Antoine-Marie Cerisier and the Age of Revolution », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, n° 102, 1989, p. 534-544.

¹¹⁴ Honoré-Gabriel de Riquetti de Mirabeau, *Aux Bataves sur le stadhouderat*, s.l., 1788.

*dette payée a la patrie*¹¹⁵, dédiée à la princesse van Oranje, ou *A monsieur de Mirabeau*¹¹⁶, pour proposer à la sienne et l'adresser à Lampsins, qui l'enjoignit à le faire parvenir au *stadhouder*? Toujours est-il qu'elle publia son opus sous formes de *Réflexions*¹¹⁷, comme *Ma dette...*, tout en empruntant la mauvaise connaissance de la langue française, sans s'en excuser comme l'auteur d'*A monsieur de Mirabeau*. Contrairement à ses modèles, l'opuscule d'Etta Palm se voulait une réponse actuelle, c'est-à-dire sur les événements du seul régime de Willem V, ceux auxquels elle avait apporté sa contribution. C'est pourquoi y figura l'affaire des papiers du duc de Brunswik, ou qu'elle s'attaqua en substance une critique des « patriotes », représentés comme des aristocrates paresseux, sans vergogne, pensionnés par un gouvernement étranger, la France en l'occurrence. Bien qu'anonyme comme ses deux modèles, l'entreprise n'était donc pas sans risque. Aussi Etta Palm chercha à lui donner une large diffusion. Elle déposa son opuscule chez les marchands de nouveautés de Paris, comme toute publication d'actualité immédiate. Lampsins, à qui elle fit passer un exemplaire, lui conseilla d'en adresser un directement au *stadhouder*. Elle s'exécuta le 3 octobre et le 23 novembre 1788, le second envoi étant destiné au *Raadpensionaris*¹¹⁸. Selon toute vraisemblance, elle adressa à chaque fois ses « réflexions imprimées » en langue française. Ses correspondants y trouvèrent

« la défense d'une si bonne cause ne saurait être confiée en de meilleures mains que les vôtres, Madame, et j'ose vous prie de continuer à lui vouer vos talens (sic) et votre zèle vraiment patriotique.¹¹⁹ »

Autrement dit, tant Willem V que Laurens Pieter van de Spiegel furent satisfaits de l'opération d'Etta Palm. Ils imaginèrent également que l'édition en français put être traduite en hollandais, pour trouver un écho parmi la population et en faire un instrument de combat contre les « patriotes » silencieux¹²⁰.

Dès le 30 janvier 1789, le *Raadpensionaris* lui confia sa première mission. Elle fut chargée de rencontrer Montmorin, pour évoquer avec lui la question « de ces gens qui lui [pesaient] tant sur les bras », c'est-à-dire des « patriotes » réfugiés en France¹²¹. En 1788, il s'agissait de 1 924 individus, hommes, femmes et enfants, pensionnés par les Affaires étrangères pour 829 448 livres¹²². Van de Spiegel estimait que ces émigrés pouvaient « librement

¹¹⁵ *Ma dette payée a la patrie, ou Reflexions superficielles sur l'Avis aux Bataves*, s.n.s.l., 1788.

¹¹⁶ *À monsieur de Mirabeau. Première lettre*, s.n.s.l., 1788.

¹¹⁷ *Réflexions sur l'ouvrage intitulé Aux Bataves sur le Stadhouderat, par le Comte de Mirabeau*, Paris, Les marchands de nouveautés, 1788.

¹¹⁸ KH, *op. cit.* et NA, 3.01.26, inv. 49, Van de Spiegel à Palm, 5 décembre 1788.

¹¹⁹ NA, 3.01.26, inv. 49, *op. cit.*

¹²⁰ AN, T 364/7 et *Aanmerkingen op een werk betydt: Aan de Batavieren over het stadhouderschap, van den heere graave de Mirabeau, door den schryfster vertaald*, slnd [Paris, 1790].

¹²¹ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 30 janvier 1790.

¹²² *Ibid.*, 2.21.057, inv. 13.

retourner à ses foyers sans être molesté ni inquiété par qui que ce [fut], pourvu qu'on se conform[ai]t à la constitution du pays. » Dans son esprit, seuls « un très petit nombre de personnes », « les chefs et les auteurs, comme on ferait en tous les pays policés du monde connu » seraient justifiables. Il conseilla donc à son « agent secret » de s'adresser « hardiment » à « ce certain Seigneur ». Et ce d'autant plus lui paraissait

« très singulier qu'en France on nous reproche d'être durs, sévères, même injustes envers ces gens ; que là on vient à leur secours par des pensions ou autres manières de subsister, tandis que ces mêmes gens se moquent publiquement de notre douceur à leur égard, qu'ils traitent de faiblesse [sic] en des chansons et des pamphlets envoyés de St Omer »¹²³.

Cette lettre datait l'idée de la baronne d'Aelders, comme elle l'expliqua dans une lettre à Van de Spiegel le 29 mars 1790, « de faire des amis et des défenseurs de [la Hollande] de ceux qui en sont les frondeurs et les antagonistes »¹²⁴. Pour cela, il lui fallait se mettre à manipuler des agents dans le monde des journalistes, inconnus alors à Versailles, mais qui peuplèrent le Paris de la Révolution.

Dans un premier temps, il lui fallait trouver un moyen d'attirer leur attention. Un livre serait immédiatement un moyen d'interpeler ces soutiens des « patriotes ». La traduction de la réponse d'Etta Palm à Mirabeau faisait évidemment l'affaire. Il est malaisé de retracer la chronologie de cette première étape de son « plan » qui laissa croire à l'édition d'un second ouvrage¹²⁵. Treize mois séparaient la première lettre de Van de Spiegel et sa première mention d'un « ouvrage », le 18 janvier 1790. Une série de lettres de la baronne d'Aelders étaient citées pour l'année 1789, « quatre » le 30 janvier, plusieurs le 5 juillet et une « lettre particulière » le 22 décembre, sans que l'on put deviner leur sujet par les réponses qu'en fit le *Raadpensionaris*¹²⁶. Ce silence peut s'expliquer par l'actualité politique française de la période, depuis l'ouverture des États-généraux, le 5 mai 1789, jusqu'à la proclamation d'une « Assemblée nationale » le 17 juin, et la séance dite du serment du Jeu de Paume, trois jours plus tard, avant la prise de la Bastille, le 14 juillet, l'abolition de la féodalité, le 4 août, la proclamation des libertés fondamentales, les journées des 5 et 6 octobre 1789 ; cette situation occupa inévitablement l'« agent secret » hollandais, soucieuse de bien informer La Haye sur « le grand théâtre où [elle se trouvait et qui] offr[ait] de jour en jour de nouvelles scènes »¹²⁷.

Tout juste pouvait-on affirmer que la question du second ouvrage ne fut pas soulevée. Seul l'émissaire Rudolf Hentzy, dans une lettre du 25 octobre 1789, évoqua « un ouvrage sur le faux patriotisme batave, qui ne fera

¹²³ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 30 janvier 1790.

¹²⁴ *Ibid.*, Van de Spiegel à Palm, 7 mai 1790

¹²⁵ J.A. Vega, « Feminist Republicanism, *op. cit.*, p. 335.

¹²⁶ NA, *op. cit.*.

¹²⁷ *Ibid.*, Van de Spiegel à Palm, 5 juillet 1789.

pas également plaisir à tout le monde », dont elle lui fit la lecture¹²⁸. Puis, fin décembre, Maillebois put néanmoins en lire « quelques fragmens (sic) », lors de son passage chez la baronne¹²⁹. Il fallait aussi compter avec la désorganisation de la poste, que ce soit vers Vlissingen où était basé Lampsins, ou bien La Haye. En effet, ce second manuscrit n'arriva qu'en janvier 1790, après avoir « été si longtems (sic) en route ». Le traitant d'Etta Palm le transmit ensuite à Van de Spiegel qui, pris par ses occupations communes, préféra sous-traiter la lecture de l'ouvrage à « un ami »¹³⁰. Il s'agissait

« d'un homme très capable et qui est à même plus que personne de juger des mérites de cette production, parce que non seulement il connaît parfaitement la constitution, et les vues de ceux qui se sont attachés à la renverser, mais qui même, et avant et après la révolution, a eu une part active aux affaires¹³¹ ».

Cette description correspondait parfaitement à l'universitaire orangiste leydois Adriaan Kluit¹³². Après trois mois, la traduction de la baronne d'Aelders avait grossi de douze pages et était prête à être renvoyée à Paris. Pour éviter que ne se reproduisissent les retards originaux, Van de Spiegel confia le volume à un officier suisse, le comte Charles Daniel de Meuron, qui rejoignait dans la capitale française sa maîtresse, la comtesse Marie-Victoire Duhamel de Précourt, séparée de son époux¹³³. Au 7 juin, l'ouvrage n'était pas sous presse, Etta Palm l'ayant mis « entre les mains d'une des plus fermes appuis de la constitution qui a de l'amitié pour moi »¹³⁴ ; il pouvait s'agir du comte Charles de Lameth, membre du Comité de surveillance de la municipalité parisienne. L'ouvrage étant en langue hollandaise, il ne s'agissait alors pas de le lui faire lire, mais de le tenir en sûreté jusqu'à ce que la composition et l'impression fussent réalisées.

La baronne d'Aelders avait des raisons de redouter, moins l'insécurité parisienne induite par la situation générale française, que l'inimitié des « patriotes » hollandais y réfugiés en nombre depuis septembre 1787. Dans la petite communauté de la capitale, son rôle dans l'échec de la révolution avait sinon été révélé, du moins deviné. Son premier ouvrage, ses *Réflexions*... en réponse au pamphlet de Mirabeau, avait contribué à cette révélation, même si la diffusion fut apparemment confidentielle. De La Haye était peut-être venu le bruit d'une future traduction hollandaise ou bien une fuite s'était produite chez l'imprimeur, toujours fut-il que l'ancien pasteur de la chapelle de l'ambassade, Paul Henri Marron, passé dans le camp des

¹²⁸ H.T. Colenbrander, *Nederland...*, *op. cit.*, p. 156n1.

¹²⁹ *Ibid.*, Palm à Van de Spiegel, 15 avril 1790.

¹³⁰ *Ibid.*, Van de Spiegel à Palm, 18 janvier 1790.

¹³¹ *Ibid.*, 12 février 1790.

¹³² Il avait publié en 1785 *De soevereiniteit der Staten van Holland verdedigd* [Défendre la souveraineté des États de Hollande].

¹³³ Guy de Meuron, *Le Régiment Meuron, 1781-1816*, Lausanne, Le Forum historique/Éditions d'en bas, 1982, p. 73.

¹³⁴ NA, *op. cit.*.

« patriotes » en 1789, tenta de mettre fin à l'opération de propagande d'Etta Palm en la dénonçant comme « mauvaise citoyenne » à un journaliste¹³⁵. Mais les protections dont semblait jouir la baronne firent reculer ce dernier. Plutôt que de conduire la Hollandaise à la modération, elle eut l'idée de développer une influence pro-stadhouderien, sur le même modèle que celui pensé par Harris ; il ne fallait pourtant pas y voir une coordination, puisque Van de Spiegel, qui était lié à Harris, se montra dubitatif à l'intention de son « agent ».

Cela ne la mit cependant pas à l'abri d'un associé de Mirabeau dans l'entreprise d'avril 1788, Marie Antoine Cerisier. Celui-ci avait créé en décembre 1789, *La Gazette Universelle*. Ce fut justement par ce moyen que le journaliste « patriote » entendit faire rendre gorge à l'« agent secret » hollandais. Etta Palm savait à quoi s'en tenir parce que Cerisier était une cible pour Van der Spiegel. Le 30 janvier, répondant à son informatrice, qui lui avait parlé d'un « libelle inflammatoire » dont on ne parlait pas encore à La Haye, le *Raadpensionaris* évoqua ironiquement « un homme qui se permet[tait] tant d'honneurs »¹³⁶. En fait, il parlait de Cerisier, qui avait publié anonymement « un écrit contenant le germe des principales réformes » dont la Révolution devait se nourrir, *Régénération de la France par les États généraux*. Cet ouvrage, terminé le 15 octobre 1788, contenait deux éléments d'identification sous la double forme d'une note sur l'échec de la révolution de 1787 et d'une annexe présentant « l'esquisse d'un plan de réforme général pour les Provinces Unies » qui s'achevait par un tonitruant : « Bataves, choisissez »¹³⁷. La baronne d'Aelders avait identifié son auteur grâce à un de ses contacts, le journaliste Jean-Louis Carra¹³⁸, qui était aussi ami de Cerisier. Ce dernier devint rapidement l'objet de l'attention de la Hollandaise, réagissant au moins jusqu'en janvier 1791¹³⁹ dans *Le Spectateur national ou le modérateur* ou dans les *Annales patriotiques et littéraires*, de Carra, aux « extraits de lettres » de Hollande, de La Haye ou d'Amsterdam que *La Gazette Universelle* publiait.

Etta Palm s'attendait à une réponse de Cerisier¹⁴⁰, même s'il semble qu'elle n'en mesura pas l'ampleur. Le 19 juillet 1791, le journaliste annonça l'arrestation de la Hollandaise aux côtés de celle de deux présumés agents de l'Angleterre et de la Prusse¹⁴¹. Il ajouta néanmoins des éléments personnels paraissant inspirés de ceux contenus dans le « pamphlet vicieux contre l'avocat M. J. Munnik à Amsterdam » de 1776. Le journaliste était alors à Utrecht, occupé à un *Tableau de l'histoire générale des Provinces Unies*, qui l'avait nécessairement mis en contact avec la saillie amstellodamienne et cela

¹³⁵ *Ibid.*, Van de Spiegel à Palm, 24 mai 1790.

¹³⁶ *Ibid.*, inv. 49, 30 janvier 1789.

¹³⁷ *Régénérations...*, Lyon, 1788, p. 32-33 et 75-79 ; *La Gazette universelle*, 25 juillet 1791.

¹³⁸ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm et Palm à Van de Spiegel, 12 février 1790 et 20/21 juin 1790.

¹³⁹ *Spectateur national ou le modérateur*, 22 juillet 1791.

¹⁴⁰ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 24 mai 1790.

¹⁴¹ *La Gazette universelle*, 19 juillet 1791.

se retrouvait dans ce trait où il affirma que la baronne d'Aelders, n'avait « connu d'autres barons que ceux qui l'avaient honorée de leurs visites »¹⁴². L'objectif était donc, comme quinze ans plus tôt, de souiller moralement la femme, à défaut de l'éliminer physiquement. Et ce d'autant que la prise au corps n'avait eu lieu que quelques heures avant que l'édition du jour fut imprimée¹⁴³, ce qui amena la *Feuille de correspondance...* à « confondre (...) le sieur Cerisier » dès le 23 juillet. Libérée dès le 20 juillet au soir, la baronne d'Aelders put inspirer cet hebdomadaire royaliste, comme elle le fit dès sa libération en écrivant « à l'auteur du *Courrier [des LXXXIII départements]* » (25 juillet). La réponse de la Hollandaise s'échelonna dans plusieurs journaux, notamment républicains, comme le modéré *Patriote français* ou les plus violentes *Annales patriotiques*, entre le 22 (évocation de l'affaire) et le 29 (publication de la réponse d'Etta Palm) juillet. À cette réponse médiatique immédiate, elle ajouta, dès août, un *Appel aux françaises...*, reprenant toutes ses interventions publiques depuis le 30 décembre 1790, la plupart déjà publiées dans *La Bouche de fer*, l'organe du Cercle social auquel elle appartenait. Le dernier mot revint à Cerisier, qui publia anonymement un *Détail exact du complot forme au milieu de Paris par les puissances étrangères, avec le nom des conspirateurs*¹⁴⁴, où il répéta à nouveau ses arguments.

De La Haye, Van de Spiegel suivit avec décalage cet échange, « tremblant pour » Etta Palm et l'enjoignant à la modération¹⁴⁵. La nouvelle de son arrestation était parvenue jusque dans la république et l'hebdomadaire *De Ommelander Courant*, de la province de Groningue, avait repris, le 2 août, les propos de la *Gazette Universelle* du 19 juillet. Les conséquences ne pouvaient qu'être désastreuses pour la sécurité de l'« agent secret » du *Raadpensionaris*. De fait, Etta Palm dira encore, le 30 juillet 1794, qu'« à Groningen, [s]es voisins [la] haiss[ai]ent comme espionne du *stadhouder* »¹⁴⁶. Parallèlement, Van de Spiegel chercha à faire corriger une « négligence » du « ministre de Prusse », le comte von der Goltz, qui avait dit avoir « vu et reçu une Madame d'Aelders, comme une femme à laquelle il connaissait des relations directes avec la sœur de son Souverain »¹⁴⁷. De son point de vue, il était impossible d'impliquer l'épouse de Willem V dans quelle que cabale que ce fût. Il l'avait déjà rappelé à Etta Palm au printemps 1790, lorsque la révélation du complot Maillebois commença à apparaître dans la presse française et internationale¹⁴⁸. Un an plus tard, le

¹⁴² *Ibid.*, 25 juillet 1791.

¹⁴³ AN, F⁷ 4659.

¹⁴⁴ Paris, Impr. de Laurent, 1791.

¹⁴⁵ NA, *op. cit.*, 2 septembre 1791.

¹⁴⁶ *Decreeten van de Provisioneele repräsentanten (...)*, *op. cit.*, p. 685.

¹⁴⁷ *Spectateur national ou le Modérateur*, 21 janvier 1791 ; *La Gazette universelle*, 25 juillet 1791.

¹⁴⁸ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 12 février et 16 avril 1790. Cf. *Ibid.*, Palm à Van de Spiegel, 15 avril 1790 ; Barry M. Shapiro, *Revolutionary Justice in Paris, 1789-1790*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 175-187.

Raadpensionaris le demanda à l'ancien ambassadeur des États-généraux à Versailles, Gerard Brantsen, revenu à Paris avec la Révolution ; ce dernier avait délaissé ses opinions « patriotiques » et était devenu un correspondant de Van der Spiegel.

« Cette femme entretient une vaste correspondance avec ici le pays sur les nouveautés qui se passent à Paris : sur cette base, j'ai aussi fait sa connaissance par M. Lampsins, et de temps en temps elle me fournit des journaux, des gazettes et des feuilles volantes ; quelquefois je lui écris encore par courtoisie, quand je paye son découvert ; mais elle n'a été employée à aucune commission que ce soit, et si l'on peut penser le contraire, je prie M[onsieur], sur la base d'informations indiscutables, s'il vous plaît, de le contredire »¹⁴⁹.

Le *Raadpensionaris* ne pouvait avouer dans une lettre à un tel correspondant et dans de telles circonstances que la baronne d'Aelders fut un « agent secret ». Son objectif était double : non seulement il lui fallait obtenir d'exonérer la princesse van Oranje de toute connexion avec une situation rappelant 1787, mais il lui importait de dégager aux yeux des « patriotes » comme des Parisiens toute accusation d'espionnage de la part d'Etta Palm. À cette dernière, le 2 septembre 1791, il lui lança toute sa sollicitude, depuis une autre capitale où il était en sécurité :

« Adieu, Madame ; modérez-vous un peu pour ce que vous appelez la cause du peuple ; vous faites quelquefois que vos amis tremblent pour vous¹⁵⁰. »

À Paris, celle-ci savait pouvoir encore compter sur le soutien de son réseau. Sa mission pour les Provinces Unies l'amena déjà à fréquenter les bureaux du quai des théâtres, où se trouvaient l'hôtel de Lautrec et les Affaires étrangères. D'un côté, elle conserva ses entrées auprès de Montmorin, qui resta à la tête du ministère jusqu'au 20 novembre 1791¹⁵¹ ; de l'autre, elle se ménagea des intelligences avec des membres du comité diplomatique de la Législative, créé le 27 juillet 1790 pour surveiller et censurer ledit ministre¹⁵² ; avec Antoine Barnave et Alexandre de Lameth¹⁵³, il ne fallait pas croire la baronne d'Aelders passée dans le camp jacobin, mais simplement la voir s'opposant à nouveau à Mirabeau, fidèle soutien de Montmorin, jusqu'à son décès le 2 avril 1791. Peu avant cette disparition, le ministre avait fait part à Mirabeau de sa crainte de se voir arrêter, imputant cette action à Etta Palm¹⁵⁴. Et Mirabeau était un ami de Cerisier... Mais il ne comptait pas parmi son réseau des responsables jacobins du poids de Barnave et Lameth, qui purent intervenir pour faire libérer promptement leur amie.

¹⁴⁹ NA, *op. cit.*, inv. 181, 5 août 1791.

¹⁵⁰ *Ibid.*, inv. 50.

¹⁵¹ H. T. Colenbrander, *Nederland...*, *op. cit.*, p. 161.

¹⁵² Virginie Martin, « Le Comité diplomatique : l'homicide par décret de la diplomatie (1790-1793) ? », *La Révolution française* [Online], 3 | 2012, accédé 7 octobre 2021, <http://journals.openedition.org/lrf/762>

¹⁵³ NA, *op. cit.*, Palm à Van de Spiegel, 20/21 juin 1790.

¹⁵⁴ 9 mars 1791, in *Correspondance entre le Comte de Mirabeau, op. cit.*

Un second réseau se composait des membres des cercles républicains et féministes des Ami(e)s de la Vérité, qu'elle avait créés ou rejoints entre avril 1790 et juin 1791. Outre les fondateurs de ces clubs, dans son domicile de la rue Favart, elle

« réunit autour d'elle des patriotes, mais elle recherche, sans le nier, non seulement des hommes ayant des principes, mais possédant une charpente solide. L'ex-capucin Chabot semble avoir perdu la voix, il y a quelque temps, à la tribune d'Etta Palm¹⁵⁵. »

En outre, « elle attirait chez elle des jeunes et jolies personnes (...). C'est chez elle que Chabot a connu la Prussienne qu'il a épousée »¹⁵⁶.

Les errances sentimentales du conventionnel François Chabot sont assez bien documentées, rendant ainsi possibles de détailler entre les amours d'Etta Palm et les recrutements qu'elle réalisa auprès des parlementaires et des journalistes. Au centre de ces dernières opérations, se trouva au moins une actrice du Théâtre-Français ; rappelons qu'en arrivant à Paris, une douzaine d'années auparavant, elle vécut à l'ombre de Palais-Royal et côtoya ces artistes. Elle recourut peut-être à l'entregent de l'épouse de l'ambassadeur Berkenrode, la danseuse Françoise Suzanne Foulquier. En l'occurrence, dans le cas de Chabot, il s'agit de Louise Come Descoings. Non seulement, elle le rencontra à l'Assemblée et se présenta à lui comme ancienne femme de chambre de Louise-Marie-Adélaïde d'Orléans, mais, surtout, elle l'emmena dîner rue Favart et lui demanda un service, qui mit fin à leur relation. Cette tentative de recrutement se déroula entre novembre 1791, au lendemain de l'arrivée de Chabot à Paris en octobre, et février suivant. Quatre mois plus tard, sans que l'on sut si elle passa par la rue Favart, Decoings se mit en ménage avec un autre député, Joseph Delaunay, vivant maritalement avec lui jusqu'à son arrestation, pour prévarication, en novembre 1793. Un mois plus tôt, Chabot n'avait pas épousé une Prussienne, mais une Autrichienne qui n'appartint jamais à l'entourage de Palm¹⁵⁷.

L'attrait d'Etta Palm pour des parlementaires était un moyen pour obtenir des données puisées au plus prêt des décisions politiques. Contrairement au comité diplomatique, qu'elle voyait comme un moyen d'action similaire à l'été 1787, la fréquentation de députés lui permettait d'assurer sa mission de veille informationnelle. Elle complétait sa lecture de la presse révolutionnaire, la légation des États-généraux des Provinces Unies s'occupant des journaux plus anciens et généralistes¹⁵⁸. En effet, ses fonctions d'« agent secret » l'amenaient toujours à veiller aux questions touchant son pays. Ce fut pourquoi elle prit l'habitude répondre aux articles

¹⁵⁵ K. A. Oelsner, *op. cit.*, p. 222-223.

¹⁵⁶ P. R. Choudieu, *op. cit.*

¹⁵⁷ J. de Bonald, *François Chabot, membre de la Convention (1756-1794)*, Paris, Émile-Paul, 1908, p. 66 ; A. Mathiez, *Un procès de corruption sous la terreur. L'affaire de la Compagnie des Indes*, Paris, Alcan, 1920, p. 82, 114-117, 217, 219, 235, 238, 291-298.

¹⁵⁸ Cf. É. Wauters, « Presse francophone et Révolution : la lecture de l'événement (1789-1793) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 94-95, 2005, p. 197-210.

qui lui déplaisaient dans des organes proches d'elle, comme, en juillet 1791, *Le Spectateur national ou le modérateur*, les *Annales patriotiques et littéraires*¹⁵⁹, *Le Courrier [des LXXXIII départements]* et *Le Patriote français*¹⁶⁰, mais aussi *La Chronique de Paris*¹⁶¹ et *Les Révolutions de Paris*¹⁶². Cette proximité avec les journaux de la Révolution eut deux conséquences : la première lui donna l'idée d'officialiser cette activité sous la forme d'un véritable groupe de pression au service de l'influence de la Hollande, dont Van de Spiegel doutait de la performance¹⁶³. S'il lui remboursa jusqu'en octobre 1794 « la livraison de journaux français » comme leurs « abonnements », le *Raadpensionaris* la pria de ne plus l'« inonder de cette quantité de plusieurs espèces » de publications, préférant ne plus recevoir que celles de Camille Desmoulins et de Jean-Louis Carra, soit *Les Révolutions de France* (28 novembre 1789-10 décembre 1792) et *de Brabant* et les *Annales*. En 1792, il recevait encore, outre les feuilles de Brissot et de Carra, deux titres publiant les travaux de l'Assemblée, le *Logographe* des frères Lameth, qui comptaient parmi le réseau de Palm, et le *Journal du soir de la rue de Chartres*¹⁶⁴. Van de Spiegel fut également prêt à lui payer les principales gazettes des Provinces Unies que la baronne d'Aelders lui demanda encore à l'été 1792, mais l'opération ne se réalisa pas¹⁶⁵.

Néanmoins, les paiements réguliers de Van de Spiegel laissaient entendre qu'il trouva un réel intérêt à ce commerce d'informations. N'estimait-il pas que ses rapports « réuniss[aient] l'agréable à l'utile et à l'intéressant ; vous égayer les matières, vous les embellissez en les approfondissant en même temps »¹⁶⁶ ? Ne se délecta-t-il pas du « grand théâtre où vous vous trouvez offre de jour en jour de nouvelles scènes » ? Cette « spectatrice bien instruite (...) les [rendait] avec toute la naïveté et tout l'intérêt possible »¹⁶⁷. Aussi lui transmit-il des états de la situation politique intérieure et extérieure de la Hollande¹⁶⁸ qu'elle put distiller auprès des journalistes pour confondre ces plats bavards et incendiaires » des patriotes hollandais et de leurs thuriféraires. Puisée à la meilleure des sources inédites, conjugée à la réputation de la baronne d'Aelders, son activité fut bien perçue par les journalistes de son réseau. Ainsi, le confirma une jeune recrue, Élysée Loustalot, éditeur des *Révolutions de Paris* :

¹⁵⁹ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 12 juin 1790 ; Palm à Van de Spiegel, 20/21 juin 1790.

¹⁶⁰ *Ibid.*, Palm à Van de Spiegel, 20/21 juin 1790.

¹⁶¹ *Ibid.*, 24 mai 1790

¹⁶² *Ibid.*, 7 juin 1790.

¹⁶³ *Ibid.*, Van de Spiegel à Palm, 7 mai 1790.

¹⁶⁴ G.W. Vreede, *op. cit.*, (1788–1795), 1877, p. 455 ; NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 4 novembre 1790 ; *Decreeten van de Provisioneele repræsantanten (...)*, *op. cit.*, p. 684 (1792).

¹⁶⁵ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 8 septembre 1792.

¹⁶⁶ *Ibid.*, inv. 49, Van de Spiegel à Palm, 30 janvier 1789.

¹⁶⁷ *Ibid.*, 5 juillet 1789

¹⁶⁸ *Ibid.*, inv. 50, Palm à Van de Spiegel, 18 janvier 1790.

« Le nom de patriote m'en avait imposé et ce que vous m'en dites, vous qui me paraissez une bonne républicaine, m'engage à m'instruire dans des sources plus pures »¹⁶⁹.

De sa correspondance avec Van de Spiegel, il est aisé d'en faire émerger trois entre janvier 1790 et juillet 1792 : la question du Brabant, traditionnelle zone tampon militaire, la mise en place d'une légion batave, que le *Raadpensionaris* connaissait « par une autre voix », certainement Brantsen ou Maximilien Yvot à Bruxelles, et l'inévitable reprise de la révolution dans les Provinces Unies¹⁷⁰. La question du Brabant provoqua une méprise de la part de Van de Spiegel, qui demanda à son agente à Paris de vérifier la promotion du *Rheinegraf* de Salm au rang de brigadier avec pension¹⁷¹. Il pensait évidemment au double renégat de 1787, qui avait abandonné tour à tour le *stadhouder* et les « patriotes », soit le maréchal de camp français Johann Friedrich von Salm-Grumbach¹⁷², alors que la presse de la fin 1790 parla du prince Friedrich III. zu Salm-Kyrburg, proche de La Fayette et chargé par Robespierre de déstabiliser le Brabant autrichien. Comme le premier était en possession de lettres pouvant ébranler la République, Van de Spiegel demanda à Etta Palm de s'assurer de la réalité des faits. Cette panique du *Raadpensionaris* faisait écho à celle de son agente qui avait annoncé la venue d'un « homme » chargé de déstabiliser les Province-Unies, sans autre indication. Affirmant qu'« il ne sera[it] pas difficile d'observer ses démarches »¹⁷³, Van de Spiegel admit implicitement qu'une *hoge politie* (haute police) existât déjà à cette époque à La Haye.

Le trio Chabot-Descoings-Delaunay cachait une affaire d'« intelligence économique », commencée avec l'envoi auprès de la baronne d'Aelders du comte Charles Daniel de Meuron, en juillet 1790, à l'initiative de Van de Spiegel. Propriétaire lésé d'un régiment suisse au service de la *Vereenigde Oostindische Compagnie* (Compagnie des Indes orientales, VOC), il devait empêcher le relèvement de son équivalent français, sabordé par la volonté gouvernementale en avril précédent. Il s'agissait de répondre à une volonté du *Raadpensionaris* d'attirer vers le marché d'Amsterdam les fonds qui profitaient des bonnes conditions sur le marché parisien, soutenu par les bons rendements de la Compagnie des Indes. La libéralisation du commerce français dans l'Océan Indien, par décret le 3 avril, avait conduit à la remise en cause du monopole de la Compagnie, qui décida de continuer son commerce. Une telle éventualité ruinerait les projets de Van de Spiegel, sauf à instiller des dissensions entre les actionnaires. Ce fut la mission de Meuron, Palm se contentant de lui ouvrir son réseau de sociabilités, notamment le financier Étienne Clavière et l'imprimeur Jean-Pierre Brissot. Depuis 1785, ils manipulaient les cours boursiers en publiant des pamphlets

¹⁶⁹ *Ibid.*, Loustalot à Palm, 3 juin 1790.

¹⁷⁰ *Ibid.*, 18 janvier 1790 ; 14 juillet 1792 ; 12 février, 11 mars et 29 novembre 1790.

¹⁷¹ *Ibid.*, 28 janvier 1791.

¹⁷² SHD/DAT, 4 Yd 3151.

¹⁷³ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 11 mars 1790.

destinés à influencer dans un sens baissier le marché des actions surévaluées. À l'époque, ladite compagnie fut déjà visée¹⁷⁴. Et effectivement, cinq ans plus tard, des publications de quelques pages apparurent à Paris, certainement à l'époque de l'assemblée générale du 6 août 1790. Meuron était à Paris depuis un mois et Palm fréquentait depuis quelques mois déjà Clavière et Brissot, ce dernier ayant son imprimerie rue Favart. L'opération de Meuron déboucha sur action en justice de trois administrateurs mécontents des conditions de prorogation de la Compagnie des Indes, le 15 octobre suivant. Ce fut à cette époque que Meuron regagna la Suisse¹⁷⁵. Seulement la procédure s'enlisa, lorsque le *Raadpensionaris* s'enquit auprès de la baronne d'Aelders de son avancée¹⁷⁶. Et Chabot, puis Delaunay firent leur entrée, l'objectif étant alors une dénonciation à la Chambre de la prospérité des valeurs particulières alors que les valeurs publiques étaient dépréciées. Étonnement, l'argument de Delaunay, le 13 décembre 1791, emprunta la même logique que celle de Van de Spiegel... Deux ans plus tard, Chabot accusa son confrère d'exécuter un « plan de dissolution », évoqua les « intrigues de la Descoings (...) de même genre que celle de la baronne d'Aelders »¹⁷⁷.

Cette affaire témoignait de la force du réseau de socialité construit par Palm depuis son arrivée à Paris en 1773. Comme pour s'infiltrer à Versailles, elle choisit dans le Paris révolutionnaire un pivot sur lequel elle bâtit son réseau. Celui-ci fut son voisin du 3 rue Favard, Jean-Pierre Brissot. Sise dans l'entresol deux portes avant, elle ne pouvait avoir manqué les allers-et-venues dans l'imprimerie de ce dernier, qui donnait aussi sur la place du théâtre des Italiens, surtout dans l'optique de présenter à Van de Spiegel son projet de groupe d'influence médiatique qu'elle entendait mettre en place. Dans sa lettre du 29 avril 1790, elle évoqua « deux personnages », dont il est difficile de ne pas reconnaître Brissot et Carra, dont elle avait présenté le dernier au *Raadpensionaris* comme un « ami »¹⁷⁸. Ces deux journalistes lui ouvrirent les portes de la Révolution jacobine, à tout le moins celle de la presse. Nul doute que son entrisme l'aurait amené à les rejoindre cette société de pensée si elle n'avait été misogyne.

Elle préféra néanmoins rejoindre les Amis de la Vérité, faute d'atteindre ceux de la Constitution, à la fin de l'année 1790. Son premier discours, le 30 décembre¹⁷⁹, nécessite de s'y arrêter. Premier acte de son

¹⁷⁴ R. Whatmore, J. Livesey, « Étienne Clavière, Jacques-Pierre Brissot et les fondations intellectuelles de la politique des girondins », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 321, 2000, p. 1-26 ; R. Darnton, *Trends in radical Propaganda on the Eve of the French Revolution (1782-1788)*, doctorat non publié, Oxford, 1964, p. 54 ; *Ibid.*, "The High Enlightenment and the Low-Life of Literature", *The Literary Underground of the Old Regime*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, p. 1-40.

¹⁷⁵ Guy de Meuron, *op. cit.*, p. 73.

¹⁷⁶ Na, *op. cit.*, 28 janvier 1791.

¹⁷⁷ A. Mathiez, *Un procès de corruption sous la terreur. L'affaire de la compagnie des Indes*, Paris, Alcan, 1920, p. 185.

¹⁷⁸ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 7 mai et 12 février 1790.

¹⁷⁹ E. Palm, *Appel aux Françaises*, *op. cit.*, p. 1-9.

militantisme « féministe », il impose de rappeler qu'Etta Palm était à Paris comme « agent secret » des Provinces Unies et que la fin de l'Ancien Régime lui exigeait de maintenir cette couverture à tout prix. La protection tacite de Montmorin, depuis 1787, l'avait amené à infiltrer le comité diplomatique. Comme elle ne pouvait durer, il lui fallait s'inscrire dans la lumière de la Révolution. Le choix initial des journalistes, grâce à Brissot et Carra, s'ajouta celui du « féminisme », qui l'amena à rejoindre le Cercle social résulte d'une intervention intempestive le 26 novembre 1790, où elle demanda de laisser parler « l'apologiste des dames »¹⁸⁰. Puis elle déroula son programme. Elle savait que ses propos susciteraient le trouble de l'auditoire. Ce qui était arrivé un mois auparavant, lui permettant de sortir de l'ombre, se reproduisit fin décembre, amenant les dirigeants du Cercle social à lui demander de poursuivre dans son « féminisme ». Ainsi en devint-elle une porte-parole, créant une Société des Amies de la Vérité (mars 1791), lançant un appel à l'Assemblée nationale (juillet 1791)¹⁸¹ avant d'y intervenir (1^{er} avril 1792)¹⁸². Mais elle s'attira l'inimitié, pour ne pas dire plus, de véritables « féministes », comme Louise Robert¹⁸³.

Quant à l'animosité de Théroigne de Méricourt, née Anne-Joseph Terwagne, elle reposait autant sur une histoire de cœur que de mystification. En effet, si la baronne d'Aelders prit un modèle pour définir sa couverture féministe, ce fut Méricourt qu'elle choisit. Venant l'une des Pays-Bas autrichiens et l'autre des Provinces Unies, elles assistaient toutes deux aux séances de l'Assemblée nationale, tant à Versailles qu'à Paris, à partir d'octobre 1789. Toutes les deux durent de se rencontrer grâce à Brissot et naviguèrent dans le même réseau montagnard, notamment autour de Jérôme Pétion de Villeneuve¹⁸⁴. Elles partagèrent jusqu'à leur ennemi, Champcenetz¹⁸⁵. Ce qui est étonnant était néanmoins le parallélisme de leur choix de vie : Terwagne bénéficiait du soutien du banquier suisse Jean-Frédéric Perregaud, Aelders se rapprocha de Clavière ; la première fonda une société et intervint à l'Assemblée nationale en janvier 1790, professant un féminisme théorique (égalité des droits et participation à des clubs), que la seconde commença à l'imiter à partir de l'automne suivant. La notoriété de Palm prit d'ailleurs réellement corps du moment que Terwagne quittât Paris à l'été pour se réfugier dans le Liégeois, où la première l'introduisit auprès de Maillebois¹⁸⁶.

¹⁸⁰ *L'orateur du peuple*, III, n° 46, 27 novembre 1790.

¹⁸¹ E. Palm, *op. cit.*, p. 37-40.

¹⁸² *Archives parlementaires*, n° 41, 1893, p. 63-64.

¹⁸³ E. Palm, *op. cit.*, p. 32. Cf. A. Geffroy, « Louise de Keralio-Robert, pionnière du républicanisme sexiste », *Annales historiques de la Révolution française*, 344/2, 2006, p. 99.

¹⁸⁴ NA, *op. cit.*, Palm à Van de Spiegel, 24 mai 1790. Élisabeth Roudinesco, *Théroigne de Méricourt, une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Le Seuil, 1989, 42-43.

¹⁸⁵ « Lettre de M. de Champcenetz aux Rédacteurs des Actes des Apôtres », *Les Actes des Apôtres*, chapitre VI (novembre 1789), p. 6, 12-14, 16.

¹⁸⁶ Joseph Demarteau, « Théroigne de Méricour lettres inédites prison et bijoux », *La revue générale*, 36, 1882, p. 585, 865-866.

En outre, de décembre 1791 à son départ de Paris, un an plus tard, Etta Palm sembla entretenir une relation avec un député, membre du comité de surveillance de l'Assemblée nationale, Claude Basire, dont le *Journal général de France*, le 27 février 1792, sembla prêter une relation avec Terwagne, à peine rentrée à Paris (mi-janvier 1792) après une longue absence. Basire parut avoir été mené rue Favart par son ami Chabot¹⁸⁷. Cette rencontre intervenant après l'arrestation de la baronne d'Aelders, en juillet précédent, il est possible de penser qu'elle se donna à un protecteur. Cette relation était la seule attestée par la documentation. Une autre peut être supposée avec Maillebois. Outre les questions d'argent déjà évoquées, Palm recevait encore le « vieux général » en décembre 1789¹⁸⁸. Leurs relations demeurèrent suivies, puisque début avril 1790, elle reçut la visite de Jean-Philippe Garran de Coulon, président du comité des recherches de la commune de Paris, qui le cherchait, après sa disparition le 23 mars précédent ; il était recherché dans le cadre d'un complot ourdi pour renverser la Révolution¹⁸⁹. Elle ne put lui répondre qu'elle n'avait plus vu Maillebois depuis décembre, même si Van de Spiegel lui avait déjà envoyé des nouvelles de sa présence en Hollande¹⁹⁰.

Bien que les liens de la baronne d'Aelders n'apparussent pas dans la procédure et dans les événements autour de ce complot mort-né, les activités d'Etta Palm suscitèrent une surveillance du comité de Garran de Coulon. Et un espion fut bien envoyé observer ce qu'il s'y passait. Il s'agissait d'un ancien secrétaire de l'ambassade napolitaine de Paris, le *cavaliere* Luigi Pio¹⁹¹, qui délaissa son service en février 1790 et embrassa la Révolution, un mois plus tard, comme employé à l'hôtel de ville en tant que « commissaire pour les papiers d'émigrés ». Ayant pris son poste en mars 1781, peut-être rencontra-t-il Etta Palm dès cette époque ? Toujours est-il qu'elle l'appelait, en juin 1791, « frère Pio »¹⁹² et qu'en novembre 1792, elle utilisa encore les informations du « citoyen Pio » sur les menées des amis hollandais de Maximilien de Robespierre, dont le Napolitain était proche¹⁹³. Préalablement, il avait infiltré le Cercle social, dont il fut brièvement le secrétaire (5 octobre 1790-10 janvier 1791) ; le motif de son renvoi fut qu'il espionnait pour les jacobins, ainsi que le rapporta le chargé d'affaires de Naples, l'abbé Vincenzo Leprini¹⁹⁴.

¹⁸⁷ AN, F⁷ 4590 et Albert Mathiez, « Recherches sur la famille et sur la vie privée du conventionnel Basire (suite & fin) », *Annales révolutionnaires*, mai-juin 1921, 13/3, p. 183-189.

¹⁸⁸ NA, *op. cit.*, Palm à Van de Spiegel, 15 avril 1790.

¹⁸⁹ J.-P. Garran, *Rapport fait au comité de recherches de la municipalité de Paris (...), suivi des pièces justificatives et de l'arrêté du comité tendant à dénoncer MM. Maillebois, Bonne-Savardin et Guignard-Saint-Priest (9 juillet 1790)*, Paris, 1790.

¹⁹⁰ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 23 mars 1790.

¹⁹¹ A. Mathiez, « Un Italien jacobin : le chevalier Louis Pio », *Nouvelle Revue d'Italie*, 25 janvier 1921, p. 1-17 ; A. Cutolo, « Da diplomatico a giacobino. La vita di Luigi Pio attraverso il suo carteggio inedito », *Rassegna storica del Risorgimento*, 1935, p. 396-413.

¹⁹² E. Palm, *Appel aux Françaises*, *op. cit.*, p. 34.

¹⁹³ AD, CP Hollande, 584, Palm à Lebrun, 23 novembre 1792.

¹⁹⁴ A. Cutolo, *op. cit.*, p. 408.

Cette proximité de Français acquis à la Révolution, parfois au point de devenir des délateurs, effrayèrent l'autre réseau de socialité, celui que la baronne d'Aelders avait patiemment construit depuis 1773. Certes, son opération de 1787 avait laissé des traces, mais elle conserva l'amitié de plusieurs membres de la société d'Ancien Régime. La première fut sans conteste Louise-Marie-Adélaïde d'Orléans, duchesse de Bourbon. Comme semble l'indiquer la proximité avec Louise Come Descoings, leur relation devait être suffisamment ancienne pour qu'une simple lettre de la baronne, lue en tribune le 3 juin 1791¹⁹⁵, alors que la princesse s'était réfugiée en Normandie depuis deux mois, l'amenât à accepter de rejoindre les Amies de la Vérité. Il est vrai que l'une et l'autre trouvèrent là le moyen de lever les doutes sur leur patriotisme. Mais elle fut l'exception dans le réseau d'Etta Palm. Son tournant « jacobin », comme elle l'avoua crânement à Van de Spiegel¹⁹⁶, choqua ceux qui ne comprenaient pas qu'« après avoir été l'ennemie des patriotes hollandais, elle pr[is] à Paris le rôle d'une démocrate outrée »¹⁹⁷. Dès janvier 1791, le comte Bernhard Wilhelm von der Goltz, ministre de Prusse, mit fin à quatre ans de collaboration. Même Jean-Claude Le Vacher de Charnois, un journaliste monarchiste ami de Maillebois, s'éloigna d'elle pour cette raison au niveau personnel, même s'il l'a défendit, mollement certes, dans son quotidien, *Le Spectateur national ou le modérateur*, à l'occasion de la dénonciation de Cerisier.

Le retour en Hollande

La mort de Maillebois, le 14 décembre 1791, faisant suite à son interpellation de juillet, ainsi qu'aux avertissements de Van de Spiegel de septembre, marqua à un tournant dans l'activité clandestine de Palm. Malgré son activité parisienne, elle sembla atteinte de ce mal propre aux agents restés trop longtemps sous couverture. Sa force physique et morale lui avait permis jusque-là de subir les pressions qu'impliquait sa mission. Mais était palpable sa souffrance de ne pas être soi-même¹⁹⁸, de vivre dans la peur comme d'être seule, même si elle parvint parfois à s'en libérer temporairement (avec Maillebois et Basire notamment). L'entrée de la France dans une révolution, similaire à celle dont elle n'avait suivi le déroulement que par procuration entre 1778 et 1787, même si elle y joua sa partition, lui fit penser qu'il lui fallait peut-être mettre fin à sa mission. Déjà le 25 octobre 1789, l'émissaire Rudolf Hentzy prévint le *Raadpensionaris* qu'elle évoquait de se rendre à La Haye en novembre¹⁹⁹. Elle l'annonça elle-même dans sa « lettre particulière » à Van de Spiegel du 22 décembre. Mais, le 18 janvier suivant, ce dernier lui

¹⁹⁵ *La Bouche de Fer*, 7 juin 1791.

¹⁹⁶ KH, *op. cit.*, Palm à Van de Spiegel, 8 juillet 1794.

¹⁹⁷ *Spectateur national ou le modérateur*, 22 juillet 1791.

¹⁹⁸ A. Dewerpe, *Espions. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 360-363.

¹⁹⁹ H.T. Colenbrander, *Nederland...*, *op. cit.*, p. 156n1.

suggéra d'éviter les « frais et fatigues d'un voyage »²⁰⁰.

La décision de l'« agent secret » s'expliquait peut-être par la présence de deux nouveaux agents au service du *Raadpensionaris*, Hentzy et Brantsen, envoyés en septembre précédent ; Etta Palm n'avait peut-être pas compris qu'ils pouvaient avoir une autre mission que celle qui lui fut confiée en 1778. Une autre explication avait été avancée par Van de Spiegel le 18 janvier 1791 : ses « affaires particulières » qui l'appelleraient « en Hollande et [lui] procurent l'honneur de [s]'entretenir avec » elle ; il est vrai que le décideur et son agente ne s'étaient jamais rencontrés. Savait-il qu'une décision légale de Groningue, en date du 26 janvier 1790, permettait à Etta Palm de revendiquer ses droits sur l'héritage de sa mère et que ses « peu honorables parents », notamment ses oncles de Groningue, le « patriote » Albert Johan, conseiller municipal (1781-1787), et Willem de Sitter, chef de la haute chambre de justice (1776-1795), avaient accaparé en l'absence de leur nièce ? L'action judiciaire d'Etta Palm, « par les soins de M. le conseiller [Hendrik Ludolf] Wichers et avocat [Dieter] Brugma », lui permit de recouvrer une pension annuelle de 135 florins (499,5 livres)²⁰¹. Il lui resta à recouvrer les « quelques sommes escroquées »²⁰² lors d'une procédure à Amsterdam en 1768, et non un quelconque héritage d'Amérique comme soupçonné²⁰³. Cette affaire fut plus longue à résoudre, malgré le soutien de Van de Spiegel²⁰⁴, puisqu'Etta Palm décida de retourner à Amsterdam affronter ses spoliateurs en juin 1793.

Cet appel de ses intérêts privés semblait donc plus fort que son adhésion aux idéaux de la Révolution pour motiver son attitude de l'été 1792. Il lui suffit de s'en remettre à son réseau de socialité, en premier lieu à son voisin Brissot, pour se créer une mission. En mars, le changement de ministre des Affaires étrangères amena à la Première direction, qui couvrait notamment les Pays-Bas, un journaliste de sa connaissance et ami de l'imprimeur de la rue Favart, Pierre Hélène Marie Lebrun-Tondu. Ce dernier comptant parmi ses amis Carra, dont Palm s'était rapprochée deux ans auparavant, il sembla qu'elle et Lebrun se rencontrèrent dès avril 1791, quand le « patriote » liégeois était revenu à Paris, pour se lancer dans la presse. Sa nouvelle position, en tant que premier commis des Affaires étrangères, offrit à Palm de rentrer en Hollande. Il lui restait seulement à attendre qu'une occasion se présentât. Une affaire de faux-assignats, révélée à Amsterdam et Rotterdam par le ministre de France à La Haye, Emmanuel de Maulde, et médiatisée par le ministre des Affaires étrangères, Scipion Chambonas à l'Assemblée nationale, le 5 juillet 1792, le permit. Les pièces copiées par le secrétaire Frédéric-Séraphin Latour Dupin de Gouvernet arrivèrent sur le bureau de Lebrun qui, rapidement, comprit le blocage de

²⁰⁰ NA, *op. cit.*, inv. 49.

²⁰¹ KH, *op. cit.*, Palm à Willem V, 31 juin 1794.

²⁰² *Ibid.*, 29 mai 1794.

²⁰³ W.J. Koppius, *op. cit.*, p. 18-19 ; H. T. Hardenberg, *op. cit.*, p. 9, 47.

²⁰⁴ NA, *op. cit.*, inv. 56, Van de Spiegel à Palm, 26 janvier 1793.

l'extradition des faussaires²⁰⁵. Aussi bien dans son relationnel que dans la documentation de son office, il pensa disposer d'un moyen d'action. Ce moyen était évidemment Etta Palm. En tant qu'« agent secret » de Hollande, elle disposait d'atout pour obtenir ce que la France désirait. Et pour ce qu'en savait Lebrun, elle était acquise à la Révolution girondine. Faisant d'une pierre deux coups, il entama un processus de recrutement. D'apparence, il n'appartenait pas à l'intimité de la Hollandaise, puisqu'il passa par l'entremise de Clavière, devenu ministre des Finances. Ce dernier apparaît d'ailleurs de nombreuses fois dans la correspondance concernant Palm à l'automne 1792. Ce fut ainsi qu'on apprit l'autre volet de la mission assignée à l'« agent secret » de Van de Spiegel. Lebrun

« étai[t] dans l'espérance que, par ses insinuations auprès de la princesse d'Orange, elle pourrait indirectement servir à détacher la Russie de l'alliance de l'Autriche²⁰⁶ ».

Dans un premier temps, Palm dut écrire à Van de Spiegel. Après un premier échange de lettres, les 17 et 21 août 1792, qui s'inscrivaient dans la suite des renseignements adressés depuis le 9 juillet (légion batave, médiation de la princesse van Oranje entre la France et la république hollandaise)²⁰⁷, elle se fit plus précise. Le 20 août, elle évoqua le sort des faussaires prisonniers devant être extradés vers Paris. Quatre jours plus tard, la réponse du *Raadpensionaris* fut une véritable fin de non recevoir. Il ne voyait pas ce que son agent pût trouver étrange dans le fait qu'avant toute décision « l'État de Hollande » en demanda les raisons à la France, celles-ci devant être motivées sur des pièces authentiques à l'origine légale, et non des copies. Cette explication était celle que les *Staten-Generaal* opposaient depuis la fin juillet à Maulde. Comme il avait pu faire copier les originaux en possession de la justice hollandaise grâce à la corruptibilité d'un greffier amstellodamois, le diplomate dut accepter que les justiciables fussent libérés²⁰⁸. Si l'exercice d'Etta Palm avait échoué, ce ne fut qu'en apparence. Non seulement elle montra la réponse de Van de Spiegel, que ce dernier voyait comme « une lettre privée à ne pas montrer au gouvernement »²⁰⁹, à Lebrun, mais celui-ci accepta qu'elle se rendit en Hollande pour réaliser la seconde partie de l'opération française.

Comme Van de Spiegel deux ans plus tôt, il lui écrivit ne pas l'avoir « engagée, ni excitée à faire un voyage (...) dans le but de [lui] être utile ». Mais il n'entendait pas moins se servir des relations qu'elle fit valoir avec le *Raadpensionaris* et la princesse van Oranje pour faire passer les « assurances des dispositions pacifiques de la République de France à l'égard des

²⁰⁵ AD, *op. cit.*, 585, Note sur la dame d'Aelders, 11 août 1793. *Archives parlementaires de 1787 à 1860 (...)* (1787 à 1799), 46, Paris, Paul Dupont, 1867, p. 151-153.

²⁰⁶ *Ibid.*, Lebrun à Clavière, 25 novembre 1792.

²⁰⁷ NA, *op. cit.*, inv. 50, Van de Spiegel à Palm, 21 et 24 août 1792.

²⁰⁸ AD, *op. cit.*, 583, Lebrun à Maulde et Maulde à Fagel, 11 et 21, 30 juin 1792. *Resolutien van de Heeren Staten van Hollandt ende Westvrieslandt*, 201, 1792, p. 519-529 et 651-659.

²⁰⁹ NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 24 août 1792.

puissances qui garderont la neutralité ». Cette affabilité n'était que de façade puisque la France n'agirait

« jamais offensivement contre aucune puissance que lorsque [elle aurait] eu la conviction d'une malveillance bien marquée ou d'un projet formé de [l'] attaquer »²¹⁰.

Mais il fut moins question, dans les vingt lettres de Palm à Lebrun, de Russie et d'alliance autrichienne que de fusils, d'émigrés et d'Escaut. En s'insérant dans un dispositif large du renseignement français, l'ancien « agent secret » de Willem V se trouva ainsi en Hollande à surveiller Emmanuel de Maulde et Pierre Augustin Caron de Beaumarchais. S'il ne s'agissait pour le premier que de surveiller son action après le rappel des représentations diplomatiques entre les deux États consécutif à la déchéance de Louis XVI (10 août 1792) qui avait permis leur accréditation²¹¹, la question du second était plus délicate. Comme lors de la question des faussaires incarcérés, il fallait débloquer un marché républicain de fusils brabançons entreposés dans le port zélandais de Terneuzen²¹² que l'Amirauté de Middelburg retenait, faute de versement d'un cautionnement, depuis le printemps 1791. L'action de celle que l'on aurait tort de voir comme un agent « double », bien qu'elle disposât d'une légitimité hollandaise autant que française, fut des plus complexes.

Etta Palm évoqua cette question avec Van de Spiegel, lors de leur rencontre du 3 novembre 1792²¹³. Ce premier rendez-vous entre l'« agent secret » et son décideur avait été pris dans la matinée, la première étant arrivée à La Haye la veille. Tout à la surprise de la révélation que celle-ci était passée au service de la France, le *Raadpensionaris* lui rappela la position officielle des *Staten-Generaal*. Parce que l'affaire avait été nouée dans les Pays-Bas autrichien, les autorités bataves s'étaient calquées sur la note du ministre autrichien, Johann Rudolf von Buol-Schauenstein, du 5 juin précédent, à savoir que la vente desdits fusils avaient été conclue à la condition expresse de leur exportation d'Europe, ce qui d'évidence n'était plus le cas²¹⁴ ; laquelle était connue de Lebrun de longue date²¹⁵.

Il apparait que Palm fut instruite sur le cas de Beaumarchais par le ministre français. Elle le fit surveiller par Van de Spiegel, plutôt qu'elle ne l'observa elle-même. En effet, le 9 novembre, elle fit état de spéculation contre l'assignat de Beaumarchais et des banquiers de la place de La Haye,

²¹⁰ AD, *op. cit.*, 584, Lebrun à Palm, 26 novembre 1792.

²¹¹ *Ibid.*, vol. 585, note à Deforgues de juin 1793, f. 327. NA, *op. cit.*, Van de Spiegel à Palm, 24 août 1792.

²¹² *Œuvres complètes de Beaumarchais, précédées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages par M. Saint-Marc Girardin*, Paris, Firmin Didot frères, 1845, p. 521-607. J. C. Gatty, *Beaumarchais sous la Révolution. L'affaire des fusils de Hollande d'après des documents inédits*, Leyde, Brill, 1976, p. 179-183, 187.

²¹³ AD, *op. cit.*, Palm à Lebrun, 6 novembre 1792.

²¹⁴ Österreichisches Staatsarchiv, Vienne, Haus-, Hof- und Staatsarchiv, Staatenabteilung Holland 79.

²¹⁵ AD, *op. cit.*, 583, Fagel à Maulde et Maulde à Lebrun, 8 juin 1792.

dont Mathieu Labouchère, de la banque Molière, qui l'hébergeait²¹⁶. Seulement, elle tint à préciser qu'ils seraient, « dit on », avec Elias Abbema, chargé des affaires des « patriotes » hollandais à Paris. Autrement dit, elle plaça dans la même phrase une information concernant la France et une proprement batave. En effet, ainsi que le nota Lebrun, « les patriotes seuls ont droit à nos secours et à notre appui »²¹⁷. Derrière l'incise en citation se cachait la *hoge politie* de Van de Spiegel. Une confirmation était donnée dans la dernière lettre de Palm concernant Beaumarchais, le 7 décembre suivant. En annonçant son départ « dans la nuit » et en mentionnant le décret d'accusation de la Convention nationale du 28 novembre précédent, elle mélangeait à nouveau les intérêts des deux pays et révélait sa source. En effet, cette annonce au *Raadpensionaris* fut le fait de Maulde, le 4 décembre, et la nuit fut celle du 1^{er} au 2 décembre²¹⁸. Le même décalage, induit par la remontée de l'information, était notable à propos de l'arrivée de Charles-François Dubois-Thainville, le 1^{er} décembre 1792, mais seulement annoncée à Lebrun dix jours plus tard. Et quand elle tint ses informations de Van de Spiegel, comme dans le cas de Dumouriez, ce fut parce qu'il était accusé de corruption par des jacobins locaux²¹⁹.

Cette proximité avec le *Raadpensionaris* montrait que Palm ne fut pas cet agent « double » français que l'on crût initialement, ni même qu'elle se livrât à une quelconque pénétration ; au contraire, ce furent des Français qu'elle se jouât pour rentrer en Hollande. Aussi conserva-t-elle Matthijs Tinne et son beau-frère Willem Rietmulder²²⁰, ses deux boîtes-aux-lettres mise à disposition par Van de Spiegel en décembre 1788²²¹, jusqu'à la déclaration de guerre de la France, le 1^{er} février 1793 ; ensuite, jusqu'en octobre suivant pour le service français et au-delà, elle se servit d'un Monsieur Tak, dans la *Hofstraat* (rue de la Cour). Il est à noter que Tinne était le neveu du secrétaire de Van de Spiegel, Johann Abraham. Ce double indice montrait à la fois son attachement aux Provinces Unies, sa fidélité à Van de Spiegel et à Willem V. Ils confirmaient aussi les raisons personnelles du retour de Palm. Le *Raadpensionaris* le résuma au *stadhouder* après sa rencontre du 3 novembre 1792 : elle craignait qu'une guerre éclatât avec la France²²². Ce souci se retrouvait dans sa correspondance avec Lebrun : sur vingt-huit rapports envoyés en sept mois, elle évoqua neuf fois²²³ la nervosité hollandaise de voir triompher les armées françaises en Belgique, avertissant notamment que l'ouverture de la navigation dans l'Escaut serait une entrave à

²¹⁶ *Ibid.*, 584, Palm à Lebrun, 6 et 9 novembre 1792.

²¹⁷ *Ibid.*, Lebrun à Clavière, 25 novembre 1792.

²¹⁸ *Œuvres complètes de Beaumarchais, op. cit.*, p. 596-597.

²¹⁹ *Ibid.*, lettre du 10 décembre 1792, f. 307.

²²⁰ W. M. C. Regt, „De familie Tinne“, *Maandblad van het genealogisch-heraldiek genootschap de Nederlandsche Leeuw*, 188, 1900, p. 182-183.

²²¹ NA, *op. cit.*, inv. 49, Van de Spiegel à Palm, 5 décembre 1788.

²²² NA, *op. cit.*, inv. 254, Van de Spiegel à Willelm V, 4 novembre 1792.

²²³ AD, *op. cit.*, 584, Palm à Lebrun, 12, 20, 27, 30 novembre, 4, 11, 12 décembre 1792, 4 et 11 janvier 1793.

« la paix avec la Hollande et l'Angleterre »²²⁴. Elle-même ne perdait pas « tout espoir [pour] rétablir la paix entre [s]es deux patries »²²⁵. C'est pourquoi elle ne manquait pas de rappeler combien La Haye interdisait aux émigrés français tout séjour de plus de vingt-quatre heures, sans caution des *Staten-Generaal*, insistant sur la présence de sa bête noire, Breteuil²²⁶.

Elle ne cacha pas qu'elle « être chargée d'une mission du gouvernement »²²⁷ français. Ce qui ne manqua pas d'« effray[er] et d'inqui[éter] » initialement Van de Spiegel et Willem V²²⁸. Déjà après l'échange épistolaire de l'été précédent, à propos des faussaires, cette situation avait suscité une discussion entre les deux décideurs, amenant le *stadhouder* à revoir toute la correspondance de son « agent secret », très certainement pour noter un changement de ton laissant paraître un possible changement de légitimité. Dans sa lettre du 8 septembre à Palm, le *Raadpensionaris* se sentit obligé d'en parler. Seulement, il travestit la réalité, évoquant les remerciements du prince pour « son travail difficile », mais sa suspicion transparaisait au travers de son ennui par rapport à l'argent adressé par Palm pour obtenir des gazettes hollandaises afin de contrebalancer les françaises²²⁹. L'incompréhension du décideur batave face à la venue de son « agent secret » à La Haye était telle qu'apprenant sa présence, le 3 novembre, par sa *hoge politie*, il lui fit envoyer son secrétaire Johann Abraham Tinne pour « savoir le but de son voyage »²³⁰. La réponse de l'« agent secret » que rapporta le messenger commença à rasséréner le décideur : Palm n'avait pas changé de légitimité. Et Van de Spiegel de rédiger, en collaboration avec Willem V, la réponse que leur agent devait adresser à Lebrun²³¹. Le ministre anglais à La Haye, William Eden Auckland, suspecta rapidement « quelque correspondance secrète avec Clavière et Le Brun [sic] »²³². Il tenait cela de trois lettres adressées par celle qu'il prenait pour son « agent secret » au ministre français des Affaires étrangères (1^{er}, 6, 9 et 16 novembre), et de missives particulières de la même au ministre des Finances (4 novembre). Celles-ci avaient été signalées par le correspondant du *postkantoor* (bureau de poste) de La Haye à l'organisation dirigée par Charles Hake et l'épouse de son fondateur, Marguerite Wolters²³³.

²²⁴ *Ibid.*, 11 décembre 1792.

²²⁵ *Ibid.*, 12 février 1793.

²²⁶ *Ibid.*, Palm à Lebrun, 12, 16 novembre, 21 décembre 1792 et 11 janvier 1793.

²²⁷ *Ibid.*, Lebrun à Clavière, 25 novembre 1792.

²²⁸ *Ibid.*, Palm à Lebrun, 6 novembre 1792.

²²⁹ NA, *op. cit.*, inv. 50.

²³⁰ KH, *op. cit.*, Van de Spiegel à Willem V, 3 novembre 1792.

²³¹ NA, *op. cit.*, inv. 254, Van de Spiegel à Willem V et Willem V à Van de Spiegel, 4 et 5 novembre 1792. AD, *op. cit.*, Palm à Lebrun, 6 novembre 1792.

²³² Auckland à Greenville, 15 novembre 1792, in *The Manuscripts of J. B. Fortescue, Esquire, preserved at Dromore*, II. 1786-1815, Londres, 1894, p. 334.

²³³ Matthijs Tieleman, « ‘No Intrigue Is Spared’: Anglo-American Intelligence Networks in the Eighteenth-Century Dutch Republic », *Itinerario*, vol. 45/1, avril 2021, p. 99-123.

Cette possibilité d'intercepter les lettres était connue à La Haye²³⁴. Ce fut pourquoi les correspondances avec la baronne d'Aelders empruntaient les services de courriers, de l'ambassade parisienne ou plus particuliers (Maillebois, Meuron), tandis que les siennes rejoignaient une boîte-aux-lettres vivante. La situation tendue avec les Pays-Bas autrichiens et avec les Provinces Unies, à partir de janvier 1792, ajouta une incertitude supplémentaire. Etta Palm s'en plaignit à maintes reprises auprès de Lebrun²³⁵, sans imaginer que le ministre put ne pas s'attendre à quelque résultat de l'action de sa Hollandaise. Ainsi en fit-il part au protecteur de Palm, son collègue le ministre Clavière :

« Cette femme passe, et il paraît que ce n'est pas sans fondement, pour n'être qu'une intrigante et des personnes en qui je dois avoir confiance m'ont plus d'une fois averti de rester sur mes gardes avec elle. Plusieurs membres de la Convention nationale m'ont écrit à son sujet et dans des termes qui ne sont pas propres à dissiper ces soupçons²³⁶. »

Lebrun se rangeait du côté de ces « patriotes » hollandais qui avaient sonné la curée contre la baronne d'Aelders en juillet 1791 et leurs alliés à la Chambre. Justement ceux qu'elle dénonçait dans ses correspondances maintenant qu'elle se trouvait à La Haye²³⁷ !

En retour, Etta Palm était aussi surveillée par des éléments « patriotiques ». Le 5 janvier 1793, alors qu'elle cherchait à faire aider par Lebrun l'ancien ambassadeur des Provinces Unies à Versailles²³⁸, le fils de ce dernier, Willem Anne Lestevenon van Berkenrode, « patriote » de Haarlem, fit un rapport assez circonstancié du réseau de l'espionne à Johan Valckenaer, président du comité révolutionnaire batave fondé à Paris (octobre 1792) et ami de Cerisier : outre d'hypothétiques rendez-vous secrets chez la princesse van Oranje, elle renoua avec Gérard Brantsen et entretint un correspondance avec un député de la Haute-Loire²³⁹. Néanmoins, il convient de prendre ce rapport avec prudence. En effet, Palm rencontrait Willem V dans l'antichambre de son épouse²⁴⁰, et non cette dernière. De même, il s'agirait du député Claude-André-Benoît Reynaud de Bonnassous, dont la correspondance reste inédite autant qu'inconnue. Quant à Brantsen, il s'agit du renégat qui avait quitté les rangs « patriotiques » en 1788 pour devenir l'agent de Van de Spiegel, pour lequel il rejoignit Paris après la Révolution et

²³⁴ NA, *op. cit.*, inv. 52, Van de Spiegel à Palm, 26 janvier 1793.

²³⁵ AD, *op. cit.*, Palm à Lebrun, 16, 27 novembre 1792, 22 janvier, 3 avril, 4 juin 1793 ; Note, 11 août 1793 ; Deforgues à Palm, 12 août 1793.

²³⁶ *Ibid.*, à Clavière, 25 novembre 1792.

²³⁷ *Ibid.*, Palm à Lebrun, 23 novembre 1792 (Abbama) et 21 mai 1793 (à propos d'un autre « renégat hollandais », Anarchis Cloots).

²³⁸ *Ibid.*, 27 novembre 1792.

²³⁹ NA, *op. cit.*, 2.21.057, inv. 110, Berkenrode fils à Valckenaer, 5 janvier 1793. H.T. Colenbrander, *op. cit.*, p. xxxi.

²⁴⁰ *Ibid.*, 3.01.26, inv. 254, Willem V à Van de Spiegel, 7 novembre 1792 ; AD, *op. cit.*, Palm à Lebrun, 9 novembre 1792.

retra en septembre 1792 ; là encore, ses rapports restent inédits à ce jour, s'ils existent encore.

En outre, il était étonnant de ne pas trouver deux éléments essentiels. Le premier était l'impécuniosité dans laquelle Etta Palm se trouvait une fois rentrée à La Haye, preuve supplémentaire qu'elle avait fui la France en toute hâte. Le 9 novembre 1792, sept jours après son arrivée, elle vivait chez elle, c'est-à-dire chez une veuve Kool, dans la Boekhorstraat. Elle ne sortait « que pour voir des membres de l'État, dont plusieurs amis d'enfance ». Un souci de discrétion lui fit préférer les voir prendre un « thé qu'à des repas de cérémonie »²⁴¹. S'il n'était pas possible d'identifier ces relations que ne citât pas Berkenrode, la correspondance avec Lebrun en livrait un, entre autres « amis »²⁴², celui de Johan Cornelis van der Hoop, procureur fiscal à l'Amirauté d'Amsterdam²⁴³, une pièce d'importance pour un renseignement destiné aux Français. Bien qu'il se fût éloigné de Willem V, en raison de la passivité du *stadhouder*, il était aisé de comprendre que Palm préféra la discrétion. Les papiers saisis chez elle à La Haye ajoutèrent deux relations, Willem Gustaaf Frederik Bentinck van Rhoon, confident de Willem V et agent anglais animant le parti orangiste, et le prévôt militaire Gerardus Philippus Rulach²⁴⁴.

Mais, elle affrontait déjà des problèmes financiers. Dès le 5 novembre, elle avoua à Clavière vivre « avec la plus grande économie à moins de 10 florins par jours »²⁴⁵, soit 37 livres. Il s'agissait évidemment d'une comédie jouée par une femme habituée à vivre en baronne. Lebrun ne lui accorda que le 26 novembre un traitement mensuel de 300 livres, pour deux rapports, et lui débloqua « par le premier ordinaire une lettre de change de 300 livres » également. Annuellement, cela devait lui rapporter l'équivalent de 972 florins, soit un peu plus que le revenu médian des financiers et rentiers de La Haye²⁴⁶. Ces fonds ne parvinrent qu'une quinzaine plus tard, au grand soulagement de Palm²⁴⁷. Deux mois plus tard, la déclaration de guerre mit fin aux versements, mais il semble que le mois de janvier 1793 ne fut pas honoré par Paris, malgré les deux rapports demandés (11 et 22 janvier). En effet, le 21 mai suivant, elle demanda que lui fussent passés « les 5 mois qui [lui étaient] dus ». Cette demande dut attendre la nomination d'un nouveau ministre et une revue de ses renseignements²⁴⁸. Ceux-ci furent jugés insuffisants, et pour cause, mais un nouvel essai lui fut offert, pour le même prix, mais contre un seul rapport, eu égard à la situation

²⁴¹ AD, *op. cit.*

²⁴² *Ibid.*, Palm à Lebrun, 3 avril et 4 juin 1793

²⁴³ *Ibid.*, Palm à Lebrun, 11, 12, 21 et 28 décembre 1792.

²⁴⁴ *Decreeten van de Provisioneele repræsentanten (...)*, *op. cit.*, p. 682.

²⁴⁵ AD, *op. cit.*, 584.

²⁴⁶ J. de Vries, A. v.d. Woude, *Nederland 1500-1815. De eerste ronde van moderne economische groei*, Amsterdam, Balans, 2005, p.672-689.

²⁴⁷ AD, *op. cit.*, Palm à Lebrun, 14 décembre 1792.

²⁴⁸ *Ibid.*, Note sur la dame Aelders, 11 août 1793.

problématique de la poste entre les deux pays²⁴⁹. Au bout de six rapports, la mission fut annulée face à la « bonne volonté sans effet » de Palm²⁵⁰. Cette dernière fit une réponse qui n'arriva vraisemblablement pas à Paris, mais qu'applaudit Van de Spiegel.

Après qu'elle eut « refus[é] de jouer le rôle honteux d'espion pour lequel [le ministre des Affaires étrangères de France l'avait] sollicité »²⁵¹, la situation de l'ancienne « agent secret » batave empira du tout au tout. Elle avait évidemment pressenti cette issue, devant le silence de Paris et l'annonce de la chute de Lebrun par la presse locale, début juillet. Elle l'anticipa même, en tenant de détourner « plusieurs milliers de paires de souliers, propres pour les troupes », de sa destination française. Elle y vit un moyen de se « mettre au moins pour un temps à l'abri de l'indigence ». Mais Willem V se montra aussi indolent qu'avec Van der Hoop et elle dut s'adresser à Van de Spiegel avant que l'affaire ne sombra²⁵². Écartant l'idée de rentrer en France, elle chercha tout aussi vainement de se faire pensionner pour ses missions passées et à obtenir la succession d'un éditeur de journaux locaux, arguant n'avoir eu « de cesse de donner des preuves dans le genre de travail » entre 1786 et 1792. Il essaya même de se trouver un emploi de gouvernante d'enfants, à Amsterdam, mais une cousine germaine la dénonça comme « ayant joué le rôle d'espionne pour le *stadhouder* en France » et elle fut remerciée. Il ne lui resta plus qu'à se livrer à la broderie, « car il [fallait] bien vivre sans faire de tort à personne ».

Elle se proposa néanmoins de recruter un des commissaires de l'armée française qui s'approchait des Provinces Unies, voire d'y faire venir les soieries lyonnaises²⁵³. Cette certitude n'était que de façade. Ainsi, concernant la première proposition, datant de juillet 1794, on peut déduire son système d'information. Elle tenait la nomination du représentant en mission Pierre René Choudieu des *Nouvelles Politiques, nationales et étrangères* du 6



²⁴⁹ *Ibid.*, Desforgues à Palm, 12 août 1793.

²⁵⁰ *Ibid.*, Desforgues à Palm, 5 octobre 1793 ; *Ibid.*, sd, in *Decreeten van de Provisioneele representanten (...)*, op. cit., p. 688.

²⁵¹ Van de Spiegel à Palm, octobre 1793, in *Decreeten van de Provisioneele representanten (...)*, op. cit., p. 688.

²⁵² KH, op. cit., inv. 986, Palm à Willem V, 5, 9, 22 et 29 juillet 1793.

²⁵³ *Ibid.*, Palm à Willem V, 24 mars, 31 juin et octobre 1794 ; NA, op. cit., inv. 52, Palm à Van de Spiegel, 8 juillet 1794 ; Palm à Van de Spiegel, février 1793, 30 juillet et octobre 1794, in *Decreeten van de Provisioneele representanten (...)*, op. cit., p. 683-687 ; Gratification, 25 octobre 1794, in G.W. Vreede, op. cit., p. 455.

février précédent, qu'elle avait connu comme membre de la coterie de Chabot, Delaunay et Basire. Cette information fut croisée avec l'avancée des troupes françaises, bien que la feuille royaliste parisienne reçue à La Haye ne parlât plus de Choudieu. Or, celui que Palm pensait à Bruges, n'avait pas quitté Lille²⁵⁴. Autrement dit, Palm n'était plus crédible.

Le second élément essentiel qui manquait au rapport de Berkenrode fut le retour de l'avocat Jan Munniks dans la vie d'Etta Palm. Il était la raison du maintien de cette dernière à La Haye, alors qu'elle s'était trouvé un « maison d'argile en dehors d'Amsterdam » au printemps 1794, où elle envisageait de « transférer facilement [s]es meubles, [s]on linge, et ce qu'elle avait » avant l'incendie », c'est-à-dire l'arrivée des Français²⁵⁵. Cette fois, elle ne pouvait pas avouer à son protecteur Van de Spiegel qu'elle souhaitait tenter sa chance avec l'armée française et ses commissaires dont un de ses amis était membre. Munniks serait cette fois, à nouveau, son chevalier blanc. Seulement, l'engouement de ce « patriote », qui offrit un pamphlet signifiant aux Français qu'ils étaient chez eux dans les Provinces Unies, s'avéra contre-productif. Contrairement à la version exposée en 1795²⁵⁶, l'ouvrage de Munniks apporté aux commissaires français révéla la présence de Palm à La Haye.

Or, à Paris, le comité de la Section Le Pelletier avait saisi les papiers de la baronne d'Aelders dans son domicile de la rue Favard le 25 juin 1794²⁵⁷. Ses papiers avaient été inventoriés le 24 avril suivant²⁵⁸. La traduction hollandaise de sa réponse à Mirabeau fut découverte. Elle s'ajouta aux témoignages de Chabot, mais aussi de ses amis Brissot et Carra, guillotiné le 31 octobre 1793, ainsi que Clavière, qui se suicida le 8 décembre suivant, et même Basire et Desmoulins, le 5 avril 1794. Ces motifs étaient autrement plus sérieux aux yeux de la Terreur et de la réaction thermidorienne pour poursuivre l'intrigante dénoncée par les « patriotes » bataves unanimes, de France comme de ceux les Provinces Unies. L'entrée des troupes françaises dans La Haye, en janvier 1795, conduit à l'arrestation de Van de Spiegel, le 4 février, puis celle de Bentinck, le lendemain. Ce ne fut que le 18 mai que « la prétendue baronne d'Aelders » fut accusée, par Cornelis Felix van Maanen, avocat adjoint au procureur général près la Cour de justice au *Comité van Algemeene Waakzaamheid* (Comité de vigilance) de La Haye, de machination contre la République batave. Arrêtée, elle fut

²⁵⁴ Choudieu au comité de Salut public, 4 août 1794, in F.-A. Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, XV, Paris, Impr. nationale, 1903, p. 653-654.

²⁵⁵ Palm à Van de Spiegel, 30 juillet 1794, *op. cit.*.

²⁵⁶ *Decreeten van de Provisioneele repræsentanten (...)*, *op. cit.*, p. 688-689.

²⁵⁷ AN, T 1601, Procès-verbal de perquisitions et inventaires des papiers saisis chez l'émigrée femme Dailbert, an III.

²⁵⁸ *Ibid.*, T 364, Papiers d'Élisa Lubina Johanna, baronne d'Aelders, épouse de Chrétien Ferdinand Louis Palin ; T 1688, dos. 926, États de titres et pièces remis à la commission municipale (de Paris) chargée de la liquidation des créances de l'émigrée femme Dailbert, An III ; Archives de Paris, 1434/2172, 348 rue Favard, État et remise de titres, Ans II et III.

conduite à la Kastelenije²⁵⁹ où elle fut interrogée par un officier de la police générale et de la correspondance intérieure de la République batave, Abraham Jacques la Pierre. Ignorant que la procédure était aussi bien française que batave, Etta Palm chercha à éloigner la vindicte « patriote » se prétendant de nationalité française, d'avoir été envoyée en mission en Hollande, de ne pas être attachée à la maison d'Orange, et ne connaître Munniks que 'pour son malheur'... Elle revisita surtout sa vie dans un sens que ne révélèrent pas les vingt-neufs lettres échangées avec Van de Spiegel et les vingt-deux avec Willem V, bien qu'elles échappassent à l'incendie des Tinne père et fils ainsi que de Van Citters devant l'arrivée des troupes françaises, le 29 janvier 1795. Bien dissimulées, elles ne furent pas trouvées par les enquêteurs, puisque seuls onze courriers de Palm, huit adressés au *Raadpensionaris*, deux au *stadhouder* et un du ministre des Affaires étrangères de France, tous de 1793-1794, furent inclus dans la procédure avant de disparaître. Qui de la Pierre ou d'elle évoquèrent « la jeunesse, l'esprit et la luxure », puis ses atours « de l'ordre des temps passés » ?

Le procureur instruisant son cas, Johann Valckenaer, la connaissait bien, non seulement pour avoir résidé à Paris depuis 1787, mais pour avoir reçu ce rapport en janvier 1793 sur ses activités contre la République française. Le 27 janvier 1796, la Pierre présenta son rapport au *Comité van Algemeene Waakzaamheid* :

« Après en avoir délibéré, il a été approuvé et entendu, de qualifier le *Comité van Algemeene Waakzaamheid* pour faire garder lesdits E.L.J. Aalders au moins aux frais du Pays dans un lieu suffisamment sûr et convenable jusqu'à la Paix Générale, ou jusqu'à ce que sa liberté ne soit plus nuisible peut être à la situation politique de ce pays et de la République française ; avec en outre charge au *Comité van Algemeene Waakzaamheid* [...] de chercher un endroit convenable, et de l'y faire transférer dès que possible²⁶⁰. »

L'ironie voulut que son dossier suivant fût celui de Van de Spiegel²⁶¹. Le 14 février, Valckenaer recommanda que Palm fût placée en réclusion, suivant son ancien protecteur à Gavangenpoort, où ils retrouvèrent Bentinck. Tous trois gagnèrent ensuite le château de Woerden, les deux hommes deux jours avant Palm, qui n'arriva que le 14 février 1796. Pendant cette longue incarcération, deux faits notoires se produisirent. Le premier tenait dans le journal de l'ancien *Raadpensionaris* du 5 février 1795 au 20 décembre 1798, où aucune entrée ne contient une mention à Palm²⁶². Le second fut qu'elle se plaignit de « mauvais traitements [...] contrairement aux autres citoyens qui

²⁵⁹ *Nieuwe Nederlandsche jaarboeken, of Vervolg der merkwaardigste geschiedenissen, die voorgevallen zyn in de Zeven Provinciën* [...], 30, 18 Mai 1795.

²⁶⁰ *Decreeten van de Provisioneele repræsentanten* (...), *op. cit.*, p. 680-689.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 690-702.

²⁶² L. Wichers, „Journaal van den Raad-Pensionaris Laurens Pieter van de Spiegel, 'Journaal van mijn Detentie in de Casteleny van den Hove'“, *Historisch Genootschap, Bijdragen en mededelingen van het Historisch Genootschap*, 15, Utrecht, Kemink und zoon, 1894, p. 1-61.

y sont retenus »²⁶³ ; autrement dit, son rôle d'« agent secret » fut connu des gardiens et de ses codétenus, expliquant certainement le silence de Van de Spiegel. Le 31 juin 1797, elle « demand[a] qu'elle soit rendue à la liberté, ou au moins qu'elle puisse avoir quelqu'un pour l'aider dans ses amères souffrances ». Un an plus tard, elle proposa une amélioration des conditions de vie de tous les détenus²⁶⁴. Le 9 mai 1798, prenant acte du coup d'État radical à La Haye, et cherchant à en profiter, elle rappela qu'une lettre de change de 236 florins (873 livres) « fut égarée dans [s]es papiers par H[ugo] Gevers », avocat au moment de l'arrestation de Palm²⁶⁵. Finalement, elle quitta sa geôle à la faveur de l'amnistie générale du 20 décembre 1798, de même que son ancien protecteur et Bentinck.

Son retour à la liberté fut bref. Songea-t-elle à retourner en France, où elle conservait des biens, même si pendant son incarcération, privée de son courrier, elle ne put faire surseoir à vente en octobre 1795²⁶⁶ ? Était-elle si affaiblie qu'une pneumonie la faucha. Elle décéda le 28 mars 1799²⁶⁷. Sa succession fut bloquée jusqu'au 23 septembre 1800²⁶⁸. Trois héritiers de la famille de Sitter se la partagèrent dans l'intervalle²⁶⁹. Mais ils ignoraient tout des possessions françaises de leur parente. Trente ans plus tard, plus personne ne s'en souvenait lorsque parut dans le *Groninger Courant* du 31 décembre 1830 une recherche d'héritiers pour des biens en France, par l'intermédiaire de maître Kersten à Amsterdam. Il s'agissait du dernier appel pour l'indemnisation des biens des émigrés, prévu par la loi du 27 avril 1825. Personne ne se présenta...

Etta Aelders, épouse Palm, dite la baronne d'Aelders, fut un « agent secret » de la classe du chevalier d'Éon²⁷⁰. Pourtant, sa notoriété resta bien en-deçà. Une partie de la responsabilité lui en revenait, puisqu'elle entreprit de travestir sa vie dans sa déposition à la Pierre, en 1795. Elle le fit pour tenter d'adoucir son sort, mais elle offrit une matière qui nourrit la recherche historique depuis le début du XX^e siècle. La présente mise en perspective transnationale, et non uniquement à partir des seules traces laissées par la Hollandaise, quitte à les travestir aux goûts du moment, permet de la percevoir dans sa juste mesure. Loin de l'image d'une intrigante ou d'une aventurière venue des rares témoins de son époque, elle apparaît dorénavant comme l'archétype de l'« agent secret » au XVIII^e siècle. Etta Palm fut

²⁶³ H. T. Hardenberg, *op. cit.*, p. 101 (11 avril 1796). *Decreeten van de Vergadering van het Provinciaal Bestuur van Holland*, La Haye, 'sLands Drukkerij van Holland, 7 july tot 31 july 1797, p. 658-659 (31 juin 1797) et 5 sept. tot 7 october 1797, p. 193 (7 septembre 1797).

²⁶⁴ *Resolutien van het Intermediair administratief bestuur, van het voormalig Hollandsch gewest*, 7, La Haye, 'sLands Drukkerij, 1798, p. 671 (31 août 1798).

²⁶⁵ NA, *op. cit.*, 2.01.01.01, inv. 508, Palm à Wijbo.

²⁶⁶ W.J. Koppius, *op. cit.*, p. 54.

²⁶⁷ *Haagsche Courant*, 10 avril 1799 ; H. T. Hardenberg, *op. cit.*, p. 116.

²⁶⁸ *Ibid.*, 15 septembre 1800.

²⁶⁹ Groninger Archieven, 574 coll. de Sitter-Schönfeld, 1040-1800, inv. 33.

²⁷⁰ Evelyne et Maurice Lever, *Le Chevalier d'Éon. « Une vie sans queue ni tête »*, Paris, Fayard, 2009.

envoyée en France au moment de l'entrée de cette dernière dans l'aventure américaine, puis y resta en raison de l'entrée des Provinces Unies dans la révolution. Après le 14 Juillet, elle chercha à rentrer chez elle, mais les projets annexionnistes du côté des Pays-Bas autrichiens imposèrent son maintien en France. Elle profita d'une affaire de faux-assignats pour tout quitter et rentrer en Hollande.

Accréditée auprès des autorités diplomatiques du pays où son gouvernement l'a envoyé, elle a toujours bénéficié d'une protection de sa mission invisible. Sous l'Ancien régime, les Affaires étrangères lui évitèrent les effets d'une lettre de cachet, comme en 1785 et peut-être deux ans plus tard. Si la Révolution semble avoir levé cette immunité, elle lui conserva sa clandestinité, quand bien même les premières allusions apparurent, non plus dans les commentaires curiaux, mais dans une presse qui venait de se libérer. À l'affût de tous les moyens pour assurer la sécurité de son pays, elle comprit comment manipuler les opinions françaises en faveur des Provinces Unies en usant de ce nouveau pouvoir.

Dans le même temps, pour assurer sa propre sécurité, elle dut trouver une nouvelle couverture qui lui permit de paraître naturellement dans ce nouvel espace de la politique française, l'Assemblée. Parce que femme, elle emboîta la seule qui lui sembla compatible avec sa mission, celle de la féministe. Mais on voit bien les limites de son activiste, plus prompt à lui permettre une activité de réseautage plutôt d'émancipation féminine (elle veut l'égalité), contrairement à son ennemie intime, Louise Robert (elle veut des droits politiques pour les femmes). Ainsi perçue, Etta Palm ne peut plus être vue comme « une femme qui semble être passée du monde de la galanterie au plus proche de l'intrigue politique », ainsi que la voyait H. T. Colenbrander²⁷¹, ni comme une femme intelligente, vaine, légère, douée pour l'intrigue, comme la présente son second biographe, Herman Hardenberg. Il est tout aussi excessif de la voir comme un parangon du féminisme primitif, ainsi que l'estime un peu rapidement Judith Vega. Etta Palm ne fut pas plus cette pauvre femme que ses premiers biographes pensèrent. Il reste encore à le démontrer plus complètement.

Gérald Arboit

²⁷¹ *Op. cit.*, p. 148.

1870-1918, Vers une reconnaissance du rôle de l'espionne en France ?

Dr. Olivier Lahaie

ABSTRACT

While the French defeat of 1870 was partly attributed to the dysfunctional nature of the French intelligence services, their restructuring over the following decades allowed for the involvement of a greater number of women, who had traditionally been excluded from such activities. The outbreak of the First World War, by causing an explosion in the demand for intelligence agents, acted as an accelerator in this sense. Although the motivations of female spies involved were not free of political and social demands concerning the emancipation of the 'weaker sex', the sexist prejudices surrounding their involvement and the missions assigned to them at the time prevented full recognition of their contribution to the French victory.

Key words : First World War - Female spies - Intelligence – « Patriotic prostitution » - Memory duty - Georges Ladoux - Marthe Richer

Suite à la défaite de 1870, laquelle s'explique en partie par les lacunes françaises en matière de recherche de renseignement sur l'ennemi et de contre-espionnage, un organe de recherche, la Section de statistiques, également appelée Service de Renseignements (SR), est « rattaché » au « 2^e bureau » de l'Armée, dit « de reconnaissances et de statistiques » (créé par décret du 12 mars 1874), afin de lui procurer des renseignements militaires sensibles. Ce SR est également chargé du contre-espionnage (CE). Des postes extérieurs, appelés « postes SR », sont établis à Nancy, Remiremont, Epinal et Belfort. Véritables antennes locales, chaque « officier-traitant », membre du Service de Renseignements, emploie des agents et rédige des synthèses de renseignements au profit du SR central de Paris, sis rue de l'université. Au déclenchement de la Première Guerre mondiale, le 2 août 1914, le SR est placé sous les ordres du lieutenant-colonel Zopff, personnage

« froid et silencieux [...] qui passait pour un esprit subtil, mais enclin au romanesque. L'on disait qu'il correspondait avec des espions et des espionnes et que rien de ce qui se passait dans les coulisses de la guerre ne lui était étranger. Son pouvoir s'étendait à un groupe de gens en civil, [...] les messieurs de la Sûreté (Générale) [...]. Parmi eux, le plus élevé en autorité, adjoint au colonel Zopff, portait le titre de conseiller technique pour le maintien de l'ordre aux armées [...]. Ce personnage n'était autre que l'excellent M. Sébille. Avec le rang de général, il avait droit à un uniforme brodé de palmes, rappelant celui des intendants et des sous-préfets »¹.

Dans les pays étrangers, le Service de renseignement extérieur (SRE) — émanation du SR dont il est « les yeux et les oreilles » — emploie trois types de personnels, encadrés par des officiers traitant : les « agents secrets », implantés en pays ennemis ; les « agents d'écoute », implantés dans les pays neutres ; enfin les « indicateurs », patriotes convaincus, sympathisants à titres divers, ou encore personnes de vile condition monnayant leurs informations².

Pendant la Grande Guerre, créant souvent l'étonnement autour d'elles, un certain nombre de Françaises vont s'impliquer dans l'âpre guerre du renseignement. Il convient sans doute de s'interroger sur leurs motivations profondes, mais également d'observer l'accueil qui leur a été réservé au sein des services de renseignements.

Raisons découlant du comportement des femmes elles-mêmes

Pour quelles raisons vont s'engager celles qui, dès le début de la Première Guerre mondiale, réclament un engagement comme agent de renseignement ? Évidemment, la vengeance motive certaines, voulant faire payer aux *Boches* la mort d'un proche. D'autres encore, réfugiées à Paris après l'invasion des départements du Nord et de l'Est, souhaitent laver la souillure d'un viol, opéré par la *soldatesque teutonne*. Mais là n'est pas tout.

Depuis de longues années en effet, les femmes sont en quête de reconnaissance sociale, voulant s'affranchir du carcan des mentalités qui voudrait les maintenir dans un rôle de mineures éternelles. Moins bien payées que les hommes sur le marché du travail, effectuant néanmoins des tâches aliénantes sur les chaînes de l'industrie ou pendant les travaux agricoles, privées au surplus du droit de vote, elles sont en quête d'une plus grande considération dans la société, et pourquoi pas — dans un avenir dont toutes s'accordent à dire qu'il ne peut être que lointain — d'une place équivalente à celle des hommes.

Or, l'éclatement du conflit a d'abord pour effet de stopper l'essor du féminisme, au sens où l'invasion du sol national s'étant produite, il n'est plus temps d'amorcer des mouvements sociaux. L'Union sacrée condamne les

¹ J. de Pierrefeu, *G.Q.G. Secteur 1*, tome 1, Paris, Ed. fr. ill., 1920, pp. 79-80.

² SHD/GR 7 N² 2431, 7-3 : E.M.A.2/Section de Centralisation des Renseignements, dossier n° 574, « note descriptive sur l'organisation du S.R », sd ; *Ibid.*, 7 N 673, « Aide-mémoire de l'officier du 2^e Bureau dans un État-major d'Armée », février 1914.

femmes au silence, ou du moins, à une certaine forme de silence. Pour ces dernières, il faut donc trouver un autre moyen d'expression ; cette démarche va leur être facilitée par les hostilités elles-mêmes, en provoquant un brusque retournement de situation. En effet, tout comme les Français, les Françaises éprouvent le besoin de montrer ce dont elles sont capables pour la sauvegarde du pays. Qui pourrait d'ailleurs les en blâmer en ces heures difficiles ? Elles souhaitent fournir la preuve qu'elles peuvent faire tout aussi bien que leurs maris, leurs frères ou leurs fils, partis à la guerre pour abattre l'impérialisme allemand, et s'orientent humblement vers les quelques postes à responsabilité qu'on consent à leur accorder. Certaines — souvent des bourgeoises et des aristocrates — seront infirmières, voire ambulancières ; les autres, issues du peuple, rejoindront les usines de guerre « pour gagner le pain » de la famille à la place d'un homme soudainement devenu soldat...ou bien deviendront espionnes.

Car en 1914, l'armée rechigne à enrôler massivement des femmes, et il faut bien que ces dernières s'en accommodent. Certes, il y a bien eu dans le passé les cantinières pour porter l'uniforme ; mais les temps sont révolus, et de là à distribuer des armes aux femmes pour les engager en opérations, il y a une marge — qu'en cette France du début du XX^e siècle tout au moins — on n'est pas prêt à franchir. L'administration militaire leur propose donc quelques emplois de nature très conventionnelle. C'est ainsi que la future espionne Marthe Richer — née Betenfeld, et connue ensuite par les Allemands d'Espagne sous le pseudonyme de Marthe Richard — aviatrice civile de renom, ne parvient pas à s'enrôler au début de la guerre dans l'aviation militaire, exploit qui, s'il s'était réalisé, aurait créé un précédent impensable. Elle finit donc par se rabattre vers une spécialité où candidats (et surtout candidates) ne se bousculent pas, et où les recruteurs semblent avoir l'esprit moins rigide qu'ailleurs : l'espionnage. Ce métier, pour autant qu'on le juge indispensable, est tellement dévalorisé à l'époque qu'on ne pourra refuser d'accéder à sa requête.

D'autres, plus engagées politiquement que Marthe Richer, choisissent la guerre secrète parce qu'elles y voient un moyen comme un autre de continuer le lent (et difficile) combat pour l'égalité des sexes en société, même si, pour l'heure, il s'agit d'une société en guerre. Et puis le mythe de la femme-espionne fait aussi rêver les plus jeunes ; dans l'industrie et les mines, les emplois proposés sont tellement éprouvants que la guerre du renseignement — certes dangereuse, mais toute en subtilité — peut paraître moins tributaire de la force physique.

Ainsi, les femmes se lancent-elles résolument dans l'espionnage comme elles le font dans d'autres métiers, tentant de se faire accepter dans des créneaux qui étaient jusque-là réservés aux hommes. Elles le font avec le secret espoir — rivé au cœur — de pouvoir, une fois la paix revenue, revendiquer plus facilement une redéfinition de leur statut social. Or, cette attitude volontariste va être largement relayée par l'attitude de certains chefs des services de renseignements ; en effet, ces derniers ne songent qu'à

trouver de nouvelles recrues afin d'être en mesure de résister plus facilement à un SR allemand qu'ils imaginent omnipotent.

L'attitude des chefs de l'espionnage en matière de recrutement d'espionnes

En ce début de guerre, les responsables des services de renseignements français sont inquiets ; précisons néanmoins que cette sourde inquiétude remonte à 1870. En effet, pendant le conflit contre les Prussiens, très peu de Français (et encore moins de Françaises) ont eu à traiter, de près ou de loin, avec la guerre du renseignement. Une certaine

« Mme Antermey, avait pu pénétrer dans Metz assiégé le 8 septembre 1870 et en était repartie le lendemain, emportant un message de Bazaine destiné à Tachard, chargé d'affaires français à Bruxelles. Mais elle ne parvint pas à franchir les lignes prussiennes »³.

Dans le camp adverse, les choses semblent avoir été différentes, si bien que depuis la fin du conflit et surtout la publication des mémoires de Wilhelm Stieber⁴, on a fini en France par se persuader que toutes les gouvernantes ou servantes, employées dans les bonnes familles françaises, étaient en réalité des espionnes stipendiées par le Service d'information militaire ennemi (*Nachrichtendienst*)⁵. Cela est sans aucun doute exagéré, mais ce sentiment récurrent n'est finalement que le reflet de la crise galopante d'espionnage qui fait des ravages dans le pays. Le contre-espionnage français d'avant 1914 avance même que le SR allemand emploie près de deux mille femmes comme agents de renseignement en l'Europe, et que plus de 80% de cet effectif est à l'œuvre en France. Notons qu'aujourd'hui encore, nous ne pouvons être assurés de la véracité de ce chiffre.

Mais c'est bien le sentiment de cette menace diffuse qui explique l'ouverture de l'espionnage aux Françaises entre 1870 et 1914 ; au cours de ces années, quelques agents féminins vont ainsi être employés par nos services de renseignements, avec plus ou moins de succès d'ailleurs... Marie Forêt dite Mme Millecamps — maîtresse d'un agent français nommé Brücker — surveille les diplomates allemands pour le compte du commandant Henry, chef du SR ; mais finalement c'est elle qui est condamnée à cinq ans de prison pour espionnage en janvier 1894 ! Le scandale, dénoncé par *Le Figaro*, provoque évidemment un tollé diplomatique.

Le 27 septembre 1894, un autre agent féminin est à l'origine de ce qui va rapidement devenir « l'affaire Dreyfus ». Un bordereau d'envoi a été découvert dans la poubelle du Comte von Schwartzkoppen, attaché militaire

³ Rémy, *Secrets et réussites de l'espionnage français*, tome 1, Genève, Famot, 1983, p. 51.

⁴ Tour à tour conseiller référendaire au tribunal de Breslau, indicateur de police à compter de 1845, puis chef de la police secrète du *Kaiser*. V. Tissot, *La police secrète prussienne*, Paris, Dentu, 1884, p. 1-45.

⁵ P. Lanoir, *L'espionnage allemand en France, son organisation, ses dangers, les remèdes nécessaires*, Paris, Cocuau et Cie, 1888, p. 35.

d'Allemagne à Paris. Or, c'est une certaine Marie Bastian, femme de ménage à l'ambassade d'Allemagne (et surtout agent du SR), qui l'a transmis « par la voie ordinaire » au commandant Henry. Cette « voie ordinaire », c'est la remise des documents recueillis après la fouille quotidienne des corbeilles à papier. Ce procédé, si basique soit-il, a tout de même permis l'identification d'une trentaine d'agents allemands. Ceci donne donc du crédit à la trouvaille de Marie Bastian. Le bordereau en question accompagnait des informations confidentielles sur l'armée française adressées à l'attaché allemand (en tout, cinq dossiers secrets prêts à être vendus, dont celui du frein hydraulique équipant le canon de 120 mm, ainsi qu'une note se rapportant aux troupes de couverture). Le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus — de confession israélite et dont l'écriture ressemble à celle du bordereau — est mis en accusation par le grand expert graphologue de l'époque, Bertillon. Il est arrêté le 15 octobre sur ordre du ministre de la Guerre, le général Mercier. « L'Affaire » se termine avec les conséquences que l'on sait pour le SR.

Sans doute échaudés par cet épisode, il semble qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, les services d'espionnage français n'emploient pas une seule femme⁶. Certes, la police paie bien une dizaine d'informatrices dans le cadre de la lutte contre l'espionnage étranger, mais encore le fait-elle de façon épisodique et pas officiellement ; on ne confie d'ailleurs à ces *mouchardes* que des missions secondaires de surveillance.

Si, de leur côté, les militaires ont fait le choix de ne pas avoir d'agents féminins parmi leurs espions en mission à l'étranger, il faut bien reconnaître que c'est parce qu'ils considèrent que ce métier compliqué n'est pas fait pour les femmes ; reflet des mœurs du temps, ces dernières sont considérées comme des créatures si délicieusement légères... qu'elles ne peuvent être que dotées de cervelles d'oiseaux ! Autre réticence, espionner, c'est également une activité extrêmement dangereuse pouvant conduire à donner la mort à autrui ; or à cette époque, on a du mal à concevoir qu'une femme normalement constituée - être qui selon la tradition est fait pour porter la vie — puisse s'adonner (par goût) à un métier aussi dégradant que l'espionnage.

Le cataclysme de l'été 1914 va pourtant contribuer à changer les mentalités, au sens où il va amener les responsables des SR à admettre qu'une femme peut s'investir dans la guerre du renseignement sans être pour autant une dépravée ou une asociale. Le début des opérations montre en effet qu'au même titre que les hommes, les femmes sont capables d'actes héroïques face aux envahisseurs allemands. Actes qu'elles paient parfois de leurs vies ; ainsi le 20 septembre, dans l'Aisne, une certaine Amaury est fusillée pour avoir transmis des renseignements se rapportant aux troupes ennemies.

Mais les idées préconçues étant souvent les plus difficiles à changer, il faut reconnaître que seule la longueur imprévue des hostilités va finalement favoriser l'accroissement de l'effectif féminin au sein du SR, de même que

⁶ Commandant Gusthal, *Les héros sans gloire du 2^e Bureau*, Paris, Baudinière, 1933, p. 41.

leur rétribution à l'aide de fonds secrets prélevés sur le budget de la Sûreté Générale. Le besoin d'être renseigné va donc l'emporter sur les sentiments misogynes, mais sans pour autant que ceux-ci disparaissent totalement ; la France adopte donc le même comportement en matière de recrutement d'espionnes que les Allemands ou les Anglais avec, il est vrai, un temps de retard. Or, les militaires vont se montrer parfois plus pragmatiques que les policiers dans ce domaine, en tentant parfois de retourner les espionnes ennemies capturées ;

« à la Sûreté, (une femme donnant des renseignements à l'Allemagne) eût été arrêtée ; au 2^{ème} bureau elle (est) consolée et on lui (explique) gentiment qu'ayant fait le mal, elle (doit) le réparer »⁷.

La « femme espion » dans les mémoires des protagonistes : une image peu flatteuse

Si la guerre fait indéniablement avancer les choses en matière de recrutement d'agents féminins, il semble pourtant que les mentalités n'évoluent pas franchement au sein des services de renseignements...

En effet, les mémoires d'ex-agents de la guerre secrète regorgent d'allusions misogynes se rapportant aux femmes qui exercent ce rude métier qu'est l'espionnage. C'est le cas par exemple du livre-témoignage du capitaine Tuohy, même si l'auteur s'empresse de préciser que les femmes, employées par les Français entre 1914 et 1918, étaient - et de loin - les plus intelligentes !⁸

Les défauts que nombre d'auteurs leur prêtent volontiers sont légion : trop peu de patience, indiscrètes, laissant plus volontiers parler leur cœur que leur raison, etc. L'auteur britannique R. W. Rowan insiste sur ce point, capital à ses yeux : se servant de ses charmes, la femme-espion finit inmanquablement par succomber à l'amour, et trahit *in fine* son parti...⁹

« Ah ! Les femmes ! Stupides sont ceux qui les emploient dans des besognes qui exigent de la prudence et de la discrétion. Car tôt ou tard, elles commettent une gaffe et compromettent ou perdent à tout jamais ceux qui s'en servent. Aussi les Anglais n'ont-ils jamais voulu les employer dans le service secret »¹⁰.

« Si en France, on n'employa jamais les femmes que contraints et forcés et avec une instinctive défiance, c'est que nous avons toujours considéré que leur cœur, leurs nerfs, leurs sens, les empêchaient de jouer jusqu'au bout le rôle ingrat de l'espionne »¹¹.

Dans la réalité, le tableau n'est heureusement pas si sombre et un

⁷ *Ibid.* p. 46.

⁸ F. Tuohy, *Les mystères de l'espionnage pendant la guerre de 1914-1918*, Paris, Éd. fr. ill., 1921.

⁹ R.W. Rowan, *L'évolution de l'espionnage moderne*, Paris, éditions de la nouvelle revue critique, 1935, p. 88.

¹⁰ E. Massard, *Les espionnes à Paris*, Paris, Albin Michel, 1922, pp. 108.

¹¹ Cdt Gusthal, *op. cit.*, p. 36.

examen au cas par cas montre qu'il faut se garder des généralisations hâtives. Le parcours de Marthe Richer prouve que les femmes peuvent se montrer à l'aise dans l'espionnage, même si elles doivent parfois user de leurs charmes pour tromper leurs victimes. Dans les affaires d'espionnage et de contre-espionnage,

« les femmes [...] apportent la finesse, la souplesse, l'esprit, la dissimulation auxquels elles ajoutent des armes redoutables, [...] leur beauté, leur charme, leur regards ensorceleurs¹² ».

C'est vrai, les chefs de l'espionnage s'interrogent fréquemment sur les mobiles qui poussent une femme à choisir une activité que l'on réserve généralement aux hommes. Elles leur semblent se lancer dans l'espionnage par intérêt, passion, amour-propre, curiosité, cupidité ou vanité¹³. Nombre d'entre elles affichent toutefois « un ardent patriotisme, plus aigu, plus subtil que celui du sexe fort »¹⁴. Et quant à leur efficacité, elle est bien réelle, étant entendu que

« les femmes éveillent rarement les soupçons, et (que), lorsque la beauté s'ajoute à la ruse féminine, elles réussissent là où un homme se serait montré incapable »¹⁵.

La curiosité naturelle des femmes n'est pas non plus forcément un handicap, « et quand par-dessus le marché elles sont espionnes, rien ne saurait modérer leur indiscrétion »¹⁶. Si le fait qu'elles parlent plus facilement que les hommes, est proverbial, ce

« défaut peut être utilisé pour répandre des nouvelles que l'on a intérêt à propager chez l'ennemi. A certains moments pendant la Grande Guerre, on a usé largement de ce stratagème (de la désinformation) [...] La mise en circulation systématique de fausses rumeurs dans l'espoir qu'elles arriveraient aux oreilles de l'ennemi, fut un moyen souvent employé »¹⁷.

Le commandant Gusthal, membre du 2^e bureau de l'EMA pendant la Grande Guerre, cite d'ailleurs le cas d'un agent féminin ayant transmis (sur ordre) des plans de campagne erronés de l'armée d'Orient aux Bulgares¹⁸.

Comme chez leurs homologues masculins, la question de l'honnêteté des espionnes avec leur officier-traitant est primordiale ; à partir du moment où elles remplissent cette condition, « les femmes servent beaucoup dans l'espionnage [...] qu'il s'agisse de pseudo femmes du monde, de femmes galantes, ou de filles publiques »¹⁹.

Reste qu'en mission, leurs méthodes diffèrent de celles des hommes.

¹² P. Ignatieff, *Ma mission en France*, Paris, Masque, s.d. [1933], p. 211.

¹³ J. Violle, *L'espionnage militaire en temps de guerre*, Doctorat, Droit, Paris, Larose, 1903, p. 104.

¹⁴ P. Ignatieff, *op. cit.*, p. 211.

¹⁵ J. Violle, *op. cit.*, p. 104.

¹⁶ L. Dumur, *Les défaitistes*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 189.

¹⁷ E. Massard, *Les espionnes à Paris*, *op. cit.*, p. 119 et suivantes.

¹⁸ Cdt Gusthal, *op. cit.*, pp. 195 et suivantes.

¹⁹ A. Froment, *L'espionnage militaire et le service de renseignement en France et à l'étranger*, Paris, F. Juven éditeur, 1887, p. 194.

La séduction est ainsi la meilleure arme des femmes-espions dans l'esprit de leurs supérieurs : elles s'attachent les officiers ennemis, si possible de haut rang, pour les tromper ; le cas d'Emma Stubert, espionne d'origine viennoise au service de la France, illustre parfaitement ce propos²⁰. L'emploi de prostituées est même monnaie courante pour faire parler les militaires sur l'oreiller, exercice d'autant plus aisé que dans l'esprit des chefs des SR — parmi lesquels le capitaine Georges Ladoux — « chez une femme, la fausseté ne fait qu'un avec le caprice, la coquetterie, la ruse, la séduction »²¹.

Le capitaine Ladoux et les femmes

Le capitaine Georges Ladoux a été nommé chef de la Section de centralisation des renseignements (SCR), créée en mai 1915 puis intégrée, en décembre de la même année, au 5^e bureau de l'EMA, dit « d'information et de propagande ». En 1917, il a également commandé la Section de renseignements (SR) du 2^e bureau de l'E.M.A. pendant quelques semaines. Autant dire que ce personnage, incontournable de la guerre secrète en France, a enrôlé et géré des espionnes pendant toute la guerre. Or, il semble avoir rempli sa mission en l'accordant avec sa vision très misogyne de l'espionnage au féminin.

Dans ses écrits d'après-guerre, Ladoux reconnaît en effet, sans d'ailleurs chercher à le nier, avoir largement demandé à ses espionnes de miser sur le seul procédé de la séduction. La première mission qu'il confie à Marthe Richer est de coucher avec des officiers allemands à l'hôtel *Continental* de Saint-Sébastien ; la seconde, c'est de séduire le *Major* (commandant) von Krohn, attaché naval allemand à Madrid. Deux missions de nature similaire s'inscrivant dans un registre étrange, celui de la « prostitution patriotique », mais missions qui trahissent les idées préconçues de Ladoux en matière d'espionnage au féminin.

Effectivement, pendant la guerre mondiale, ses espionnes reçoivent littéralement l'ordre de « se jeter dans les bras des agents ennemis », pour épier leurs faits et gestes, voire lire leur courrier quand elles sont devenues intimes avec leurs proies. « Extraordinaire puissance de duplicité des femmes »²², écrit-il. Pire, dans l'esprit de Ladoux, l'espionne ne peut être que « perverse », au sens où il s'imagine que sa seule chance de réussite passe par l'usage de sa sensualité (voire par une sexualité débridée).

Ainsi, lorsque Marthe Richer lui propose de cambrioler le coffre de von Krohn, où

« il y a la photographie de tous les espions en Espagne, les repères des points de ravitaillement des sous-marins, aussi bien en Méditerranée que dans l'Atlantique, les places où sont déposées les mines, le code des

²⁰ R. Boucard, *Les femmes et l'espionnage*, Paris, éditions de France, 1929, pp. 66 à 80.

²¹ F. Carco, *Confidences du Lt de Barrère, officier de renseignements; Blümelein 35*, Paris, Albin Michel, 1937, p. 49.

²² G. Ladoux et M. Berger, *Mes souvenirs, contre-espionnage*, Paris, Éd. de France, 1937, p. 178s.

télégrammes chiffrés, les noms des Espagnols germanophiles qui travaillent pour l'Allemagne »,

Ladoux l'écoute à peine. L'espionne est surprise et se met à douter des pensées de son interlocuteur.

« Il y a eu dans le sourire du capitaine, une certaine ironie. Je n'ai pas senti en lui l'enthousiasme que j'espérai. Mon grand coup ne paraît pas l'intéresser outre mesure. Pourquoi ne m'a-t-il rien dit ? »²³.

En réalité, le sentiment qu'une femme doit obligatoirement utiliser ses charmes pour faire chavirer les cœurs et ensuite se livrer à l'espionnage, semble communément admis dans les milieux du renseignement de l'époque. Ceci se vérifie en effet également dans des affaires qui impliquent des espionnes ne travaillant pas sous les ordres de Ladoux.

Mathilde Lebrun — recrutée cette fois par le lieutenant-colonel Zopff — reconnaît, après avoir effectué le même style de mission que Marthe Richer :

« On peut être intelligent, homme du monde... On peut occuper le poste de chef du SR (allemand) de Metz... et se laisser tromper par une femme. Il y a tant d'hommes qui n'attendent pas d'avoir autant de titres pour tomber dans la même erreur »²⁴.

Durant la guerre, les espionnes ne sont pas choquées d'employer leur corps en vue d'obtenir des renseignements ; certaines affectent même de savourer leur rouerie. Ainsi Marthe Richer déclare-t-elle à Krohn après l'avoir séduit :

« Que deviendrez-vous, Hans, si l'on se bat aussi ici ? Nous serons séparés. J'en serai très malheureuse » (mais de penser en son for intérieur) [...] « Ces mots le rassurent. Son visage redevient serein. Vraiment, il croit que je l'aime ! Et pourtant il est loin d'être sot, mais il est aveuglé par la passion »²⁵.

Tout bien considéré, les agents de sexe féminin ne semblent pas surpris du genre de rôle qu'on veut leur faire jouer... Et quand, bien des années plus tard, ces femmes rédigent leurs mémoires, elles ne s'en émeuvent toujours pas.

Citons encore l'exemple de Marthe Bouesse, prostituée parisienne recrutée par l'espionnage allemand avant la première guerre mondiale ; à l'époque, sa mission est de tirer tout renseignement d'ordre militaire de ses clients, si possible des officiers du génie et de l'artillerie. Repérée par le 2^e bureau français, ce dernier obtient — par la menace — de la faire travailler pour lui. Grâce aux éléments qu'elle divulgue, une quinzaine d'agents ennemis sont arrêtés dès août 1914. Elle est ensuite envoyée à Bordeaux où elle repère trois espions allemands se faisant passer pour des Espagnols. Malheureusement, elle se met à communiquer des renseignements erronés,

²³ M. Richard, *Mon destin de femme*, Paris, Robert Laffont, 1974, p. 253.

²⁴ M. Lebrun, *Mes treize missions*, Paris, Fayard, 1920, p. 165.

²⁵ M. Richard, *op. cit.*, p. 174.

preuve que les Allemands l'ont engagée de nouveau ; son ancien amant l'a effectivement convaincue de travailler pour le poste du SR allemand de Madrid. Cette fois, elle est arrêtée par le CE français, puis fusillée en septembre 1916²⁶.

Pourtant, il faut bien reconnaître que la Première Guerre mondiale constitue un véritable tournant, au sens où — en France comme à l'étranger — apparaissent de grandes et nobles figures de l'espionnage féminin ; les Françaises Louise de Bettignies et Marie-Léonie Vanhoutte²⁷, la Belge Gabrielle Petit, l'Anglaise Edith Cavell — organisatrice d'une filière d'évasion et de renseignement à destination de l'Angleterre — et sa compagne française Louise Thuliez²⁸, la Britannique Marthe Mc Kenna s'illustrent comme leurs homologues masculins. Démasquées, elles tombent parfois sous les balles d'un peloton d'exécution allemand. Chacune d'elles a contribué à montrer qu'une espionne ne se sert pas toujours de ses appâts charnels pour remplir ses missions ; tout autant que l'espion, celle-ci est capable de miser sur son intellect pour réussir. Mais R.W. Rowan, auteur britannique passablement misogyne, persiste à penser que leur intelligence, si elle est indéniable, n'est qu'un mélange de cynisme, d'avidité et d'absence de scrupules (*sic.*)²⁹...

Si — du fait des événements pressants — la politique de recrutement des agents s'est modifiée, il semblerait pourtant que les femmes, ayant accepté de servir dans les services de renseignements français, aient été peu nombreuses au final. Peut-être est-ce d'ailleurs parce qu'elles s'effraient par avance du rôle qu'on voudrait qu'elles jouent. Ladoux avoue à Marthe Richard en juin 1916 :

« Vous êtes la première femme que j'emploie dans mon service [...] ; une jeune femme comme vous a des moyens persuasifs et infaillibles pour faire la guerre »³⁰.

Joseph Crozier, agent spécialisé dans le renseignement économique, confirme également le faible nombre d'espionnes chez les Français ; mais il s'empresse de préciser que, quant à lui, il n'a employé en Hollande « que des sujets remarquables », c'est-à-dire uniquement des femmes capables de se servir de leur tête³¹.

En fait, deux conceptions paraissent s'affronter en termes de « critères de sélection » des agents du sexe dit *faible*, critères qui semblent d'ailleurs différents, selon que l'on se trouve au 2^e bureau du Grand Quartier-général (GQG) ou aux 2^e et 5^e bureaux de l'EMA.

²⁶ Cdt Gusthal, *op. cit.*, pp. 44 à 47.

²⁷ A. Redier, *La guerre des femmes, histoire de Louise de Bettignies et de ses compagnes*, Paris, éditions de la Vraie France, 1924.

²⁸ E. Massard, *op. cit.*, p. 93 ; L. Thuliez, « Condamnée à mort par les Allemands ; récit d'une compagne de Miss Cavell », *La Revue des Deux Mondes*, p. 648s (avril 1919) et J. Crozier, *En mission chez l'ennemi, 1915-1918*, Paris, A. Redier, 1930, p. 146.

²⁹ R.W. Rowan, *op. cit.*, p. 88.

³⁰ M. Richard, *op. cit.*, p. 116.

³¹ J. Crozier, *op. cit.*, p. 250.

Le capitaine Lacaze, chef d'un service d'informations en Suisse dépendant du GQG, reconnaît ainsi avoir volontairement exclu les femmes, condamnant même la ligne de conduite suivie par Ladoux en la matière :

« La femme peut rendre de grands services dans le contre-espionnage à condition d'être surveillée attentivement, mais elle ne vaut guère pour l'espionnage proprement dit. Quant à moi, je devais complètement renoncer à en engager [...]. Nous ne pouvions guère trouver parmi les Françaises et même parmi les Alsaciennes que des personnes sans instruction ni éducation, et sortant d'un milieu où le désintéressement est un vain mot. Recruter, comme faisaient certains de nos services de l'intérieur des espionnes dans le monde de la basse galanterie est chose parfois plus dangereuse pour celui qui les emploie que pour l'ennemi »³².

Une affaire finalement de pragmatisme côté français ?

À Paris en effet, on semble être moins regardant sur l'origine et les motivations des recrues féminines que dans les postes SR dépendant du GQG ; Ladoux se montre toujours très pragmatique pour recruter ses agents, et cela quel que soit leur sexe. Pourquoi une espionne serait-elle donc moins performante que son homologue masculin ? Le chef de la SCR sait que 30 % des résistants belges qui transmettent des renseignements sur l'armée allemande à l'*Intelligence Service* sont des femmes : pourquoi les Français devraient-ils bouder ces recrues et s'obstiner — de façon totalement irraisonnée — à faire la fine bouche ?

Or, comme à chaque fois que Ladoux prend une décision, il ne marque aucune hésitation. Ainsi, « à côté des espionnes professionnelles, [et] des femmes du monde, des artistes furent [...] recrutées »³³, certaines donnant d'ailleurs, contre toute attente semble-t-il, des résultats fort satisfaisants. En effet, les artistes d'alors, surtout celles des *Music-hall*, peuvent devenir plus facilement des espionnes ; elles sont « plus vite en vedette et (sont) plus abordables que (les) autres femmes »³⁴. C'est ainsi que la célèbre Mistinguett va se retrouver employée par le 2^e bureau de l'EMA entre 1914 et 1918 comme le révélera Malvy lors de son procès en Haute Cour³⁵. Fin 1914, celle-ci contacte effectivement Gamelin, alors chef de cabinet militaire de Joffre, pour proposer ses services, se vantant d'être en bons termes avec le prince de Hohenlohe ; or, ce dernier insiste pour la revoir en Suisse. Elle se propose donc de recueillir des renseignements à titre bénévole, ce que l'État-major français, très intéressé, accepte. Elle ramène aussi de son escapade la synthèse de conversations surprises dans un hôtel helvétique. A plusieurs reprises ensuite, Mistinguett va transmettre des renseignements rapportés de Suisse, « dans le domaine des questions de

³² L. Lacaze, *Aventures d'un agent secret français, 1914-1918*, Paris, Payot, 1934, p. 156.

³³ Cdt Gusthal, *op. cit.*, p. 41.

³⁴ P. Ignatieff, *op. cit.*, p. 96.

³⁵ E. Massard, *op. cit.*, p. 179.

personnes »³⁶. Rentrée en France à l'issue d'une tournée, elle innocente également un journaliste français soupçonné d'avoir été acheté par les Allemands, puis permet de confondre un banquier se livrant à l'espionnage. En 1916, elle effectue une troisième mission à l'étranger pour le compte de la Section de centralisation des renseignements : elle se rend en Espagne afin « de se renseigner sur l'orientation de la politique espagnole », notamment en ce qui concerne le Maroc. Ceci lui est d'autant plus facile qu'elle connaît personnellement Alphonse XIII³⁷. En 1918, grâce à ses relations, elle parvient à faire libérer Maurice Chevalier, alors prisonnier de guerre. En juin de la même année, elle oriente le SR du GQG sur l'axe possible d'une future offensive allemande : la Champagne³⁸. Bien qu'elle soit une artiste en vue, vedette du *Casino de Paris* où elle gagne 2 000 francs par représentation en montrant ses jambes, il semble donc être avéré que Mistinguett se soit distinguée en rendant de grands services à l'espionnage français.

Il faut malgré tout reconnaître qu'à recruter ainsi dans les milieux interlopes de la nuit, Ladoux prend des risques. Dans ses souvenirs, Maunoury — ex-chef de cabinet du préfet de police de Paris — cite l'exemple d'une prétendue princesse italienne, répertoriée en 1913 comme « travaillant pour une puissance étrangère » ; or, celle-ci est engagée en 1915 par le chef de la SCR sur le seul critère qu'elle est déjà

« en pourparlers avec l'Intelligence Service [...]. D'un ton triomphant, Ladoux m'annonça qu'il avait déniché un agent de premier ordre, une femme pleine de séduction, très intelligente, en somme, toutes les qualités ; (mais à l'énoncé de son nom), je ne pus que rire qu'aux éclats et lui donner *illico* le *curriculum vitae* de cette aventurière que je connaissais en détail ».

Elle se révèle alors rapidement encombrante, et — bien que connaissant un sénateur de la Seine notoire et un ancien ministre des Affaires étrangères français — la pseudo-princesse doit être internée dans un camp en Italie. « Aussitôt libérée, elle alla s'engager en Suisse dans les services d'espionnage autrichiens »³⁹.

Le témoignage de certains agents concorde :

« Les services du commandant Ladoux eussent dû se méfier davantage [...] : recruter des auxiliaires parmi les gens de bourse véreux, les hommes d'affaires interlopes, les filles et les proxénètes, en un mot faire abstraction de l'honneur, même pour l'exercice de ce métier généralement méprisé, c'est s'exposer à de graves mécomptes [...] (parmi ceux qui emploient des agents doubles), l'un des deux est forcément mal servi et trahi : c'est celui qui paye le moins cher »⁴⁰.

Et pourtant, en vrai professionnel de l'espionnage qu'il prétend être,

³⁶ SHD/GR /Centre de documentation : « *Témoignage du Général Gamelin, à propos du rôle joué par Mistinguett pendant la Première Guerre mondiale* » (6 janvier 1956).

³⁷ E. Massard, *op. cit.*, p. 179-187 ; C. Defrasne, article sur l'artiste, *Historama spécial*, n° 3, 1998, p. 84.

³⁸ SHD/GR /Centre de documentation, *op. cit.*

³⁹ H. Maunoury, *Police de guerre*, Paris, Bib. d'hist. pol. mil. et nav., 1937, p. 67-68.

⁴⁰ L. Lacaze, *op. cit.*, p. 178.

Ladoux — « barbu, jovial, cigarette au bec, les yeux pétillants de malice, d'esprit et d'une autre chose encore qui vous fouille et vous dépèce sans votre permission »⁴¹ — se pose en spécialiste du recrutement d'agents ; il n'est pourtant pas regardant sur les motivations des candidates, ou même sur leur niveau intellectuel. Ce faisant, il se montre imprudent, car

« les renseignements sont d'autant plus précieux qu'ils sont donnés par des gens plus intelligents et plus instruits, (et qu'on) ne négligera donc rien pour trouver des espions qui puissent tout comprendre, tout deviner, tout savoir »⁴².

Ladoux se montre en revanche fin psychologue, puisqu'il sait adapter son discours de sergent recruteur en fonction de la situation du moment.

« Il s'esclaffe, renversé dans son fauteuil, les mains croisées sur son ventre déjà bombé [...] ; soudain, le capitaine (Ladoux) me débite ceci sans détour, tout cru, en homme franc, sa figure transformée par un calme sinistre [...] : « Je sais... beaucoup de choses, c'est notre métier. Sur vous, nous sommes tranquilles, mais il faut nous aider »⁴³.

Si l'on y réfléchit *a posteriori*, Ladoux n'est pas plus imprudent que d'autres ; car, comme le précise Marthe Richard, à l'époque

« on ne procédait dans aucun des pays belligérants à de longues enquêtes sur les informateurs. Les chefs improvisaient, risquaient, se fiant plus à leur flair qu'à l'étude du passé de ceux qu'ils recrutaient. Cette improvisation pouvait être heureuse. Elle le fut dans mon cas, car je fus servie par le hasard... Elle pouvait aussi envoyer à la Caponnière de Vincennes des innocents pris pour des traîtres, et cela est arrivé »⁴⁴.

Ladoux n'est jamais à court d'arguments pour convaincre les plus réticentes « à faire le premier pas » ; on peut même dire que le capitaine manie la rhétorique avec éloquence ; en témoigne ce monologue inspiré, rapporté par un de ses anciens agents :

« Savez-vous quel mal peuvent faire les agents de renseignement ennemis en frappant dans le dos de nos combattants du front ? Il faut les combattre à tout prix. C'est une lutte comme au front, mais plus âpre, plus tenace, plus terrible où toutes les armes sont bonnes et où tout est permis. Voulez-vous être notre soldat ? Voulez-vous nous aider ? [...]. Répondez-moi posément. Est-ce qu'il faut défendre nos soldats qui sont au front contre les agents de l'ennemi qui donnent à leur état-major des renseignements sur nos points faibles du front, sur le nombre de nos effectifs, leurs mouvements, leurs armements ? Vous imaginez j'espère quel parti le haut commandement des armées ennemies peut tirer de tous ces précieux renseignements ? Vous y êtes ?
Et les usines travaillant pour l'armée, et les ponts qu'ils font sauter pour empêcher le ravitaillement ? Et la propagande défaitiste qu'ils font à

⁴¹ J. Violan, *Dans l'air et dans la boue ; mes missions de guerre*, Paris, Libr. des Champs-Élysées, 1933, p. 214.

⁴² Général Bugeaux, in J. Violle, *op. cit.*, p. 101.

⁴³ M. Richard, *op. cit.*, p. 120.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 133. La caponnière de Vincennes servait de lieu d'exécution des espions ennemis capturés dans le camp retranché de Paris.

l'arrière pour démoraliser la population civile et exaspérer le cœur de ceux qui se battent au front ? Faut-il défendre nos frères du front pour qu'on ne les poignarde pas dans le dos ? Oui ? Alors ? Alors ? Moucharder ? Le mot est inexact. Combattre les mouchards, vous voulez dire. Est-ce malpropre ? Ou est-ce le devoir de chaque citoyen dans les circonstances actuelles ? [...] Vous voyez la confiance que je mets en vous ? Si les gens honnêtes n'acceptent pas ces missions de confiance, et c'est sous l'influence néfaste de préjugés stupides d'honneur mal interprété, que je devrai engager n'importe qui, des gens sans aveu, sans moralité et capable de nous trahir ? Regardez les Allemands, regardez les Anglais, est-ce qu'ils ont des idées aussi ridicules lorsqu'il s'agit de défendre leur race, leur patrie, leur vie ou leur liberté ? [...]. Allons, vous serez plus que capable ! Sommes-nous d'accord ? Votre main ! »⁴⁵.

Mais Ladoux a d'autres cordes à son arc... Lorsqu'il tente de convaincre Marthe Richer du bien fondé des procédés infâmes qu'il veut qu'elle emploie, il lui propose par dépit une rétribution de 25 000 francs par espion ennemi qu'elle fera tomber ; mais comme elle refuse cette offre avec dédain, il lui dit sèchement : « Réfléchissez, Madame ». Elle s'interroge alors intérieurement : « Pourquoi ce capitaine a-t-il accompagné sa proposition de menaces à peine déguisées ? »⁴⁶.

En effet, Ladoux sait aussi effrayer lorsqu'il sent qu'une proie peut lui échapper ; c'est ce qui se produit par exemple en août 1917, lorsqu'il insiste pour que Marthe Richer retourne une nouvelle fois en Espagne pour « coucher par patriotisme » dans le lit de Krohn :

« Cette fois (raconte-t-elle) Ladoux est furieux. Il marche de long en large, se rapproche et s'éloigne de moi comme dans une sorte d'incantation : « Il est trop tard pour reculer. Vous êtes venue librement dans notre service... Que vous vous y preniez d'une façon ou d'une autre, votre devoir est de réussir car vous avez en main des atouts inespérés [...]. Si vous restez ici après avoir fréquenté ces Allemands, je suis obligé de protéger le service et de vous enfermer » [...] (et comme Marthe Richer ne s'effraie pas et hurle même plus fort que son supérieur, celui-ci change brusquement de comportement) : « Allons, calmez-vous... Si vous ne pouvez rien obtenir du baron, vous pourrez en tout cas démasquer les espions qu'il envoie en France »⁴⁷.

Et effectivement, Marthe Richard (nom de code *L'Alouette*) va rendre de fiers services à l'espionnage française, sans pour autant en tirer quelque reconnaissance de la part de son chef. Il est à noter qu'en 1929, lorsque Ladoux choisit de consacrer un livre au ton très romanesque à l'espionne, elle le contacte pour lui suggérer d'y donner comme titre « Marthe Richer » ; mais « Ladoux passa outre », regrette-t-elle dans ses souvenirs, préférant celui plus grandiloquent de « Marthe Richard, espionne au service de la France ».

Pire, celui-ci semble ne pas toujours avoir joué franc-jeu avec elle. Toujours en 1929, alors que l'ex-lieutenant Jean Hallaure — affecté en décembre 1915 au 5^e bureau — se trouve en présence de Marthe Richard et

⁴⁵ *Ibid.*, p. 215-217.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 107-108.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 135-136.

du commandant Ladoux, il commet une imprudence, laquelle risque de révéler la vraie personnalité de son ancien supérieur hiérarchique. Content de revoir l'ancienne espionne, Hallaure lâche en effet : « Marthe, vous l'avez échappé b... ». Furieux, Ladoux s'interpose, tançant son ancien subordonné puis ajoutant : « Je vous en prie, donnez-moi votre parole d'honneur que vous ne révélez jamais ce que vous aviez à dire », puis il détourne la conversation⁴⁸.

En réalité, et de toute sa carrière, Ladoux n'a jamais hésité à travestir la vérité à son avantage ; ainsi, dans le livre qu'il consacre à l'espionne, il explique l'avoir pleinement aidée lorsqu'elle était en mission, tandis que dans ses propres mémoires, l'intéressée insiste constamment sur le fait qu'elle était complètement livrée à elle-même. Le plus souvent, il semble donc bien que Ladoux — par désintérêt du sort de ses agents, par phalocratie, ou par manque de moyens tout simplement — ne s'investisse en rien pour faciliter l'exécution des missions qu'il confie : il se contente d'engranger les bénéfices et les lauriers des renseignements recueillis⁴⁹. Marthe Richard écrit :

« Le manque d'organisation des services français me désespère [...], je me rappelle avec amertume les mots du capitaine Ladoux lorsqu'il m'engagea : « Le système D. est d'invention française, vous vous débrouillerez toujours »⁵⁰.

Les choses vont même encore plus loin. Lorsqu'à l'issue de l'accident d'automobile ayant mis un terme à l'action de Marthe Richard en Espagne, Léon Daudet rédige dans son journal *L'Action Française* un article terrible pour sa réputation ayant pour titre « L'espionnage en auto : Krohn et Mme Richer », son supérieur hiérarchique fait le dos rond. L'agent, se sentant abandonné, désespère :

« Le service du capitaine Ladoux n'est pas intervenu et la campagne continue. Dans l'Est, dans la région où je suis née, les journaux s'emparent du scandale et me couvrent d'injures. Le nom de mon mari, Richer, est traîné dans la boue [...] ; Ladoux a envoyé un officier à mon père pour le rassurer et lui dire de ne pas s'inquiéter sur mon sort, que je suis en Espagne en mission pour la France. Je suis une espionne et je dois en supporter les conséquences. Le 5^e bureau, après notre accident, ne se préoccupe nullement de nous. Est-ce une règle ? »⁵¹.

Et si, effectivement, il s'agissait-là d'une « règle » au sein des services de renseignements français ? On retrouve la même amertume dans les souvenirs de Mathilde Lebrun :

« Ceux qui m'envoyaient à Metz ne s'embarrassaient pas de vaines considérations. Ils me disaient : « vous raconterez ceci...cela » ; mais ... ceci...cela... Où l'avais-je appris ? « Débrouillez-vous ! », me répondait-

⁴⁸ *Ibid.*, p. 289.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 115.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 174.

⁵¹ *Ibid.*, p. 239-240, 289.

on. Il n'y avait pas que nos soldats qui avaient à mettre en vigueur le fameux système D... »⁵²

Alors qu'on lui avait déjà promis la Légion d'honneur après trois missions à Metz, l'espionne n'a toujours rien reçu après la treizième, organisée pour une fois au profit du capitaine Ladoux. Elle proteste dès lors auprès de lui. Il lui répond simplement : « Il faut faire des démarches » ; « des démarches ? », reprend-elle, surprise. « Évidemment ! », lui affirme-t-il sur un ton sarcastique. Et quand un peu plus tard, elle se met à désespérer de ne jamais rien obtenir, Ladoux lui affirme encore : « Vos chefs peuvent vous aider. Il leur appartient de dire ce que vous avez fait, de mettre en valeur l'utilité des renseignements recueillis par vous ». L'espionne est loin d'être dupe :

« Les renseignements que les agents apportaient étaient anonymes. Nous les remettons à notre chef. Dès lors, ils devenaient ses renseignements. Le chef en tirait profit et parfois vanité. Nous ? Nous repartions »⁵³.

Il est en effet un fait avéré que

« l'espion qu'il soit de basse ou de haute condition, qu'il agisse par perfidie naturelle ou par contrainte, n'est connu de ses supérieurs que par la valeur de son travail »⁵⁴ ;

libre dès lors pour ces derniers de le récompenser, ou non... En 1920, Mathilde Lebrun doit faire préfacier son livre réquisitoire par Léon Daudet, lequel s'indigne publiquement de cette situation où l'injustice le dispute à l'indignité.

Dans les archives du ministère de la Guerre, on ne trouve effectivement aucune trace de demande d'attribution de la Médaille Militaire « *au titre de services rendus* » en faveur d'une espionne, signée pendant le conflit par un responsable des services de renseignement. Une seule — et unique — femme (une téléphoniste) sera d'ailleurs récompensée par cette prestigieuse décoration de toute la Grande Guerre. Tout au plus rencontre-t-on, archivées, des demandes de « *lettres de félicitations* » pour des agents, ce qui est — à vrai dire — une bien maigre récompense, au regard des risques encourus.

Il faudra attendre l'entre-deux-guerres pour voir quelques trop rares espionnes, telle Marthe Richard, récompensées officiellement de leurs efforts ; sur le plan social en revanche, les femmes devront encore patienter jusqu'en 1945 avant d'obtenir le droit de vote...

Olivier Lahaie

⁵² M. Lebrun, *op. cit.*, p. 270.

⁵³ *Ibid.*, p. 273.

⁵⁴ R. W. Rowan, *op. cit.*, p. 44

Une « guerre des femmes » ? L'engagement féminin dans les réseaux de renseignement en Belgique et en France occupées

Pr. Emmanuel Debruyne
Université catholique de Louvain (Belgique)

ABSTRACT

The recognition of the role of women in the development of intelligence services during the two world wars owes much to the work of the American historian Tammy Proctor, who highlighted the importance of networks partly composed (and sometimes directed) by women (Louise de Bettignies, Gabrielle Petit, Rosa de Fauw, etc.) from the First World War onwards, notably through the study of the Dame Blanche network. This particular network is not, however, representative of the general contribution of women within the intelligence services during the Great War. This article therefore proposes to return to this analysis in order to complete it with an exhaustive study of all the intelligence networks that operated on behalf of the Allies in the territories occupied by Germany during WWI.

Key words : Great War - Intelligence networks - Female spies - Sexism - Gender stereotypes – Archives

La figure de l'espionne sexy, à la Mata-Hari, opérant pour un officier traitant professionnel et masculin, émerge durant la Grande Guerre et a traversé le XX^e siècle. L'historienne américaine Tammy Proctor a montré que loin de cette image fantasmée, les femmes ont largement contribué au développement et à la professionnalisation des services secrets durant la Première Guerre mondiale, tant comme agents sur le terrain que comme employées, voire dans une moindre mesure comme cadres ou officiers traitants¹. Proctor est la première à tenter en 2003 une réelle histoire sociale et culturelle des femmes dans le renseignement, quand jusqu'alors les ouvrages sur le sujet s'étaient surtout concentrés sur quelques trajectoires

¹ Tammy Proctor, *Female Intelligence. Women and Espionage in the First World War*, New York-Londres, New York University Press, 2003, p. 1-6.

individuelles². Comme elle le souligne, ces études ont pu involontairement contribuer à renforcer l'image que seules quelques femmes d'exception ont été actives dans le renseignement. On pourra ajouter également qu'une des caractéristiques de celles-ci était d'apparaître comme des figures particulièrement émancipées, au sortir d'un XIX^e siècle dont le caractère patriarcal marquait encore fortement les premières décennies du XX^e. Sans doute ce trait a-t-il d'ailleurs participé à la fascination existant pour ces figures.

Or, l'étude transnationale de Proctor montre bien que les femmes n'ont pas attendu la Seconde Guerre mondiale pour servir en nombre dans le renseignement, particulièrement en pays occupé. Et que tant leur profil que leurs méthodes sont très éloignées de celles de l'espionne séductrice incarnée par Mata Hari³. S'interrogeant notamment sur les réseaux opérant en Belgique occupée, Proctor a étudié le cas des femmes au sein de la Dame blanche, sans doute le réseau le plus connu de la Grande Guerre⁴. Pour elle, ce conflit leur a offert l'occasion de servir activement la patrie en pays occupé, en prenant part à des activités clandestines que l'on qualifiera de « résistance » lors du second conflit mondial⁵. La mémoire de celle-ci se serait cependant assez vite évaporée, dans la mesure où elle ne coïncidait pas avec les distinctions civils / militaires et front / arrière, qui ont longtemps dominé les représentations et qui s'intégraient aisément à la vision traditionnelle de la répartition genrée des rôles en temps de guerre. L'excellente analyse de Tammy Proctor présente cependant la faiblesse de s'appuyer essentiellement sur un cas à vrai dire assez atypique, la Dame blanche. En effet, celle-ci représente un des rares réseaux de la Grande Guerre à ne pas avoir été démantelé, et elle a pu s'appuyer sur le concours d'un millier d'agents, un effectif sans commune mesure avec ceux de ses semblables, qui n'en comptaient souvent que quelques dizaines. La Dame blanche se distingue aussi par certaines de ses pratiques, comme l'imposition d'un serment à ses membres, ou par son recrutement au sein de milieux au caractère catholique très marqué. Dans cette perspective, on peut se demander si la place des femmes et les rapports de genre en son sein peuvent à eux seuls résumer l'investissement des occupées dans le renseignement. D'autant qu'une certaine mémoire de cet engagement féminin a malgré tout subsisté et, s'appuyant pour l'essentiel sur quelques figures féminines célèbres et souvent tragiques comme celle de la Française Louise de

² Cf. Pierre Ronvaux, *Gabrielle Petit, la mort en face*, Izegem, Illustra, 1984 ; ou Jean-Marc Binot, *Les Héroïnes de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2008.

³ Cf. Léon Schirmann, *Mata Hari. Autopsie d'une machination*, Paris, Italiques, 2001. Pour une évaluation plus récente, cf. Gérald Arboit, « Mata Hari. Un escroc au renseignement », in Christophe Vuilleumier (dir.), *Le renseignement dans les pays neutres*, Genève, Slatkine, 2021 (coll. *Ares*, 5), p. 86-105.

⁴ Pierre Decock, *La Dame Blanche. Un réseau de renseignements de la Grande Guerre*, s.l., Lulu, 2010.

⁵ Sur l'application de ce concept à la Première Guerre mondiale, cf. Emmanuel Debruyne, « Combattre l'occupant en Belgique et dans les départements français occupés. 1914-1918. Une 'résistance avant la lettre' ? », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°115, juin-septembre 2012, p.15-30.

Bettignies, a entretenu l'image d'une première « résistance » essentiellement féminine. Celle-ci aurait en quelque sorte constituée une « guerre des femmes »⁶, pendant en pays occupé de celle menée sur le front par les hommes.

Le présent article n'entend pas s'attaquer à la question de la place des femmes dans la construction de la mémoire « résistante » au sortir du conflit et de son évolution ultérieure⁷. Il se propose plutôt d'interroger à nouveaux frais l'engagement féminin en matière de renseignement au profit des Alliés dans les territoires occupés par l'Allemagne à l'arrière du front de l'Ouest, non pas en nous concentrant sur quelques figures ou réseaux particuliers, mais en prenant en compte la totalité des organisations de renseignement qui y ont opéré. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une base de données dont la constitution a débuté en 2007 et qui recense et caractérise l'ensemble des personnes ayant opéré dans ces réseaux de renseignement de la zone considérée. Cette base de données a pu être constituée principalement sur base du très riche fonds de la Commission des Archives des Services patriotiques établis en Territoire occupé au Front l'Ouest⁸. Cet organisme créé en 1919 par d'anciens « résistants » et patronné par l'État belge s'est en effet efforcé de rassembler documentation et témoignages sur les groupes clandestins qui se sont opposés aux occupants allemands durant la Grande Guerre, en Belgique mais aussi en France. Ce fonds documentaire a été dépouillé de manière systématique pour les réseaux de renseignement, et ses informations ont été complétées par un recours à de nombreuses publications et divers autres fonds belges, français, britanniques ou allemands.

C'est donc sur une base documentaire très large que nous interrogerons ce phénomène. Nous aborderons d'abord la question de l'ampleur des effectifs féminins, avant de différencier dans un premier temps celles qui ont effectivement assuré la direction d'un réseau, puis dans un second celles qui ont au contraire constitué la masse des « sans-grade ». Pour mieux cerner les spécificités du renseignement comme mode d'action résistant féminin, nous évoquerons ensuite brièvement les rapports de genre dans d'autres formes de lutte clandestine, pour enfin examiner la répression à laquelle ces femmes se sont exposées.

⁶ Pour reprendre le titre d'Antoine Redier, *La guerre des femmes. Histoire de Louise de Bettignies et de ses compagnes*, Paris, Éd. Vraie France, 1938.

⁷ Cf. Alison Fell, Emmanuel Debruyne, « Model martyrs. Remembering First-World-War Resistance Heroines in Belgium and France », in Peter Tame, Dominique Jeannerod, Manuel Bragança (dir.), *Mnemosyne and Mars: Artistic and Cultural Representations of Twentieth-century Europe at war*, Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2013, p. 145-165.

⁸ Ce fonds est conservé à Bruxelles aux Archives générales du Royaume (AGR) sous le nom d'*Archives de la Guerre. Commission des Archives des Services Patriotiques établis en Territoire occupé au Front de l'Ouest* (ASP).

Minoritaires mais omniprésentes

L'homme occupe l'espace public du XIX^e siècle, tandis que la femme est renvoyée dans la sphère de la domesticité. D'une manière générale, la guerre tend à renforcer les assignations de genre, mais elle provoque aussi à la longue une redistribution des cartes, au moins temporaire⁹. Le renseignement se prête peut-être mieux que d'autres activités guerrières à permettre aux femmes de sortir des tâches qui leur sont traditionnellement prescrites, qui peuvent effectivement connaître une importante extension en temps de guerre. En effet, son caractère secret lui assure en principe de ne pas bousculer publiquement les équilibres genrés, tout en permettant de les transgresser. Ce caractère secret est d'ailleurs relatif, dans la mesure où la répression va justement offrir une publicité inattendue à cette implication féminine, une présence dans la sphère publique que prolongera d'ailleurs la mémoire de la guerre. Avant de comprendre de quelle manière des femmes ont été actives dans le renseignement en pays occupé, ainsi que, ce faisant, les risques qu'elles ont couru, il importe d'abord de saisir comment l'espionnage allié s'y est développé.

Les réseaux de renseignement qui se sont développés pour le compte des Alliés en France et en Belgique occupées sont nombreux mais ne forment pas un ensemble unifié¹⁰. Ils peuvent tout autant opérer pour le renseignement français que belge ou britannique, qui tous établissent des officines aux Pays-Bas¹¹, restés neutres, d'où ils opèrent la liaison avec les régions occupées, celle-ci ne pouvant s'effectuer à travers le front. Malgré l'établissement d'un bureau interallié à Folkestone, où aboutissent, via les Pays-Bas, la plupart des renseignements collectés à l'arrière du front allemand, la coopération entre services secrets alliés reste très limitée et se limite généralement à l'échange de renseignements. En matière de création et de gestion des réseaux en pays occupé, c'est plutôt la compétition qui est de rigueur, y compris entre organisations britanniques. Au début du conflit, les créations de réseaux par les différents acteurs se multiplient, mais le contre-espionnage allemand en démantèle un nombre croissant à partir de 1915. Ce processus entraîne un désinvestissement progressif des services belges et français, ainsi que de certaines organisations britanniques, ce qui a pour conséquence de conférer en 1918 une hégémonie sur le terrain au *Secret Service* — ou MI1(c) —, qui bénéficie d'un meilleur financement et peut

⁹ Sur les femmes dans la Grande Guerre, cf. Susan R. Grayzel, *Women and the First World War*, Londres, Routledge, 2002 ; Françoise Thébaut *Les femmes au temps de la guerre de 14*, Paris, Payot, 2013. Cf. ouvrage général femmes dans WW1 ; ou encore Christa Hämmerle, Birgitta Bader-Zaar et Oswald Überegger (dir.), *Gender and the First World War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2014.

¹⁰ Pour une première vision d'ensemble de ces réseaux, voir Laurence van Ypersele et Emmanuel Debruyne, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004.

¹¹ Élise Rezsöhazi et Emmanuel Debruyne, « Des territoires occupés aux Pays-Bas neutres : extension du domaine de la lutte clandestin », in Christophe Vuilleumier, *op. cit.*, p. 106-132.

s'appuyer sur des réseaux sûrs et efficaces, au premier rang desquels figure la Dame blanche.

L'espace sur lequel opèrent ces réseaux ne forme pas un ensemble unifié, ni ouvert : au contraire, il est bordé et parcouru par des lignes de séparation qui viennent se superposer à la morphologie naturelle et aux découpages politiques pour imprimer de fortes contraintes à l'action clandestine. La première de ces lignes est celle constituée par le front : vers octobre 1914, celui-ci devient en se fixant infranchissable par voie terrestre. Il n'en est pas moins contourné à différentes reprises par voie aérienne, lors de tentatives aléatoires et périlleuses par avion ou par ballon d'entrer en contact avec des occupés pour solliciter de leur part l'acquisition et la transmission de renseignements, notamment par pigeons voyageurs. La seconde de ces lignes est la frontière hollando-belge, théâtre durant les premiers mois du conflit de flux en tous sens de personnes, d'objets et d'informations entre les pays envahis et l'îlot de neutralité constitué par les Pays-Bas, qui constitue un tremplin vers le reste du monde et plus particulièrement vers les puissances de l'Entente. Pour tenter de stopper ces flux jugés dangereux, l'Allemagne érige à partir de 1915 une clôture tout au long de la frontière hollando-belge, parcourue d'un voltage mortel et sévèrement surveillée. Le franchissement de celle-ci restera jusqu'à la fin du conflit un des principaux défis des réseaux établis en pays occupé. Coupant en deux les régions occupées, une troisième ligne court entre les précédentes. Il s'agit de la limite entre l'*Operations- und Etappengebiet*, région couvrant sur quelques dizaines de kilomètres de profondeur les arrières du front, et l'*Okkupationsgebiet*. La première est placée sous le contrôle direct des armées allemandes et couvre la quasi-entièreté des départements français occupés, l'ouest de la Belgique ainsi que l'extrême-sud de son territoire¹². La seconde est par contre soumise au gouvernement-général, un régime d'occupation allemand qui s'établit à Bruxelles. C'est là qu'opèrent la grande majorité des réseaux de renseignement en pays occupé. Le renseignement militaire n'y est pas plus crucial que derrière le front, mais la concentration de troupes allemandes et les mesures drastiques prises dans l'*Operations- und Etappengebiet* y rendent l'implantation de réseaux particulièrement difficile. Les Alliés s'efforceront jusqu'au bout de développer leurs réseaux dans cette zone, mais c'est sur le territoire du gouvernement-général qu'ils obtiennent en fin de compte le plus de succès, particulièrement dans la surveillance des convois militaires permettant le redéploiement des divisions allemandes le long du front ou d'un front à l'autre. Évoquons enfin une dernière ligne de séparation, qui sépare de l'*Operations- und Etappengebiet* le *Marinegebiet*, qui couvre la zone côtière belge et son arrière-pays jusqu'à Bruges.

¹² Sur l'occupation de la France et de la Belgique, voir Annette Becker, *Les cicatrices rouges. France et Belgique occupées. 1914-1918*, Paris, Fayard, 2010 ; Sophie De Schaepdrijver, *La Belgique et la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004 ; Philippe Nivet, *La France occupée. 1914-1918*, Paris, Armand Colin, 2011 ; James E. Connolly, *The experience of occupation in the Nord, 1914-18. Living with the enemy in First World War France*, Manchester, Manchester University Press, 2018.

Si l'on envisage les quatre ans d'occupation et l'ensemble des territoires occupés et des organisations clandestines actives dans le renseignement (comprenant au moins trois membres recensés), nous dénombrons 224 réseaux, souvent de petite taille. En restreignant notre acception à des organisations d'au moins 10 membres, nous en comptons encore 147, dont 11 de grande taille (c'est-à-dire de 100 agents ou plus). Quelle est la place des femmes dans cet éventail d'organisation clandestines se consacrant au renseignement ? Quel que soit le critère de taille retenu, force est de constater que les femmes sont pour ainsi dire omniprésentes : seuls 18 de ces réseaux sont uniquement masculins, et encore s'agit-il presque exclusivement de minuscules organisations : seuls quatre d'entre eux comptent 10 agents ou plus¹³. Tous les autres réseaux sont mixtes, dans des proportions diverses, le seul groupe purement féminin étant le minuscule réseau féminin Severyns, composé de 4 femmes, dont 3 issues de la même famille¹⁴.

Si plus de 90% des réseaux sont effectivement mixtes, cela ne veut pas pour autant dire que les femmes y sont représentées dans les mêmes proportions que les hommes. Au total, nous dénombrons 1772 femmes sur les 6415 agents recensés, soit 27,6% de l'effectif des réseaux de renseignement¹⁵. Cette proportion varie un peu d'une région à l'autre, mais les différences ne sont pas particulièrement importantes. De même, alors que les départements français sont, du fait d'une mobilisation sous les drapeaux plus extensives, davantage privés d'une partie de leur population masculine que les provinces belges ce déséquilibre ne se répercute guère au sein des réseaux, qui ne sont pas davantage féminisés en France qu'en Belgique.

Si la géographie influe peu sur cette répartition, sa variabilité s'avère surtout importante d'un réseau à l'autre. Elle n'est cependant pas tributaire de leur taille, les réseaux minuscules (3 à 9 agents) comportant en moyenne une proportion d'agents de sexe féminin de 31%, à peine plus élevée que celle des structures de taille intermédiaire (27%) ou que celles de plus de 100 agents (28%). Parmi ces derniers, les deux plus grands réseaux, la Dame blanche et Biscops, comprennent respectivement 29 et 25% de femmes, tandis que le plus féminisé est M.82, lui aussi lié aux Britanniques, avec 39%. D'une manière générale, la tendance que suggèrent ces onze grandes formations est que plus un réseau est fondé tardivement, plus la place des femmes y est grande, comme si la confiance accordée à ces dernières s'était accrue au fil des expériences. Il n'en existe pas moins une catégorie de réseaux au sein desquels la proportion de femmes est sensiblement plus

¹³ Le plus grand de ces réseaux exclusivement masculins, baptisé Clé de Sol, n'est d'ailleurs pas une parfaite réussite : il ne comprend que 18 membres et, surtout, il est dirigé par le très ambigu Léopold Wartel, maître accompli du double-jeu, servant à la fois le renseignement militaire français et le contre-espionnage allemand. Élise Rezsöhazy, « Entre vraisemblable et faux-semblants : Léopold Wartel, agent du contre-espionnage allemand en Belgique occupée durant la Première Guerre mondiale », in *14-18. La Grande Guerre à Mons et dans sa région*, par Pierre-Jean Niebes (Waterloo: Avant-Propos, 2015), 165-85. Cf. AGR, *ASP*, 2853-2855.

¹⁴ Sur ce petit réseau, cf. AGR, *ASP*, 872.

¹⁵ Ceux-ci comprennent également 49 individus dont le genre n'a pas pu être déterminé.

importante qu'ailleurs : ceux qui sont eux-mêmes dirigés par une femme, comme Ramble, le réseau de Louise de Bettignies. Elles représentent alors en moyenne 39% des agents. Ces réseaux sont toutefois très minoritaires, les cadres des organisations clandestines étant dans leur écrasante majorité de sexe masculin. Bien que peu nombreuses, les dirigeantes de réseaux ne sont pas pour autant quantité négligeable, et il importe de bien comprendre qui elles sont.

À la tête d'un réseau

Au total, 24 réseaux sur les 224 ont été dirigés par une femme, soit un peu plus d'un sur dix. Certes, pour cinq d'entre eux, l'occupation du poste de direction par une femme résulte du remplacement d'un camarade de sexe masculin, mais il n'en reste pas moins que dans la grande majorité des cas, la dirigeante du réseau est aussi sa fondatrice, et garde généralement la tête de l'organisation jusqu'à son démantèlement. Il faut toutefois remarquer que ces cas de direction féminine concernent pour moitié des réseaux de taille intermédiaire, le reste étant constitué de très petits groupes comportant moins de 10 agents ; aucun des 11 plus grands réseaux n'a été à un quelconque moment de son existence dirigé par une femme.

La Française Louise de Bettignies¹⁶ et la Belge Gabrielle Petit¹⁷ sont les incarnations les plus connues de ces femmes appelées à diriger de telles structures, et d'une certaine manière leur cas suggère les similitudes et la diversité rencontrées dans les profils de ces fondatrices de réseau. La première tendance est que la plupart de ces dirigeantes sont des réfugiées ou des évadées de la zone occupée, recrutées aux Pays-Bas, en Angleterre ou en France par des représentants des différents services secrets alliés, puis envoyées en pays occupé pour y fonder un nouveau réseau. Il en va ainsi de Louise de Bettignies en mars 1915, pour le compte de l'organisation britannique Cameron, et c'est de même le cas de Gabrielle Petit en juillet suivant pour une structure britannique concurrente mais dépendant elle aussi du *Great Headquarter* britannique, l'organisation Wallinger. La plupart du temps, ces femmes envoyées en mission n'ont pas d'expérience de la guerre secrète, même si certaines comme Louise de Bettignies ont déjà commis quelques actes à caractère patriotique et transgressif contre l'ordre occupant, comme le passage de correspondance à travers la frontière. Elles bénéficient cependant d'une très courte formation dispensée par leurs employeurs, portant pour l'essentiel sur l'identification des unités et du matériel ennemi, ainsi que sur quelques techniques de base utiles à la confection et à la transmission de rapports. Globalement, ce *modus operandi* n'est pas très

¹⁶ Au sujet de Louise de Bettignies, nous renvoyons d'une manière générale à Chantal Antier, *Louise de Bettignies. Espionne et héroïne de la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2013. Cf. Chantal Antier dans le présent numéro.

¹⁷ Sur Gabrielle Petit, cf. Sophie De Schaepdrijver, *Gabrielle Petit. The Death and Life of a Female Spy in the First World War*, Londres-New York, Bloomsbury, 2015.

différent de celui qui s'applique à leurs homologues masculins renvoyés au pays pour y fonder un réseau.

Chaque cas est cependant particulier, comme l'illustre par exemple celui de Madeleine Doutreligne, dont le recrutement ne peut être dissocié des circonstances qui ont entraîné son passage aux Pays-Bas¹⁸. Madeleine est en effet la sœur de Marthe Doutreligne, dont l'amoureux était Alexandre Franck, un des premiers résistants belges condamnés à mort. Voyageur de commerce, Franck avait été recruté par l'organisation Wallinger et envoyé en Belgique pour y fonder un réseau. Arrêté après quelques semaines d'activités, il est exécuté le 23 septembre 1915. Quelques semaines plus tard, Marthe, qui ne se sent plus en sécurité, passe avec sa sœur Madeleine aux Pays-Bas, où elles retrouvent Van Tichelen, l'homme de confiance de Wallinger qui avait supervisé les activités de renseignement de Franck. Toutes deux offrent leurs services à Van Tichelen, sans doute dans la perspective de venger le disparu en prolongeant son œuvre. Trop compromise, Marthe reste finalement aux Pays-Bas, mais Madeleine, sa cadette, est renvoyée en Belgique par Van Tichelen en décembre 1915. Centré sur Audenaerde (Flandre orientale), le réseau Doutreligne atteindra une taille respectable, avec environ 62 agents.

Le cas d'Émilie Heuze, née Lahaye, tranche avec les précédents, en ce qu'elle n'est pas passée aux Pays-Bas, n'a pas été recrutée par un quelconque service allié, mais a au contraire décidé spontanément et en pays occupé de fonder un réseau¹⁹. Cette création n'est pas le fruit du hasard, mais apparaît comme un acte de vengeance de l'arrestation de son mari, Armand Heuze, qui avait été actif avec elle dans les réseaux de passage Cavell et Willems. Demeurée seule après la déportation de son époux, Émilie met son expérience clandestine à profit pour s'entourer de quelques agents et collecter des renseignements. Le réseau Heuze aurait établi une liaison avec les Pays-Bas, mais il n'a jamais été possible de déterminer où celle-ci avait abouti.

Émilie Heuze mise à part, les fondatrices de réseau sont donc des réfugiées néophytes en matière d'espionnage mais chargées de mission par les services alliés. Elles se distinguent aussi par le fait qu'elles sont généralement exemptes de charges familiales, ce qui est loin d'être toujours le cas de leurs homologues masculins. Ainsi, les cinq femmes missionnées à différents moments de la guerre par l'organisation Wallinger ont en commun d'être jeunes – elles ont toutes la vingtaine – et célibataires. Les cas de Madeleine Doutreligne et de Gabrielle Petit, nées respectivement en 1891 et 1893, ont déjà été évoqués, mais les profils de Marie Van den Eynde, qui fonde un tout petit réseau en 1917, puis d'Alice Deleye et d'Alice Fredericy, qui font de même en 1918 avec les réseaux Alice I et II, ne sont pas très différents²⁰.

Les quatre femmes appelées à fonder des réseaux pour Cameron sont un peu plus âgées (la trentaine), mais pas forcément célibataires. Le cas de Louise de Bettignies, née en 1880, est bien connu. Celui de Rosa De

¹⁸ Sur le réseau Doutreligne, cf. AGR, *ASP*, 2204-2212.

¹⁹ Sur le réseau Heuze, cf. AGR, *ASP*, 2880.

²⁰ Sur ces petits réseaux, cf. AGR, *ASP*, 2320-2322 et 2370-2379.

Fauw, née Van der Auwera, l'est beaucoup moins, alors qu'elle est à la tête du plus grand réseau dirigé par une femme²¹. Originaire de Courtrai, Mme De Fauw est recrutée en octobre 1914 à Dunkerque, alors qu'elle cherche à rejoindre son mari mobilisé. Elle rencontre Cameron à Folkestone, qui la confie à son homme de confiance à Flessingue. Ce dernier organise son retour à Courtrai, dans la zone occupée par la 4. Armée allemande. Le réseau De Fauw comprend bientôt 70 agents, recrutés dans différentes localités de Flandre occidentale situées à proximité du front. Bien qu'un peu plus grand, le réseau De Fauw est comparable à bien des égards à Ramble, celui de Louise de Bettignies : le premier est exclusivement belge quand le second est majoritairement français, mais tous deux sont dirigés par une femme et travaillent pour Cameron durant la première année d'occupation, dans l'*Operations- und Etappengebiet*, la zone des armées allemandes. Tous deux ont en outre caressé le projet d'établir une liaison TSF avec leur employeur, mais sans grand succès. Ajoutons que les deux réseaux ont vu leurs activités s'interrompre à l'automne 1915. La différence entre les deux réseaux est à vrai dire surtout d'ordre mémoriel : alors que Louise de Bettignies a inscrit son nom dans la mémoire collective, celui de Rosa De Fauw est complètement tombé dans l'oubli. Menacée, cette dernière est parvenue à échapper à l'ennemi en se cachant. Faute d'emprisonnement, de condamnation à mort et de décès entre les mains de l'ennemi, elle n'a pas été gratifiée de la palme du martyr.

L'organisation Cameron est à l'origine de deux autres groupes dirigés par des femmes, tous deux créés en janvier 1917. Leurs fondatrices ne sont cependant pas infiltrées en mission en pays occupé, mais recrutées sur place par des agents envoyés à cet effet. De tels cas n'ont en soit rien d'exceptionnel, mais sont probablement un peu plus courants parmi les réseaux fondés par des hommes. La première de ces deux femmes, Irma Loucke, crée le petit réseau De Ridder en Flandre orientale, à proximité immédiate de la frontière²². Le cas de la seconde est plus original, dans la mesure où elle est recrutée après qu'un batelier lui a remis un courrier clandestin écrit par son mari, un soldat belge interné aux Pays-Bas²³. Approché par un agent de Cameron, Auguste De Laet parvient par ce moyen à convaincre sa femme, Delphine Tassenoy, de mettre sur pied un réseau et lui confie des instructions. Ce réseau connu sous le nom de Roche ne parviendra cependant jamais à prendre de l'ampleur ni à organiser sa récolte d'informations avec la rigueur requise, et il sera démantelé au bout de quelques semaines d'activité.

Le renseignement français mise pour sa part sur des femmes plus mûres. Adrienne Beljean, née Durand, Jeanne Lowyck, veuve de Beir, et Berthe Maes, née Petijean, sont nées dans les années 1870 et ont contracté

²¹ Sur le réseau De Fauw, cf. AGR, *ASP*, 2072-2075.

²² Sur le réseau De Ridder, voir AGR, *ASP*, 2045-2048.

²³ Sur Roche, voir AGR, *ASP*, 2011-2014.

mariage²⁴. Les deux premières sont envoyées en 1915 fonder un réseau dans l'*Operations- und Etappengebiet*, respectivement dans le Nord et dans la région de Bruges, tandis que la troisième part en 1916 pour faire de même dans le Brabant. Aucun de ces réseaux ne connaîtra une extension importante – leurs effectifs respectifs tournent autour de la quinzaine de membres – et tous seront démantelés au bout de quelques mois d'activités. Le quatrième réseau français fondé par une femme, la jeune Laure Acar, est de taille encore plus réduite, et connaît un sort semblable en 1915 dans la région de Gand²⁵.

L'organisation Tinsley, qui travaille pour le *Secret Service* aux Pays-Bas, confie elle aussi à plusieurs femmes la mission de mettre sur pied des réseaux, mais de manière plus tardive, en 1916-1917. Les deux jeunes femmes dépêchées en Flandre orientale par le service Oram, qui travaille pour Tinsley, fondent chacune un petit réseau : le minuscule M.48 d'Anna De Vos, et M.14, plus étoffé, d'Angèle Van Houcke²⁶. En province de Liège, deux autres chefs de réseaux féminins opèrent pour le service Frankignoul, à la tête des tout petits réseaux Renette et Heynen, respectivement dirigés par la jeune Marie Sacré et par Marie Vandencamp, veuve Heynen²⁷. Hunter, le troisième service dépendant de Tinsley, se garde quant à lui de confier de telles missions à des agents féminins.

Le renseignement belge n'est pas beaucoup plus prompt à confier de telles responsabilités à la gent féminine. Il existe cependant une exception notable en la personne de Louisa d'Havé, âgée de 20 ans au déclenchement de la guerre et fille d'un riche industriel gantois²⁸. Bénéficiant d'une autorisation de l'autorité occupante de quitter le territoire belge, officiellement pour acheter du textile aux Pays-Bas pour l'industrie paternelle, Louisa embarque fin 1914 à Flessingue pour Folkestone, puis Le Havre, où le gouvernement belge s'est replié. Elle racontera après la guerre avoir voulu se faire enrôler comme espionne par le ministère belge de la Guerre, de manière à participer à la lutte, à l'instar de ses quatre frères engagés sur le front. La tentative ne rencontre guère de succès, mais elle finit par attirer l'attention du renseignement militaire belge. Celui-ci la prend un temps pour une réelle espionne, mais au service de l'ennemi. Son chef, Joseph Mage, finit par voir en elle une opportunité et la renvoie à Gand en tant qu'agent 40B, investi d'une mission très spécifique : convaincre son père de tirer parti des liens qu'il a noués avec les autorités occupantes pour s'attirer leur confiance et récolter des renseignements en haut lieu. Son *modus operandi* est donc d'emblée très différent de celui des autres réseaux, dont les activités se concentrent sur l'observation, de préférence ferroviaire.

Outre ces 19 femmes investies de la charge de fonder une structure

²⁴ Sur les réseaux qu'elles ont fondés, voir AGR, *ASP*, 2670-2673, 2691-2693 et 2758-2763. Voir aussi le récit autobiographique de Jeanne de Beir, *In the Eagle's Claws*, Bruges, Jos de Plancke, 1928.

²⁵ Sur le réseau Acar, cf. AGR, *ASP*, 2664-2666.

²⁶ Sur ces deux réseaux, cf. AGR, *ASP*, 1664-1671.

²⁷ Sur ces deux réseaux, cf. AGR, *ASP*, 872 et 887.

²⁸ Martijn Van Laere, *Louisa d'Havé. De Gentse vrouw die waarschuwde voor de eerste Duitse gasaanval*, Gand, Skribis, 2020. Cf. AGR, *ASP*, 2659-2660.

de renseignement, cinq autres sont amenées à prendre la tête d'une organisation préexistante. Trois d'entre elles connaissent des trajectoires similaires l'une à l'autre. Qu'il s'agisse de Jeanne Charlier pour le réseau Beverloo, de Marguerite Pottier pour le réseau M.105 Sencier, ou d'Irma Vermeeren pour le minuscule réseau M.58, toutes trois sont des jeunes femmes appelées à remplacer leur fiancé — ou du moins leur bon ami — contraint à l'exfiltration vers les Pays-Bas pour éviter l'arrestation²⁹. Le cas du petit réseau Labens est à peine différent : son fondateur, Alidoor Labens, part se réfugier aux Pays-Bas, d'où il continue à superviser les activités en laissant sur le terrain les rênes à sa sœur, Florine, épouse Wostyn³⁰. Et dans celui du réseau Cornu, c'est la tante du fondateur, Clémence Maes, née Descamps, qui remplace celui-ci au bout de quelques semaines lorsqu'il décide de prendre lui aussi la route des Pays-Bas³¹. Il sera arrêté en route avec un comparse, mais le réseau Cornu continuera à fonctionner pendant un an grâce à sa tante. La similarité de ces situations donne à voir un trait saillant des logiques prévalant à la succession à la tête d'un réseau : lorsqu'une femme est appelée à succéder à un homme, ce n'est jamais le résultat d'une improvisation à la suite d'une arrestation imprévue. Au contraire, c'est chaque fois de manière planifiée, lorsque le chef de réseau anticipe le danger et, décidant de se mettre à l'abri, confie au préalable le soin de poursuivre sa mission à une femme de son entourage le plus proche, autrement dit une personne en qui il a pleinement confiance et à qui il est lié affectivement.

Les subalternes

Ces 24 femmes sont d'autant plus remarquables qu'elles ne sont pas représentatives de la place généralement assignée aux femmes dans les réseaux de renseignement, ni même du profil moyen de ces dernières. Alors que la plupart de ces dirigeantes sont sans charge de famille et seules – que ce soit du fait de leur célibat, de leur veuvage ou de circonstances liées à la guerre –, et bénéficient de ce fait d'une autonomie quasi complète pour mener à bien leurs activités, les autres femmes, qui constituent la majorité écrasante de celles impliquées dans le renseignement en pays occupé, opèrent souvent dans une position subalterne et dans le cadre familial, pour ne pas dire dans l'ombre d'un homme.

Cette subalternité, même si elle n'est pas systématique, se reflète dans la répartition des fonctions au sein des réseaux. Tous niveaux confondus (chef de réseau, de section, etc.), seuls 3,2% des femmes occupent des fonctions de cadre, contre 10,3% des hommes. Autrement dit, ce déficit de femmes dans les fonctions dirigeantes ne se retrouve pas qu'à la tête des organisations, mais aussi aux différents échelons de leur hiérarchie. Une fois encore, un réseau n'est pas l'autre, et parmi les plus grands d'entre eux, les

²⁹ Sur ces trois réseaux, cf. AGR, *ASP*, 1403-1411, 1763 et 2096-2100.

³⁰ Sur le réseau Labens, cf. AGR, *ASP*, 2198-2203.

³¹ Sur le réseau Cornu, cf. AGR, *ASP*, 2309-2313.

situations sont très contrastées. Alors qu'au sein de Biscops (le second plus grand réseau de renseignement), les 27 cadres identifiés ne comprennent que deux femmes, huit des 39 positions dirigeantes de la Dame blanche sont occupées par des femmes, soit une proportion trois fois supérieure à celle de Biscops³². Conçue par ses initiateurs comme une unité militaire, la Dame blanche est structurée en trois « bataillons », couvrant chacun une vaste aire géographique propre. On pourrait croire que cette dimension militaire attribuée au réseau par ses initiateurs — civils mais masculins — aurait pu induire une masculinisation du recrutement du réseau. Non seulement il n'en est rien, mais le bataillon III est lui-même dirigé par une enseignante célibataire, Laure Tandel, assistée par sa sœur Louise. A lui seul, cet ensemble rassemble 190 agents, soit davantage que la plupart des plus grands réseaux de renseignement, dont 59 sont des femmes (31%)³³. En soi, cette proportion est élevée, un peu plus que dans le reste du réseau, mais elle signifie aussi que, malgré tout, la majorité des nombreux agents sous la responsabilité des sœurs Tandel sont des hommes. Ceci constitue une inversion des rapports traditionnels de genre qui n'est certes pas unique, mais n'en est pas moins exceptionnelle à une telle échelle. Cette présence féminine à tous les niveaux sera assumée et même revendiquée après la guerre par Walthère Dewé, chef de la Dame blanche, qui écrira en 1919 dans son rapport sur l'activité du réseau :

« Les femmes ont joué un rôle considérable dans notre organisation. Leur concours intellectuel nous a été absolument indispensable. Elles ont été mêlées à toutes les manifestations de la vie de notre Corps ; elles y ont occupé les fonctions les plus élevées, comme les plus élémentaires. Nous avons consacré cette situation en les plaçant indifféremment à tous les postes... en leur confiant les missions les plus délicates et les plus périlleuses. »³⁴

Très précautionneux – et c'est une des clefs de son succès – le réseau va plus loin encore en prévoyant une direction de réserve entièrement féminine : en cas de déportation massive des hommes des territoires occupés, Juliette Durieu, Thérèse de Radiguès et Laure Tandel auraient repris les rênes du réseau³⁵. Ici encore, la création d'un cadre de réserve féminin par la Dame blanche est complètement atypique, la plupart des autres réseaux s'appuyant sur une unique hiérarchie essentiellement masculine.

Une autre manière d'analyser la place des femmes au sein des réseaux est de ne plus considérer ces derniers comme des structures hiérarchiques dotées de cadres, mais au contraire sous l'angle de la théorie des réseaux, et donc de les envisager comme des ensembles de « liens » reliant entre eux des « nœuds »³⁶. Une telle analyse nécessite pour chaque

³² Sur le réseau Biscops, cf. AGR, *ASP*, 2015-2025.

³³ Tammy Proctor, *op.cit.*, p. 81.

³⁴ Walthère Dewé, *Notice historique*, slnd, p.41, in AGR, *ASP*, 908.

³⁵ Pierre Decock, *op. cit.*, p.86.

³⁶ À propos de l'utilisation de la théorie des réseaux par l'historien, cf. les réflexions de Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et Histoire », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 2005, n°52/2, p. 88-112.

réseau une documentation importante, qui n'est malheureusement pas toujours disponible, ainsi que beaucoup de temps. Nous nous sommes cependant essayé à l'exercice avec un des onze grands réseaux, Hernalsteens, qui est aussi la plus vaste organisation du renseignement français en pays occupé³⁷. Ce réseau a l'avantage d'être assez bien documenté et, avec 35 femmes sur 141 agents, de présenter une répartition des genres (25% de femmes) proche de celle de l'ensemble des réseaux (27,6%). Avec une seule femme sur ses onze cadres, il est également assez représentatif de la place des femmes dans la hiérarchie. Si l'on reconstruit l'ensemble des liens entre les individus formant ce réseau, la structure obtenue peut être analysée de différentes manières. On peut ainsi déterminer la « centralité » de chacun des membres du réseau, la valeur de celle-ci pouvant varier entre 1 pour la personne la plus centrale du réseau, en l'occurrence son chef, Oscar Hernalsteens, et une valeur tendant vers 0 pour les personnes les plus périphériques, c'est-à-dire celles ayant très peu de liens avec d'autres membres du réseau, souvent un seul avec un autre agent disposant lui-même de très peu de contacts. Sur cette base, nous avons pu déterminer que la centralité moyenne des membres masculins du réseau est de 0,11 contre 0,08 pour leurs homologues féminins. Autrement dit, dans cet écheveau de liens que forme le réseau Hernalsteens, les femmes occupent en moyenne une position plus périphérique. Et si nous classons les agents par ordre décroissant de valeur de leur centralité, nous ne retrouvons que six femmes sur les trente-cinq personnes formant le quartile supérieur, les trois premières d'entre elles étant respectivement la secrétaire et principale boîte aux lettres du réseau, l'unique cheffe de section, et la compagne du chef du réseau. Autrement dit, alors qu'elles représentent un quart du réseau, leur proportion tombe à un sixième si on ne prend en considération que les personnes les plus centrales.

Il n'est à ce stade pas possible d'effectuer de comparaison, mais les résultats obtenus sur ce réseau qui ne paraît pas se distinguer de ses semblables par la place qu'y occupent les femmes, montrent une tendance à leur subalternisation. Pour comprendre celle-ci, il est nécessaire de s'intéresser de plus près à leur profil. À ce titre, l'état civil est un premier élément à saisir, tant il joue un rôle-clé à cette époque dans les rapports de genre, pour les femmes bien plus que pour les hommes, en restreignant juridiquement leurs capacités et en définissant — en interaction avec d'autres variables telles que la classe — leur place dans la société. Cet état civil est malheureusement inconnu pour 20,5% d'entre elles, mais parmi les autres 48,2% sont mariées et 28% célibataires. On compte également 4,8% de veuves, ainsi que deux divorcées et deux femmes séparées de leur mari. Enfin, pour 1,1% d'entre elles, on sait simplement qu'elles ne sont pas célibataires, sans pour autant pouvoir déterminer leur état civil avec précision. Ce premier tour d'horizon donne à voir que les femmes célibataires

³⁷ Emmanuel Debruyne, « Des traversées de frontières. Hernalsteens. Le grand réseau du renseignement français dans les territoires occupés, 1914-1915 », in *Nuova Antologia Militare*, éd. spéciale, septembre 2021, p. 69-104.

— à l'image d'une Louise de Bettignies ou d'une Gabrielle Petit — sont minoritaires au sein des réseaux, alors même qu'elles sont majoritaires parmi celles qui les ont dirigés.

Surtout, près des trois-quarts des femmes (72,2%) opèrent dans la clandestinité avec au moins un membre de leur famille. Ce chiffre est encore plus frappant si on le compare à celui des hommes, qui ne sont que 35,2% dans ce cas, et suggère à lui seul un engagement féminin inscrit principalement dans le cadre familial. Cette proportion est plus importante parmi les femmes mariées (79,2%), ce qui nous amène à avancer l'hypothèse d'un engagement souvent lié à celui de leur mari. Le taux nettement moins élevé parmi les veuves (53%) et dans une moindre mesure parmi les célibataires (67,2%) tend à renforcer cette idée. Dans ce dernier cas, le fait que les deux-tiers des célibataires travaillent avec au moins un de leur proche suggère que l'on retrouve parmi elles beaucoup de jeunes filles dont l'engagement s'inscrit lui aussi avant tout dans la sphère familiale, au côté d'un père, d'une mère ou d'autres membres de leur fratrie.

La cellule familiale en tant que petite unité de renseignement ne fonctionne d'ailleurs pas forcément selon un modèle patriarcal. Quelques-unes sont entièrement féminisées, comme la famille Kessler : la mère de famille, veuve, travaille pour la Dame blanche avec ses quatre filles, notamment à des tâches de courrier et de secrétariat³⁸. Dans son cas, l'élément masculin est surtout un motif d'inspiration, dans la mesure où son fils unique est tombé au combat au début de la guerre. Dans d'autres, c'est une femme qui constitue l'élément moteur de l'engagement de son compagnon ou d'autres membres de la famille, comme dans celui de Mme Vandamme, à la tête d'une section du réseau Hernalsteens, qui est aidée par son mari mais sans que celui-ci ne joue un rôle prééminent. Dans d'autres encore, c'est le couple lui-même qui s'engage en tant que tel, de manière concertée, sans qu'il y ait de subordination de l'un à l'autre. La nécessité de recruter plusieurs membres d'une même famille en même temps pour le renseignement ferroviaire est susceptible de favoriser de telles décisions d'un commun accord. Ainsi, Albert Frisque, recruté en juin 1917 pour le réseau M.69, écrira son rapport d'activités : « Nous avons décidé avec mon épouse, d'entreprendre ce dangereux service et huit jours après M.Colleaux, nous demanda notre décision. Nous acceptons. »³⁹ Alors qu'il est le rédacteur du rapport, probablement en tant que chef de famille, Frisque ne met pas sa propre activité en avant et ne distingue pas son engagement de celui de sa femme.

Les informations dont nous disposons sur la manière dont s'est opéré le recrutement ne sont malheureusement disponibles que pour un quart des agents. Tout en gardant en tête cette réserve méthodologique et les éventuels biais qu'elle implique, on observe parmi ceux dont le recrutement est documenté qu'un agent masculin sur trois est recruté par un membre de sa famille (34,5%), contre quatre sur cinq pour leurs homologues féminins

³⁸ Tammy Proctor, *op. cit.*, p. 84-85.

³⁹ Rapport d'Albert Frisque, Gembloux, 19 janvier 1920, in AGR, *ASP*, 1325.

(82,4%). On se doute que ces chiffres ont subi une certaine distorsion, puisque la proportion des femmes ayant été recrutées par un proche est supérieure à celle travaillant dans la clandestinité avec au moins un proche, mais il n'en demeure pas moins qu'ils convergent avec les précédents pour souligner une dépendance à la sphère familiale bien plus grande pour les femmes que pour les hommes. A l'inverse et contrairement aux hommes, les liens professionnels (2% contre 26%) ne jouent qu'un rôle dérisoire dans l'enrôlement des femmes, ce qu'expliquent en grande partie une scolarité plus courte et un taux d'emploi plus faible. Plus étonnant peut-être, les liens amicaux pèsent peu dans le recrutement féminin (0,9%), alors qu'ils ne sont pas négligeables pour les hommes (8,4%). Si le milieu scolaire joue dans les deux cas un rôle mineur, le recrutement par une figure spirituelle comme, typiquement, le curé d'une paroisse, est un phénomène presque aussi important pour les femmes (7,3%) que pour les hommes (9,7%), et se concentre particulièrement dans quatre grands réseaux à forte imprégnation catholique que sont la Dame blanche, Biscops, Lux et Brésil.

La famille constitue donc bien souvent la porte par laquelle les femmes entrent en résistance. Cependant, la famille ne constitue pas qu'un réseau relationnel. Elle peut également représenter une charge qui peut dissuader l'entrée en résistance, particulièrement pour les femmes à qui sont essentiellement assignées les charges du ménage et de l'éducation, des soins et de la surveillance des enfants, particulièrement s'ils sont en bas âge. Le temps, la fatigue, l'attention, la charge mentale, les responsabilités et le manque de mobilité que cela implique sont autant de lourds inconvénients pour la pratique du renseignement. Les femmes devant traditionnellement en assumer la plus grande part, on peut supposer que les femmes non-célibataires (mariées, mais aussi veuves, divorcées ou séparées) actives dans les réseaux aient moins de charges familiales que leurs homologues masculins, à l'instar de leurs épigones de la Seconde Guerre mondiale. Les données disponibles – à nouveau lacunaires en ce qu'elles ne concernent qu'un peu plus d'un quart des agents concernés – démentent pourtant cette intuition : les femmes non-célibataires sont à peu près aussi nombreuses que leurs homologues masculins à ne pas avoir d'enfants (respectivement 8,6% et 9,6%), et celles et ceux qui ont charge de famille en ont un nombre comparable (en moyenne respectivement 2,89 et 2,9). Ce constat peut surprendre, mais il s'explique probablement par le contexte économique et social de l'occupation de la Grande Guerre, ainsi que par les méthodes de renseignement utilisées. En effet, la désorganisation de l'économie occupée du fait de la rupture des échanges commerciaux internationaux (et en partie nationaux), des pillages, réquisitions et destructions, ainsi que des arrêts volontaires ou sur ordre, provoque un chômage massif. Une grande partie des hommes est donc contrainte de rester durant la semaine dans ses foyers, ce qui a pour effet d'entraîner un certain rééquilibrage de la répartition des tâches, rendu d'autant plus nécessaires que l'obtention de nourriture est désormais devenue un poste majeur dans l'emploi du temps des ménages. Cette présence accrue sous le toit familial s'avère un avantage pour ceux –

nombreux – engagés dans l’observation ferroviaire. L’observation continue d’une voie de chemin de fer nécessite en effet que chacun des membres du couple, éventuellement aidé des enfants, se relaie à la fenêtre ou au jardin pour recenser de manière systématique les convois militaires et leur composition. Cette mission fastidieuse et chronophage implique une présence continue au domicile familial, mais aussi l’instauration d’un système de tournante tant pour l’acquisition du renseignement que pour la gestion de la famille et de son milieu de vie. De telles contraintes ont contribué à favoriser l’action clandestine en famille, et donc le recrutement familial et celui des femmes, tout en rapprochant le profil des femmes recrutées de celui des hommes, dans la mesure où les unes et les autres ont davantage de chance de provenir d’une même famille, au sein de laquelle les assignations de genre sont rééquilibrées par les contraintes du moment.

L’entrée en résistance des femmes et des hommes présente de nombreuses motivations communes, à commencer par le patriotisme. On le retrouve par exemple dans la justification que donne après la guerre Palmyre Mathys, épouse de Léopold Bonnami, à son engagement dans le réseau Carlot Louis : « Afin que mon mari puisse remplir la tâche qui lui était confiée (relevé de la composition des trains sur la ligne d’Ath à Grammont) sans interruption, il devait s’adjoindre un collaborateur, une personne de confiance. Son choix s’arrêta sur moi. Heureuse de pouvoir contribuer si précieusement à la défense de la patrie, j’acceptai de grand cœur. »⁴⁰ Ce patriotisme n’a rien de symbolique : affronter le danger tout en aidant les armées alliées est aussi une manifestation de solidarité avec les compatriotes masculins engagés sur le front : recrutée en juillet 1915 pour l’observation ferroviaire dans le réseau Bordeaux, Elisa Tasiaux, épouse Brichard, racontera avoir accepté d’emblée par sentiment patriotique : « Cela me tentait tellement, dit-elle, d’aider nos pauvres soldats qui étaient à la guerre ; quand je voyais passer les canons je me disais : quel malheur qu’on ne puisse pas leur faire savoir ce qui passe sur la voie. »⁴¹ Ce patriotisme peut aussi être attisé par la haine de l’envahisseur allemand, à qui les occupés pardonnent difficilement d’avoir violé la neutralité, plongé le pays dans la guerre et infligé à la population massacres, destructions et humiliations. C’est ce qu’exprime Laure Tandel dans le carnet intime qu’elle tient avant son engagement clandestin, lorsqu’elle apprend que les autorités d’occupation interdisent de pavoiser aux couleurs nationales : « Encore une affirmation de la Force Brutale, le seul droit des Allemands ici – encore une occasion d’enfoncer plus profondément en nous la Haine qu’ils nous ont appris à trouver dans nos cœurs. »⁴² À côté du patriotisme, des considérations financières ne sont pas forcément absentes de l’entrée au service d’un réseau : elles ont rarement l’objectif de tirer un profit substantiel du renseignement,

⁴⁰ Fiche individuelle de Palmyre Mathys, Ath, 19 mai 1919, in AGR, ASP, 2168.

⁴¹ *Rapport de Madame Brichard, garde-barrière à Dave Namur*, par Gabrielle de Monge, juin 1920, in AGR, ASP, 838.

⁴² Carnet de Laure Tandel, s.l., 17 septembre 1914, in SGRS. Section Archives, *Fonds Tandel*, T16.

même si l'activité des réseaux a été perturbée par la vénalité, voire les malversations financières de certains agents des deux sexes⁴³ ; plus souvent, la rétribution accompagnant parfois les tâches d'observation peut apparaître, surtout pour les familles modestes, comme une nécessité si l'on veut s'y adonner à temps plein tout en subvenant aux besoins de la famille, et comme une opportunité de compenser le manque-à-gagner provoqué par l'occupation.

Le patriotisme, éventuellement accompagné d'un intérêt financier, est commun aux deux sexes. Cependant, il peut prendre une série d'inflexions davantage propres à la condition féminine. L'une d'entre elles est la conscience de saisir une possibilité unique de braver le danger à l'égal des hommes. C'est ce que suggère le rapport écrit après la guerre par Thérèse de Radiguès, agent de la Dame blanche : « La sensation du danger suspendu nuit et jour sur nos têtes n'était pas faite pour nous décourager, loin de là ; il nous semblait que plus le danger devenait grand, plus le service avait de charme à nos yeux. »⁴⁴ Cet effet d'attraction peut traduire l'aspiration à transcender la séparation des genres en participant à la guerre comme un homme, comme soldat. L'espionnage représente alors une forme de militarisation. La jeune Irène Bastin témoignera de l'enthousiasme de son amie Marie-Thérèse Collard au moment d'être recrutée par la Dame blanche :

« Nous avons eu l'honneur de devenir soldats, grâce aux bons MM. Dewé et Chauvin [les chefs de la Dame blanche], Marie-Thérèse n'osait croire à la réalité de ce bonheur. Le soir, elle ne savait pas dormir, et elle me dit plusieurs fois : 'Enfin ce que j'avais tant désiré s'est réalisé, je vais travailler pour notre Patrie, et ce, comme soldat.' »⁴⁵

Cette volonté d'affirmer son héroïsme patriotique est aussi teintée d'enjeux strictement personnels pour de nombreuses femmes restées seules à la maison après le départ pour le front (ou éventuellement en exil) de leur mari, de leur père ou de leur frère, à la fois pour défendre leur vertu patriotique et pour manifester leur solidarité — dans l'effort comme dans le danger — avec les proches engagés sur le front. C'est ce dont témoigne la mère de deux combattants du front de l'Yser, lorsqu'elle évoque sa réaction au moment d'être approchée par un agent recruteur du réseau Moerel :

« Naturellement, je ne pus refuser, car au souvenir de mes enfants, qui là-bas derrière l'Yser devaient tenir bon, nonobstant d'énormes difficultés, je me sentais moralement obligée et poussée à coopérer à la défense de la

⁴³ Emmanuel Debruyne, « Patriotes désintéressés ou espions vénaux ? Agents et argent en Belgique et en France occupées. 1914-1918 », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°232, octobre-novembre 2008, p. 25-45.

⁴⁴ Rapport de Radiguès, in AGR, *ASP*, 979.

⁴⁵ IWM, La Dame blanche, boîte 1, dossier 4 (a/b), cité dans Tammy Proctor, « Soldiers Without Uniforms. Women's Intelligence Work in Occupied Belgium, 1916-1918 », in Serge Jaumain (e.a., dir.), *Une guerre totale? La Belgique dans la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, AGR, 2005 (coll. *Etudes sur la Première Guerre mondiale*, n°11), p. 117-129, ici p. 126.

patrie, et à combattre autant qu'il était en mon pouvoir ce détestable et haïssable prussien »⁴⁶.

À l'inverse, mener la lutte depuis son foyer peut aussi être une manière de permettre à l'homme du foyer de s'investir dans la guerre, de le dédoubler par l'investissement de son épouse, le tout en préservant l'intégrité familiale. Ainsi, lorsque son mari est recruté en juin 1916 pour faire de l'observation ferroviaire dans le réseau Négro, Mme Dumonceau est heureuse de l'apprendre et s'engage à l'aider :

« cela me plaît car ainsi je pouvais garder mon mari près de moi car il voulait absolument partir pour le front. Ainsi il pouvait aider son pays comme au front, l'homme de Mons le lui avait fait comprendre. »⁴⁷

D'autres profils pour d'autres activités ?

La place des femmes dans les réseaux de renseignement n'est pas forcément emblématique de leur rôle dans l'ensemble des formes de résistance durant la Grande Guerre. Les données dont nous disposons pour d'autres actions organisées contre l'occupant sont moins étendues et moins systématiques, mais permettent d'esquisser un certain nombre de comparaisons. L'aide à l'évasion est un avatar important de la guerre secrète en pays occupé, qui consiste principalement à faciliter la dissimulation puis l'exfiltration de soldats perdus, volontaires de guerre, travailleurs qualifiés ou personnes recherchées, en les menant jusqu'à la frontière des Pays-Bas et en les aidant à la franchir. Nous n'avons pas rassemblé de données exhaustives sur les membres des filières d'évasion, mais celles dont nous disposons donnent à voir un milieu un peu plus féminisé que le renseignement. Trois filières ont été étudiées en profondeur : les réseaux Cavell, de Monge et Eude Magnée, les deux derniers étant d'ailleurs liés l'un à l'autre. Des données sont également disponibles sur un quatrième groupe, connu sous l'acronyme VCL, pour « Volontaires civils liégeois ».

Les filières d'évasion — ou de « passage » pour reprendre une appellation courante à l'époque — ne sont en général pas des organisations aussi hiérarchisées que les réseaux de renseignement. Elles fonctionnent davantage sur le modèle de la chaîne que sur celui de la pyramide, mais n'en nécessitent pas moins d'importants efforts de coordination, qui entraînent l'émergence de personnalités motrices pour l'organisation. L'infirmière britannique Edith Cavell, exécutée le 12 octobre 1915 avec un autre membre du réseau, l'architecte belge Philippe Baucq, est l'une d'elle. Elle n'est cependant pas à proprement parler la tête pensante du « réseau Cavell » : c'est le tollé international⁴⁸ provoqué par son exécution qui a fait que l'on a

⁴⁶ Cité in Maria-Teresa Abad Mier, *Les réseaux de renseignement du Grand quartier Général belge pendant la Première Guerre mondiale 1914-1918*, licence, histoire, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 150, n16.

⁴⁷ Rapport de Juliette Thibaut, épouse Dumonceau, slnd, in AGR, ASP, 2070.

⁴⁸ Katie Pickles, *Transnational Outrage: The Death and Commemoration of Edith Cavell*, Basingstoke-New York, Palgrave Mc Millan, 2007.

associé le réseau à sa personne. Dans les faits, la coordination n'est pas très centralisée, et l'on distingue plutôt quatre chevilles-ouvrières dans la coordination de l'ensemble, c'est-à-dire Cavell elle-même, l'institutrice française Louise Thuliez, et deux Belges : le prince Réginald de Croÿ et l'ingénieur Herman Capiou⁴⁹. Baucq est aussi un animateur du réseau, mais plus local et assez tardif. Deux des quatre principales figures de la filière sont donc des femmes et, d'une manière générale, la présence féminine y est plus importante que dans le renseignement : on compte 67 femmes sur les 179 membres recensés du réseau, soit 37%. En termes de centralité dans l'ensemble de liens que forme le réseau, non seulement les deux personnes les plus centrales sont des femmes (Thuliez suivie de Cavell), mais elles représentent 14 des 45 personnes formant le quartile supérieur. Pour l'exprimer autrement, les femmes y sont plus nombreuses que dans le renseignement, mais aussi moins subalternes. On remarque par ailleurs que la plupart des femmes les plus impliquées dans la filière – caractérisées entre autres par une forte centralité dans le réseau – sont célibataires. Exemptes de charges familiales et professionnellement actives ou jouissant d'un statut social privilégié, elles disposent d'une autonomie plus grande que la plupart des autres femmes, qu'elles mettent à profit de leur engagement clandestin.

Cette affirmation du rôle des femmes se retrouve aussi dans les réseaux d'évasion de Monge et Eude Magnée⁵⁰. La figure motrice du premier est une femme, la vicomtesse Gabrielle de Monge, âgée d'une trentaine d'années et libre de charges familiales. La filière dont elle est la principale animatrice rassemble une soixantaine de membres, mais dans certains petits villages par lesquels passe la ligne d'évacuation, c'est une bonne partie de la population locale qui donne un coup de main pour rassembler, héberger, habiller et nourrir les candidats à l'exfiltration. L'organisation Eude Magnée, du nom des deux soldats français qui l'ont mise sur pied, est légèrement plus vaste, avec environ 82 collaborateurs, et s'appuie elle aussi en partie sur des collectivités locales, comme les Carmélites de Rochefort. Dirigée après le départ de René Eude et de Charles Magnée pour les Pays-Bas par une jeune femme de 24 ans, Jeanne Dury, cette filière se confond en partie avec celle de Monge, avec qui elle partage plusieurs planques et guides, le long d'itinéraires en partie communs. Ces deux réseaux ne comprennent respectivement que 23 et 24% de femmes, mais ces chiffres ne rendent pas compte de leur importance réelle, d'une part parce que dans un cas comme dans l'autre, les femmes ne sont pas rares parmi les personnes les plus impliquées, et de l'autre parce qu'elles sont nombreuses au sein des collectivités qui soutiennent activement l'action de ces deux filières, sans que l'on puisse identifier individuellement la plupart de leurs membres. Dans la filière VCL, centrée sur la région liégeoise, on recense 27 femmes sur 80

⁴⁹ Emmanuel Debruyne, *Le réseau Edith Cavell. Des femmes et des hommes en résistance*, Bruxelles, Racine, 2015.

⁵⁰ Clara Folie, « *On ne se méfie guère d'une femme...* » : les questions de genre au sein des services de passage de Monge et Eude Magnée dans la Belgique occupée de la Première Guerre mondiale, Master, Histoire, Louvain-la-Neuve, 2021.

collaborateurs, soit une proportion de 34%, très proche de celle du réseau Cavell⁵¹. Cette proportion importante de femmes est à mettre en lien avec le fait qu'à nouveau, c'est une femme, la vicomtesse Renée de Baré de Comogne, qui est aux commandes. Tout comme Gabrielle de Monge, Renée de Baré de Comogne jouit de l'ascendant social que lui confère l'aristocratie, est célibataire et âgée d'une trentaine d'années, ce qui lui permet de s'investir pleinement et vigoureusement dans les activités de sa filière.

Ce rôle accru des femmes dans les filières d'évasion a sans doute en partie pour origine la mise à profit dans la clandestinité d'un certain nombre d'assignations de genre. Des caractéristiques attribuées aux femmes, telles que le dévouement et l'aide aux personnes dans le besoin, sont primordiales au fonctionnement d'une filière d'évasion ; on retrouve d'ailleurs une mise en avant massive de tels traits dans l'engagement féminin dans la Grande Guerre, que ce soit comme infirmière ou dans les organismes de charité. De même, un certain nombre de tâches traditionnellement prises en charge par les femmes s'avèrent tout aussi fondamentales dans les filières et aisément transposables de la sphère domestique à l'action clandestine : ravitaillement, hébergement, habillement et soins divers sont autant d'aspects d'une logistique exigeante au sein de laquelle de nombreuses femmes sont actives. Enfin, il faut souligner que la création de ces filières est beaucoup plus spontanée que celle des réseaux de renseignement. Alors que dans ces derniers, l'initiative part en général des services secrets alliés, l'aide à l'évasion résulte la plupart du temps d'actions entreprises spontanément par des occupés, qui réagissent souvent dès le début de la guerre à des situations rencontrées dans leur entourage immédiat. Or, ces individus confrontés à des personnes se sentant menacées ou en tout cas désireuses de se soustraire à l'occupation ennemie, peuvent aussi bien être de sexe masculin que féminin – alors que les services secrets recrutent pour leur part principalement des hommes – et leurs actions sont d'abord des gestes d'aide face à une situation de détresse. Cette aide revêt souvent une double dimension humanitaire et patriotique, avant que de se muer, en se répétant, en se conscientisant et en se complexifiant, en acte organisé et délibérément transgressif de l'ordre occupant, autrement dit en acte de résistance. Et de ce point de vue, la dimension humanitaire de ces gestes initiaux et spontanés est elle aussi de nature à favoriser l'investissement féminin, toujours selon les représentations de genre dominantes.

À cet égard, les organisations de correspondance secrète peuvent être rapprochées de celles d'exfiltration. Fonctionnant comme des services postaux clandestins, ces réseaux entendent permettre aux familles restées en pays occupé de correspondre avec leurs proches mobilisés sur le front. L'échange d'une telle correspondance est interdit par les autorités occupantes, qui craignent qu'elle permette la transmission d'informations susceptibles de compromettre la sécurité des armées allemandes et de

⁵¹ Romuald La Morte, *Les filières d'évasion clandestines dans les provinces de Liège et Limbourg durant la Première Guerre mondiale*, Master, Histoire, Louvain-la-Neuve, 2017, p. 58.

renforcer le moral de l'ennemi. Ces réseaux se donnent donc pour mission de collecter des missives à caractère privé auprès des familles, de les centraliser et de leur faire passer clandestinement la frontière hollandaise, pour qu'elles puissent être acheminés ensuite auprès des soldats belges et français originaires des régions tombées entre les mains de l'ennemi. Et dans le sens inverse, les messages de ces derniers à leurs familles sont rassemblés et infiltrés via les Pays-Bas dans les zones occupées, où ils sont distribués à leurs destinataires. La composition de ces organisations est mal connue, mais on y devine une implication féminine qui peut être importante. Le caractère humanitaire — à nouveau convergent avec la dimension patriotique — de ce genre d'entreprise est à nouveau de nature à répondre à ce qui est attendu d'un engagement féminin. Il y a cependant plus, pour des raisons à vrai dire très pragmatique : les femmes, en tant qu'épouses ou que mère, mais aussi que sœurs ou que filles, sont en fait les principales bénéficiaires de tels services de correspondance, et l'aspiration à leur succès peut être un puissant incitant à y participer. Des recherches effectuées sur le service de correspondance baptisé La Poste des Alliés permettent d'entrevoir un peu plus concrètement la composition d'une telle organisation⁵². En l'occurrence, il s'agit d'un réseau créé en 1915 par des initiateurs masculins, mais parmi les 303 participants identifiés, 31% sont de sexe féminin. A nouveau, il s'agit d'une proportion supérieure à celle observée dans le renseignement, et qui pour les mêmes raisons que celles sus-évoquées, minimise probablement un peu le nombre de femmes réellement engagées. Par contre, les femmes sont peu présentes dans la hiérarchie du réseau (4% des femmes ont un rôle de cadre, contre 13% des hommes), mais sont très actives en bout de chaîne, c'est-à-dire dans le rôle de distributrices (72% des femmes, contre 67% des hommes).

La dernière activité importante est probablement la moins féminisée. Il s'agit de la presse clandestine. A ce jour, 80 « prohibés » ont été identifiés, produits pour la plupart en Belgique (seuls trois émanent de France occupée)⁵³. Les informations les concernant sont bien souvent extrêmement lacunaires, aucun numéro n'ayant été conservé pour certains d'entre eux. Quelques-uns, en général les principaux, font heureusement l'objet d'une documentation assez fournie : *La Libre Belgique*, qui est de loin le prohibé le plus largement diffusé de l'occupation ; *Droogstoppel* et *De Vrije Stem*, deux périodiques anversoises orchestrés par les mêmes personnes ; *La Revue de la Presse*, produite à Louvain⁵⁴ ; et enfin *L'Oiseau de France*, seul clandestin français à être parvenu à inscrire son activité dans la durée, non sans changer de titre à plusieurs reprises⁵⁵. Une fois encore, les femmes sont minoritaires : 6 des 27 collaborateurs identifiés de *L'Oiseau de France* ; 9 des 49 de

⁵² Sur la Poste des Alliés, cf. AGR, *ASP*, 3183-3208.

⁵³ Sophie De Schaepdrijver, Emmanuel Debruyne, « Sursum Corda: the underground press in occupied Belgium, 1914–1918 », in *First World War Studies*, vol.4, n°1, 2013, p. 23-38.

⁵⁴ Sur ces différents journaux prohibés, cf. AGR, *ASP*, 3117-3131.

⁵⁵ Jean Heuclin, Jean-Paul Visse, *La presse clandestine dans le Nord occupé (1914-1918)*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2014.

Droogstoppel et *De Vrije Stem* ; 79 des 257 de *La Revue de la Presse*, soit 31% ; et 238 des 979 de *La Libre Belgique*, soit 24%. Ces chiffres ne sont à vrai dire pas très différents de ceux que l'on retrouve pour les réseaux de renseignement ; ils masquent cependant une différence fondamentale : parmi toutes ces femmes engagées dans la presse clandestine, seules 11 sont impliquées dans la production même des journaux, une seule d'entre elle ayant des tâches de rédaction, en l'occurrence une célibataire d'une trentaine d'années, Thérèse Lemmens, pour *De Vrije Stem*, et encore est-ce sans dévoiler son identité. Les autres sont pour l'essentiel impliquées dans la distribution. Autrement dit, la confection tant intellectuelle que matérielle des prohibés est un quasi-monopole masculin, les femmes étant à de rares exceptions près reléguées à la tâche nettement plus subalterne de la distribution. Ce phénomène, déjà présent pour la correspondance clandestine, est ici bien plus marqué encore, le caractère humanitaire — davantage féminin en termes d'assignations de genre — de l'opération cédant ici le pas à la dimension intellectuelle, jugée avant tout masculine.

Au sein de la nébuleuse « résistante », le renseignement n'apparaît donc pas comme la forme d'engagement la plus féminisée. Si les femmes s'avèrent finalement minoritaires et subalternes dans toutes les formes de résistance, c'est à vrai surtout dans l'aide à l'évasion qu'elles trouvent plus fréquemment qu'ailleurs l'occasion de s'impliquer, et même de jouer un rôle central surtout si elles sont célibataires.

Une répression différenciée

Les femmes n'échappent pas à l'appareil répressif allemand. Les polices secrètes allemandes, c'est-à-dire la *Zentralpolizeistelle* sur le territoire du gouvernement-général et la *Geheime Felpolizei* dans l'*Etappen- und Operationsgebiet* parviennent à démanteler la plupart des réseaux au bout de quelques mois d'activités⁵⁶. Parmi les 2668 agents ayant subi au moins une arrestation, 607 sont de sexe féminin, soit 22,7%. Cette proportion est légèrement inférieure à la représentation féminine de l'ensemble des réseaux de renseignement (27,6%), ce qui peut particulièrement s'expliquer par les fonctions plus subalternes des femmes, et donc moins exposées. Moyennant cette réserve, ces chiffres suggèrent que les polices secrètes allemandes ne pratiquent pas de réelle discrimination de genre dans les arrestations auxquelles elles procèdent pour briser les réseaux.

Quelle est l'attitude de ces femmes lors de l'instruction ? Les sources sont trop lacunaires pour espérer apporter une réponse suffisamment étayée, mais sans doute celle-ci ferait-elle apparaître une variabilité extrême selon les individus, tout comme pour les hommes d'ailleurs. Notons que quelques-unes sont soumises à des pratiques violentes lors de l'instruction, notamment à Anvers, même si d'une manière générale les enquêteurs des

⁵⁶ Elise Rezsöhazy, *De la protection du secret militaire à l'occupation des populations civiles. Les polices secrètes allemandes derrière le front Ouest (1915-1918)*, Doctorat, Histoire, art et archéologie, Louvain-la-Neuve, 2020. Cf. l'article d'Elise Rezsöhazy dans le présent numéro.

polices secrètes allemandes paraissent avoir fait preuve vis-à-vis d'elles de davantage de retenue que contre leurs codétenus masculins⁵⁷. Leur moins grande implication dans les fonctions dirigeantes a également contribué à détourner d'elles les interrogatoires les plus « insistants ». Il n'empêche, les brutalités et, plus fréquentes, les menaces, y compris à l'encontre des proches, parviennent à arracher bien des aveux. Une mère de famille, agent du réseau Wery Patria, reconnaîtra après la guerre avoir craqué dans une telle situation :

« j'ai dénoncé trois de mes collaborateurs, après les avoir fait avertir par mon mari de fuir, car les allemands [sic] avaient mes papiers où se trouvaient leurs faux noms. Pour échapper à la mort j'ai été forcée de les faire connaître pour l'amour de mes petits enfants. »⁵⁸

Il n'est pas possible non plus d'être beaucoup plus précis quant à une éventuelle spécificité de genre lors des audiences devant les conseils de guerre occupant. L'avocat belge Sadi Kirschen, qui a défendu des dizaines d'occupés devant ces derniers, pourfend en tout cas dans le récit qu'il publie à ce propos après la guerre les stéréotypes épinglant une prétendue faiblesse féminine dans ce genre de situation :

« Chose qui paraîtra bizarre à bien des gens, les femmes se sont montrées en général plus réservées, moins incontinentes de langage que les hommes... »⁵⁹

Il n'en demeure pas moins que ces procès sont des moments de grande tension, les accusés des deux sexes jouant à ce moment leur vie (et celles de leurs comparses), l'appareil judiciaire allemand prévoyant la peine de mort pour les affaires d'espionnage en temps de guerre tout comme pour celles qualifiées de « haute trahison », et les femmes n'y font pas exception⁶⁰. Les figures féminines les plus connues de la lutte clandestine en pays occupé sont d'ailleurs celles qui ont été condamnées à mort et exécutées suite à des faits de résistance. Ces femmes ne sont pourtant que dix pour l'ensemble de l'occupation et des territoires occupés à l'Ouest, ce qui est assez peu en comparaison de leurs 267 homologues masculins passés par les armes. La plus connue internationalement est Edith Cavell, condamnée pour son implication dans une filière d'évasion. Les neuf autres ont subi la peine capitale en lien avec des affaires de renseignement, que ce soit au sein d'un réseau ou pour avoir renvoyé un ou plusieurs pigeons largués par les Alliés en les dotant d'informations militaires. La première exécutée, chronologiquement, n'a pas laissé une grande empreinte dans les mémoires :

⁵⁷ Emmanuel Debruyne, Elise Rezsöhazy, Laurence van Ypersele, « Dans les mains de la police allemande. Les violences carcérales et policières comme expérience d'occupation en Belgique, 1914-1918 », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2018/4, n° 272, p. 65-90, ici p. 85.

⁵⁸ Rapport d'Hélène Willems, Tongres, s.d., in AGR, *ASP*, 2724.

⁵⁹ Sadi Kirschen, *Devant les conseils de guerre allemands*, Bruxelles, Rossel & Fils, 1919, p. 25.

⁶⁰ Au sujet des condamnations à mort et des exécutions, voir Emmanuel Debruyne, Laurence van Ypersele, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant. 1914-1918*, Bruxelles, Racine, 2011.

Louise Derache, membre liégeoise du réseau Lenders, est exécutée le 7 juin 1915. L'indignation internationale provoquée par l'exécution de Cavell en octobre suivant conduit par contre les autorités allemandes à faire preuve de prudence en la matière. Ce n'est que le 1^{er} avril 1916 que la suivante, Gabrielle Petit, est exécutée à Bruxelles. Sa mise à mort est probablement le résultat de l'attitude de défi et d'effronterie qu'elle a affichée face à ses juges et à son refus d'introduire une demande de grâce. Jugée à peu près à la même époque et par le même tribunal, Louise de Bettignies est elle aussi condamnée à mort, mais sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Elle ne fait donc pas partie des dix, mais son nom y est souvent associé du fait de son décès en détention deux ans plus tard, par manque de soins alors qu'elle était gravement malade. La quatrième et dernière femme à être exécutée sur le territoire du gouvernement-général est Élise Grandprez, le 8 mai 1917, pour son implication dans le réseau Lambrecht⁶¹.

Les six autres sont toutes exécutées ultérieurement, dans la zone des étapes et des opérations. Cinq le sont sur un laps de temps très bref. Agentes du réseau DP, Émilie Schatteman et Léonie Rammeloo sont toutes deux fusillées à Gand le 12 septembre 1917⁶². Leur exécution est suivie trois jours plus tard au même endroit par celle de Marie Prudence Desmet, du réseau Pégoud qui, comme DP, dépendait de Wallinger. Ces trois exécutions sont liées, en ce qu'elles font partie d'une série de quinze faisant suite à un procès pour espionnage tenu à Gand au début du mois de juillet précédent. Les deux suivantes ont lieu quant à elles à Tournai mais ne sont pas liées au démantèlement d'un réseau : Flore Lacroix et Georgina Danel sont mises à mort le 31 octobre 1917 pour avoir renvoyé, munis de renseignements militaires, des pigeons largués par les Alliés⁶³. La dernière exécution a lieu dans le cadre d'une affaire semblable, à Saint-Amand, et aboutit à la mort d'Angèle Lecat le 25 mars 1918. En résumé, et nonobstant le cas de Cavell, trois Belges sont exécutées sur le territoire du gouvernement-général entre 1915 et 1917 pour participation à un réseau de renseignement, puis trois autres en territoire d'étape en septembre 1917, et trois Françaises sont ensuite exécutées dans les étapes en 1917 et 1918 pour avoir recueilli et renvoyé des pigeons aux Alliés. Si emblématiques soient-elles, ces femmes élevées au rang de martyres de la nation, voire de la cause alliée, ne sont pas représentatives du sort réservé aux résistantes par l'appareil répressif allemand. L'exécution de femmes pour espionnage ne constitue pas davantage une spécificité allemande : la Belgique est même le premier pays allié à exécuter une femme dans ces circonstances, à l'issue d'un procès bâclé⁶⁴, et la France procède à plusieurs exécutions de femmes pendant la

⁶¹ Cf. AGR, ASP, 1815.

⁶² Sur les réseaux DP et Pégoud, cf. AGR, ASP, 2213-2228.

⁶³ Cf. AGR, ASP, 2908, 2910 et 2919.

⁶⁴ Katrin Vanheule, *Over verraad en bespieding. De strafrechtelijke repressie van spionage voor de Duitse bezetter in België tijdens de Eerste Wereldoorlog*, Doctorat, Droit, Leuven, 2021, p. 121-122 et 219-220.

guerre, la plus célèbre étant celle de la Néerlandaise Margaretha Zelle, alias Mata Hari⁶⁵.

L'éventail de peines prononcées par les tribunaux militaires allemands dans les territoires occupés ne se limite pas à la peine capitale. Bien que les données relatives à la pratique de ces juridictions militaires soient éparées, lacunaires et souvent imprécises — du fait de la destruction de leurs archives au sortir de la guerre — nous avons recensé grâce à d'autres sources 294 condamnations de femmes engagées dans les réseaux de renseignements. Parmi celles-ci, au moins 59 le sont à la peine capitale, en-dehors de celles impliquées dans des affaires de pigeons voyageurs. Autrement dit, dans 90% des cas (53 sur 59), les condamnées à mort n'ont pas été exécutées et ont bénéficié d'une grâce. Les effets de l'affaire Cavell ont incité les autorités allemandes à faire preuve de prudence avant d'exécuter une femme, mais cela n'a fait que renforcer une tendance déjà présente auparavant, dans la mesure où parmi les cinq femmes condamnées à mort pour espionnage avant l'affaire Cavell, seule Derache a été exécutée. En outre et bien que la situation familiale ne soit connue que pour la moitié de ces condamnées, il apparaît que le fait d'avoir des enfants à charge a probablement joué en faveur de l'obtention d'une grâce. Cette tendance à une plus grande indulgence vis-à-vis des femmes en cas de condamnation à mort n'est une fois encore pas une spécificité allemande. En France, la grâce est aussi plus facilement accordée aux femmes qu'aux hommes dans les affaires d'espionnage⁶⁶.

Les condamnées à mort bénéficiant d'une commutation de peine — par exemple les différentes têtes de réseau que sont Louise de Bettignies, Laure Acar, Jeanne de Beir, ou encore Adrienne Beljean — subissent le même sort que celles condamnées aux travaux forcés : elles sont déportées vers la prison allemande de Siegburg, près de Bonn, pour y purger leur peine⁶⁷. Nous avons recensé à ce jour 154 femmes actives dans les réseaux de renseignement à avoir été déportées en Allemagne, mais du fait des lacunes dans la documentation disponible, nous estimons qu'elles sont probablement quelques dizaines de plus, auxquelles doivent s'ajouter bien entendu celles déportées à la suite de leur engagement dans d'autres formes de résistance. A Siegburg, ces prisonnières politiques étrangères, de toutes conditions sociales, allant de l'ouvrière à la princesse, sont mêlées aux détenues de droit

⁶⁵ Par contre, le Royaume-Uni ne paraît pas avoir procédé à l'exécution d'espionnes, cf. Leonard Sellers, *Shot in the Tower: the story of the spies executed in the Tower of London during the First World War*, Londres, Leo Cooper, 1997.

⁶⁶ Vincent Suard, « L'espionnage au profit de l'Allemagne vu à travers les recours en grâce lors de condamnations à mort pour intelligence avec l'ennemi », in Robert Vandenbusche (dir.), *La résistance en France et en Belgique occupées (1914-1918)*, Villeneuve-d'Ascq, IRHiS-CEGES, 2012, p. 171-189, ici p. 186.

⁶⁷ Sur Siegburg, cf. Emmanuel Debruyne, « Les prisonniers politiques belges et français dans le système carcéral allemand, 1914-1918 », in Nicolas Beaupré, Karine Rancé (dir.), *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. 1789-1918*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2016, p.197-220. Cf. Chantal Antier, « Prisonnière française au bagne allemand de Siegburg 1915-1918. Louise de Bettignies », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2014/1, n° 253, p. 27-41.

commun allemandes. Le régime auquel elles sont soumises est légèrement différent de celui de ces dernières, mais n'est pas plus favorable, et surtout, elles qui se sont engagées pour leur pays, vivent comme une peine supplémentaire d'être mêlées à des femmes enfermées du fait de leur passé criminel et de surcroît de nationalité ennemie. En plus de cette humiliation, les détenues subissent les rigueurs d'un règlement très strict, d'une direction que toutes décrivent comme hostile à leur rencontre, et d'un ravitaillement très insuffisant. Louise de Bettignies n'est d'ailleurs pas la seule à mourir en déportation ; au moins deux autres femmes, de condition plus modeste mais engagées comme elle dans le renseignement, ont subi son sort, tandis que plusieurs autres sont décédées pendant leur incarcération en pays occupé ou peu après leur libération. Quelques-unes connaissent un parcours plus complexe : pour des raisons de surpopulation carcérale⁶⁸, elles sont transférées vers d'autres prisons allemandes, comme celles de Delitzsch ou de Sagan. Pendant les derniers mois de la guerre, certaines peuvent au contraire être rapatriées en Belgique dans la prison de Vilvorde. D'autres sont libérées et rapatriées avant terme pour raisons de santé. La plupart des détenues politiques étrangères restent cependant à Siegburg jusqu'au 8 novembre 1918, moment où des marins révolutionnaires allemands viennent les libérer du centre pénitentiaire. Le même scénario se répète à Delitzsch deux jours plus tard.

Les femmes engagées dans les réseaux de renseignement en pays occupé sont décidément bien loin de l'image de l'espionne fatale véhiculée par l'imaginaire du XX^e siècle. Les figures dominantes de la mémoire de cette première expérience « résistante » ne sont elles-mêmes pas vraiment représentatives de ce que fut cette expérience féminine. Les femmes exécutées, ou plus généralement décédées des suites de leur engagement, ne sont qu'une poignée, et celles qui ont assuré la direction d'un réseau, généralement de petite taille, sont à peine plus nombreuses. Si peu représentatives soient-elles, une Louise de Bettignies ou une Gabrielle Petit nous montrent cependant que parmi ces femmes, des différences de profil ont pu contribuer à des trajectoires fort dissemblables. Les liens matrimoniaux n'ont pas empêché l'implication clandestine, et dans bien des cas l'ont sans doute favorisée tant certaines contraintes de la guerre secrète ont pu favoriser l'engagement en couple, à commencer par les tâches d'observation continue du trafic ferroviaire. Cependant, ces mêmes liens ont pu tout autant constituer une entrave à l'investissement féminin dans des postes à responsabilité : dans la majorité des cas, la vie en couple tend à reléguer la femme résistante vers la périphérie du réseau et vers des rôles subalternes, même si ce n'est pas une règle absolue. Alors que les femmes mariées sont majoritaires parmi les membres féminins des réseaux de renseignement, la petite minorité de femmes appelée à fonder un réseau et à en assurer la direction, mais aussi

⁶⁸ D'après Louise Thuliez, de tels transferts se produisent lorsque la population de la section féminine de la prison dépasse 300 individus, cf. *Condamnée à mort*, Paris, Flammarion, 1933, p. 247.

quelques fois à en subir les conséquences fatales, est très majoritairement constituée de célibataires — à l'image de Petit ou de Bettignies — ou parfois de veuves ou de femmes dont l'époux est absent à cause de la guerre. Ce sont ces femmes, principalement du fait de leur destin tragique, qui sont restées dans la mémoire. Les autres sont, à l'exception de celles qui ont pris la plume, restées dans l'anonymat.

Cette tendance s'observe aussi dans d'autres formes de résistance pendant la Grande Guerre, même si l'on peut remarquer que dans l'ensemble, l'aide à l'évasion a offert aux femmes davantage d'opportunités d'engagement et de responsabilités que le renseignement, sans pour autant leur assurer une présence majoritaire ou un rôle dominant. La guerre clandestine dans les territoires sous occupations ne fut donc pas à proprement parler une « guerre des femmes », et elle ne se cantonna pas non plus à quelques figures d'exception bénéficiant d'une certaine émancipation. Elle fut par contre une guerre ouverte aux femmes, dans le sens où elles furent nombreuses à y trouver une opportunité de participer discrètement à l'affrontement des armées, non pas directement sur le champ de bataille, mais en exposant leur vie à l'ennemi et en se donnant la possibilité d'influer sur l'issue de la bataille grâce aux renseignements collectés ou transmis par leurs soins, malgré l'adversaire et à son détriment. En ce sens, cet engagement particulier va plus loin dans la dynamique guerrière que celui des innombrables femmes qui ont quotidiennement œuvré à maintenir en marche les sociétés et les économies belligérantes, et plus loin aussi que l'engagement de celles qui ont œuvré plus directement pour l'effort de guerre dans les services médicaux ou dans les usines d'armement.

Ce volontariat et sa forte dimension militaire ont posé après la guerre la question du type de reconnaissance dû à ces femmes, et notamment celle de la militarisation de leur statut⁶⁹. Cette question s'est posée avec une particulière acuité dans le cas de la Dame blanche, conçue d'emblée comme une unité militaire. À ce titre, ses principaux responsables entendaient faire reconnaître comme tel le réseau et ses agents après la guerre par les autorités britanniques, ce qui impliquait notamment de leur accorder officiellement un statut militaire, et ce tant pour les hommes que pour les femmes.

Les facettes de cette reconnaissance sont à vrai dire nombreuses. Si la place des principales figures féminines de la guerre secrète dans la mémoire collective a déjà été étudiée, bien d'autres questions restent encore ouvertes quant à la sortie de guerre des autres. Qu'en est-il de la reconnaissance matérielle mais aussi symbolique dont ont bénéficié les survivantes ? Ou de la manière dont cette expérience a affecté leur trajectoire de vie, leur engagement social ou politique, ou l'éducation de leurs enfants ? Ou de la mise en œuvre de l'accès au droit de suffrage plein et entier dont ont bénéficié les femmes belges qui avaient été emprisonnées par l'ennemi pour

⁶⁹ Emmanuel Debruyne, « Sortir de l'ombre. Des combattants clandestins en quête de reconnaissance », in Pierre-Alain Tallier & Patrick Nefors (dir.), *Quand les canons se taisent. En toen zwegen de kanonnen. When the Guns fall Silent*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2010, p. 449-479.

motifs patriotiques ? Ou encore de la reconnaissance mutuelle qu'elles se sont accordées dans le monde associatif, notamment au travers de l'Association des ex-prisonnières politiques de Siegburg, créée en 1919 et qui perdura encore longtemps après la Seconde Guerre mondiale. De nombreux aspects de l'héritage de cet engagement féminin dans le volet renseignement de cette première « résistance » restent encore largement à découvrir⁷⁰.

Emmanuel Debruyne

⁷⁰ On trouvera d'intéressantes avancées à ce sujet in Alison S. Fell, *Women as Veterans in Britain and France after the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

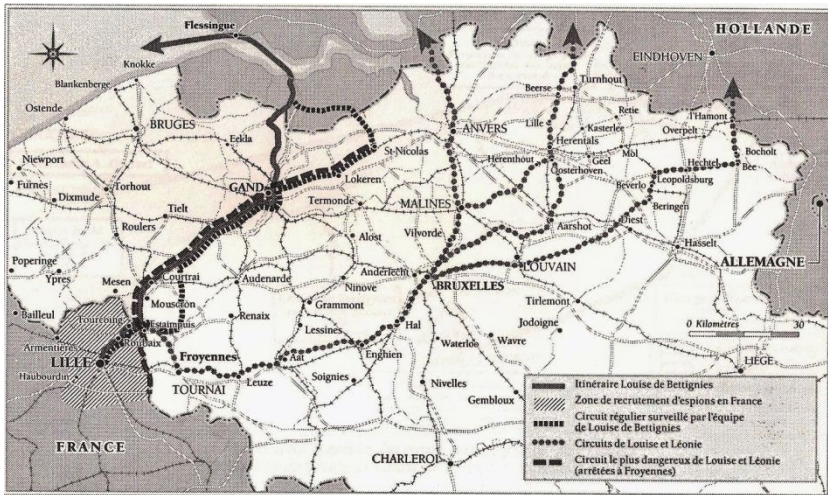


Fig. 1 – Les différents itinéraires de *Ramble* et de Louise de Bettignies



Fig. 2 – Dessin publié dans *La Croix du Nord* en 1916, avant la condamnation de Louise.
Archives de la Famille de Bettignies

Louise de Bettignies

Une femme dans le renseignement pendant la Grande Guerre

Dr. Chantal Antier

ABSTRACT

The involvement of women in Allied intelligence services during WWI marked a historic turning point in the feminisation of this profession, although recognition of their decisive work came rather late in the 20th century. Some emblematic figures nevertheless stood out quite quickly: Louise de Bettignies, who headed the *Ramble* network for British intelligence, was one of them. From her training in espionage practices in 1914 to her arrest and sentencing in 1916 to fifteen years of forced labour until her death in Cologne hospital on September 27th, 1918, this article retraces the intelligence experience of the nicknamed "Northern Joan of Arc".

Key words : Louise de Bettignies - *Ramble* network - British Intelligence - Occupied zone - Free zone

La Grande Guerre de 1914-1918 ne cesse de se rappeler au souvenir des Français à travers les nombreux livres et revues d'époque, grâce aux archives mais également grâce au Centenaire, fêté récemment. Il a permis de retrouver dans les familles, lettres et papiers militaires parfois oubliés et découverts par les jeunes générations. Le courrier écrit aussi bien par les soldats que par leurs femmes, apportent des témoignages douloureux des combattants et souvent courageux des membres de leurs familles. Chacun tente de raconter régulièrement les événements quotidiens ou demande des conseils. Peu à peu se dessine un nouveau rôle pour les femmes : en plus de soigner les blessés, certaines sont prêtes à mettre leur vie en danger pour sauver leur patrie. Ce travail, indispensable en temps de guerre, évoluera sous des aspects différents au cours de ces quatre années sanglantes. Les états-majors et les services de renseignement sauront utiliser les infirmières militaires non seulement comme soignantes mais également comme informatrices et même comme espionnes. Certaines femmes, telle Louise de Bettignies, fonderont de leur plein gré des réseaux de résistance contre l'envahisseur, navigant entre zones occupées et zones libres à leurs risques et périls afin de faire parvenir les informations militaires.

L'utilisation des soins aux blessés pour renseigner

L'idée des états-majors sera de recueillir, grâce à ces infirmières militaires des renseignements obtenus des blessés français et étrangers dans les hôpitaux. Les services de renseignement vont de plus en plus utiliser ces sources d'informations. Les premiers Alliés à mettre ce système au point, pour l'avoir déjà pratiqué pendant la deuxième guerre des Boers entre 1899 et 1902, sont les Britanniques : leurs infirmières venues d'Angleterre apprenaient à écouter les blessés ennemis et à transmettre des renseignements militaires à leurs chefs¹. Ainsi s'organisa une véritable « politique d'emploi des femmes ». Dès l'invasion des Allemands au Nord de la France et en Belgique, à proximité de la Grande-Bretagne, les services de renseignement britanniques développèrent cette forme d'espionnage, aidés en cela par les Français et les Belges : réunis en conférence interalliée de Furnes (Belgique), leurs trois pays créent, le 22 novembre 1914, un Bureau commun de renseignements². Même s'il a du mal à fonctionner, chaque pays voulant conserver et utiliser à son propre escient les renseignements recueillis, ce bureau permet le développement de l'espionnage au nord de la France et en Belgique ; de plus en plus de femmes vont le pratiquer depuis leurs maisons, tantôt seules, tantôt en famille, tantôt avec des voisins et des amis.

Peu à peu, journaux et revues encouragent les civils des zones occupées à espionner l'ennemi et à rapporter secrètement les déplacements de leurs corps de troupes. Même les revues pour enfants sont utilisées. En 1915, dans la revue *Un Poilu de 12 ans*, Arnould Galopin signe plusieurs épisodes concernant de jeunes garçons³. Ils aident les gendarmes et les soldats à débusquer des espions et espionnes pro-allemands, le soir, dans la forêt ou près de chez eux. Femmes et jeunes, obligés souvent de rester à la maison sur ordre de l'occupant, acceptent de surveiller à leurs fenêtres ou dans leurs jardins, proches des lignes de chemin de fer, les déplacements des régiments allemands. Ainsi de nuit comme de jour, de véritables réseaux de femmes, agents de renseignement, se forment au nord de la France et en Belgique, se vengeant ainsi des brutalités allemandes contre la population.

Comment se sont organisés les services de renseignement ?

Voyant l'intérêt de ces rapports du corps médical auprès des blessés, les services de renseignement britanniques améliorent le système en utilisant de plus en plus d'espionnes civiles dont on se méfie moins que des hommes. L'arrestation de nombreux Belges et Français du Nord favorise de plus en plus un rôle de surveillance des femmes aux frontières : elles conduisent des

¹ C. Antier, *Louise de Bettignies, espionne et héroïne de la Grande Guerre*, Paris, Tallandier, 2013.

² L. van Ypersele, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Charleroi, Éd. Labor, 2004.

³ C. Antier, M. Walle, O. Lahaie, *Les espionnes dans la Grande Guerre*, Rennes, Ouest-France, 2008.

voitures à cheval, se déguisent pour pouvoir repasser plusieurs fois aux mêmes postes de surveillance de l'ennemi et transportent souvent des hommes d'un pays à l'autre. Au fur et à mesure que la guerre s'étend, les Allemands surveillent de plus en plus la population des pays envahis, se rendant compte qu'un grand trafic se fait sans qu'ils puissent le contrôler. S'ils peuvent arrêter ces transfuges, ils les regroupent brutalement la nuit dans les villes et les villages pour les emmener travailler dans les champs ou pour les transférer en Allemagne et remplacer leur main d'œuvre dans les usines d'armement.

De ce fait, des familles belges, et en particulier des femmes, se partagent le travail de surveillance des troupes allemandes en Belgique, se transmettant des messages sur les déplacements des bataillons, les horaires des trains militaires et les directions qu'ils empruntent, ce qui est transmis aux Services secrets. Elles se réunissent en de véritables communautés étroitement liées, de plus en plus nombreuses à mesure que la guerre s'amplifie, pour supporter les arrestations et sévices subis. Leurs origines familiales, ouvrières ou nobles, ne les empêchent pas de travailler ensemble et de se répartir les voyages à travers la Belgique, pour apporter des informations aux services de renseignement britanniques dont le quartier général se trouve aux Pays-Bas, restés neutres.

Espionnes au service de la France et de ses Alliés

L'espionnage féminin se développe en France et en Belgique. Ce rôle n'est pas toujours bien considéré par les hommes français et belges, apprenant que leurs femmes sont prêtes à apporter à l'ennemi leur aide et leur soutien, acceptant même de devenir leurs maîtresses, dans le but d'obtenir des renseignements militaires importants. Certaines sont découvertes par les Allemands et emmenées dans des camps de prisonniers ; d'autres, telles Edith Cavell et Gabrielle Petit, sont fusillées ; d'autres enfin meurent de maladies après la guerre, à leur retour chez elles.

Parmi ces femmes, Louise de Bettignies, Française et Lilloise, joue un rôle important. Les Britanniques lui demandent non seulement de créer le réseau *Ramble* (balade, randonnée) en Belgique, mais également de transporter des messages secrets. Arrêtée, elle subit l'enfer du camp de détenus de Siegburg en Allemagne, avant de mourir à l'hôpital de Cologne, seule, le 17 septembre 1918 à l'âge de 38 ans. Enterrée discrètement par ses gardes allemands dans un coin du cimetière de la ville, son corps ne sera retrouvé par des soldats britanniques qu'en 1920. Son courage sera enfin célébré en Belgique et surtout en France.

Louise de Bettignies joue un rôle décisif. Espionne et héroïne, elle est déjà citée à l'Ordre de l'Armée, le 20 avril 1916, quelques semaines après sa condamnation à mort, par le maréchal Joffre en ces termes : « Elle a assumé de graves responsabilités, déployant en un mot un héroïsme qui a été rarement surpassé... ». Le commandant Baumann, du contre-espionnage

allemand estimait la valeur combative de l'activité de Louise « égale à celle d'un Corps d'armée ! ».

Le destin peu commun d'une Lilloise patriote

Septième enfant d'une famille lilloise, Louise de Bettignies, très douée pour les langues, travaille avant-guerre comme nurse dans des grandes familles en Europe : bavaroises, polonaises, anglaises, italiennes, pour aider financièrement sa mère veuve⁴. Sa famille inquiète au début de la guerre, et surtout après l'invasion de la Belgique, se réfugie près de Béthune dès la fin août 1914. Louise les quitte pour rentrer à Lille s'occuper des premiers blessés et réfugiés. Avec sa sœur Germaine, elle est recrutée par l'hôpital de la Croix-Rouge et aide à ravitailler les soldats français qui défendent la ville sous les bombardements allemands. Elle soigne aussi, malgré les reproches de ses compagnes, les blessés allemands et leur offre même de traduire des lettres adressées à leurs familles⁵.

Lille étant coupée du reste de la France à cause de l'occupation allemande, de jeunes patriotes s'organisent pour faire passer du courrier en France libre. Sous le nom d'Alice Dubois, Louise atteindra la frontière belgo-hollandaise et prendra un bateau pour Folkestone, porteuse de trois cent messages cousus dans sa robe. À l'arrivée du bateau, des officiers de l'Intelligence Service interrogent les passagers. Parlant couramment anglais, elle donne des renseignements précis sur la brutalité des troupes allemandes en Belgique et au Nord de la France. Les Britanniques, devant ses facilités à parler leur langue et à leur donner des informations précises, sollicitent Louise pour travailler dans leurs services. Elle demande à avoir confirmation des officiers du 2^e Bureau britannique à Amiens, puis du général Joffre à Chantilly et enfin l'autorisation de sa mère veuve, pour travailler avec les Anglais. Elle est encouragée en tant que catholique par son Directeur de conscience. Apprenant qu'elle sera payée, elle accepte cette demande lui permettant d'aider financièrement sa famille.

Formation d'une espionne

Lors d'un stage de formation rapide en Angleterre, Louise apprend les rudiments de l'espionnage : écriture à l'encre sympathique, utilisation de codes secrets, type de renseignements à recueillir, notamment par l'observation des voies ferrées prioritaires et des mouvements de troupes, techniques de déguisements, façons de se comporter avec l'ennemi en pays occupé, moyens de trouver de l'aide au sein de la population pour constituer un réseau. On lui apprend à calligraphier des messages à l'encre de Chine et au jus de citron si finement qu'on ne peut les lire qu'à la loupe. On dissimule un message dans une bague, un tube de dentifrice, un dentier. On en transmet

⁴ C. Antier, M. Walle, O. Lahaie, *op. cit.*

⁵ C. Antier, *op. cit.*

d'autres grâce à des allumettes coupées à leur extrémité de différentes façons, aux dents d'un peigne, à un timbre-poste dont la dentelure indiquera le code de déchiffrement. On utilise de fausses jumelles pour dissimuler un appareil photographique, et déjà des stylos-revolvers copiés plus tard par des cinéastes.

Une part importante de l'instruction de ces espionnes relève également de la mise en condition psychologique. Mais Louise a déjà compris qu'elle ne pourrait compter que sur elle-même en case d'arrestation et que son silence devrait être absolu lors des interrogatoires afin de protéger le travail de ses agents et de l'ensemble des services secrets.

Création du réseau Ramble

En mars 1915, l'Intelligence Service demande à Louise d'établir un vaste réseau d'espionnage, *Ramble*. Le 18 mai, il est déjà fort de 40 membres. Il s'agrandit au fur et à mesure de la durée de la guerre. Au sein de ce réseau, chaque membre est responsable d'une région géographique précise. Louise fournit des données abondantes sur l'artillerie allemande, ses positions et ses dépôts de munitions⁶. Elle est soutenue dans ses efforts par deux proches amies et résistantes : Germaine Féron-Vrau, d'une grande famille Lilloise, qui utilise ses nombreux contacts parmi les ouvrières au chômage d'une usine textile appartenant à son oncle pendant que Marie-Léonie Vanhoutte, de Roubaix, très patriote, fait passer des jeunes gens, soldats ou recrues, en Hollande⁷. Le réseau reçoit aussi le soutien de nombreux notables, prêtres et religieuses. La moyenne d'âge des femmes se situe entre 25 et 35 ans et elles représentent 39 pour cent des membres de réseaux comme Oram, Hunter, Roche ou La Dame blanche, prenant souvent des rôles de direction⁸.

La carrière de Louise connaît trois phases : une première période, les débuts les plus durs pour recruter des agents dans les villes et villages français et belges ; puis une période de direction de *Ramble* ; enfin et jusqu'à son arrestation, la rédaction de rapports transmis aux Britanniques. Des passeurs français, flamands et wallons, escortent Louise à pied ou en voiture, sur les routes et les chemins de campagne, ou encore en barque sur les nombreux canaux qui sillonnent le nord de la France et la Belgique. Il faut parfois les traverser à la nage ou dans des baquets à lessive. L'un d'eux raconte plus tard : « Il fallait bien la suivre, on ne pouvait rien lui refuser ! »⁹. Ces voyages dangereux, auxquels Louise accepte de se prêter avec courage et détermination, inquiètent sa mère, à laquelle elle répond,

« Il ne faut pas penser à une arrestation, car on ne passerait jamais. Mais j'ai toujours sur moi ma médaille d'Enfant de Marie avec mon nom. Si on venait un jour à retrouver mon corps, on saurait qui je suis. »

⁶ P. Krop, *Les secrets de l'espionnage français*. Paris, Payot, 1995.

⁷ C. Antier, *op. cit.*

⁸ C. Antier, M. Walle, O. Lahaie, *op. cit.*

⁹ C. Antier, *op. cit.*

En effet, les membres de son réseau ne connaissent Louise que sous les pseudonymes d’Alice Dubois, Marie, Pauline, ou même de son surnom, « Mademoiselle Vite-Vite¹⁰ », qui décrit bien sa rapidité de décision et d’action. L’Intelligence Service utilise aussi la technologie du moment : la radio, pour que Louise puisse garder contact avec le service de renseignements de Lille où chaque semaine des informateurs bénévoles viennent les jours de marché partager leur moisson de d’informations.

Louise de Bettignies, « la Jeanne d’Arc du Nord »

Louise se charge d’assurer la cohésion du réseau *Ramble*. Très souvent, elle porte elle-même les renseignements les plus importants aux Pays-Bas en train ou à pied (ordres, lettre, rapports), ainsi que le matériel indispensable (mélinite, pièces de rechange pour postes de radio, ballonnets pour les pigeons), sans oublier le nerf de la guerre : l’argent pour payer les espions. Toutes les cachettes sont bonnes : dans les vêtements, les chaussures, les bagues et les ceintures. Il lui arrivera même de transporter des pigeons porteurs de messages codés¹¹. Chef de réseau, Louise vit ses journées sous le masque inoffensif d’une paysanne ou d’une commerçante, puis le soir venu, redevient Alice Dubois. Elle se travestit aussi en officier allemand pour aller d’Armentières à Saint-Omer. Lors d’une autre mission, elle se fait arrêter à la frontière belge ; étant sans passeport, elle est conduite au poste de police allemand. Dans ses jupes sont cousus d’importants messages et un code secret rapportés de Londres. Elle réussit à passer au travers des mailles du filet et rejoindre Lille.

Malheureusement, à la fin de l’été 1915, les fouilles au corps, arrestations et déportations organisées par les Allemands se multiplient. En 1916, pendant la bataille de Verdun, les Allemands renforcent leur surveillance et arrêtent des femmes porteuses de courrier. Louise demande aux Britanniques une permission de repos, épuisée par de nombreuses missions dangereuses et difficiles. Pendant son trop court séjour avec sa mère au Touquet, sa compagne Marie-Léonie Vanhoutte se fait arrêter par les Allemands à Froyennes en Belgique. Cet événement donne à ceux qui l’entourent un mauvais pressentiment qui deviendra réalité lorsque Louise se fait arrêter dans la même ville. Possédant trois cartes d’identité à des noms différents et découverte en train d’avaloir un message secret, elle est conduite à la prison Saint Gilles de Bruxelles où elle retrouve Marie-Léonie qui y a été transférée.

Après six mois de prison, un inspecteur de police allemand découvre que les deux femmes ont la même adresse et donc qu’elles travaillent ensemble. Tandis que Louise dénie farouchement toute implication d’espionnage, Léonie représente le maillon faible de leur défense. Dénonciations, trahisons, aveux obtenus par intimidation et violence physique portent finalement leurs fruits. Le procès des deux femmes a lieu en

¹⁰ A. Redier, *La guerre des femmes*, sl, La Vraie France, 1924 ; Mame, 1926 (rééd. 1946).

¹¹ C. Antier, *op. cit.*

mars 1916. Le réquisitoire se fait en Allemand et Louise s'exprime directement dans cette langue qu'elle maîtrise pour impressionner les sept membres du conseil de guerre, mais demande malgré tout, les services d'un interprète puisqu'elle est Française. Elles sont jugées le premier avril 1916 : Louise est condamnée à mort, mais une intervention de l'ambassadeur d'Espagne¹², lui permet de réduire sa peine aux travaux forcés à perpétuité à Siegburg ; Léonie obtient 15 ans de travaux forcés.

La résistance de Louise continue au bain de Siegburg

Les jeunes femmes sont transférées à la forteresse de Siegburg, en Allemagne, où se trouve un bain pour hommes et femmes. Les trois cent prisonnières de toutes nationalités sont divisées en deux groupes : les Brunnes, plus dangereuses souvent en isolement et les Grises, dont certaines ont une peine de quelques mois¹³. Louise y retrouve des femmes belges : certaines nobles telle la princesse de Croÿ et la comtesse de Belleville qui avaient fait partie de réseaux, mais aussi des femmes d'officiers belges et des religieuses de plusieurs ordres qui avaient aidé des fuyards à passer la frontière. Les règles sont dures et entraînent des punitions et le cachot pour la moindre peccadille ; les conditions de vie sont lamentables et dépendent en grande partie de la situation financière des bagnardes et des colis de la Croix Rouge française qui permettent d'améliorer l'alimentation insuffisante et de simples services comme le lavage du linge. Toutes doivent accepter le travail qui leur est imposé : broderie, fabrication de boutons pour les uniformes des officiers allemands, tapisseries pour restaurer des chaises, ou démêlage et emboînage de pelotes de ficelle.

Révoltée par l'obligation de se soumettre à un régime d'humiliations quotidiennes, Louise encourage les autres détenues à se faire respecter. En décembre 1916, elle découvre que des ouvrières sont responsables pour la fabrication de têtes de grenades destinées à être utilisées contre les troupes alliées. Citant l'article 6 des conventions de La Haye qui interdit tout prisonnier de participer à la fabrication d'un quelconque armement pour l'ennemi, Louise convainc de nombreuses détenues de cesser tout travail. Jugée responsable de la rébellion, elle est jetée au cachot pendant quarante-huit heures, sans linge, ni couvertures, ni nourriture. Révoltées par ce mauvais traitement, ses compagnes organisent une émeute pendant la messe du dimanche : après des cris et chants patriotiques, elles renversent des bancs et continuent de protester. Elles sont punies sévèrement, et certaines d'entre elles finissent au cachot, mais la direction fait marche arrière.

À sa sortie, Louise se verra refuser tous les avantages qu'elle avait gagnés, y compris la réception de lettres et de colis. Forcée de reprendre la robe des détenues, obligée de travailler à l'atelier. En cas de malfaçon, sa nourriture est supprimée. Elle porte plainte contre son traitement, espérant

¹² L'ambassadeur d'Espagne, pays neutre, était chargé de la protection des prisonniers et prisonnières français.

¹³ C. Antier, *op. cit.*

obtenir d'être transférée en Suisse à cause de son état de santé qui se détériore. En mai 1917 elle apprend que sa demande est rejetée, car cette faveur est réservée aux prisonniers militaires de guerre et non aux prisonniers politiques. Avec un regain d'énergie, Louise soutient les patriotes qui refusent de chanter en allemand. Mais son moral est atteint et son état physique et mental se détériore : le manque de courrier familial lui manque terriblement et les nouvelles de la guerre ne sont guère rassurantes.

Fin de vie d'une grande héroïne

En avril 1918, Louise est opérée au lazaret du bain d'une tumeur cancéreuse au sein sans anesthésie et dans des conditions insalubres qui causent de l'infection et une grave dégradation de sa santé. Atteinte de pleurésie, elle est finalement emmenée à l'hôpital de Cologne le 17 septembre. Continuellement surveillée dans sa chambre et sans visites, car sa famille ne peut obtenir ni des Allemands, ni des Alliés, ni de l'ambassadeur d'Espagne, l'autorisation de la revoir avant sa mort le 27 septembre 1918.

Elle est enterrée au cimetière de la ville. Découvert par des militaires anglais en 1920, son corps sera ramené en France et de grandes cérémonies auront lieu à Lille. Sur son cercueil seront déposées des décorations françaises, britanniques et belges et elle recevra de nombreux honneurs dont Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre avec palme, Officier de l'empire britannique et Médaille militaire anglaise¹⁴. Il faudra attendre 1927 pour qu'une statue de Louise de Bettignies, entourée de deux de ses compagnes également agents secrets, soit inaugurée à Lille par le maréchal Foch. Une souscription a été organisée par la maréchale Foch et la générale Weyand.¹⁵ La même année et sur demande de sa famille, un monument sera érigé à St Amand les Eaux, origine de sa famille, et un autre à Lille.

Selon sa sœur, la comtesse Hélène d'Argœuves,

« Louise de Bettignies n'était pas une espionne au sens strict du terme, c'était un chef d'agents de renseignements, mais elle en supportait les charges et les risques¹⁶. »

Cet investissement des femmes dans un milieu jusqu'à présent masculin a été tardivement reconnu et apprécié. Elles furent souvent accusées d'exaltation patriotique et religieuse par leurs dirigeants politiques. Louise releva le défi en servant sa patrie par haine de l'occupant. Organisatrice méthodique et efficace, elle allia courage, ténacité et patriotisme, et garda jusqu'à sa mort, le souci de mener à bien une mission qu'elle qualifiait de morale.

Chantal Antier

¹⁴ H. d'Argœuves, *Louise de Bettignies* ; Paris, Éd. du Vieux Colombier, 1956.

¹⁵ C. Antier, *op. cit.*

¹⁶ H. d'Argœuves, *op. cit.*

Rôles et places des femmes des polices secrètes allemandes en Belgique et en France occupées durant la Première Guerre mondiale

Dr. Élise Rezsöhazi
CegeSoma, Archives de l'État, Anderlecht (Belgique)

ABSTRACT

If the Great War allowed the development of the feminisation of French and British intelligence networks, the German intelligence services (*GFR* and *ZSt*) also saw an increase in the number of Belgian and German women working with them in Belgium and throughout occupied France. They were given a number of specific positions, including auxiliary and body search officers, police office officers and secretaries. By focusing on the reality of the work of these women, this article proposes to explore the inevitable amalgam between *femme fatale* and intelligence officer, and the reality that this received idea covers within German counter-intelligence during WWI.

Key words : German intelligence - Spy - World War I - Belgium - Occupied France - *Geheime Feldpolizeien* - *Zentralpolizeistelle* - *Femme fatale* - Spy-lover

En Belgique et dans les dix départements français occupés, en tout ou en partie, le développement de menaces organisées ou isolées, incarnées par les Belges et Français occupés, pousse l'occupant allemand à mettre sur pied un organe de contre-espionnage chargé de la protection du secret militaire et des dignitaires de son armée. Dans la zone des armées et des étapes comme dans la zone du Gouvernement général, se mettent en place, puis se développent tout au long du conflit, des polices secrètes allemandes, à savoir les *Geheime Feldpolizeien* (*GFP*) attachées aux différentes armées allemandes, établies le long du front, et la *Zentralpolizeistelle* (*Z.St.*) dans la

recrutés au début du conflit dans l'Empire, sont des policiers de carrière, d'autres — une majorité — sont des commerçants, des juristes, des tenanciers d'hôtel, des serveurs de café, etc. Pour compléter ces équipes, il s'avère rapidement nécessaire d'engager des auxiliaires autochtones qui connaissent les sociétés occupées et qui sont capables de les infiltrer discrètement. Indicateurs et agents belges et français intègrent donc les bureaux et deviennent les réels agents de terrain des polices secrètes allemandes (les *Vertrauensleute* et les *Agenten*). Ordonnances, secrétaires, courriers sont par ailleurs autant d'éléments qui permettent aux bureaux de police de fonctionner, de tenir à jour leurs comptes, de recopier les rapports fournis par les agents, de transmettre les avis de recherche aux autres bureaux de police de la région.

Ce monde policier est un monde essentiellement masculin parce qu'il se situe au croisement de deux milieux où le masculin prime en ce début de XX^e siècle, à savoir l'armée et la police. Mais les polices secrètes ne pourraient pas mener à bien toutes leurs missions si elles ne s'étaient pas attaché les services d'une série de femmes belges et allemandes. À plusieurs égards, les femmes sont indispensables à ce monde masculin : certaines missions leur sont confiées en exclusivité, elles permettent l'accès à certains lieux qui sont proscrits aux policiers ou aux agents masculins. Secrétaires, préposées aux fouilles et agentes sont autant de profils qui font partie intégrante des équipes de ces bureaux.

Ce sont précisément ces profils sur lesquels nous entendons nous pencher dans cet article afin d'envisager les fonctions, rôles et places qu'occupent les femmes au sein des bureaux de police, ainsi que les imaginaires qui les entourent. En effet, si les rôles de ces femmes sont délimités et définis, les amalgames entre femme fatale et espionne ont un poids important dans les imaginaires. Les femmes avec lesquelles les policiers allemands en poste en Belgique et en France ont noué des relations sont également des profils de femmes qui, d'une certaine manière, ont fait partie de cette police secrète dans le sens où elles ont été présentes auprès de ses membres et qu'elles ont également été victime de nombreux raccourcis et stéréotypes. Il s'agit donc dans cet article de faire la part des choses en distinguant clairement la réalité des stéréotypes qui collent à la peau des femmes qui travaillent pour la police secrète. Quelles fonctions occupent ces femmes au sein des bureaux de police ? De quels statuts bénéficient-elles ? Quelles sont les missions qui leur sont confiées ? Certaines fonctions leur sont-elles spécifiquement attribuées ? Les bureaux de police étant de réels espaces de socialisation où policiers, personnel administratif et agents se rencontrent et créent du lien, quelles relations entretiennent les femmes et les hommes en leur sein ?

Les auxiliaires et préposées aux fouilles corporelles

Au sein des bureaux de police, les femmes peuvent être préposées à un travail administratif comme auxiliaire de bureau ou secrétaire, bien que ces

fonctions ne soient pas exclusivement féminines. Le caractère non systématique des données relatives à ce personnel ne nous permet toutefois pas de proposer de statistiques valables. À Anvers, dans la seconde moitié de la guerre, sur 53 employés, policiers et personnel administratif compris, nous comptons par exemple neuf employées². Les femmes attachées aux bureaux de police sont considérées comme collaboratrices (*(Büro-)Hilfsarbeiterinnen*) mais ne sont pas des employées (*Beamtinnen*) à part entière, statut dont bénéficient les policiers. Parmi ces collaboratrices, nous retrouvons des femmes déléguées aux fouilles corporelles de suspects ou de femmes qui doivent être déplacées hors des zones occupées ou encore de détenues. Ainsi, à Charleville-Mézières la police emploie une certaine Marie Louise Garnier, qui « se montrait très fière » de son activité³.

Cette tâche semble exclusivement féminine. Nous n'avons en effet aucune mention qu'elle ait été effectuée par des hommes. Il faudrait néanmoins le vérifier dans les récits que les résistantes ou évacuées ont laissé de leur expérience de guerre. Dans nos sources, au contraire, se sont présentées des situations où, en l'absence de femmes, les fouilles corporelles n'ont pu avoir lieu, posant dès lors des difficultés pour assurer la continuité du service. Le 29 octobre 1917, le *Major Witte*, responsable de la section *IIIb West* – département du Grand État-major en charge du renseignement sur le front Ouest – s'inquiète d'ailleurs que certaines polices ne disposent pas encore d'un personnel nécessaire à ces fouilles et demande à ce que lui soient communiqués la liste des bureaux de la *GFP* dans le besoin⁴.

La présence de femmes attachées à la police est donc particulièrement requise au moment des déplacements de population organisés par l'occupant. En zone des étapes, trois types de déplacement de population sont observés au cours du conflit : les déportations de civils comme otages vers l'Allemagne, les évacuations en raison des opérations militaires ou pour des raisons « économiques », comme le travail forcé, et enfin les rapatriements en zone non occupée de bouches jugées « inutiles », parmi lesquelles nous retrouvons un nombre important de femmes. Ces déplacés et travailleurs forcés se comptent en centaines de milliers de personnes⁵. Ces déplacements sont gérés par les structures locales d'occupation, mais les enjeux sécuritaires sont tels qu'elles sont amenées à faire appel à des forces supplémentaires et expertes, en l'occurrence à la police secrète. En effet, selon l'occupant, un contrôle de ces masses en

² Archives de l'État (AÉ), Liège, Parquet général de la cour d'Appel de Liège, Fonds « répression de la collaboration », Dossier Coulon et consorts, *Wohnungsliste*, Anvers, s.d.

³ Archives générales du Royaume (AGR), Bruxelles, Commission des Archives des Services patriotiques (CAP), n° 121, *La police secrète de campagne du Grand Quartier général*, par le *FPK Waegelé*, s.l.n.d [entre novembre 1918 et août 1919], p. 2.

⁴ Bundesarchiv-Militärarchiv (BA-MA), Fribourg-en-Brigau, PH3/603, *Circulaire du Major Witte de la IIIb West à tous les NO et aux Zentralpolizeistellen Brüssel et Luxemburg*, 29 octobre 1917.

⁵ Au sujet de ces déplacements, voir entre autres Jens Thiel, *'Menschenbassin Belgien'. Anwerbung, Deportation und Zwangsarbeit im Ersten Weltkrieg*, Essen, Klartext, 2007 et Philippe Nivet, *Les réfugiés français de la Grande Guerre. Les « Boches du Nord »*, Paris, Economica, 2004.

mouvement est essentiel parce que « les nombreux travailleurs civils et évacués logés dans le territoire des étapes facilitent l'espionnage ». D'autre part, pour l'inspection d'étapes de la 7^e armée, « la découverte des agents et des moyens de renseignement qui se glissent parmi eux est rendue plus difficile » par la masse de civils réunis sur les quais et dans les trains au moment du déplacement⁶. Le recours à la police secrète est nécessaire en particulier pour encadrer les deux derniers types de déplacement.

En ce qui concerne les personnes évacuées en dehors des zones occupées, il est essentiel pour la police secrète de vérifier qu'elles n'emportent pas avec elles des renseignements qu'elles pourraient transmettre aux officiers de renseignement alliés qui les interrogent en fin de parcours. Lors des départs de train, des policiers doivent donc procéder au contrôle des bagages qui seront ensuite numérotés et gardés dans une salle fermée à clef⁷. Au moment de l'embarquement, il faut fouiller les déplacés. La fouille corporelle des femmes semble être particulièrement minutieuse puisqu'il a été constaté que celles-ci ont déjà tenté de cacher des objets non autorisés « dans les cannes de parapluie et les talons évidés, les coiffures, les chapeaux, les organes génitaux, les aisselles, etc. »⁸. À cet effet, l'inspection d'étapes détache expressément du personnel féminin.

Dans la zone du Gouvernement général, le contrôle des déplacements à la frontière belgo-néerlandaise constitue une des tâches principales des bureaux établis dans ces régions. Il s'agit à la fois de contrôler le passage aux points où il est autorisé selon des conditions très strictes, mais également d'empêcher toute tentative clandestine de la traverser. En avril 1915, la *Zentralpolizeistelle*, qui existe depuis la fin du mois de décembre 1914, estime que les failles sont encore grandes dans le système de surveillance de la frontière. Entre autres, l'absence de personnel féminin empêche le contrôle des femmes qui traverseraient la frontière⁹. Cela témoigne qu'une certaine déférence à l'égard de l'intimité de la femme existe

⁶ Landesarchiv Bade-Württemberg (LABW), Generallandesarchiv (GLA), Karlsruhe, 456 F146 Nr.14, *Circulaire de l'inspection d'étapes 7*, EHO, 20 mars 1917.

⁷ LABW, Hauptstaatsarchiv (HStA), Stuttgart, M30/1 Bü 84, *Merkblatt über Abschüblingstransporte nach dem unbesetzten Frankreich*, par la GFP im HQ Mézières-Charleville, [automne 1917].

⁸ *Ibid.*

⁹ Bayerisches Hauptstaatsarchiv (BayHStA), Abt. IV, Munich, HS 2261, Nachlass von Hurt, *Erfahrungen auf den Arbeitsgebieten der Zentralpolizeistelle*, 14 avril 1915.

au sein de la police secrète, à tout le moins dans ces situations particulières de fouilles corporelles¹⁰.

Les polices sont naturellement contraintes de chercher ces aides en dehors de leur propre corps, composé uniquement d'hommes. Les critères de sélection de ce personnel sont toutefois aussi, si pas plus, sévères que ceux des policiers : comportement exemplaire, connaissance de la langue et de la culture, facultés intellectuelles et perceptives, sont exigés afin d'accorder la confiance à la recrue. Dans un premier temps, la police fait appel à des infirmières, mais sans succès¹¹. Au mois de mars 1917, à Tourcoing, face au besoin toujours plus urgent de recruter une préposée aux fouilles corporelles (*polizeiliche Durchsuchungsperson*), en raison du nombre croissant de femmes qui traversent la frontière, le bureau local demande au bureau central de procéder à son recrutement. C'est une Alsacienne, Elvira Happ, née le 5 novembre 1892 à Mulhouse, ayant exercé comme préceptrice à Roubaix avant la guerre, qui sera attachée, après enquête, à la *Zweigstelle* de Tourcoing à partir du 1^{er} avril 1917, contre logement et ravitaillement, ainsi qu'un salaire de 100 marks par mois¹². Ces femmes sont également attachées aux prisons où les fouilles corporelles sont fréquentes, comme la *Frau Unzner*, en service du 29 novembre 1915 au 10 juillet 1918 dans la 6^e armée, située au nord du front, dans le département du Nord.

Il est extrêmement difficile de proposer une évaluation du nombre de femmes astreintes à ce type de travail puisqu'elles ne figurent pas sur les listes du personnel de la police et ne font pas partie des employés officiels d'un bureau¹³. D'ailleurs les employées qui doivent être utilisées pour certaines tâches précises ne sont pas systématiquement attachées de manière

¹⁰ Au sein des prisons, les résistantes subissent bien des violences physiques et psychologiques. Toutefois, alors qu'elles représentent environ un quart des agents de renseignement et qu'elles sont arrêtées dans les mêmes proportions, on n'en dénombre qu'une parmi les neuf décès recensés en cours d'instruction. Une certaine retenue liée au genre a pu limiter cette violence, comme elle a pu également limiter, cette fois en aval du processus judiciaire, les exécutions de femmes. Notons toutefois que les femmes étaient proportionnellement moins nombreuses à occuper des fonctions de direction au sein des réseaux, ce qui faisait d'elles des cibles moins prioritaires lors des interrogatoires. Mis à part trois avortements forcés à Anvers, n'avons en revanche relevé aucune violence sexuelle à l'encontre des femmes. Pour plus de développement au sujet des violences dans les prisons voir : Emmanuel Debryne, Élise Rezsöházy, Laurence van Ypersele, « Dans les mains de la police allemande. Les violences carcérales et policières comme expérience d'occupation en Belgique, 1914-1918 », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 272/4, 2018.

¹¹ BA-MA, Fribourg-en-Brisgau, PH3/603, *Circulaire du Major Witte de la IIIb West à tous les NO et aux ZPSt. Brüssel et Luxemburg*, 29 octobre 1917.

¹² BayHStA, Abt. IV, Munich, AOK 6, 845, *Lettre de Spieth de la GFP AOK 6 Zweigstelle Tourcoing à la Centrale der GFP AOK 6*, Tourcoing, 30 mars 1917. Elvira Happ est d'ailleurs arrêtée après la guerre à Paris, où elle habite alors, sous la suspicion d'intelligence avec l'ennemi. L'article du *Petit Parisien* qui rapporte l'événement la désigne également comme ayant été la maîtresse du policier de la 6^e armée Albin Schaller et comme ayant dénoncé de nombreux compatriotes. *Le Petit Parisien*, 9 mars 1919.

¹³ *Ibid.*, 847, *Attestation par FPK Obst GFP 6 Centrale*, 10 juillet 1918.

durable au bureau, mais sont, par exemple, mises à disposition par l'inspection d'étapes¹⁴.

Les agentes des bureaux de police

L'autre poste auquel nous retrouvons des femmes est celui d'agent. Sur l'ensemble des 297 agents du contre-espionnage que nous avons identifiés, 16 % sont des femmes, soit 49. Elles sont pour la plupart sans emploi renseigné, ménagères ou employées commerciales et sont âgées entre 20 et 30 ans bien que quelques-unes aient au-delà de la trentaine. Nous n'avons identifié que deux femmes âgées de plus de 40 ans. Bien qu'elles soient moins nombreuses que leurs homologues masculins, les femmes ne forment pas seulement une nébuleuse autour d'un noyau composé d'agents masculins mais participent activement, et au même titre que les hommes, aux opérations et aux enquêtes. Elles sont donc constitutives de ce noyau. Si, contrairement aux hommes, les femmes ne possèdent pas d'armes, elles exercent les mêmes activités, remplissent les mêmes missions : infiltration, abus de confiance, double jeu, etc. Elles jouissent également des mêmes statuts que les hommes c'est-à-dire celui d'hommes – ou devrait-on dire de femmes – de confiance (*Vertrauensleute*) ou d'agent (*Agent* ou *Agentin* au féminin). Certaines agentes sont même bien plus efficaces et bénéficient d'une bien meilleure considération que leurs homologues masculins de la part de leurs supérieurs. Une agente telle que Mariette Möller, sur laquelle nous revenons plus loin, est *Agentin* et bénéficie ainsi d'un statut plus élevé au sein du bureau B de Bruxelles que d'autres agents, simples *Vertrauensleute*. Les femmes ne sont donc pas contraintes de demeurer en bas de l'échelle hiérarchique. Le peu d'informations disponibles relatives à ces statuts, chez les hommes comme chez les femmes, ne nous permet toutefois pas de déterminer la répartition des femmes entre ces deux statuts : y retrouve-t-on une proportion équivalente à celle des hommes ou observe-t-on au contraire un déséquilibre ?

S'il est confié aux femmes le même type de mission qu'aux les hommes, on peut néanmoins se demander s'il n'existe pas une forme de séparation genrée de certaines missions qui serait basée entre autres sur le genre des cibles du contre-espionnage. En effet, les polices combattent entre autres des femmes qui se sont engagées dans des services de renseignement, qui traversent les frontières chargées de courrier, qui profitent d'une suspicion moindre à leur égard pour observer les fortifications, qui accueillent, nourrissent et logent les soldats et espions en zone occupée, qui observent les passages de train de l'armée allemande qui traversent les zones occupées pour en noter chaque détail. Les filatures de résistantes ne seraient-elles dès lors pas plus souvent confiées à des agentes du contre-espionnage ? Si nous ne pouvons avancer aucun chiffre concret, un tel constat semble néanmoins se dégager de nos sources. Les femmes engagées dans la police

¹⁴ LABW, HStA, Stuttgart, M33/2 Bü 490, *Circulaire du Quartiermeister du Gruppe Vailly*, KHQ, 25 janvier 1918.

secrète sont-elles davantage capables d'inspirer la confiance de leurs homologues résistantes ? Il est par exemple confié à Eugénie Thiberghien, agente de la *Zentralpolizeistelle*, de capter la confiance de Rachel Pevenasse, membre du service Biscops-Walraevens¹⁵ :

« Vers deux heures de l'après-midi, une femme s'est présentée [...] Elle a alors déclaré qu'elle venait avisé [sic] mon père du danger qu'il courrait parce que le service était découvert, puis elle a dit qu'elle devait également avertir Horace et Ulisse dont elle nous a demandé l'identité, disant qu'elle devait absolument les voir le jour même. [...] J'avais oublié de vous dire que pour nous inspirer toute confiance, elle nous avait montré une image du Sacré Cœur, ce qui était une allusion au titre de notre service que nous avions dénommé Service Sacré Cœur¹⁶. »

Il n'est toutefois aucunement question d'un mode opératoire exclusivement basé sur le genre, selon lequel les femmes s'emploieraient à travailler les hommes ou inversement, et que les femmes ne s'occuperaient que des résistantes et les hommes des résistants. Chaque agent est susceptible d'approcher hommes et femmes, comme chaque agente peut accoster les deux sexes.

Une répartition des missions des agents sur base du genre est en revanche bien d'application dans les prisons. D'un point de vue architectural d'abord, des sections pour les femmes sont systématiquement en place dans les prisons gérées par les Allemands, sections qui étaient toutefois déjà en place à la veille du conflit. Dans les cellules de résistantes ne sont donc introduites que des femmes pour jouer le rôle de mouton. Naturellement, l'introduction d'hommes dans une aile spécifiquement réservée aux femmes ne pourrait qu'éveiller les soupçons de la résistante.

Dans ce combat contre la résistance et contre les menaces que représentent les civils occupés, certains milieux ne sont donc ouverts qu'aux femmes, en raison de la proximité dont les agentes bénéficient avec leurs égales. Si les imaginaires poussent à imaginer par ailleurs que les femmes puissent bénéficier d'un accès à une forme d'intimité avec les hommes, à laquelle tous les agents ne peuvent prétendre, il n'est nulle part avéré que les agentes du contre-espionnage allemand aient eu recours à leurs charmes pour accéder à l'information qu'elles recherchaient. Il est par contre avéré que certaines femmes aient entretenu un rapport particulier avec leurs homologues masculins.

Les femmes recrutées comme agentes s'engagent en fait rarement seules dans le contre-espionnage allemand et lorsqu'elles s'engagent seules, elles sont généralement célibataires ou ne sont à tout le moins pas mariées. Un tel constat est également posé par Emmanuel Debruyne qui avance, au sujet des résistantes, que « leur implication n'en est pas moins forte ou

¹⁵ Le service de renseignement Biscops, actif de mars 1916 à juillet 1918, dépend de l'organisation Cameron du GQG britannique. Avec ses 241 membres, il est le deuxième plus grand réseau de renseignement, après la *Dame Blanche*.

¹⁶ AÉ, Liège, Parquet général de la cour d'Appel de Liège, Fonds « répression de la collaboration », Dossier Coulon et consorts, *Déposition de Rachel Pevenasse au juge d'instruction*, Liège, 11 février 1921.

sérieuse, mais elle est conditionnée par l'activité d'un proche de sexe masculin »¹⁷. Sur les 49 femmes que nous avons identifiées, seules 12 sont célibataires, divorcées, séparées ou veuves, tandis que 29 sont en couple, parfois avec des agents ou des policiers, relation sur laquelle nous revenons. Nous ignorons la situation de huit d'entre elles.

Le couple est donc une cellule que l'on voit régulièrement s'engager dans le contre-espionnage. Mari et femme, ou concubins, entrent de concert au service de la police secrète. Trois couples ont particulièrement sévi pour le compte de la police secrète en Belgique : celui formé par Eugénie Thiberghien et Émile Delacourt, Français nés, respectivement à Tourcoing le 30 novembre 1891 et à Roubaix le 29 septembre 1889, actifs à Liège, Bruxelles et Anvers, celui d'Émile Libois et Flora Culot à Namur et celui que forment Gaston Goffaux et sa femme Marie Möller, qui elle-même travaille avec sa sœur, duo qui a sans doute été le plus redoutable. Gaston Goffaux, parfois prénommé Jean, est peut-être l'agent qui a été le plus actif pour la police secrète allemande en Belgique et en France occupées, ainsi qu'aux Pays-Bas. Il naît le 3 mai 1880 à Charleroi et déménage ensuite dans l'agglomération bruxelloise à Saint-Josse-ten-Noode où il habite avec sa femme et exerce le métier de coiffeur avant d'entrer dans la police. Marie, ou Mariette Möller est d'ascendance allemande. Fille de Ferdinand Möller et Elisabeth Bettag, elle naît à Bruxelles le 17 mars 1890, et devient ainsi la petite sœur de Marthe Möller, née en 1888, accusée également d'être au service de la police secrète avec son mari André De Muyllder et jugés tous deux par la Cour militaire à Bruxelles en 1919. Gaston et Marie entrent ensemble au sein du bureau de Bruxelles où ils obtiennent tous les deux le statut d'*Agent*. Ils participent à la chute d'un nombre important de réseaux comme le comité Jacquet, ou le service du GQG anglais Stévigny, dont le chef, Émile Stévigny, est fusillé à Bruxelles le 13 décembre 1917.

Flora Culot et Émile Libois ne sont pas mariés mais sont en couple avant la guerre, ou au début du conflit à tout le moins. Flora Culot naît le 8 juillet 1889 à Hautmont, dans le département du Nord, et épouse Léon Plumard en 1908, dont elle n'a pas d'enfant. Elle entre d'abord au service de la *Polizeistelle* de Maubeuge, sans doute jusqu'au moment de l'intégration du territoire dans la zone des étapes. Elle est soupçonnée par les services alliés de servir « d'intermédiaire postal entre le front et les régions envahies » pour le compte des Allemands aux Pays-Bas¹⁸. Avec son amant Émile Libois, rencontré à Bruxelles, elle se rend à Namur où tous deux entrent au service de la police secrète « en qualité d'indicateurs et d'espions »¹⁹. Elle porte alors la matricule P.5. Connue sous le pseudonyme de Mariette ou « Lhotellerie », elle pratique autant l'infiltration que le moutonnage dans les prisons de

¹⁷ Laurence van Ypersele, Emmanuel Debruyne, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre*, Bruxelles, Labor, 2004, p. 75.

¹⁸ AÉ, Liège, Parquet général de la cour d'Appel de Liège, Fonds « répression de la collaboration », Dossier Culot et Libois, *Note de Hollande n° 1149 au sujet de Florat Culot*, 24 février 1918.

¹⁹ *La Gazette de Liège*, 27 juin 1922.

Namur, Bruxelles et Liège, auprès de femmes. Elle est particulièrement active dans la région de Verviers où elle se fait passer pour une passeuse d'hommes et de lettres. Elle est condamnée à mort après la guerre suite à son procès pour incivisme. Quant à Émile Libois, il est né le 12 décembre 1883 à Bruxelles et marié avec Marie Versteegen. Il est graveur sur bois et vit à Jette avant de s'installer à Namur avec Flora. S'ils agissent quelques fois de concert, toutes leurs missions ne sont cependant pas accomplies en duo. Ils représentent le type parfait de l'agent, qui fait usage de nombreux procédés déjà évoqués pour infiltrer les réseaux, diversifiant ses modes opératoires.

L'implication « en famille » présente plusieurs avantages pour l'agent et pour son employeur. D'abord, le recrutement au sein des réseaux familiaux favorise les relations de confiance entre les agents, mais aussi de la police envers les recrues puisqu'il y a déjà interconnaissance²⁰. Par ailleurs ces connaissances préexistantes au conflit permettent un travail en duo plus efficace, une meilleure compréhension de l'autre, une meilleure anticipation de ses actions et partant une meilleure coordination. Par contre, la plupart des couples engagés n'ont pas d'enfants et de manière générale, comme nous l'avons évoqué, les femmes impliquées dans le contre-espionnage sont rarement des mères de famille.

L'engagement des femmes dans le contre-espionnage reste donc tributaire des rôles qui sont attribués au féminin à l'époque. Avant la guerre, les femmes sont consignées dans leurs rôles de mère, de femme au foyer et d'épouse, à qui toute activité jugée virile est proscrite. L'historienne Anne-Marie Sohn distingue quatre tâches attribuées à la femme : les tâches ménagères, maternelles, d'assistance et médicales. Les femmes en porte-à-faux avec une ou plusieurs de ces tâches sont considérées comme marginales²¹. S'il n'est que rarement question de la vie familiale des agentes du contre-espionnage, nous pouvons cependant affirmer que les tâches d'assistance et les tâches médicales sont loin d'être remplies et sont même largement desservies voire contrariées par leur engagement. L'espionnage en particulier est perçu comme une activité réservée aux hommes et c'est sans doute pour cette raison que la femme en couple s'engage aux côtés de son mari et donc avec l'aval de celui-ci. Les femmes célibataires échappent quant à elle à ce contrôle masculin direct et grâce au conflit qui dilue les frontières entre les genres, elles accèdent à ces nouvelles fonctions qui leur étaient jusqu'alors proscrites. Marie Otte par exemple, âgée de 27 ans au début du conflit, vit alors chez son père. Celui-ci exerçait d'ailleurs le métier de détective privé, bénéficiant du soutien de sa fille dans certaines affaires. C'est au décès de son père, en avril 1915, alors qu'elle n'est plus soumise à aucun contrôle masculin, qu'elle est recrutée par un agent à Bruxelles pour collaborer avec la police, mais également les services de renseignement, pour

²⁰ Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'état contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 166-167.

²¹ Anne-Marie Sohn, « Les rôles féminins dans la vie privée. Approche méthodologique et bilan de recherches », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 28/4, 1981, p. 599-600.

lesquels elle se rend d'ailleurs en Suisse²². De manière générale, dans la guerre du renseignement, les femmes, restées à l'arrière, ont pu occuper une place nouvelle et jouer des rôles jusqu'alors inédits en s'investissant au sein des réseaux de résistance mais également dans le contre-espionnage.

L'espionne comme amante

Nous le voyons, les femmes peinent à se départir des rôles qui leur sont attribués et des imaginaires qui leur collent à la peau. Les femmes impliquées dans le contre-espionnage souffrent en effet de stéréotypes liés au rôle qu'elles endossent et à la proximité qu'elles entretiennent avec l'occupant, stéréotypes associés à l'image de l'espionne en ce début de XX^e siècle. Il faut cependant bien veiller à distinguer la réalité des fantasmes liés au genre qui ont de beaux jours devant eux lorsque la guerre commence. Dans les imaginaires et les fictions d'avant-guerre, le lien entre espionnage pour l'ennemi et relations amoureuses, voire purement charnelles, est ténu, et l'association systématique²³. Il y a un mouvement réciproque entre les soupçons d'espionnage et ceux de relations intimes avec l'occupant ; les espionnes sont suspectées d'avoir eu une liaison avec l'Allemand, voire leur employeur, et les amantes sont suspectées d'avoir fait de l'espionnage. L'un se nourrit de l'autre, l'évocation de l'un implique presque inévitablement l'évocation de l'autre. Un tel jugement associe « faute morale contre l'individu et faute patriotique contre la collectivité »²⁴. Il n'est dès lors pas possible, pour les populations occupées, d'envisager qu'une femme qui travaille pour la police secrète n'y entretient pas également une relation amoureuse avec un policier allemand.

Un rapport du *War Office* publié après la guerre permet de se rendre compte de ces représentations négatives liées aux agentes lorsque l'auteur souligne que « toutes ces tâches ont été accomplies avec l'aide d'agents composés principalement d'habitants locaux renégats, très souvent des femmes de mœurs légères ». En effet, l'image de l'espionne est souvent associée à la prostitution ou à une moralité douteuse, comme en témoigne également le rapport du *War Office* qui n'hésite pas à dire que les agents féminins « d'une moralité lâche » sont employées « dans leur profession de prostituées »²⁵. Ces femmes sont de toute façon présentées comme des femmes aux mœurs légères, faisant preuve d'une mauvaise conduite, friandes de « noces » et de fêtes avec les Allemands. Ainsi, Fritz Ball se plaint à souligner que « Melle Scherrer Anna était un peu la maîtresse de tout le personnel de Landweerlen »²⁶.

²² AGR 2, Bruxelles, Fonds Moscou, n° 359 (Marie Otte), *Acte d'accusation*, Bruxelles, 30 novembre 1919.

²³ Tammy Proctor, *Female Intelligence. Women and espionage in the First World War*, Londres, New York University Press, 2003, p. 123-126.

²⁴ Emmanuel Debruyne, « Femmes à Boches ». *Occupation du corps féminin, dans la France et la Belgique de la Grande Guerre*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p. 167.

²⁵ *The German Police System as applied to Military Security in War*, p. 160.

²⁶ AGR, Bruxelles, CAP, n° 133, *Déclaration de Léonard Peeters*, 3 mai 1919, p. 6.

Ces raccourcis liés à l'image de l'espionne se manifestent particulièrement lors des procès dans les années qui suivent le conflit. De manière générale, les discours et portraits faits des traîtres — féminins comme masculins — dans la presse, les témoignages ou les réquisitoires, dépeignent en effet toujours un individu marginal et mauvais, vénal et immoral. La presse exprime sans doute le mieux les traits avec lesquels sont dépeints ces traîtres qui n'inspirent que le dégoût. Le vocabulaire utilisé pour parler des agents du contre-espionnage est assez varié et toujours infamant : « l'abominable espionne double », « la police diabolique », « la main sinistre », « ce misérable gredin », « l'infâme métier », « l'ignoble métier d'espion », « espion boche », « espion indicateur des Boches », etc. À cette palette d'insultes s'ajoutent, pour les femmes, d'autres variations propres à une vision sexiste de la femme. Ainsi, Alice Aubert, qui aurait été une auxiliaire de la *GFP* de l'*AOK 7*, est décrite comme une « furie » ou une « gorgone » ainsi qu'une « atroce pourvoyeuse des Allemands » qui faisait « peser sur tous une infernale terreur », ou qui faisait subir sa « haine sanguinaire » aux « vaillant[s] Français ». Comble de l'ignominie, « la conduite d'Alice Aubert fut tellement indigne qu'elle écœura les Allemands eux-mêmes ! »²⁷.

Nous n'avons pourtant relevé qu'une prostituée parmi nos agentes et il n'est nulle part mention d'une femme ayant usé de ses charmes pour accomplir sa mission. Cette pratique relève davantage du fantasme et de l'imaginaire que du fait véridique, comme le fait remarquer l'historienne Tammy Proctor pour qui,

« malgré l'abondance de preuves que les femmes sont des agentes et des informatrices compétentes et efficaces, leur image populaire dépeint les espionnes comme des séductrices qui ont utilisé leur sexualité pour glaner des informations auprès d'hommes puissants mais sensibles »²⁸.

D'ailleurs, les femmes actives dans la résistance alliée auraient tout aussi bien pu être elles-mêmes séduites par une quelconque taupe qui les aurait approchées dans le but de lui soutirer des informations. Les techniques de séduction, si elles ne sont évidemment pas réservées aux femmes, bien qu'elles en aient davantage l'apanage dans les imaginaires, ne semblent pas avoir été monnaie courante dans le contre-espionnage allemand. Comme l'historien Alain Dewerpe le souligne, « ces lieux communs semblent plus le fait de l'imaginaire des hommes qui les produisent que d'une réalité, qui, en l'état actuel, demeure à attester ».

En fait, la figure de l'espionne relève d'une forte ambiguïté fondée sur le rapport même à la sexualité de la femme. D'un côté elle est considérée comme bonne espionne par nature parce qu'elle aime l'intrigue et sait « contrôler sa sexualité », d'un autre, elle est faible et ne saurait supporter la pression engendrée par la guerre de l'ombre. Irrationnelle, elle ne saurait pas non plus être efficace et mener ses missions correctement. Grâce à sa

²⁷ *Le Petit Journal*, 6 février 1919.

²⁸ Tammy Proctor, *op. cit.*, p. 123.

sexualité, elle peut être tout autant dangereuse qu'efficace, mais, comme l'écrit Alain Dewerpe, c'est « la mauvaise espionne [qui] s'impose dans l'imaginaire contemporain »²⁹. François Caberg quant à lui, ancien agent de la *Polizeistelle* de Liège, dans le récit qu'il fait du contre-espionnage allemand après la guerre, décrit bien la femme comme un être doué pour cette tâche vile qu'est l'espionnage :

« Jeune ou vieille, belle ou laide, la femme sera toujours extrêmement dangereuse comme espionne, car si sa laideur ou son âge la privent de charmes, elle saura bien trouver une autre qualité qui fera oublier ses défauts. On emploie généralement des femmes d'un passé plutôt louche, qu'un besoin d'argent a fait tomber bien bas ou qu'une faute a déclassée »³⁰.

Hans Henning von Grote, officier allemand, prétend que l'amour est le seul facteur capable de faire parler les officiers de renseignement, alors que l'argent lui-même ne parvient pas à les convaincre. Pour lui, « la meilleure alliée de l'espion a toujours été et restera toujours la femme avec ses charmes » et ajoute plus loin que « les tentatives érotiques jouent leur rôle dans l'espionnage et lui sont indispensables. Il faut d'ailleurs distinguer de cette tactique appliquée à la masse, les cas plus rares, mais combien plus instructifs, où l'amour a pris la première part et remporté sur le silence des victoires décisives »³¹. C'est également l'avis partagé par François Caberg, pour qui la femme « grâce à ses armes naturelles : beauté, charme, grâce et persuasion, arrive à s'introduire là où un homme aura échoué »³². Les agents et les policiers ont bien intégré cette image de la femme dont le physique est le principal avantage dans l'activité qu'elles exercent et l'arme la plus redoutable. Léopold Wartel dit par exemple que :

« Le recrutement du personnel féminin donnait, aux différents chefs de polizeistelles infiniment plus de soucis que celui des agents masculins. [Elles doivent] 1) être intelligente et jolie 2) savoir tenir les secrets confiés 3) être méthodique 4) ne pas hésiter selon l'affaire à occuper pendant une ou deux nuits la même chambre que la personne suspectée 5) avoir un extérieur sérieux et rester convenable durant leur séjour dans les bureaux »³³.

Si certaines femmes actives dans le contre-espionnage ont pu accumuler les amants, elles ne sont certainement pas la norme ni nombreuses. Le cas de la « femme Bury-Picard » est particulièrement intéressant. Antoinette Bury est la femme de Jean Picard, agent du bureau A de Bruxelles. Après l'échec d'une de leurs missions, ils sont déportés en Allemagne comme

²⁹ Alain Dewerpe, *op. cit.*, p. 165, 163, 164.

³⁰ Archives des Affaires étrangères belges (AÉB), Bruxelles, Classement des 10 000, Dossier 10 944, *Les dessous de l'espionnage allemand pendant la guerre. Révélations d'un espion au service de l'Allemagne*, par François Caberg, Unterseen, août 1918, p. 36.

³¹ Paul Von Lettow-Vorberck, *L'espionnage et le contre-espionnage pendant la guerre mondiale d'après les archives militaires du Reich*, traduit allemand par Lacaze, 2 vols., Paris, Payot, 1934, p. 211, 215.

³² AÉB, Bruxelles, Classement des 10 000, Dossier 10 944, *op. cit.*, p. 8.

³³ AGR, Bruxelles, CAP, n° 3011, *La Guerre Secrète. Mémoires d'un policier de la rue de Berlaumont*, par Léopold Wartel, 1921, p. 71.

« indésirables » où ils sont employés dans les camps comme agents secrets, en particulier au camp de Holzminden pour le lieutenant Pöhlmann, officier de renseignement. Ainsi, Fritz Ball avance qu'Antoinette Bury devient la maîtresse de l'officier qui fait alors « des démarches personnelles à Bruxelles pour qu'elle pu [sic] y retourner »³⁴. De retour à Bruxelles, elle devient la maîtresse de Goldschmidt puis d'un agent de la *Polizeistelle* A de Bruxelles, un certain Fritz Magnus. C'est au sein de ce bureau, par ailleurs, qu'Antoinette Bury exerce ses fonctions d'agente du contre-espionnage. Elle s'installe alors, à Bruxelles, avec le dit Fritz Magnus, laissant son mari dans les camps en Allemagne³⁵.

Selon les témoins appelés à son procès, Claire d'Haeyere à Tourcoing aurait quant à elle été la maîtresse du policier Hugo Meyerstein pendant plusieurs années en même temps qu'elle aurait été agent de la *GFP AOK 6* tandis que son amie Marguerite Dumez aurait régulièrement accueilli chez elle policiers et officiers allemands, pour « faire la noce » et jouer de la musique jusqu'aux petites heures. En fait, il semble que cette maison ait été mise à sa disposition par la *Kommandantur* afin qu'elle puisse y organiser l'hébergement (*Einquartierung*) de soldats³⁶. Ces rencontres sont sans doute d'autant plus spontanées que sa maison est située au numéro 42 du boulevard Gambetta tandis que les bureaux de la police sont installés au numéro 69, littéralement de l'autre côté de la rue³⁷. Sans aucun doute, la relation que ces femmes ont pu nouer avec l'occupant, et davantage encore un occupant qui dispose d'un certain pouvoir, comme les *Kommandanten* et autres fonctionnaires, les gendarmes et les policiers, participe à les accuser d'être les dénonciatrices du quartier ou les espionnes qui ont fait tomber les plus grands patriotes, ce qui n'était évidemment pas systématiquement le cas, bien loin de là. Dans un contexte où le rapprochement avec l'occupant n'est pas toléré, où l'espionnage est perçu comme une activité infamante et où la dénonciation d'un résistant revient à commettre un crime contre la patrie, les agentes commettent un triple délit et combinent à la fois l'image de la « femme à boche », de la traîtresse et de l'espionne.

L'amante comme espionne

Comme nous le voyons dans l'exemple de Marguerite Dumez, dans l'autre sens, la femme qui se rapproche de l'occupant, sans être aucunement impliquée dans des activités d'espionnage ou de contre-espionnage, sera associée à l'image péjorative de l'espionne, de la dénonciatrice. De tels raccourcis ne sont en réalité pas que le fait des femmes. De manière générale, pour un homme ou une femme, circuler librement, tenir compagnie aux Allemands ou s'enrichir suffit pour désigner quelqu'un comme susceptible

³⁴ *Ibid.*, n° 120, *Rapport n° 2 du policier Fritz Ball*, [1919], p. 53.

³⁵ *Ibid.*, p. 52-54.

³⁶ AGR 2, Bruxelles, Cour d'assises du Brabant, Dossiers inciviques (1919-1926), n° 34 (Claire D'Haeyere), *Lettre de von Tessin de la Kommandantur de Tourcoing à Marguerite Dumez*, Tourcoing, 15 novembre 1917.

³⁷ Plusieurs dépositions et témoignages rapportent ces faits dans AGR 2, Bruxelles, Cour d'assises du Brabant, Dossiers inciviques (1919-1926), n° 34 (Claire D'Haeyere).

d'être à la solde des Allemands, voire d'être un espion. Les femmes qui entretiennent des relations avec les policiers sont néanmoins particulièrement victimes de ces raccourcis et visées ensuite par les dénonciations de leurs concitoyens parce que l'occupation a donné naissance aux représentations de la femme à Boches, qui dénonce en même temps qu'elle entretient des relations intimes avec l'occupant.

Une telle association transparait clairement dans les journaux intimes d'occupées et d'occupés dépouillés par Emmanuel Debruyne, ou dans les dépositions de rapatriés analysés par James Connolly. Un rapatrié arrivé en France par la Suisse décrit par exemple Mme Pourcez-Conteran de Roubaix comme étant susceptible d'être une espionne parce qu'elle aurait entretenu des relations intimes avec des officiers allemands et aurait été la maîtresse du *Kommandant Hofmann*, à qui elle sert d'interprète³⁸. Il rapporte le témoignage d'Eugénie Deruelle, dans l'Aisne, qui qualifie les prostituées de Sains-Richaumont de « clique d'espionnages dont il faut tant se défier »³⁹. En février 1917, un groupe de rapatriés de Solesmes dans le Nord explique que « à Solesmes, des femmes de mauvaise vie, dénoncent la population et les Allemands avouent eux-mêmes qu'elles sont leurs meilleurs agents de renseignements sur les cachettes, sur les conversations, sur tous les faits et gestes des habitants »⁴⁰, tandis qu'un homme de Croix indique qu'une habitante « serait en relation constante avec des officiers allemands et chargé pour eux de recruter des femmes légères pour l'espionnage »⁴¹. Les femmes, plus que les hommes, suscitent donc craintes et fantasmes lorsqu'il est question d'espionnage et de dénonciation. Dans les interrogatoires de rapatriés analysés par James Connolly, les dénonciations de femmes qui seraient suspectes sont plus nombreuses que celles qui concernent les hommes⁴². Ces raccourcis font partie néanmoins intégrante d'un contexte plus large où les occupés peinent à distinguer les rôles réellement endossés par les hommes et femmes qui ont noué des contacts avec des Allemands, quelle qu'en soit la nature, mais également à discerner les différentes forces de police. Dans cette atmosphère délétère, tendue et pesante, les habitants se suspectent rapidement les uns les autres et voient dans chaque membre de l'administration allemande un agent de la police. Les civils peinent en effet à distinguer les différents services et administrations d'occupation. Dès lors, toute personne qui travaille pour l'occupant est susceptible d'être perçue comme un espion à la solde de la police.

³⁸ James Connolly, *The experience of occupation in the Nord, 1914-18. Living with the enemy in First World War France*, Manchester, Manchester University Press, 2018, p. 79.

³⁹ Guillaume Giguët, *Les carnets d'Eugénie Deruelle. Une civile en zone occupée durant la Grande Guerre*, Amiens, Encrage, 2010, p. 515 ; Debruyne Emmanuel, *op. cit.*, p. 167.

⁴⁰ Archives départementales de Haute-Savoie, 4 M 513, Rapport 701, 8 février 1917, *Résumé des interrogatoires de 470 personnes du Nord*. La citation est issue de la communication de James Connolly « The Culture of the Occupied and Surveillance: Some Reflections » lors de la journée d'étude à Potsdam « German Counterintelligence and Political Policing in the Occupied Territories, 1914-19 » du 20 juin 2019.

⁴¹ Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, 19 N 547, 3^e armée état-major, 2^e bureau S.R., n° 4496, *Circulaire au Q.G.A.*, 14 avril 1916.

⁴² James Connolly, *op. cit.*, p. 38.

Un tel discours se retrouve également dans les dénonciations qui arrivent aux parquets au lendemain de la guerre. Malgré un tri conséquent en amont par les juges qui, suite à l'instruction, considèrent qu'il y a un non-lieu ou par les parquets qui classent de nombreux dossiers sans suite, le nombre important de dénonciations débouche sur une augmentation significative du nombre de femmes jugées par rapport aux années d'avant-guerre. Parmi les individus jugés pour espionnage en Belgique, la proportion de femmes jugées est bien plus élevée que la part de celles réellement impliquées dans le contre-espionnage. Alors que dans notre corpus elles représentent 16 % de l'ensemble des agents, elles constituent 25 % des inculpés devant la Cour militaire et devant la Cour d'assises du Brabant. L'auditorat militaire près du Grand Quartier général poursuit quant à lui pour espionnage près de 26 % de femmes tandis que 30 % des prévenues pour incivisme le sont pour espionnage. En fait, les écarts se constatent surtout lors de l'instruction tandis que de nombreuses poursuites sont ensuite abandonnées, ce qui témoigne bien du climat de délation à leur égard. En France, si le crime d'intelligence avec l'ennemi recouvre une réalité plus diversifiée que l'article sur base duquel les agents en Belgique sont condamnés, l'historienne Renée Martinage relève toutefois qu'un tiers du total des personnes inculpées devant la Cour d'assises du Nord sont des femmes, contre un dixième en temps normal⁴³. Dans ces chiffres, la dimension genrée est très claire : sur les 28 femmes jugées seule une n'est pas accusée de dénonciation. Philippe Salson constate également qu'entre 1918 et 1923, elles composent 40 % des inculpés dont il a pu trouver la trace malgré les difficultés heuristiques. La dénonciation est en effet le crime d'intelligence avec l'ennemi « féminin » par excellence, ce que constate également Laurence Bernard qui s'est penchée sur les dossiers de la Cour militaire⁴⁴. Elles représentent néanmoins chaque fois une minorité de l'ensemble des inculpés, chiffres qui sont en décalage avec les imaginaires développés durant le conflit, selon lesquels les femmes se sont davantage compromises que les hommes⁴⁵.

L'amante n'est certainement pas systématiquement une espionne mais les policiers ont bien noué des relations avec certaines occupées, plus ou moins durables. L'ancrage des policiers, pour des mois voire des années, dans des espaces qu'ils partagent avec les occupés leur permet de tisser des liens étroits avec eux. Ce lien est particulièrement paradoxal puisque ce sont justement ces occupés qu'ils doivent contrôler et qu'ils auraient plutôt tout intérêt à tenir à distance, afin d'éviter toute fuite d'informations. L'union d'un policier allemand avec une occupée peut s'avérer d'autant plus dommageable aux intérêts de l'armée, que les policiers sont les premiers à devoir défendre ces intérêts et promettent justement lors de leur prestation de

⁴³ Renée Martinage, « Les collaborateurs devant la cour d'assises du Nord après la très Grande Guerre », in *Revue du Nord*, 309 (1995), p. 107.

⁴⁴ Guillaume Baclin, Xavier Rousseaux, Laurence Bernard, *En première ligne. La justice militaire belge face à « l'incivisme » au sortir de la Première Guerre mondiale*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2010, p. 113.

⁴⁵ Philippe Salson, *L'Aisne occupée. Les civils dans la Grande Guerre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 180.

serment de préserver et protéger les secrets militaires. La nécessité pour le policier de rester distant et objectif est soulignée par le *Feldpolizeikommissar* Thoma dans ses lettres de recommandation rédigées pour les policiers de la 6^e armée à la fin du conflit, témoignant bien de l'importance de cette qualité, qui serait certainement perdue dans le cas d'une union⁴⁶. Sans doute de tels rapprochements, tout comme des relations amicales que les policiers ont pu nouer avec les occupés et occupées, ont-ils poussé l'*AOK 6* à rappeler ses policiers à l'ordre en janvier 1918 :

« Les officiers, fonctionnaires et soldats travaillant auprès de la *GFP* de la 6^e armée sont tenus de garder le secret sur les questions qui leur sont confiées pour traitement et celles dont ils ont connaissance par leurs activités officielles ; ils ne doivent pas divulguer ces informations à des personnes qui ne sont pas concernées par ces questions, à moins que cette divulgation ne soit requise par la question elle-même.
« Tous les objets et informations relatifs au service de renseignement et à la défense contre l'espionnage sont tenus secrets dans l'intérêt de la défense nationale ; leur mise à disposition ou leur divulgation à des personnes non impliquées dans le service met en danger la sécurité du *Reich* et entraîne une décision de justice pour trahison contre les secrets militaires selon la loi du 3.6.14 ou pour trahison contre l'État selon les articles 89 et 90 du code pénal impérial »⁴⁷.

De tels risques en ont peut-être dissuadé certains. Si ces relations naissent entre deux individus, elles se construisent donc également sous les regards réprobateurs de l'autorité occupante et des occupés qui condamnent publiquement toute forme de rapprochement, obligeant les protagonistes à entrer dans un double jeu entre sphère privée et sphère publique⁴⁸.

Sans tomber dans une vision purement opportuniste et caricaturale, entretenir des relations avec les occupés, au-delà des *Vertrauensleute*, offre aussi l'occasion aux policiers d'obtenir des informations sur certains individus, sur les habitudes des habitants, sur les endroits propices aux intrigues et actes délictueux. Parmi ces relations, les relations charnelles ou amoureuses font entrer d'autres femmes au cœur d'une toile relationnelle que les policiers construisent avec les membres de leurs bureaux. Les relations amoureuses entre membres de l'administration occupante et occupées sont d'autant plus spontanées que certains d'entre eux logent durablement dans les foyers des occupés parfois privés de référents masculins. Ils ont alors le temps d'instaurer des liens plus profonds avec civils tandis que s'opère un abaissement progressif des barrières morales et patriotiques.

De nombreux exemples nous confirment que plusieurs policiers entretiennent des liaisons amoureuses avec des occupées de plusieurs mois, voire de plusieurs années, d'autant que nombreux sont les policiers encore jeunes et célibataires. Leur connaissance, certes imparfaite et incomplète,

⁴⁶ BayHStA, Abt. IV, Munich, AOK 6, 856, *Dienstzeugnis par le FPK Thoma au policier Bredel*, AHQ, 14 novembre 1918.

⁴⁷ *Ibid.*, 847, *Dienstbefehl des Oberkommandos der 6. Armee*, 23 janvier 1918.

⁴⁸ Philippe Salson, « Peut-on faire une lecture sociale de l'expérience d'occupation ? », in James Connolly, e. a. (éd.), *En territoire ennemi. Expérience d'occupation, transferts, héritages (1914-1949)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018, p. 79.

parfois bancale, de la langue française favorise néanmoins la création de liens. Cette barrière de la langue une fois tombée, permet plus aisément la construction de rapports apaisés, et facilite les relations, non pas uniquement parce que l'on se comprend désormais, mais parce que l'on dépasse le stade de la « soumission hiérarchique » de l'occupé envers l'occupant qu'il ne comprend pas, pour tendre vers une relation plus égalitaire qui passe par la compréhension de l'autre. Si la naissance de telles relations est largement facilitée par le fait que les soldats ou membres de l'administration allemande logent chez l'habitant, de telles circonstances se présentent toutefois plus rarement dans le cas de policiers, dont certains occupent un logement indépendant. L'éclosion de sentiments, ou à tout le moins d'une certaine attirance pour l'autre pourrait également être limitée par le statut des policiers. Alors que les occupantes et les soldats peuvent d'un commun accord regretter la cruauté de la guerre, désespoir qui participe à leur rapprochement⁴⁹, les policiers quant à eux contribuent au sort particulièrement difficile que subissent les occupés et incarnent la « barbarie » allemande, l'occupant oppresseur, tandis que le « pauvre » soldat allemand subit son sort tout autant que l'occupé. Philippe Salson montre d'ailleurs dans son analyse du journal d'Henriette Moisson, étudiante de 19 ans habitant Origny-Sainte-Benoite dans l'Aisne, que celle-ci, si elle noue des relations avec les soldats allemands et découvre en eux une humanité qui l'amène à les apprécier, continue de rejeter la politique occupante, qui incarne la représentation initiale du Boche barbare⁵⁰.

Sans doute est-ce pour ces raisons que les policiers nouent davantage des relations avec les femmes belges et françaises qu'ils emploient, celles-ci ayant déjà dépassé la ligne tracée par la communauté nationale qui impose qu'une distance patriotique soit conservée à l'égard de l'Allemand. La fréquence des rencontres entre les policiers et les agentes a également pu participer au développement de sentiments, bien qu'il ne soit jamais possible de s'assurer de leur présence ni de définir avec certitude la nature même du lien. Plusieurs dossiers de femmes accusées après la guerre d'intelligence avec l'ennemi, pour la France, d'espionnage et de dénonciation pour la Belgique, font d'ailleurs état de telles relations, plus ou moins longues, plus ou moins intenses entre des policiers et des femmes occupées.

En territoires occupés, les femmes sont bien intégrées dans les bureaux de police, elles y sont mêmes indispensables parce que la retenue que nous avons pu observer de la part des policiers à l'égard des femmes les contraint à confier les missions qui impliquent un contact physique avec elles à des employées recrutées, dès lors, en dehors de leurs équipes. Ces femmes sont soit des Allemandes venant de l'empire, par exemple pour les tâches de secrétariat qui nécessitent une connaissance de la langue allemande, mais sont pour la plupart des auxiliaires originaires en zones occupées. Ces autochtones endossent essentiellement deux fonctions : celle de préposée aux

⁴⁹ Emmanuel Debruyne, *op. cit.*, p. 145, 128-133.

⁵⁰ Philippe Salson, *op. cit.*, p. 79.

fouilles corporelles et celle d'agente du contre-espionnage. C'est donc bien essentiellement parce que la police secrète a besoin de femmes que celles-ci sont engagées. S'il n'est pas possible d'affirmer que les femmes sont considérées à l'égal des hommes au sein des bureaux de police, nous pouvons en revanche assurer que certaines d'entre elles bénéficient des statuts les plus élevés en leur sein. Les agentes se voient également confier des missions équivalentes à celles des hommes. Par contre, les femmes impliquées dans le contre-espionnage sont l'objet de nombreux stéréotypes liés à leur genre et à leur occupation à la fois au sein des bureaux de police mais également — et surtout — au sein des sociétés occupées. La femme qui travaille pour la police secrète allemande est considérée comme l'amante des policiers et une femme aux mœurs légères tandis que les femmes qui entretiennent des relations plus ou moins durables et sérieuses avec les policiers allemands, sans pour autant être elles-mêmes au service du contre-espionnage, sont considérées comme des espionnes. Les quelques témoignages d'agents masculins que nous avons retrouvés dépeignent également les femmes de manière négative. L'avis des policiers eux-mêmes à l'égard des femmes qu'ils emploient ne nous est toutefois pas connu.

L'étude du fonctionnement interne et des missions des différents bureaux de police nous permet d'affirmer que le rôle des femmes au sein du contre-espionnage allemand ne se réduit certainement pas à celui que le portrait de l'espionne, femme fatale, à la fin du XIX^e siècle, leur attribue. Elles sont parfois au premier plan du démantèlement d'un réseau ou assistent aux interrogatoires menés par les policiers. Mais ces femmes, qui évoluent dans un monde où le masculin prime, peinent toutefois à s'impliquer lorsqu'aucune figure masculine ne les accompagne. En ce début de XX^e siècle, la femme est tenue d'entrer dans certains rôles qui lui sont attribués, dont celui d'épouse. Sans être nécessairement un élément secondaire d'une équipe, les femmes présentes au sein des bureaux y sont bien souvent — mais pas systématiquement — entrées en même temps que leur conjoint ou parce qu'elles sont devenues la conjointe d'un membre du bureau, policier ou agent. Ce n'est pas pour autant que les femmes n'intègrent la police que parce qu'elles y ont suivi un homme mais cette présence interroge de toute façon la motivation de ces agentes à faire partie de ces équipes. Ce n'est pas non plus pour autant qu'elles n'y sont pas actives de manière indépendante de leur conjoint, même si certaines missions sont menées en couple, ce qui permet toujours, en théorie, d'avoir davantage confiance en son partenaire de mission. Les femmes au sein de la police secrète allemande y jouent donc des rôles équivalents à leurs homologues masculins mais n'auront pas contre jamais accès au métier de policier, réservé quant à lui, aux hommes.

Élise Rezsöhazy

Lydia Oswald, une espionne de grande envergure ou un « mince chaînon » du renseignement nazi ?¹

Dr. Fabien Lostec
Université Rennes 2, TEMPORA

ABSTRACT

Although the study of the history of intelligence increasingly takes into account the involvement of women in the activities of the services, the case of Lydia Oswald remains fairly confidential. Thus, even more than for some of her more famous colleagues - Mata-Hari or Marthe Richer in particular - making the distinction between what is legend and what was the reality of Lydia Oswald's espionage activity is a major challenge for the historian of intelligence, as the reliable sources concerning her are few and difficult to exploit. Recruited during the inter-war period in a context of latent international tensions by the intelligence services of the Third Reich, her arrest gave rise to the construction of a legend by the press that requires a thorough revision. The present article thus proposes, through a cross-analysis of these articles and various archives, to paint a nuanced portrait of Lydia Oswald and her life as a spy.

Key words : Lydia Oswald – Spy - Inter-war period - Counter-espionage - Spanish Civil War - German Intelligence - Third Reich - Press - Archives

« Est-ce une espionne ? Une dame blonde est arrêtée en gare de Brest au moment où elle allait prendre le train pour Paris en compagnie d'un lieutenant de vaisseau². » C'est par cet entrefilet que *La Dépêche de Brest* évoque pour la première fois dans ses colonnes une affaire d'espionnage qui va retenir l'attention de la population pendant plusieurs semaines au printemps 1935 : l'affaire Lydia Oswald. Après avoir passé un peu plus d'un mois dans la cité du Ponant, cette femme est interpellée parce qu'elle est accusée d'avoir glané des informations militaires au profit de l'Allemagne

¹ Cet article approfondit et met à jour, à la lumière de nouvelles sources, notre papier : « Une espionne nazie en rade de Brest : l'affaire Lydia Oswald », *En Envor* [en ligne], 7, 2016.

² *La Dépêche de Brest*, 3 mars 1935.

nazie. Jugée en septembre suivant, avec deux officiers de la Marine suspectés d'être ses complices, elle est finalement condamnée à neuf mois de prison.

Longtemps sujet de cinéma, de presse, de littérature, voire de bande dessinée, le renseignement est entré dans le champ d'analyse des historiens depuis une vingtaine d'années³. Dans cette historiographie en développement, les femmes ne sont pas oubliées, du moins quand elles agissent lors des guerres mondiales. Évoluant certes en période de montée des fascismes mais en temps de paix, Lydia Oswald a peu retenu l'attention des spécialistes. Elle demeure donc dans l'ombre d'espionnes autrement plus célèbres, comme Mata Hari ou Marthe Richard. Comme ces dernières cependant, elle est entourée d'un certain nombre de stéréotypes qu'il faut déconstruire⁴. Selon un imaginaire genré dichotomique, les hommes qui travaillent dans le monde du secret se battent ou exercent des fonctions de commandement ; les femmes, elles, utilisent plus volontiers la séduction et la manipulation. « Parce que moins fortes physiquement, souvent dans des positions sociales moins hautes, les femmes sont structurellement du côté du caché, de l'intrigue » indique Érik Neveu⁵. L'image des espionnes est cependant plus ambiguë qu'il n'y paraît. D'un côté, elles sont présentées comme de bons éléments du fait de leur goût pour la conspiration, de leur capacité à contrôler leur sexualité et à ne pas attirer l'attention ; de l'autre, elles sont décrites comme étant inaptes à exercer une telle activité car irrationnelles, incapables de maîtriser leurs émotions et insuffisamment concernées par l'amour de la patrie⁶. Durant l'entre-deux-guerres, les femmes sont nombreuses dans les milieux du renseignement, leur présence étant notamment à corréluer avec l'essor des services secrets, lui-même lié à l'extension de l'appareil d'État, très importante depuis le XIX^e siècle. Le contre-espionnage français est alors aux mains de la police et de l'armée, la première étant notamment chargée d'assurer la surveillance des arsenaux et des établissements militaires⁷. Rivaux, ces services doivent néanmoins collaborer pour faire face à une menace hitlérienne particulièrement vive. Selon Olivier Forcade, le renseignement allemand est alors « un volet du réarmement clandestin du Reich et un moyen de contournement permanent du traité de Versailles⁸ ».

Les nazis ne sont cependant pas les seuls, et encore moins les

³ Sur Lydia Oswald, voir les BD jumelles signées Briac, *Quitter Brest*, Nantes, Sixto, 2015 et *Avel Reter*, Brest, Nadoz vor Embannadurioù, 2015. Sur l'historiographie de la question en France : Olivier Forcade, « Objets, approches et problématiques d'une histoire française du renseignement : un champ historiographique en construction », *Histoire, économie, société*, 2012/2, p. 99-110.

⁴ Voir par exemple Chantal Antier, Marianne Walle, Olivier Lahaie, *Les espionnes dans la Grande Guerre*, Rennes, Ouest-France, 2008.

⁵ Érik Neveu, « L'espionne », dans François Rouquet, Fabrice Virgili, Danièle Voldman (dir.), *Amours, guerres et sexualité*, Paris, Gallimard/BDIC/Musée de l'Armée, 2007, p. 86.

⁶ Alain Dewerpe, *Espion, une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 163.

⁷ Cette répartition fait suite à l'affaire Dreyfus. Auparavant, le contre-espionnage était exclusivement aux mains de l'Armée : Olivier Forcade, *La République secrète : histoire des services spéciaux français de 1918 à 1939*, Paris, Nouveau Monde, 2008, p. 23-31.

⁸ *Ibid.*, p. 280.

premiers, à s'intéresser à Brest, le second port militaire de France, derrière Toulon. La ville, qui compte un peu moins de 80 000 habitants, est notamment visitée par Andrée Lefebvre. Jugée à Paris en 1926, cette femme est condamnée à six mois de prison et 500 francs d'amende pour avoir espionné l'arsenal pour le compte d'un officier appartenant au MI6 britannique. Dans les années 1920 et 1930, plusieurs agents de renseignement soviétiques y sont également interpellés⁹. Dans un contexte international de plus en plus incertain, les communistes et les nazis sont incontestablement ceux qui suscitent la plus grande attention de la part du renseignement français. Reste que, par définition, les hommes et les femmes du secret ne laissent que peu de traces : ce qui posait problème aux policiers et aux juges à l'époque en pose également aujourd'hui aux historiens.

Il est certes toujours délicat de démêler la légende de la réalité quand on travaille sur les espions mais, ici, les difficultés sont encore plus importantes en raison du manque de sources. Impossible par exemple de consulter la minute de jugement et le dossier de procédure de Lydia Oswald, tous les deux détruits par les bombardements dont Brest a été la cible en 1944. Seuls quelques papiers, conservés au Dépôt central des archives de la justice militaire situé au Blanc (Indre), n'ont pas été brûlés, mais ils nous en apprennent peu sur l'affaire en tant que telle. La presse de l'époque est alors d'un grand secours. Les sites *Gallica* et *Retronews* recensent ainsi plus de 80 journaux publiés en France consacrant au minimum un article à Lydia Oswald — pour un total de près de 700 articles. Sans surprise, les papiers sont les plus nombreux lors des moments clés de l'affaire (arrestation et procès).

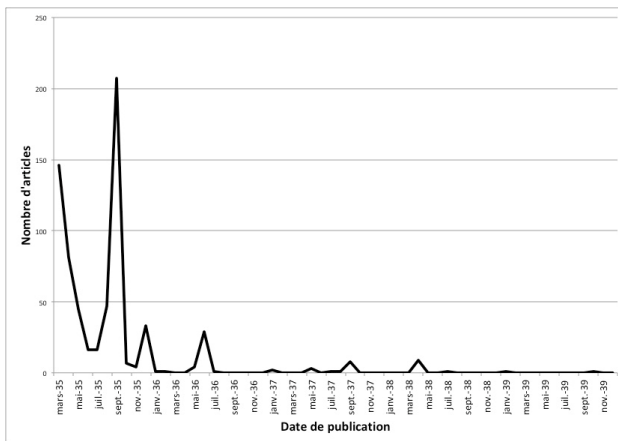


Fig 1 : Chronologie des articles consacrés à l'affaire Lydia Oswald dans la presse française

⁹ Roger Faligot, *Brest l'insoumise*, Brest, Éd. Dialogues, 2016, p. 436-440. Sur l'espionnage soviétique, voir notamment Georges Vidal, « L'affaire Fantômas (1932). Le contre-espionnage français et les prémices de la préparation à la guerre », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 119, 2013, p. 3-14.

Parmi tous ces journaux, trois se démarquent assez nettement par la précision des informations fournies. Il s'agit de *Paris-Soir*, *La Dépêche de Brest* et *L'Ouest-Éclair*, logiquement au cœur de notre étude. La vie de Lydia Oswald est également retracée dans une série d'articles publiés par le tabloïd britannique *The People*, à qui l'espionne livre ses souvenirs, dans le courant du mois de juin 1936. L'affaire prend effectivement une dimension internationale. Ainsi — et pour s'en tenir à la presse britannique —, le site *The British newspaper archive* fait référence à une soixantaine de papiers au sujet de Lydia Oswald, parus dans 27 journaux différents, entre mars et décembre 1935. Ces papiers paraissent aussi bien dans la presse nationale que dans la presse régionale, voire locale, de Belfast à Coventry en passant par Liverpool et de Dundee à Portsmouth en passant par Leeds. Certains titres sont éloquentes, comme celui du *Belfast News-Letter*, dans son édition du 2 décembre 1935 : « *Spy who fell love* » ou « L'espionne qui est tombée amoureuse¹⁰ ». On le perçoit facilement, la presse renseigne parfois davantage sur les représentations de l'espionne précédemment évoquée que sur l'activité réelle de Lydia Oswald. Surtout que certains journalistes sont profondément influencés par les images du roman d'espionnage, qui devient alors un genre à part entière. Les articles de presse peuvent être complétés utilement par les archives conservées au Service historique de la Défense de Vincennes ainsi que par les recherches de Roger Faligot aux National Archives de Londres et de Bernard Hautecloque aux Archives fédérales de Berne¹¹. Les documents consultés par les deux historiens concernent principalement la vie de Lydia Oswald après sa sortie de prison. Toujours suspectée d'être une espionne, elle est pistée par certains services de renseignement ouest-européens¹².

En rassemblant cette documentation, l'objectif de cet article est d'élargir et d'approfondir la connaissance de Lydia Oswald, même si son parcours ne peut, à certains moments, être écrit qu'en pointillés. Il s'agit d'étudier ses motivations et ses actions, tout en analysant l'image qui se dégage de l'espionne dans la presse de l'époque. Pour ce faire, nous commencerons par présenter l'itinéraire de Lydia Oswald avant qu'elle

¹⁰ *Belfast News-Letter*, 2 décembre 1935.

¹¹ Au SHD, voir les trois dossiers au nom de Lydia Oswald en 7 N2 2200/2 (1935-1938), 7 N2 2976/28 (janvier 1934-avril 1935) et 7 N2 2593/9 (1927-1937). Aux National Archives de Kew, le *Security Service* lui consacre un dossier en KV 2/3386. Aux archives fédérales de Berne, six procédures concernent Lydia Oswald : E4320B#1984/29#565 (Oswald, Lydia, 1906, archives du bureau du procureur général, Berne), E2200.41-04#1000/1678#38 (Oswald Lydia, archives de l'ambassade suisse à Paris), E2200.136-01#1000/182#70 (M. Otto Leuenberger, journaliste, et sa compagne Lydia Oswald, séjour au Japon, archives de l'Administration fédérale, Berne), E2001E#1000/1571#877 (Oswald, Lydia, 1906, Département des Affaires politiques), E2001C#1000/1534#3804 (Leuenberger Hans O., Zürich. Akten s. B.51.13.13 von 1935-36, Oswald Lydia, Administration fédérale, Berne), E2001C#1000/1534#3964 (Oswald Lydia, Frl. Akten s. B.32.21 von 1937-39, Administration fédérale, Berne).

¹² Roger Faligot, *op. cit.*, p. 798 ; Bernard Hautecloque, « Lydia Oswald, une Mata Hari venue de Suisse », *Société française d'histoire de la Police*, consulté le 11 novembre 2022, <http://www.sfhp.fr/index.php?post/2019/03/12/LYDIA-OSWALD-une-Mata-Hari-venue-de-Suisse>.

apparaisse sur les écrans radar du contre-espionnage français. Nous examinerons ensuite son activité à Brest et son procès. Une dernière partie retracera son parcours une fois le verdict tombé, en tentant notamment de savoir si elle baigne toujours dans le milieu du renseignement.

De Lydia Oswald à Miss Switzerland

Lydia Oswald est née le 13 septembre 1906 à Saint-Gall, en Suisse alémanique, d'un père suisse, Heinrich Oswald, et d'une mère allemande, Helena Kiesling¹³. Le premier est peintre en bâtiment — ou dessinateur — et la seconde ne semble pas exercer de profession. La modestie de son milieu d'origine oblige Lydia Oswald à travailler dès ses 14 ans, chez un pharmacien, où elle colle des étiquettes sur « des bouteilles d'une spécialité contre la neurasthénie¹⁴ ». Elle déclare ensuite avoir travaillé dans différentes « maisons de commerce » de son pays, tantôt comme vendeuse, tantôt comme secrétaire. Ses frères et sœurs suivent le même itinéraire : Manfred est employé dans une bonneterie, Mignon devient secrétaire à Genève et Léo s'engage dans la Légion étrangère française. Tous voient leur père quitter le foyer familial en 1923 puis errer d'un pays à l'autre avant de décéder, en 1931, dans un hospice algérois.

En 1925, alors qu'elle est âgée de 19 ans, Lydia Oswald devient fille au pair à Marseille. À partir de cet instant, elle ne cesse de migrer. On la retrouve en Italie puis en Algérie — où elle espère revoir son père ? —, comme mannequin. C'est dans ce pays qu'au printemps 1930, elle fréquente un riche arabe d'Orléansville. Les archives de police indiquent qu'elle a voulu épouser cet homme en affirmant être enceinte de ses œuvres. Elle se rapproche ensuite d'un journaliste, avec qui elle gagne Barcelone. Il semble également qu'elle ait tenté d'immigrer au Canada et aux États-Unis, qui l'auraient refoulée. Est-ce parce que les autorités américaines la suspectent déjà d'espionnage ? Lydia Oswald affirme plus simplement qu'elle n'avait pas de visa. Après un passage en Europe (Grande-Bretagne, Suisse), elle traverse de nouveau l'océan Atlantique. Elle aurait alors vécu aux États-Unis — à New-York et Los Angeles notamment —, au Mexique, au Guatemala et en Colombie. Ces différents voyages, et les aventures qui y sont liées, classeront par la suite la jeune femme au rang des « demi-mondaines ». Cette image épouse parfaitement celle de l'espionne, mêlant les stéréotypes du luxe et de la séduction¹⁵. Entretenue par des amants fortunés, Lydia Oswald est décrite comme une femme qui aime la vie facile, gagnant beaucoup d'argent sans faire beaucoup d'efforts.

Lydia Oswald revient en Europe en 1933, probablement à bord du *Champlain*. On la retrouve gravitant autour des cercles de la Société des

¹³ Sur le jeunesse de l'espionne, nous renvoyons à Bernard Hauteclouque, *op. cit.*

¹⁴ *Paris-Soir*, 17 mai 1936.

¹⁵ Dans l'imaginaire collectif, les espionnes sont forcément des « femmes de petite vertu », l'espionnage des femmes étant jugé contraire à la morale : Chantal Antier, « Espionnage et espionnes de la Grande Guerre », *Revue historique des armées*, 247, 2007, p. 42-51.

nations, à Genève, où elle est surnommée *Miss Switzerland*¹⁶. Issue de ce carrefour linguistique qu'est la Suisse, elle manie plusieurs langues — le français, l'anglais, l'allemand et, dans une moindre mesure l'italien et l'espagnol —, ce qui est un atout dans l'univers cosmopolite de la SDN, particulièrement propice à l'espionnage¹⁷. C'est d'ailleurs cette maîtrise des langues qui explique en partie son recrutement par l'*Abwehr*, en 1934.

Il est difficile de dire quels sont les ressorts de l'engagement de Lydia Oswald, entre l'argent, la volonté de s'extraire de sa vie ordinaire, le goût de l'aventure et l'idéologie. Aucune trace de politisation n'est toutefois perceptible dans le parcours de la jeune femme à cette époque, ce qui aurait tendance à valider les autres hypothèses. De la même façon, Marianne Walle souligne que les motivations des agents recrutés par le renseignement allemand

« sont essentiellement financières, y compris chez [ceux] des pays neutres, motivations auxquelles s'ajoute parfois le plaisir de tramer des intrigues ou de participer aux grands événements du monde¹⁸. »

Il est également difficile de connaître précisément l'agent qui recrute Lydia Oswald. La seule piste que nous pouvons suivre en l'état des recherches est celle de Roger Faligot, qui indique qu'il s'agit d'un « pseudo-journaliste allemand suivant les consignes du colonel Otto Ehinger du poste de l'*Abwehr* à Stuttgart¹⁹ ». Dans son ouvrage sur *Les espionnes du XX^e siècle*, Raymond Ruffin indique que Lydia Oswald devient ensuite l'élève de la célèbre Elsbeth Schragmüller, dite *Fräulein Doktor*²⁰. Sorte d'icône de l'espionnage féminin, cette femme a suscité un grand nombre de légendes. Pierre Bouchardon, le juge d'instruction militaire qui a instruit le procès de Mata Hari, mais qui n'a jamais rencontré Elsbeth Schragmüller, en dresse un portrait pour le moins singulier :

« Elle fume des cigarettes russes et montre complaisamment ses mollets en croisant ses jambes [...]. Nul ne discute ses ordres qu'elle ne répète jamais... Les colonels lui parlent la main à la visière de leur casquette et talons joints [...]. De temps en temps, elle joue avec un Browning qu'elle tire de sa poche ou bien elle caresse, d'une main lourdement chargée de bagues, le pommeau d'une cravache²¹. »

Simultanément effrayante et attirante, cette femme qui commande aux hommes est, selon Alain Dewerpe, un « fantasme masochiste²² ». Au-delà des représentations, on sait qu'Elsbeth Schragmüller joue un rôle important

¹⁶ Notons que certains journalistes indiquent que Lydia Oswald pénètre les milieux de la SDN en septembre 1934, alors qu'elle a déjà été recrutée.

¹⁷ Bernard Hauteclouque, art. cité. Lydia Oswald déclare également s'être initiée aux langues dans sa jeunesse, après ses journées de travail : *Paris-Soir*, 17 mai 1936.

¹⁸ Marianne Walle, « Fräulein Doktor Elsbeth Schragmüller », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 232, 2008, p. 52.

¹⁹ Roger Faligot, *op. cit.*, p. 798.

²⁰ Raymond Ruffin, *Les espionnes du XX^e siècle*, Chaintreaux, France-Empire Monde, 2013, p. 42.

²¹ Pierre Bouchardon, *Souvenirs*, Paris, Albin Michel, 1953, p. 296-297.

²² Alain Dewerpe, *op. cit.*, p. 164.

au sein du centre de renseignement allemand de Bruxelles lors de la Première Guerre mondiale. On sait notamment qu'elle forme un certain nombre d'espions au centre de renseignement d'Anvers, dont Mata Hari. Le scénario proposé par Raymond Ruffin ne peut cependant être accepté car Elsbeth Schragmüller suit une carrière universitaire après la guerre, jusqu'à son renvoi en 1934, à la suite de l'affaire Rohm — son père et son frère sont fusillés durant la nuit des Longs Couteaux — et son décès en 1940. Aucune source sur l'affaire Oswald ne mentionne d'ailleurs explicitement cette femme.

Bien plus, après son arrestation, la jeune espionne déclare avoir été formée par un certain « Major Gompart », à Lindau (Bavière), sur les bords du lac de Constance²³. Dans cette ville se trouve un centre de renseignement allemand, annexe du centre de Stuttgart, réservé à la formation des agents féminins. Très proche du lieu de naissance de Lydia Oswald, il recrute presque exclusivement à l'intérieur des frontières helvétiques²⁴. La jeune femme y aurait été formée durant trois semaines, lors du printemps 1934. Si cette période peut paraître relativement courte, elle est très fréquente à l'époque²⁵. La future espionne apprend alors à manier les codes et les encres sympathiques. Elle s'entraîne à la reconnaissance des armes et étudie la topographie, ainsi que les techniques de transmission.

À l'ombre de la croix gammée

Sans être isolée, Lydia Oswald est, comme beaucoup d'espionnes, une femme seule et sans d'enfants. Cette situation facilite son immersion à Brest, alors qu'elle est déjà suivie par les services de contre-espionnage français depuis plusieurs mois. Ces derniers décident de l'appréhender au début du mois de mars 1935. Placée en garde à vue, la jeune fille doit alors répondre de ses actes devant un juge d'instruction.

Après sa formation, Lydia Oswald est très vite envoyée en mission. Elle se rend notamment à Londres et à Paris où, en juin 1934, elle essaye de se faire recruter par le 2^e bureau de l'état-major de l'armée, c'est-à-dire par le service de renseignement militaire. Celui-ci place immédiatement la jeune femme sous surveillance et alerte la Sûreté nationale, qui diffuse son signalement à tous ses personnels²⁶. Des agents en poste à Genève sont notamment chargés de recueillir des renseignements sur elle²⁷. Les ports militaires français semblent être une cible privilégiée puisque Lydia Oswald fait un court séjour à Toulon avant de se rendre à Brest. Les velléités nazies expliquent bien évidemment de telles missions dans les arsenaux français, mais le fait que l'*Abwehr* soit dirigée par l'amiral Canaris — un ancien sous-

²³ Bernard Hauteclouque, art. cité.

²⁴ Henri Navarre, *Le service de renseignements 1871-1944*, Paris, Plon, 1978, p. 89.

²⁵ Marianne Walle, art. cité, p. 55 ; Sébastien Laurent, art. cité, p. 283.

²⁶ Lorsque le 2^e bureau est informé de menées d'espionnage qui visent directement les forces armées ou les établissements militaires, il doit immédiatement en informer la Sûreté générale ou la préfecture de Police : Georges Vidal, art. cité, p. 4.

²⁷ Bernard Hauteclouque, art. cité.

marinier – depuis le début de l’année 1935 est également à prendre en compte. Toujours est-il que c’est dans le train qui la mène dans le Finistère depuis Paris que l’espionne, qui se présente alors comme une journaliste en reportage, se rapproche d’un enseigne de vaisseau de 29 ans, René Guignard. Est-ce que cette rencontre ne doit rien ou, au contraire, tout au hasard ? Lydia Oswald affirmera par la suite que son agent traitant lui avait remis une photographie de Guignard, en lui donnant l’ordre de le séduire²⁸.

Une fois arrivée dans la cité du Ponant, à la fin du mois de janvier 1935, la jeune femme s’installe à l’hôtel *Le Continental*, en renseignant sa véritable identité. Après son arrestation, certains journalistes pensent qu’Oswald est un nom d’emprunt. « Usant de stéréotypes déformants reposant sur l’obsession de l’occulte et du complot » selon les termes de Sébastien Laurent, ils cherchent vraisemblablement à amplifier le caractère mystérieux de l’affaire en même temps qu’ils doutent de la façon de procéder de l’espionne, qu’ils assimilent à de la désinvolture²⁹. Ainsi, dans *La Dépêche de Brest* du 4 mars 1935, on peut lire que

« Les pièces d’identité trouvées en possession de l’inculpée et son passeport portent bien le nom d’Oswald, comme elle prétend se nommer, mais certaines irrégularités, notamment sur son lieu de naissance, permettent de croire qu’Oswald est un nom d’emprunt, pris pour cacher sa véritable identité et peut-être cache-t-elle aussi sa véritable nationalité³⁰ ».

La presse insiste également sur le luxe de l’hôtel, ainsi que sur l’importance des pourboires que la jeune femme aurait laissés au personnel de l’établissement, confirmant les clichés sur l’espionne³¹. Lydia Oswald fréquente alors plusieurs restaurants, cafés et boîtes de nuit de la ville, en compagnie de René Guignard. C’est grâce à lui qu’elle parvient à se rendre sur le croiseur *Émile Bertin*. L’enseigne de vaisseau devant appareiller pour les Antilles, la jeune femme devient la maîtresse de l’un de ses amis, lui aussi âgé de 29 ans, le comte et lieutenant Jean de Forceville. Le couple dîne fréquemment au restaurant et se rend à plusieurs reprises dans l’appartement de l’officier, rue d’Aiguillon. Surtout, Forceville fait à son tour monter Lydia Oswald à bord d’un navire de guerre en cours de construction : le croiseur *La Galissonnière*. Les deux bâtiments visités par l’espionne sont alors des fleurons de la Marine française. Lancés en 1933, ils sont équipés d’un armement de neuf pièces de 152 mm et de 6 tubes lance-torpilles de 550 mm. Mais c’est surtout l’expérimentation à Brest d’une nouvelle torpille guidée par radio sans fil qui semble intéresser l’*Abwehr*. En 1936, Lydia Oswald déclarera au journal *The People* : « J’étais chargée d’obtenir des informations sur l’armement des croiseurs *Émile Bertin* et *La Galissonnière* équipés de “canons secrets” et d’un nouveau lance-torpilles ».

Après avoir passé un mois à proximité de l’arsenal brestois, Lydia

²⁸ *Paris-Soir*, 17 mai 1936.

²⁹ Sébastien Laurent, « Le service secret de l’État », Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l’État*, Paris, La Découverte, 2000, p. 275.

³⁰ *La Dépêche de Brest*, 4 mars 1935.

³¹ Voir par exemple *La Dépêche de Brest*, 3 mars 1935.

Oswald décide d'effectuer un voyage de plusieurs semaines à l'étranger avec son amant. D'après Henri Navarre, c'est un dénommé Gassmann qui informe les autorités françaises de ce projet. Membre de l'*Abwehr*, cet Autrichien opposé aux nazis travaille en réalité pour le contre-espionnage français depuis 1932³². Le comportement de la jeune femme et sa fréquentation exclusive des militaires ayant renforcé leurs soupçons, l'inspecteur Linas — venu spécialement de la rue des Saussaies (Paris) — et le commissaire spécial Cadet décident de ne pas lui offrir un éventuel billet sans retour³³. L'interpellation a lieu en gare de Brest, le 2 mars 1935 au matin, alors que le couple s'apprêtait à monter dans un train en direction de la capitale. Recouverte de papillons multicolores, la valise de la jeune femme témoigne des nombreux voyages effectués par cette dernière en Europe et en Amérique. En la fouillant, les policiers mettent la main sur une partie de la correspondance de l'espionne et sur un questionnaire portant sur les navires de guerre. Influencés par un imaginaire très genré, les journalistes y voient un document censé pallier son manque de connaissances techniques³⁴.

Par la suite, Lydia Oswald et Jean de Forceville sont placés en garde à vue. Le questionnaire ne laissant aucun doute sur ses relations avec l'Allemagne, la jeune femme aurait été contrainte de « reconnaître qu'elle se trouvait bien au service de ce pays mais elle aurait déclaré cependant avec force qu'elle ne lui avait encore jamais livré aucun renseignement [...] »³⁵. Les informations recueillies par les journalistes semblent cette fois brouiller leurs représentations sexuées. En effet, les aveux passés par la jeune femme ne l'empêchent pas de demeurer très calme. À l'inverse, Forceville s'affole lorsqu'il apprend qu'il a été séduit par une espionne au service de l'Allemagne. Dans l'*Ouest-Éclair* du 5 mars 1935, un journaliste indique que

« Ce lieutenant de vaisseau, qui appartient à une vieille famille et jouit d'une grosse fortune personnelle, s'était malheureusement laissé séduire par le charme de l'espionne, à laquelle il était attaché par un sentiment profond. Des projets d'avenir auraient même été échafaudés entre eux, et Lydia Oswald se donnait volontiers comme la fiancée de cet officier »³⁶.

Touché dans son honneur d'officier, Jean de Forceville manifeste même l'intention de se suicider, ce qui lui vaut d'être placé en observation à l'hôpital maritime³⁷. Non seulement les espionnes jouent de leur charme pour

³² Roger Faligot, *op. cit.*, p. 441-442.

³³ Le renseignement et le contre-espionnage ont connu des tribulations après l'Affaire Dreyfus et la création d'une Sûreté générale en 1899, qui prit en charge le contre-espionnage. Les militaires du Service des renseignements continuèrent d'instruire les dossiers mais, n'étant pas agents/officiers de police judiciaire, ils se virent affecter (comme avant l'Affaire Dreyfus d'ailleurs) deux agents de la Sûreté pour les enquêtes : Gaby Aron-Castaing, *Soldats sans uniforme. La répression policière de l'espionnage et de la trahison, de l'Affaire Dreyfus à 1945*, Paris, Nouveau Monde, 2017.

³⁴ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

³⁵ *L'Ouest-Éclair*, 4 mars 1935.

³⁶ *Ibid.*, 5 mars 1935.

³⁷ *Ibid.*, 4 mars 1935. Peut-être faut-il également voir dans ce geste l'aversion qu'ont longtemps eu les officiers pour l'espionnage : Alain Dewerpe, « La République a-t-elle besoin d'espions ? », Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert (dir.), *op. cit.*, p. 141-142.

obtenir des renseignements, mais elles dévirilisent les hommes qu'elles piègent : Lydia Oswald renvoie ainsi le militaire à des traits de caractère habituellement associés au sexe féminin, tels que la faiblesse, la crédulité et l'absence de contrôle des émotions. Paradoxalement, ce sont ces caractéristiques, ajoutées à la renommée de la famille de l'officier et au manque apparent de mobiles, notamment financiers, qui incitent les policiers à très vite mettre Forceville hors de cause.

De son côté, l'espionne demeure en garde à vue jusqu'au matin du 3 mars 1935. Ses complices ayant sans doute été informés de son arrestation, ils ne lui envoient plus aucun courrier à partir de cette date. Comme tous les agents de renseignement repérés, Lydia Oswald ne peut espérer être soutenue par ses employeurs, qui cherchent avant tout à ne pas se compromettre : elle doit donc affronter l'instruction seule. Celle-ci est confiée au juge d'instruction près le conseil de guerre maritime. Tout d'abord enfermée à la prison civile du Bouguen, la jeune femme rejoint donc logiquement la prison militaire de Pontaniou, à Recouvrance. Même si elle semble relativement bien supporter son emprisonnement, elle souffre néanmoins du contraste qui existe entre ces lieux et les milieux qu'elle a fréquentés les années précédentes. « La seule chose qui la chagrine, c'est la présence dans ce lieu de repos de certains parasites évidemment désagréables pour une personne aussi raffinée » peut-on lire sous la plume d'un journaliste³⁸. Signe qu'elle est perçue comme une prisonnière exceptionnelle, lorsqu'un incendie se déclare à Pontaniou le 18 juillet 1935, *L'Ouest-Éclair* prend soin de préciser que « les détenus, parmi lesquels l'espionne Lydia Oswald, ont dû être évacués ». La Suissesse est alors confiée à la garde des femmes des surveillants, réfugiées dans le lavoir de l'établissement³⁹.

Dans la presse, l'affaire Oswald est, au moins dans un premier temps, considérée comme importante. Dans cette ville moyenne qu'est Brest, sa résonance est très forte :

« L'affaire d'espionnage découverte à Brest continue à défrayer toutes les conversations. Depuis trois jours, il n'est plus bruit dans Brest que de Lydia Oswald, la blonde espionne, et de son jeune et distingué ami, le lieutenant de vaisseau. Les à-côtés romanesques de cette affaire qui pourrait évidemment inspirer un scénariste, ont suscité tout particulièrement l'intérêt du public. Celle-ci doit cependant être prise plus au sérieux, et chaque jour voit la culpabilité de l'espionne se préciser de plus en plus⁴⁰. »

Pour les journalistes brestois, la ligne de crête séparant la fiction de la réalité est relativement étroite. Leurs représentations sont influencées par les grandes figures du roman populaire de l'entre-deux-guerres, comme celle de Fantômas, dont les aventures sont adaptées sur grand écran⁴¹. Un article

³⁸ *L'Ouest-Éclair*, 9 mars 1935

³⁹ *Ibid.*, 19 juillet 1935.

⁴⁰ *Ibid.*, 6 mars 1935.

⁴¹ Dominique Kalifa, *Tu entreras dans le siècle en lisant Fantômas*, Paris, Vendémiaire, 2017. Les aventures de Fantômas sont diffusées en feuilletons dans la presse de l'époque, et notamment dans *La Dépêche de Brest*.

publié dans *La Dépêche de Brest* précise ainsi que, pour dissuader les curieux amassés devant le palais de justice de la photographe, Lydia Oswald dissimule son visage dans une écharpe de soie. Quelques minutes plus tard, « la “belle inconnue” se masqua encore le visage... à la manière de Fantômas. » Mais si les journalistes sont persuadés que cette affaire est d'importance, ce n'est pas tant en raison du visage caché de l'espionne que du « mystère absolu dont on entoure les recherches ». Même si les précautions prises pour que rien ne filtre de l'instruction les agacent, nombreux sont ceux qui indiquent qu'une enquête bien menée devrait permettre d'opérer un vaste coup de filet parmi les agents de renseignement à la solde de l'Allemagne. Dans le même temps, ce manque d'informations, qui peut aussi être amplifié par les journalistes pour mettre en avant leur capacité d'investigation, laisse le champ libre aux rumeurs.

Les services de la Sûreté nationale effectuent tout d'abord un certain nombre de recherches en France et à l'étranger pour retrouver la trace des agents dont le nom et le numéro de boîte postale ont été relevés dans la correspondance de Lydia Oswald. Ils découvrent que tout son courrier lui était adressé en recommandé et que, peu avant son arrestation, elle a envoyé deux télégrammes et quatre lettres par express à Paris et en Suisse⁴². Les policiers mettent notamment la main sur un message écrit en allemand par un certain « doktor », de Leipzig, qui la remercie pour les renseignements qu'elle lui a fournis. Un autre agent de l'Allemagne lui fait parvenir un message codé depuis Genève, qui contient notamment cette phrase : « Merci pour les œufs de la poule d'Émile, mais il s'occupe des tuyaux. » Remerciée pour les informations qu'elle a transmises sur l'*Émile Bertin*, Lydia Oswald serait ici invitée à obtenir davantage de renseignements sur les torpilles. Tous ces éléments mettent à mal la défense de l'inculpée, tout comme le mandat de 5 000 francs qui lui est envoyé depuis la Suisse⁴³.

Outre sa correspondance, ce sont les déplacements effectués par la jeune femme depuis son installation sur les rives de la Penfeld qui interrogent les policiers. Les journalistes précisent en effet qu'elle s'est absentée pendant une semaine pour se rendre à Paris, en compagnie de Jean de Forceville, afin d'assister au bal des anciens élèves de l'École navale de Brest⁴⁴. La question se pose alors de savoir si elle en a profité pour entrer en contact avec son agent traitant, qui lui aurait donné des instructions ou aurait recueilli les renseignements en sa possession. Si le journaliste qui relate l'arrestation à Paris de l'« un des principaux chefs de l'espionnage allemand en France » dans *L'Ouest-Éclair* du 11 avril 1945 indique qu'aucune corrélation ne semble exister entre cette affaire et l'affaire Oswald, il prend néanmoins le soin de préciser que « le fait reste possible⁴⁵ ». De la même manière, les

⁴² *La Dépêche de Brest*, 4 mars 1935.

⁴³ *L'Ouest-Éclair*, 7 mars 1935. Cette somme, qui correspondrait au salaire mensuel de l'espionne, est relativement importante à l'époque. À titre d'exemple, un manœuvre gagne un peu plus de 600 francs par mois, un juge débutant un peu plus de 1 800 francs par mois et un lieutenant-colonel 4 300 francs par mois.

⁴⁴ *La Dépêche de Brest*, 3 mars 1935 ; *L'Ouest-Éclair*, 4 mars 1935.

⁴⁵ *L'Ouest-Éclair*, 11 avril 1935.

enquêteurs veulent en savoir davantage sur le séjour effectué par le couple à Saint-Malo, notamment chez un officier de la Marine. Les recherches menées sur place ne permettent pas d'engager de quelconques poursuites à l'encontre de ce militaire. Mais elles permettent de retrouver la trace d'une danseuse travaillant dans un établissement des vieux quartiers de la ville, que le couple a fréquenté lors de son passage. Surtout, cette jeune femme porte un nom à consonance germanique et rejoint Brest quelques heures seulement après Lydia Oswald et Jean de Forceville. Elle paraît d'autant plus suspecte qu'avant de quitter Saint-Malo, elle a envoyé deux colis à une adresse qui « mentionnait un nom à consonance étrangère et une ville de la frontière de l'Est⁴⁶. » Quelque temps plus tard, on découvre qu'elle transmettait des pots de confiture vides et des bas de soie usagés à sa mère⁴⁷. Quant à la Suisse, elle serait soi-disant venue « dans le simple but de donner un tour de chant dans un cabaret [...] »⁴⁸.

L'affaire d'espionnage se double d'une affaire de stupéfiants. Au moment de l'interpellation en gare de Brest, les policiers ont en effet saisi de l'opium, ainsi qu'un matériel de fumeur, dans la valise de Forceville. Lors d'une perquisition, un kilo de la même drogue est retrouvé à son domicile, dissimulé dans des bouteilles de porto⁴⁹. Dès lors, certains journalistes affirment que l'opium était utilisé par l'espionne pour faciliter les confessions de l'officier. C'est ce que celle-ci laissera entendre, dans ses « confidences » à la presse anglaise, en déclarant qu'« un homme sous l'influence de l'alcool ou de la drogue est plus susceptible de perdre le contrôle de lui-même, de parler avec moins de précaution⁵⁰. » Sans nier la désinhibition provoquée par l'opium, Lydia Oswald cherche ici à construire son propre mythe. Il apparaît plus simplement que ce produit était très diffusé dans les milieux de la Marine. Un certain nombre de militaires étaient des fumeurs réguliers, notamment ceux s'étant rendus en Extrême-Orient, comme Forceville. Enfin, la presse se fait l'écho de la déposition des voisins du lieutenant de vaisseau, qui déclarent avoir vu une voiture s'arrêter devant leur immeuble, vers 2 h 30, la nuit précédant la tentative de départ du couple. Lydia Oswald serait descendue dans la rue et aurait remis un paquet au chauffeur de l'automobile, la discussion se tenant en langue étrangère. En réalité, le véhicule n'est autre que le bus pris par les amants pour rejoindre la gare de Brest, non pas à 2 h 30 mais à 5 h 30⁵¹.

Toutes ces rumeurs ne résistent pas à l'épreuve de l'instruction, qui ne permet pas de faire tomber les réseaux d'espionnage allemands. D'ailleurs, plusieurs mois après le début de l'affaire, la presse constate que « la montagne a accouché d'une souris ! » Toutefois, selon le côté où l'on se place, les raisons de cet échec diffèrent, entre une presse trop bavarde et des

⁴⁶ *Ibid.*, 7 mars 1935.

⁴⁷ *Ibid.*, 8 mars 1935.

⁴⁸ *Ibid.*, 18 mars 1935.

⁴⁹ *Ibid.*, 7 mars 1935.

⁵⁰ Bernard Hauteclouque, art. cité.

⁵¹ *L'Ouest-Éclair*, 9 mars 1935.

policiers trop secrets⁵². Lydia Oswald n'est alors plus décrite comme une espionne de grande envergure mais comme un « mince chaînon » du renseignement allemand.

Lydia Oswald face à ses juges : un procès de genre

Assise sur le banc des accusés aux côtés de René Guignard, revenu des Antilles, et de Jean de Forceville, Lydia Oswald est jugée pour délit d'espionnage par un tribunal exclusivement formé d'hommes : le conseil de guerre maritime de Brest. Cette composition influence les débats, marqués par la différenciation des sexes. Comme la plupart des criminelles jugées, l'accusée est en effet une « éternelle victime » et une « éternelle coupable »⁵³.

Le procès de Lydia Oswald débute le 10 septembre 1935. Le tribunal est alors présidé par un capitaine de vaisseau, Franquet, assisté d'un capitaine de frégate, de trois capitaines de corvette et de deux lieutenants de vaisseau. C'est donc à sept hommes, auxquels il convient d'ajouter le commissaire du Gouvernement, que Lydia Oswald doit faire face. Lors du premier jour d'audience, le service d'ordre est relativement important puisqu'aux habitués marins en armes alignés au fond du prétoire, il faut ajouter seizegendarmes maritimes, « casqués et armés », aux abords de ce dernier.

Cependant, comme l'indique un journaliste, « l'ambiance ne se crée pas » et toutes ces précautions sont inutiles : il n'y a en effet « personne sous la voûte, personne sur les marches de pierre qui donnent accès au tribunal maritime [...] »⁵⁴. Le désintérêt des Brestois pour ce procès s'explique très largement par les informations transmises dans la presse avant le jugement. Les articles insistent notamment sur la faible valeur des renseignements transmis par l'espionne aux Allemands. Le fait même que l'accusé soit une femme semble provoquer des réactions à double détente. Alors que, dans un premier temps, il participe à amplifier la curiosité de la population, dans un second temps, il tend à reléguer l'affaire au rang de l'anecdote. On le perçoit dans un certain nombre de papiers qui continuent d'insister sur le sérieux de l'affaire mais aussi dans ces quelques lignes, parues le 9 septembre 1935. Selon leur auteur, comparée à d'autres affaires d'espionnage, celle de Lydia Oswald

« n'apparaît pas comme étant de toute première importance. L'agent direct avec laquelle telle puissance étrangère est en relation est ici une femme. Toute intelligente que soit celle-ci, on ne peut pas supposer que les renseignements qu'elle aurait de fait [...] transmis à l'Allemagne ne

⁵² *Ibid.*, 9 septembre 1935.

⁵³ Frédéric Chauvaud, Gilles Malandain (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009. Sur l'ambiguïté des relations femmes/justice, voir également Christine Bard et al. (dir.), *Femmes et justice pénale XIX^e-XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

⁵⁴ *L'Ouest-Éclair*, 11 septembre 1935.

peuvent pas être comparés à ceux qu'un officier directement en rapport avec une puissance étrangère a pu vendre⁵⁵. »

Surtout, les Brestois se désintéressent de l'affaire parce qu'ils sont passés à autre chose. Il faut dire qu'entre l'arrestation et le procès de Lydia Oswald, le contexte social est particulièrement tendu. Lorsqu'en juillet 1935, le gouvernement Laval décide, pour sortir la France de la crise économique, d'augmenter les impôts tout en diminuant les salaires d'environ 10%, les 6 000 ouvriers de l'arsenal se mettent en grève. Et lorsqu'ils demandent le retrait des forces de l'ordre de leur lieu de travail, de violents affrontements éclatent entre le 6 et le 8 août, provoquant la mort de trois d'entre eux⁵⁶. Au total, seules 16 personnes sont venues assister à l'audience, dont 10 femmes souligne un journaliste de *La Dépêche de Brest*⁵⁷. Cette précision est importante, comme si l'auteur soulevait une anomalie consistant à voir des femmes s'intéresser aux questions politiques et militaires. La présence des femmes diminue la solennité de l'instant et fait du procès un divertissement. De manière plus large, on retrouve ici tout un imaginaire lié aux tricoteuses de la Révolution française, quand la foule est assimilée au registre de l'irrationnel et du féminin. Déjà réduite, l'assistance est absente pour le second jour des débats. « Pas un curieux, pas même une femme ! Aussi, M. le commissaire Huau avait-il décommandé le service d'ordre assez important qui fonctionnait la veille » relève *L'Ouest-Éclair*⁵⁸. Le huis clos a sans doute aussi dissuadé le public de se rendre au tribunal.

Requis par le commissaire du Gouvernement, ce huis clos complique encore un peu plus la tâche des journalistes. Il est adopté à l'unanimité par le tribunal, conformément à l'article 143 du Code de justice militaire. Cet article précise que « le huis clos doit être prononcé dans les affaires dont la divulgation peut être dangereuse pour les mœurs ou l'ordre public et préjudiciable à la défense nationale⁵⁹. » Seuls peuvent suivre les débats les représentants du ministère de la Marine et du préfet maritime, le sténodactylographe de la Marine, le commissaire spécial de la gare de Brest et les membres du Parquet. Quant aux 15 témoins convoqués dans cette affaire – essentiellement des témoins de moralité cités par la défense –, ils sont appelés à la barre les uns après les autres. Ils n'assistent donc pas à l'interrogatoire des prévenus et, avant cela, à la lecture de l'acte d'accusation, long d'une centaine de pages⁶⁰. Après l'audition des témoins, le commissaire du Gouvernement prononce son réquisitoire et les avocats de la défense effectuent leurs plaidoiries.

Avant d'être évacués de la salle, les journalistes assistent à un moment-clé du procès : l'entrée des prévenus dans le box des accusés. Certains voient Lydia Oswald pour la première fois. L'idée qu'ils s'étaient

⁵⁵ *Ibid.*, 9 septembre 1935.

⁵⁶ Roger Faligot, *op. cit.*, p. 447 *sqq.*

⁵⁷ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

⁵⁸ *L'Ouest-Éclair*, 12 septembre 1935.

⁵⁹ *Ibid.*, 11 septembre 1935.

⁶⁰ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

faite d'elle ne correspond pas toujours à la réalité, notamment parce que l'accusée est, d'après eux, assez éloignée des clichés attachés à la figure de l'espionne, toujours entremêlés à celle de la femme fatale. Quelque temps auparavant, on pouvait ainsi mesurer la déception du correspondant de *L'Ouest-Éclair* lorsqu'il notait que les cheveux de la Suissesse ne sont pas blonds mais châtain clair⁶¹. De fait, la physionomie de Lydia Oswald est particulièrement scrutée, bien plus en tout cas que celle de ses co-inculpés. On peut ainsi lire que l'espionne est

« toujours svelte et sportive dans ce tailleur marron qui lui moule exactement le buste, et qu'elle a conservé pendant les six mois de sa détention. Elle est coiffée de son éternel petit feutre de même couleur qui caracole gracieusement sur ses cheveux ondulés. Peut-être a-t-elle maigri un peu... si peu ! Son profil aigu est éclairé par un sourire d'une jeunesse extrême. Sur la peau colorée au niveau des pommettes, aucune trace de fards. Les lèvres sont vermeilles⁶². »

Ailleurs, on apprend que « sa chevelure, qui avait poussé durant sa détention, a repris contact avec les ciseaux et le fer à friser⁶³. » Au-delà des descriptions physiques, l'image de la jeune femme apparaît relativement ambiguë dans les articles qui lui sont consacrés, témoignant du trouble que suscite la femme criminelle chez les journalistes qui, comme les juges, sont tous ou presque des hommes.

D'un côté, en la disant essentiellement préoccupée par son apparence et « suprêmement élégante », les journalistes décrivent une femme qui respecte parfaitement les représentations de genre⁶⁴. Sa coquetterie est en adéquation avec les traits de caractère naturellement prêtés au sexe féminin. Belle mais inconséquente, séduisante mais irresponsable, elle serait dépassée par ses missions d'espionnage, forcément trop lourdes pour une femme. Dès lors, les journalistes mentionnent les signes qui, dans son attitude, laissent transparaître une certaine fragilité, voire une certaine faiblesse. L'un d'eux pense avoir aperçu ses doigts qui « tremblaient un peu d'incertitude et d'angoisse ». Quelques lignes plus bas, le même indique qu'« on crut que Lydia laisserait échapper des larmes. Ce n'était qu'une fausse alerte⁶⁵. » Les tribunaux militaires, à l'image des cours d'assises étudiées par Frédéric Chauvaud, semblent « exiger des pleurs », surtout lorsque les accusées sont des femmes⁶⁶. Les sourires de la Suissesse sont aussi mentionnés, comme s'ils démontraient son incompréhension de la gravité des faits et des enjeux du procès.

D'un autre côté, le corps de l'espionne ayant servi à obtenir des renseignements, il est considéré comme une arme : « c'est par le sexe que les armes des faibles peuvent ne pas être de faibles armes » précise ainsi Érik

⁶¹ *L'Ouest-Éclair*, 6 mars 1935.

⁶² *Ibid.*, 11 septembre 1935.

⁶³ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

⁶⁴ *L'Ouest-Éclair*, 11 septembre 1935.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Frédéric Chauvaud, *La chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises, 1881-1932*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 204.

Neveu⁶⁷. Si la séduction semble en effet avérée dans cette affaire, il n'en reste pas moins que la beauté de Lydia Oswald est sans cesse rappelée. Elle « savait [...] se donner une beauté discrète et d'autant plus attirante » peut-on lire dans *La Dépêche de Brest* du 4 mars 1935. De tels commentaires renvoient à des représentations plus larges, associant beauté féminine et dangerosité, alors que la beauté masculine est toujours connotée positivement⁶⁸. Son « air ingénu cache un sens aigu des réalités et un tempérament sans doute machiavélique » ajoute un autre journaliste⁶⁹. Plus que d'intelligence, il est ici question de ruse, ce qui permet d'insister sur la menace que représente la jeune femme⁷⁰. Chemin faisant, la presse mobilise les figures de la femme étrange, voire monstrueuse : « cette fille d'une autre race est si curieuse » écrit ainsi Rémi Ménoret dans les colonnes de *L'Ouest Éclair* ; « elle reste l'impénétrable vamp qu'elle a toujours été, drapée dans sa dignité, rebelle et fière à la fois⁷¹. » Cette figure du monstre occulte les éventuelles motivations politiques de l'espionne : parce qu'elle est une femme, Lydia Oswald ne peut avoir agi par idéologie. Mais elle trahit aussi le désarroi des journalistes face à une accusée « qui, par sa personnalité et son comportement, apparaît aussi exceptionnel[le] qu'effrayant[e], et par là, fondamentalement incompréhensible » écrit ainsi Anne-Emmanuelle Demartini au sujet d'une affaire d'une autre nature⁷². Cette image est d'autant plus facilement mobilisée que Lydia Oswald bouscule certaines représentations genrées. Les observateurs s'étonnent ainsi de sa maîtrise de ses émotions, comme du fait qu'elle parle de manière forte et claire lorsqu'elle s'adresse aux juges. Elle est alors décrite comme une personne provocatrice et insensible, principalement par rapport à ses deux co-inculpés. À en croire les journalistes, elle serait l'unique responsable de leur situation, eux qui sont systématiquement présentés comme ses victimes.

Le 11 septembre 1935, lors du deuxième jour du procès, le commissaire du Gouvernement réclame une peine pour chacun des inculpés, tout en ne fixant aucun quantum. Les deux officiers, qui sortent de six mois de détention préventive dans des « forts de la côte », sont suspectés d'avoir sciemment aidé Lydia Oswald dans son activité, alors qu'ils connaissaient ses intentions : René Guignard en l'introduisant à bord de l'*Émile Bertin*, Jean de Forceville en mettant à sa disposition les documents secrets se trouvant dans

⁶⁷ Érik Neveu, art. cité, p. 86.

⁶⁸ *La Dépêche de Brest*, 4 mars 1935.

⁶⁹ *L'Ouest-Éclair*, 11 septembre 1935.

⁷⁰ Comme pour de nombreuses espionnes, l'intelligence manipulatrice de Lydia Oswald est cependant « limitée par une surestimation vaniteuse de ses charmes », ce qui cause sa perte : Érik Neveu, « L'espionne », art. cité, p. 87.

⁷¹ *L'Ouest-Éclair*, 12 septembre 1935 et 28 novembre 1935. On retrouve cette image dans les confessions de l'espionne à *Paris-Soir*, le 17 mai 1936 : « Dans ses confidences, Lydia Oswald est d'une franchise absolue, d'une brutalité cynique. [...] C'est l'histoire d'une femme ravissante et monstrueuse, d'une âme vile qui a l'intrépidité de son infamie. »

⁷² Anne-Emmanuelle Demartini, « Le crime, le monstre et l'imaginaire social. L'affaire Lacenaire », dans Anna Caiozzo et Anne-Emmanuelle Demartini (dir.), *Monstre et imaginaire social*, Paris, Creaphis, 2008, p. 308.

son appartement et en la faisant monter à bord de *La Galissonnière*⁷³. Jouant pleinement la carte des amoureux pris au piège de la femme fatale, leurs avocats plaident l'innocence. Quant à Lydia Oswald, elle nie les faits qui lui sont reprochés. Son défenseur, Maître Le Goc, réclame donc lui aussi l'acquittement. Cependant, il ne semble pas avoir eu une influence déterminante sur sa stratégie de défense. Dès avant qu'il s'occupe de son dossier, on pouvait lire dans la presse :

« Alors qu'elle se disposait à user de toute sa séduction pour tenter près de cet officier de servir ses desseins et de remplir la mission qui lui avait été confiée, elle s'était laissée aller à l'aimer.
Dès ce moment, elle avait abandonné toute idée d'espionnage pour ne songer qu'à son ami et à son amour, lequel devait d'ailleurs, paraît-il, la conduire au mariage⁷⁴ ».

L'accusée mobilise elle aussi les stéréotypes de genre, en tentant de faire passer son affaire du terrain politique et militaire à celui de la passion. Cette représentation de la femme aveuglée par son amour renvoie plus largement à celle de la femme suiveuse, fréquemment utilisée par les accusées. Incapable de contrôler ses sentiments, Lydia Oswald n'agirait qu'en fonction des hommes qu'elle fréquente. Dès lors que les motifs la conduisant à comparaître devant le tribunal s'inscrivent dans des rapports relativement classiques entre les sexes, son autonomie est niée et sa transgression relativisée. Un tel discours peut laisser penser que Lydia Oswald a aussi agi au service de l'Allemagne par amour pour un homme. Pour ceux qui la jugent, pour qui l'engagement politique des femmes demeure en partie impensable à une époque où elles n'ont pas le droit de vote, cette stratégie de défense peut non seulement fournir une explication crédible à sa mission mais aussi à son échec.

Les journalistes indiquent qu'au moment où le président du tribunal a demandé à la Suisse si elle avait quelque chose à ajouter pour sa défense

« [...] quelque chose sembla se nouer dans la gorge de la grande fille dont les yeux noirs fixaient les juges maritimes. Elle ne put dominer son émotion et lança dans un sanglot :
"Je demande pardon à MM. Guignard et de Forceville de les avoir entraînés dans cette aventure." [...]
"Oui, j'étais venue à Brest avec l'intention précise de recueillir des documents intéressant la marine, mais j'ai été bouleversée, sauvée par ces deux véritables gentilshommes français."
Ainsi donc dans un sursaut de sa conscience, cette femme qui avait été adjurée de dire la vérité venait de rendre l'honneur à deux officiers de la Marine française⁷⁵. »

Lydia Oswald finit donc par craquer face au cérémonial de la justice militaire et au poids des accusations. Si son repentir peut être feint pour susciter la compassion des magistrats, il n'en est pas moins le signe d'une certaine victoire : celle d'un ordre social, moral et pénal masculin, comme si

⁷³ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

⁷⁴ *L'Ouest-Éclair*, 6 mars 1935.

⁷⁵ *Ibid.*, 12 septembre 1935.

le procès était finalement l'occasion de refermer le « trouble dans le genre » provoqué par cette affaire⁷⁶. C'est dans le même esprit qu'il faut analyser cette remarque d'un journaliste, qui pense que les deux journées d'audience « ont usé les nerfs » de Lydia Oswald. Réaffirmer l'inégalité des sexes permet en outre de proclamer celle des nations. À travers la figure des deux officiers, la France masculine et vertueuse supplante l'Allemagne féminine et perversie, représentée par l'espionne.

Après deux heures de délibération, la sentence est prononcée devant un public certes plus nombreux qu'au début du procès mais qui demeure toujours très limité : « les bancs [...] sont à peu près garnis » note un journaliste de *L'Ouest-Éclair*⁷⁷. À la majorité de quatre voix contre trois, le tribunal déclare Lydia Oswald non coupable d'espionnage. Par contre, il la reconnaît coupable, à l'unanimité des voix, de tentative d'espionnage, un délit prévu par l'article 8 de la loi du 26 janvier 1934⁷⁸. Si les magistrats ne sont pas parvenus à prouver que la jeune femme avait transmis des informations à l'Allemagne, ils affirment néanmoins qu'elle est venue à Brest munie d'instructions données par des agents allemands dans le but de leur fournir des renseignements secrets relatifs à la défense nationale ; ses relations « personnelles et suivies » avec les deux officiers, Guignard et Forceville, témoignant du fait que sa tentative d'espionnage a reçu un « commencement d'exécution »⁷⁹. Et si elle n'est pas parvenue à mener à bien son projet, ce n'est que par des circonstances indépendantes de sa volonté, précisent les magistrats.

Lydia Oswald est condamnée à neuf mois de prison et à verser 5 000 francs au Trésor, ce qui correspond à la somme qui lui a été transmise durant sa mission à Brest. Cette peine est relativement légère. La loi du 26 janvier 1934 indique en effet que toute tentative d'espionnage doit être considérée comme le délit d'espionnage lui-même : Lydia Oswald aurait donc dû écoper d'une peine d'au minimum trois ans de prison. Il faut croire que le sexe de l'inculpée et sa stratégie de défense ont eu une influence sur la décision des juges, dans une affaire « où le sentiment joue un rôle au moins [aussi] considérable que la raison⁸⁰. » Quant aux deux officiers, ils sont acquittés⁸¹. Le tribunal affirme qu'ils ne connaissaient pas les intentions de l'espionne. Certes négligents, ils n'ont pas agi dans le but de nuire à la défense nationale. Le commissaire du Gouvernement vient même leur serrer la main au terme

⁷⁶ Judith Butler, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006 [1990].

⁷⁷ *L'Ouest-Éclair*, 12 septembre 1935.

⁷⁸ Loi du 26 janvier 1934, « tendant à réprimer les délits d'espionnage et les agissements délictueux compromettant la sécurité extérieure de l'État », *Journal officiel de la République française*, 30 janvier 1934, p. 915-917. Ce texte définit comme renseignements secrets ceux d'ordre militaire, diplomatique ou économique. Il cherche notamment à corriger les imperfections — ou ce qui est alors considéré comme une trop grande indulgence — de la loi du 18 avril 1886 qui, pour la première fois, identifiait et réprimait l'espionnage en temps de paix comme un crime spécifique : Alain Dewerpe, art. cité, p. 144.

⁷⁹ *La Dépêche de Brest*, 12 septembre 1935.

⁸⁰ *L'Ouest-Éclair*, 12 septembre 1935.

⁸¹ *La Dépêche de Brest*, 11 septembre 1935.

du procès⁸². On peut bien évidemment voir dans cette poignée de mains un geste de soutien envers deux officiers touchés dans leur honneur, mis en non-activité par la Marine à la suite du jugement. Mais on peut aussi l'interpréter comme un signe de soulagement de voir le coupable être extérieur à leur groupe d'appartenance, marqué par un très fort esprit de corps.

L'après-procès : une carrière d'espionne qui se poursuit ?

Le verdict prononcé, Lydia Oswald regagne la prison de Pontaniou. Sa détention préventive étant prise en compte, elle y est enfermée jusqu'au 2 décembre 1935. Elle doit alors être raccompagnée à la frontière, en vertu de l'arrêté d'expulsion prononcé à son encontre par les magistrats. Quelques jours avant d'être libérée, elle envoie donc un télégramme à sa mère pour la prévenir de son arrivée prochaine. Les autorités, qui cherchent à éviter une indiscretion cependant bien improbable extraient l'espionne de la prison à 4 heures du matin. Elle passe alors entre une double haie de gendarmes maritimes et s'engouffre ensuite dans une voiture aux rideaux baissés, accompagnée par deux inspecteurs de la police du territoire⁸³. Le chemin qu'elle emprunte pour regagner la Suisse est en revanche plus incertain, les informations contradictoires que nous avons à ce sujet témoignent du caractère plus ou moins romanesque que la presse cherche encore à donner à l'affaire. Selon certains journalistes, pour ne pas créer de troubles à l'ordre public, les policiers auraient amené l'espionne à Châteaulin, pour prendre un train direction Nantes, Lyon, Annemasse et Genève. Dans le même temps, un autre article indique qu'elle est arrivée en Suisse le 3 décembre en voyageant à bord de l'express venant de Paris⁸⁴. Elle déclare alors aux journalistes qui l'attendent « que toute l'affaire de Brest n'est qu'une stupide plaisanterie et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de se livrer à l'espionnage⁸⁵. » Interrogée par la police de Sûreté genevoise, elle gagne ensuite Zurich puis Saint-Gall, où elle retrouve sa mère. Quelque temps auparavant, celle-ci a été sollicitée par la presse britannique, qui cherchait à s'assurer de l'exclusivité des souvenirs de sa fille. Désormais sous la pression des nombreux curieux qui veulent en savoir plus sur l'affaire brestoise, Helena Kiesling suggère à sa fille, pourtant démunie financièrement, qu'elle ne peut rester cher elle.

Très vite, la jeune femme fait la connaissance de Hans Leuenberger, un journaliste et cinéaste de nationalité suisse de 27 ans, qui devient son amant⁸⁶. De mars 1936 à décembre 1937, le couple est employé par le *Schweizer Illustrierte Zeitung* pour réaliser la chronique d'un voyage en automobile entre Zurich et Tokyo. Alors que chaque étape du périple fait l'objet d'un reportage, les amants passent par la Turquie, l'Irak, la Perse, les

⁸² *L'Ouest-Éclair*, 12 septembre 1935.

⁸³ *Ibid.*, 3 décembre 1935.

⁸⁴ *Ibid.*, 4 décembre 1935.

⁸⁵ *L'Ouest-Éclair*, 4 décembre 1935.

⁸⁶ Sur l'itinéraire de Lydia Oswald après l'affaire de Brest, nous renvoyons le lecteur à Bernard Hauteclouque, art. cité.

Indes britanniques, le Siam et la Chine. Deux éléments méritent ici d'être relevés. Tout d'abord, comme le souligne Bernard Hautecloque, cet itinéraire évite soigneusement la Syrie et l'Indochine, alors sous autorité française. Il faut ensuite noter l'arrestation du couple par les autorités turques. Probablement informé par le contre-espionnage français, qui n'a pas perdu de vue Lydia Oswald, un journaliste de *L'Ouest-Éclair* peut ainsi écrire, avec beaucoup d'ironie, que « les deux voyageurs ont dû, par mégarde, pénétrer dans une zone militaire, seule cause probable de leur arrestation⁸⁷. » Sans en dire davantage sur les motivations du couple, *Paris-Soir* indique quant à lui que « c'est la légation suisse qui fait les démarches nécessaires pour leur libération⁸⁸. » Libérés, les amants sont bloqués à la frontière car ils apprennent que la Perse leur refuse des visas puis, une fois arrivés à Bombay, qu'ils sont indésirables sur tous les territoires sous administration britannique. Cette décision du *Foreign Office* n'est sans doute pas étrangère à la publication des souvenirs de Lydia Oswald dans *The People* et titrés : « *Lydia Oswald, The Modern Mata Hari ! All the Love Secrets of the Spy Girls*⁸⁹ ». Le couple obtient finalement des autorités suisses la levée de cette interdiction. Il demeure cependant surveillé jusqu'à Tokyo, d'où il prend un bateau pour l'Europe en juillet 1937.

Très suivi en Suisse, ce voyage permet aux amants de bénéficier d'une certaine notoriété et, chemin faisant, d'affirmer leurs positions politiques. Si Hans Leuenberger n'a jamais caché ses sympathies pour l'Allemagne nazie, réclamant même « une prise de position claire et définitive en ce qui concerne la question juive » dans une brochure de propagande qu'il coédite en 1938, ce positionnement est une nouveauté pour Lydia Oswald. Quelques mois plus tard, elle publie à son tour une brochure, avec son portrait en couverture, titrée : « À la solde de l'étranger ? ». Alors que les Suisses alémaniques sont considérés par certains compatriotes comme une cinquième colonne préparant l'invasion de leur pays par le III^e Reich, la jeune femme tente, au contraire, de démontrer tout l'intérêt pour son pays de se rallier au nazisme. Elle y critique la neutralité de la Suisse, s'en prend aux « démocraties décadentes et sans avenir », sans oublier de vanter ce qu'elle présente comme étant les mérites du fascisme. Dans la préface, son amant rappelle qu'elle a accepté de « difficiles missions », conduisant à son arrestation et à sa « séquestration de neuf mois ». Elle-même écrit qu'à cette époque, « je décidais de me consacrer au pays de ma préférence et payais finalement mon engagement de la perte de ma liberté⁹⁰. » En mettant en avant son activité d'espionne et en se présentant comme une nazie convaincue dès la première moitié des années 1930, la Suisse donne incontestablement de

⁸⁷ *L'Ouest-Éclair*, 14 juin 1936.

⁸⁸ *Paris-Soir*, 14 juin 1936. Signalons que cette information, avec d'autres, fait la une de ce journal, avec une photo de Lydia Oswald à l'appui.

⁸⁹ *Paris-Soir* publie également les souvenirs de l'espionne, sous le titre « Oui je suis une espionne ! La confession de Lydia Oswald [...] Chasseresse d'hommes et de secrets [...] » : *Paris-Soir*, 17 mai 1936. Lydia Oswald avait vendu ses souvenirs quand elle était sans argent.

⁹⁰ Bernard Hautecloque, art. cité.

la profondeur à son engagement présent pour s'affirmer encore un peu plus sur la scène de la propagande hitlérienne.

Après avoir été suspectée par la police de Saint-Gall de vouloir lancer une campagne de presse contre les Juifs, Lydia Oswald se rend avec son amant dans les Sudètes en avril-mai 1938, peu avant l'annexion de la région par les nazis. Après la déclaration de guerre, le couple s'installe à Berlin. Les services de renseignement britanniques indiquent qu'en juillet 1941, Lydia Oswald est répertoriée parmi les personnes employées par la *Gestapo* ayant reçu des missions en dehors de l'Allemagne⁹¹. La jeune femme revient fréquemment en Suisse avec son compagnon et, en janvier 1944, ils y diffusent le documentaire qu'ils viennent de réaliser, *Ukraine 1943*. Tourné avec l'accord des autorités nazies, ce film évoque une Ukraine « libérée » de l'occupation soviétique par la *Wehrmacht*. Il présente une population désormais heureuse, sans jamais mentionner ni la guerre ni les massacres qui sont alors perpétrés par les Allemands et leurs séides locaux, notamment à l'encontre des Juifs. Durant l'été 1944, le couple récidive en réalisant deux nouveaux documentaires sur le même ton, cette fois sur la Bosnie et la Croatie, gouvernées par les oustachis. Si l'activité de propagande de Lydia Oswald et Hans Leuenberger ne fait guère de doutes, la police suisse ne parvient jamais à réunir les preuves permettant de les poursuivre pour espionnage. Après guerre, même s'ils sont contraints d'interrompre leur activité durant un temps, ils ne sont pas davantage inquiétés pour leur propagande au service du III^e Reich. Ils peuvent donc réaliser de nouveaux documentaires à partir de 1946, en Amérique latine et en Afrique, avant de se séparer au début des années 1950. Leuenberger continue de publier des documentaires et des livres et Lydia Oswald devient la secrétaire et la maîtresse du directeur, pour l'Europe, du groupe de presse américain *Hearst*, le docteur von Wiegand. C'est sans doute pour cette raison que le secrétaire d'État américain cherche à en savoir plus sur elle. En pleine Guerre froide, il croit savoir que la Suisse travaille dorénavant pour l'URSS, ainsi que le laisse entendre un courrier de janvier 1953 :

« Le Ministère des Affaires Étrangères des États-Unis
Ambassade américaine

1, Crosvenor Square

Londres, W1

Le 5 janvier 1953

N°4258-65-819

Cher Monsieur Reed,

Lydia Oswald, née le 13 septembre 1906 à Saint-Gall, en Suisse, serait un agent soviétique. Au début de l'année 1951, elle aurait été à Madrid, en Espagne, et de là se serait rendue au Maroc avec Carl Heinz VON WIEGAND. Il a été rapporté qu'elle a été condamnée pour espionnage à Brest le 11 septembre 1935, et a reçu une peine de neuf mois de prison. Elle aurait également été condamnée en Suisse pour espionnage allemand.

J'apprécierais toute information que vous pourriez avoir sur elle concernant sa carrière d'espionne.

⁹¹ National Archives, Londres, KV 2/3386, lettre de R.T. Reed, *Security Service*, pour J.A. Cimperman Esq., ambassade américaine à Londres, le 20 janvier 1953.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.
 J.A. Cimperman
 Attaché juridique
 M. R.T. Reed
 Maison Leconfield
 Rue Curzon
 Londres, W1
 Informations sur la sécurité – Confidentiel⁹². »

Quant aux autorités françaises, elles semblent toujours s'intéresser à Lydia Oswald en 1969, comme en témoigne la réponse du chef du Dépôt central des archives de la justice militaire – c'est l'un des rares documents encore conservés au Blanc aujourd'hui – à une question du ministère de la Défense nationale à son sujet⁹³.

L'affaire Oswald est finalement paradoxale. Au regard de l'insignifiance des résultats obtenus par cette espionne sans doute insuffisamment formée, son sort a eu un retentissement médiatique énorme en Bretagne, en France, mais aussi à l'étranger. Monopolisant l'attention des journalistes, elle relègue dans l'oubli d'autres espions qui opèrent à Brest au même moment, ou dans les années qui suivent⁹⁴. La Suisse demeure même une référence au prisme duquel toutes les affaires d'espionnage découvertes par la suite sont analysées. Le 15 avril 1938, plus de trois ans après les faits, *L'Ouest-Éclair* indique par exemple qu'une « émule » de Lydia Oswald a été condamnée à Paris⁹⁵. Le nom de la jeune femme est également cité dans d'autres affaires, comme celle de Norman Baillie-Stewart. Condamné en 1933 pour espionnage au service de l'Allemagne, cet officier de l'armée britannique est libéré quelques années plus tard. Dans le journal *Paris-Soir*, qui se met alors à douter de la date d'entrée dans le monde du renseignement de Lydia Oswald, on peut lire que « la mystérieuse Marie-Louise qu'il refusa de nommer au cours de son procès serait l'espionne Lydia Oswald⁹⁶ ». Outre la presse, la Suisse inspire les artistes. Dans son roman aujourd'hui oublié, *Et Dieu créa d'abord Lilith* (1937), Marc Chadoune fait ainsi de son personnage principal, une espionne danoise, un double de Lydia Oswald⁹⁷. Cet écho s'explique notamment par les principaux protagonistes de l'affaire, qui permettent de mobiliser un certain nombre de figures stéréotypées et de donner corps aux fantasmes du roman d'espionnage, alors en plein développement. L'image qui nous est livrée de Lydia Oswald épouse en effet

⁹² National Archives, Londres, KV 2/3386 [traduction par nos soins].

⁹³ Dépôt central des archives de la justice militaire, Le Blanc, CA 1557, dossier de procédure Lydia Oswald, Jean de Forceville et René Guignard.

⁹⁴ Sans faire de Brest un « nid d'espions », d'autres affaires d'espionnage s'y sont déroulées dans les années 1930. Voir par exemple Patrick Gourlay, *Nuit franquiste. L'attaque du sous-marin républicain C-2, 1937*, Spézet, Coop Breizh, 2013.

⁹⁵ *L'Ouest-Éclair*, 15 avril 1935.

⁹⁶ *Paris-Soir*, 22 janvier 1937.

⁹⁷ Roger Faligot, *op. cit.*, p. 443-444. Dans une conférence donnée à Brest le 12 novembre 2016, Jacques Arnol indiquait que Lydia Oswald avait également inspiré une chanson à Jean Dussoleil.

parfaitement l'imaginaire de l'espionne, qui colle notamment au modèle de Mata Hari ou de Marthe Richard : « une séductrice, une femme belle, fatale et peu farouche » précise Érik Neveu. Cette femme « attire l'homme, spécialement l'officier détenteur de secrets [et] les lui extorque sur l'oreiller » ajoute l'historien⁹⁸. Cependant, derrière ce portrait de l'espionne se cache peut-être une femme motivée par des convictions politiques. C'est du moins ce que Lydia Oswald met en avant *a posteriori*, pour faire progresser sa carrière au service de la propagande nazie. Reste maintenant à savoir si cette femme a poursuivi ses activités d'espionne après avoir quitté la rade de Brest, ou si les soupçons qui pèsent sur elle relèvent alors du fantasme. Si d'autres sources permettront peut-être de lever ce brouillard, l'itinéraire de cette femme décédée en mai 1982 à Zurich — à 76 ans — demeurera quoi qu'il en soit exceptionnel.

Fabien Lostec

⁹⁸ Érik Neveu, art. cité, p. 86.

Après 13 jours de détention...

Lydia Oswald subit, avec le sourire, sept heures d'interrogatoire au Palais de justice

« Je suis innocente, nous dit-elle, et la vérité finira bien par triompher »

Pour la première fois, depuis treize jours qu'elle était emprisonnée au Bougen, Lydia Oswald est sortie. Pour la première fois, quittant son austère cellule aux murs blanchis à la chaux, la jeune femme a pu entrevoir, pendant son transport en automobile, l'animation de la rue et respirer librement l'air matinal.

Sans doute, Lydia Oswald attendait-elle ce moment avec impatience et la promesse de la prison jusqu'au Palais de justice fut pour elle une véritable joie.

L'attente

Hier matin, quelques curieux s'étaient arrêtés devant le Palais de justice, leur attention ayant été attirée sans doute par la présence de plusieurs photographes et journalistes. Le brouillard diabolique, peu propice à la rapide « mitraille » des objectifs, s'épaisait peu à peu. On prévoyait que l'interrogatoire de Lydia aurait lieu vers 10 heures, et l'attente ne fut pas trompée. La conduite intérieure qui effectue parfois le transport des prisonniers isolés apparut enfin au bout de la rue Voltaire. Ce fut une véritable ruse vers les appareils photographiques.

Rien n'avait contribué au « succès » de cette première sortie comme le mystère qui, depuis bientôt deux semaines, entourait la personnalité de l'inculpée. La curiosité toute professionnelle des reporters allait enfin être partiellement satisfaite.

Elle !

L'auto stoppe devant la grille du Palais. C'est tout au plus si une demi-douzaine de personnes ont eu la patience d'attendre. La rue, toute baignée d'un morne brouillard, est déserte.

La porte de la voiture s'ouvre et, la première, Lydia Oswald descend. Allure



Lydia OSWALD

(Ph. Dépêche)

faire et se laisse alors mitriller avec complaisance.

— Oh! Messieurs... Messieurs!... Puis son visage s'illumine d'un sourire. D'un pas décidé, la jeune femme gravit les marches du Palais, suivie du gendarme et du garde mobile, qui l'escortent jusqu'à la porte du cabinet de M. Crenn, juge d'instruction.

Lydia Oswald, coiffée d'un petit chapeau brun, genre tyrolien, orné d'une coquette petite plume « très mode », portait un manteau sport en tissu gris beige à chevrons.

La jeune femme, dont la coiffure ressemble à celle qui fit la gloire de Gréta



Lydia OSWALD arrivant au Palais, hier matin

(Ph. Dépêche)

souple et décidée.

D'abord, elle baisse la tête en souriant et lève un peu la main comme pour dire aux photographes qui la cerrent : — Je vous en prie!...

Puis, changeant brusquement d'attitude, elle se redresse promptement sur l'assistance d'un regard calme et volon-

Carbo, conserve en cette circonstance difficile, toute sa dignité.

L'expression du visage est tantôt très féminine et tantôt assez « garçonnière ». Son sourire est spontané et répond bien à la malice juvénile des yeux « largement ouverts sur l'aventure ».

Telle se présente Lydia Oswald.

Midi

La scène du matin avait été très brève. Cependant on savait que l'interrogatoire se terminerait vers midi. A cette heure, le nombre des curieux amassés devant le Palais était assez considérable.

— « Elle » va venir, disait-on...

Lorsque Lydia Oswald sortit du cabinet du juge d'instruction, elle semblait être encore plus qu'au matin maîtresse d'elle-même. Souriante, riant même parfois aux éclats elle accéda encore au désir des photographes.

— Pourquoi diable disait-elle, avec un léger accent prendre tant de clichés ?

— Obligation professionnelle !

— En bien allez-y ! Mais faites vite !

En tous cas je compte bien que vous me ferez parvenir des épreuves, cela s'amusera.

— Et comment ?

— M. le juge y pourvoiera sans doute...

— Et la prison ?

— Oh !... la prison...

Lydia Oswald fait une moue d'ennui volontaire, hausse les épaules, retrouve son rire frais et repart entre ses deux gardiens.

Ainsi, la jeune femme ne paraît nullement affectée de sa mésaventure, elle se front à l'orage.

Lydia Oswald, en le sait, est au régime des prévenus et reçoit du dehors le panier de victuailles nécessaires à ses repas.

Elle lit beaucoup pour occuper les longues heures de solitude.

Comme quelqu'un lui demandait ce qu'elle faisait encore, elle répondit :

— Pour me réchauffer, je fais beaucoup de gymnastique suédoise.

— Vos nuits ?

— Très calmes. Croyez-moi, je dors. Je dors bien.

A 14 heures, Lydia Oswald était à nouveau introduite dans le cabinet de M. Crenn, où elle devait « faire tête » pendant plus de cinq heures aux questions du juge d'instruction.

Mais cela n'était pas pour l'émouvoir. En entrant, elle esquissa un petit pas de danse, comme par défi aux périlleuses discussions qui l'attendaient.

Nous n'avons, évidemment, pas pu savoir ce dont il avait été question au cours de cet interrogatoire interminable et sans doute épuisant pour une nature moins solide que celle de Lydia Oswald.

Petites confidences

A sa sortie, la jeune femme semblait aussi fraîche et souriante que si elle avait quitté un cercle d'anies.

Il nous fut alors donné de pouvoir lui poser quelques questions hâtives et de prendre une interview express.

Question directe :

— Vous êtes donc coupable ?

— Coupable ? Non ! Non je ne le suis pas !

— Alors, vous n'avez jamais livré de documents...

— Non ! Jamais. Je suis absolument innocente !

— Mais pensez-vous pouvoir le prouver ?

Lydia Oswald part d'un rire bon enfant.

— Bien sûr que je le pense ! Je l'espère de tout mon cœur !... C'est une lamentable histoire...

— Ainsi vous espérez être bientôt libre et retrouver la vie normale ?

— Je le crois sincèrement. Et voyez-vous si j'avais quelque chose à me reprocher, je n'aurais pas maintenant la mine souriante que vous me voyez.

Je vous le répète, je suis innocente et la vérité finira bien par triompher.

Mais ce qu'il faudrait savoir, c'est ce que pense le juge d'instruction et lui reste impénétrable.

Jeanne Georgel Une française au service de l'Allemagne

Simon Rémy
Archives départementales des Vosges

ABSTRACT

In the 20th century, the imagination surrounding the role of women in intelligence was often tinged with eroticism and sexist stereotypes that emphasised the role of spies as women in charge of gathering information and confidential documents with the help of their charms on the corner of pillows. If at first glance the case of Jeanne Georgel, arrested in Barcelona in February 1937 for espionage, seems to conform to this preconceived idea, the exploration of her life path reveals a singular figure of female espionage in the first half of the 20th century. Based on a thorough review of the diplomatic archives of Nantes and a meeting with Jeanne Georgel herself, this article sheds light on her recruitment and her beginnings in the world of German intelligence at the beginning of the 1930s, thus retracing the singular destiny of a female spy far from the usual clichés.

Key words : Jeanne Georgel – Spy - German Intelligence - 1930s - Europe - Gender Stereotypes - Recruitment

À la une en ce mois de février 1937, en pleine guerre d'Espagne, une étrange affaire fait l'actualité. Jeanne Georgel, une danseuse vosgienne se disant comtesse russe, est arrêtée à Barcelone pour espionnage. Pendant quelques jours, les articles s'enchaînent sur cette drôle de femme tout droit sortie d'un roman de Robert Boucard. Le traitement journalistique de l'affaire entre en résonance avec les mythes d'une époque. La jolie danseuse, Jeanne Georgel, alias Vera Danichewski, prétendue espionne, coche toutes les cases d'un genre à la mode. Mata-Hari et Marthe Richard sont déjà connues et ont fixé les stéréotypes. Mais Jeanne Georgel n'est pas celle que l'on attend. L'histoire racontée dans les colonnes des journaux n'est qu'un bref moment d'une longue histoire. Dans les coulisses des cabarets sordides et sous les flashes des photographes, sa vie, révélée par les archives est surprenante et laisse entrevoir, dans son sillage, tout un pan de l'histoire du

renseignement. En plongeant dans le passé de Jeanne Georgel et cherchant les traces qu'elle a laissées derrière elle, nous découvrons de véritables trésors d'archives et une vie invraisemblable. Son parcours chaotique n'a pas livré tous ses secrets, néanmoins je peux d'ores et déjà évoquer ses premiers pas dans le renseignement et notamment l'étape clé du recrutement. Après avoir expliqué comment j'ai rencontré Jeanne Georgel, je reviendrai sur sa jeunesse et son recrutement dans les services de renseignement allemand au début des années 1930.

Pourquoi Jeanne Georgel ?

Il convient d'abord d'expliquer comment j'ai rencontré Jeanne Georgel. En fouillant dans la presse ancienne à la recherche d'histoire de vosgiens ou de vosgiennes célèbres mais oubliés, je tombe sur un article en troisième colonne à la Une du quotidien *Paris Midi* du 14 février 1937 titrant :

« L'étrange roman de Constance Georgel, dite comtesse Vera Danichewski fort jolie femme et danseuse à ses heures... qui vient d'être arrêtée à Barcelone sous l'inculpation d'espionnage ».

L'histoire m'intrigue et je décide de creuser un peu le sujet. Je ne suis pas du tout spécialiste de l'histoire du renseignement, et je ne sais pas du tout où va mener cette recherche. Je commence par écumer *gallica* à la recherche de tous les articles parus à cette époque et relatant cette étrange affaire d'espionnage. Tous comptent plus ou moins la même histoire : Jeanne Georgel est née en septembre 1911 à Saint-Dié-des-Vosges. Elle serait tombée amoureuse d'une aristocrate espagnol qui l'aurait sortie de son quotidien sordide de danseuse de cabaret. Après de son amant, elle aurait accepté de jouer les espionnes pour les franquistes.

L'histoire de Jeanne Georgel apparaît à trois périodes dans les colonnes des journaux. D'abord au moment de son arrestation, à partir du 14 février 1937. On apprend qu'une jeune femme française, vosgienne, s'est fait arrêter à Barcelone pour espionnage en faveur des franquistes. Jour après jour, les journalistes creusent le portrait de la jeune espionne et des précisions sont données. On connaît sa date et son lieu de naissance, le nom de ses parents. On apprend aussi qu'elle a vécu à Saint-Nicolas-de-Port, qu'elle a travaillé à Nancy dans une bonneterie puis qu'elle a quitté le domicile parental pour s'engager dans une troupe de danseuses à Paris.

Plusieurs semaines plus tard l'histoire de Jeanne Georgel revient dans les colonnes des journaux au moment de son procès ; il a lieu le 1^{er} avril 1937. Pendant les quelques jours qui précèdent l'audience, deux anciens co-détenus évoquent leur rencontre avec l'espionne. Ils présentent une jeune femme forte, très intelligente et sûre d'elle, assumant même publiquement son rôle d'espionne auprès des franquistes.

À la suite du procès, se concluant par une peine de 20 ans de prisons, Jeanne Georgel fait à nouveau parler d'elle dans les magazines espagnols, mais aussi français. Il y a d'abord un long entretien avec la

journaliste Etheria Artay qui paraît dans plusieurs numéros successifs du magazine *Mi Revista*. L'histoire est reprise sous une autre forme, relativement proche, dans le magazine de faits divers français *Confession*. On peut aussi signaler un article du même acabit dans le magazine *Marie Claire*. Dans ces différents papiers, issus du seul article publié dans *Mi Revista*, Jeanne Georgel témoigne sur le ton de la confession et dévoile sa vie de danseuse. Elle évoque ses voyages à travers l'Europe et l'Afrique du Nord et ses nombreuses rencontres mondaines. Elle finit son histoire par le récit de sa chute en Espagne républicaine. L'histoire qu'elle cherche à faire passer est celle d'une jeune fille naïve, prise au piège de ses sentiments pour un jeune homme qui n'était autre qu'un policier du contre-espionnage républicain.

Suivre Jeanne Georgel

Après avoir assimilé tout ce matériel facilement accessible en ligne, j'ai cherché à corroborer ces histoires qui me paraissaient trop incroyables pour être vraies.

Mon premier réflexe fut d'aller aux Archives diplomatiques à Nantes pour consulter les archives du consulat de France à Barcelone. Mon idée était que si Jeanne Georgel avait été emprisonnée à Barcelone, alors le consulat devait probablement avoir des éléments sur elle. Je contacte les Archives diplomatiques à Nantes et demande si les archives du consulat de France à Barcelone de cette période y sont bien conservées. Les archivistes me confirment l'existence d'archives provenant du poste de Barcelone, mais elles ne sont pas classées. J'obtiens une copie du bordereau de versement me permettant de cibler quelques dossiers. La consultation de ces dossiers se fait sur place, dans la salle de lecture. Les intitulés des liasses d'archives me laissent penser qu'il y a quelque chose à trouver. Je remarque notamment des « dossiers individuels ». L'un d'entre eux pourrait concerner mon espionne. Malheureusement, je compte près d'une quinzaine de boîtes portant cette description à la fois prometteuse et laconique. Le contenu de ces « dossiers individuels » est très intéressant et au bout de quelques heures de recherche, après avoir passé en revue les dossiers les uns après les autres, une chemise bleue pâle attire mon attention, le nom « Georgel, Jane » y est inscrit au crayon gras rose. À l'intérieur de la chemise se trouve une trentaine de documents. Ils concernent la détention de Jeanne Georgel¹. J'y trouve notamment des courriers de sa main demandant divers services au consul, des listes de prisonniers français (dont elle) détenus dans les prisons barcelonaises, et même des courriers de l'un de ses amis voulant lui faire parvenir de l'argent. Après une étude détaillée du contenu de ma découverte, rien ne me permet d'aller plus loin dans mon enquête. Je peux toutefois documenter avec précision ce passage de sa vie et recouper certaines informations.

Je me tourne ensuite vers la Préfecture de police de Paris. Je connais

¹ Archives diplomatique, Nantes, 72 PO 2/56, Dossiers de Français arrêtés pendant la guerre d'Espagne (1936-1939).

de réputation les fonds d'archives que ce service conserve et notamment les immenses séries de dossiers des renseignements généraux. Il y a des chances que Jeanne Georgel y possède un dossier à son nom. Je formule une demande par courriel dont voici la réponse, quelques jours plus tard :

« Par courriel du 29 mars 2018, vous avez souhaité obtenir des renseignements concernant Jeanne Constance Georgel.

Je vous informe que les archives de la Préfecture de police détiennent un mince dossier comportant 2 fiches la concernant répertorié dans la série 77 W 4246 - n° 487.695 (archives issues de la direction des renseignements généraux).

Je vous invite donc à venir consulter ces documents en salle de lecture. »

Bingo, Jeanne était bien connue des renseignements généraux, c'est bon signe. Pour m'éviter un voyage à Paris pour deux fiches, les archivistes de la « PP » ont la gentillesse de me transmettre gracieusement la copie numérisée du document. Ces quelques phrases, tapées à la machine, vont s'avérer déterminantes. En effet sur la deuxième fiche je lis :

« citée dans le dossier mentionné ci-dessus comme agent du SRA condamnée à mort le 6 mars 1946 par le tribunal militaire de Tunis pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État (peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité). »²

Cette information est capitale : Jeanne Georgel a donc été arrêtée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, visiblement en Tunisie et condamnée à mort pour espionnage au profit des services secrets allemands ! Que s'est-il passé ? Comment en est-elle arrivée là ? Cette mention suscite plusieurs questions supplémentaires mais elle m'assure aussi que les réponses existent. En effet, s'il y a eu un procès, il y a des archives. Je me tourne donc vers le service en charge de la conservation de ces archives judiciaires. Comme il s'agit d'un jugement de justice militaire, il ne faut pas chercher dans les archives judiciaires traditionnelles conservées aux Archives départementales. Dans ce cas, les documents sont conservés par le Service historique de la défense. Ce service est implanté partout en France, sur plusieurs sites, conservant chacun une part de cette mémoire représentant près de 500 km d'archives. Le site qui m'intéresse, le Dépôt central des archives de la justice militaire (DCAJM), est implanté au Blanc, dans l'Indre, au cœur d'une base opérationnelle de la gendarmerie nationale. Les archives conservées ici sont, pour une partie d'entre elles librement communicables. Il est donc possible de demander l'accès au dossier de Jeanne. Après un contact par courriel, les archivistes de l'Arme me confirment l'existence du dossier de procédures judiciaires... mais ils m'apprennent surtout que ce dossier contient en réalité deux procédures datées de 1946 et de 1942. La procédure de 1942 a toutefois été, en partie, incinérée. Il ne subsiste que les quelques pièces les plus

² Archives de Préfecture de police de Paris (APPP), 77 W 4246, Georgel, Jeanne Constance dite Vera Danichewsky.

essentielles. Cette précision me surprend. Jeanne Georgel avait donc été condamnée quatre ans auparavant ?

Je décide donc, plein d'espoir, de me rendre au Blanc. Un aller-retour fissa en voiture : Épinal-Le Blanc, Le Blanc-Épinal dans la journée. Départ en pleine nuit et arrivée au petit matin dans cette petite sous-préfecture de seulement 6 000 habitants. Je grimpe sur les hauteurs de la bourgade et arrive devant les grilles du Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN). Après les vérifications d'usage, on m'indique le bâtiment abritant le DCAJM. Moi qui suis un habitué des services d'archives traditionnels, je suis un peu dérouté. Ici, pas de salle de lecture, pas de vestiaires. On entre on frappe à la porte et on se présente : « Bonjour, je viens consulter un dossier de justice militaire ! ». « Très bien, entrez, on vous attendait. »

Habituellement il y a un bureau d'accueil, il faut satisfaire aux formalités administratives, faire la carte de lecteur, signer le règlement, etc. Ici c'est différent. On entre carrément dans les bureaux, on vous propose un café, un thé. L'accueil est chaleureux. Heureusement pour les agents du DCAJM, il n'y a pas foule. Aujourd'hui, je suis le seul lecteur. Un agent en uniforme m'accompagne dans une petite salle qui sert de lieu de consultation et où le dossier de Jeanne Georgel m'attend³.

La lecture de ces nombreuses pièces de procédures m'apprend beaucoup. Parmi tous les documents présents, un élément retient mon attention : Benno Wundshammer. C'est le nom d'un lieutenant allemand, amant de Jeanne. C'est la clé d'une découverte extraordinaire.

Benno Wundshammer est né le 11 avril 1913 à Cologne. Il devient journaliste sportif et surtout photographe. Intégré dans l'entreprise de propagande de la Luftwaffe, il acquiert une petite notoriété. Entre 1942 et 1943, il fait partie du comité de rédaction de *Signal* et participe, aux grandes batailles de la guerre comme reporter. Après le terrible épisode de Stalingrad, Benno Wundshammer est dépêché à Tunis pour couvrir les opérations d'Afrique du Nord. C'est là que sa trajectoire croise celle de Jeanne.

En me documentant sur lui, j'apprends que Benno Wundshammer est devenu après-guerre, un célèbre photographe. J'apprends également que son fonds d'archives a été déposé à l'agence photo de la Fondation du patrimoine culturel prussien (BPK Bildagentur). Par acquis de conscience, je demande, à tout hasard, si le nom de Jeanne Georgel figure dans les inventaires de ses archives. Quelques jours après ma demande une réponse arrive dans ma boîte aux lettres. La réponse est inattendue :

« Good morning,
there actually exists a notebook written by Benno Wundshammer in 1943 concerning Jeanne Georgel. In this notebook enclosed are also some contact sheets with portraits of Mrs Georgel. Unfortunately, the notes are written on very thin and delicate paper, which is too damageable to be scanned. »

³ Dépôt central d'archives de la justice militaire, Le Blanc, CA 2102, Affaires Jeanne Georgel.

Pour mieux me rendre compte, on m'envoie quelques photographies du carnet et des planches contacts. Je découvre la première page du document qui commence ainsi :

« L'odyssée de Jeanne Georgel (née le 9 septembre 1911 à Saint-Dié-des-Vosges, Lorraine), prétendument enregistrée au deuxième bureau français comme "Vera 19" dite La Sirène. Raconté par elle-même, et par le lieutenant Benno Wundshammer au 16, de la rue d'Athènes, en février 1943 ».

Que contient ce carnet si précieux ? L'histoire que l'on découvre petit à petit correspond dans les grandes lignes à ce que j'avais appris quelques semaines plus tôt au Blanc. Mais le carnet de Benno est plus précis, plus intime et semble contenir une histoire plus proche de la réalité. Le récit est écrit à la première personne, d'une écriture ronde, fluide. Il semble que ce soit la main de Benno Wundshammer qui tenait le stylo en 1943. Le petit calepin de papier cristal est accompagné de quelques photographies de Jeanne à Tunis. On la voit souriante, coquette et plus fine qu'en 1937.

Le récit revient sur les premières années de sa vie et raconte, avec une précision frappante, la série d'événements qui ont fait d'elle une espionne. Le récit s'arrête en mai 1943 à Tunis.

Je me suis mis à vérifier l'existence des personnages cités, les adresses, tout ce qu'il était possible de recouper. Bien qu'elle ait commis quelques imprécisions, l'ensemble paraît vraisemblable. Les passages relatifs à sa vie intime, sur le ton de la confession, me paraissent sincères. Le carnet de Benno est la source ultime qui manquait. Il est la base du récit de la vie de Jeanne jusqu'en mai 1943.

Jeunesse en province

Elle naît le 9 septembre 1911 à Saint-Dié-des-Vosges. Elle est le premier enfant de la famille. Ses parents sont tous les deux issus de familles modestes de l'est du département.

Son père, Édouard Georgel, est originaire de Sainte-Marguerite, un petit village à côté de Saint-Dié-des-Vosges. Il appartient à une famille ouvrière, dont la mère Louise Bühler a opté pour la nationalité française après la guerre de 1870. La mère de Jeanne, Marie Eugénie Élixa Boilot, est née à Remiremont en 1892, dans une famille plutôt pauvre. Elle est issue d'une fratrie de treize enfants, dont seulement sept survivent à leurs premiers mois. La famille Boilot s'installe à Saint-Dié-des-Vosges vers 1900. Comme les Georgel, les Boilot sont tous ouvriers dans l'industrie textile. C'est donc à l'usine que les parents de Jeanne se rencontrent. Tous deux travaillent à l'usine de la Vaxenaire, « chez Kempf » dans l'un des quartiers ouvrier de Saint-Dié-des-Vosges. Au printemps 1911, Marie tombe enceinte et le couple décide de se marier. Le 15 avril, Marie Boilot épouse Édouard Georgel et le 9 septembre, elle donne naissance à leur fille : Jeanne, deuxième prénom : Constance.

En janvier 1913 le père de Jeanne est victime d'une agression au couteau au sein de son usine. C'est probablement cet événement qui décide la famille à emménager à quelques kilomètres au nord de Saint-Dié, dans la banlieue de Nancy, à Saint-Nicolas-de-Port. Peu après leur arrivée, en mars 1914, un second enfant prénommé Édouard, comme son père, rejoint la famille. Édouard, le père, a trouvé du travail au sein des établissements Solvay. Cette entreprise est un fleuron de l'industrie chimique européenne et un mastodonte de briques rouges et de fumée blanche. Les ouvriers y extraient du sel et sont joliment surnommés les « becs salés ». Mais en ce début d'août 1914, le père de famille n'a pas le temps de prendre ses habitudes. Il doit rejoindre son régiment : l'ordre de mobilisation générale vient d'être placardé sur les murs de l'hôtel de ville.

Marie se retrouve seule avec ses deux enfants en bas âge. Saint-Nicolas-de-Port, comme beaucoup de villes proches du front, souffre durement de la guerre. Une partie de la population est évacuée et transportée plus loin. Des bombardements réguliers gardent la population en état d'alerte permanent.

De son côté, Édouard ne part probablement pas la fleur au fusil en laissant sa femme et ses deux jeunes enfants sur le quai de la gare. Le train des mobilisés se rend à Épinal et Édouard intègre le 170^e régiment d'infanterie. Sa guerre est longue et difficile. Il est blessé à deux reprises et participe aux plus grandes batailles : en 1915 il est aux Épargnes et en Artois, en 1916 à Notre-Dame-de-Lorette et à Verdun, et enfin en 1918 en Champagne.

Édouard retrouve sa famille en avril 1919. Il peut alors reprendre la vie où il l'avait laissée presque cinq ans auparavant. Au pays du sel, la guerre a mit au ralenti les usines. Au rythme des hommes revenant du front, tout repart petit à petit. Les uns et les autres retrouvent leurs places derrière les machines, enveloppées dans les fumées opaques et acres de Solvay.

Au cœur de ce petit pays ouvrier, le parti communiste, tout juste né de la scission du congrès de Tours, enregistre ses premières adhésions. Au bistrot, les discussions flambent quand elles s'engagent sur la politique, les patrons, les bourgeois. Les ouvriers, échauffés par la boisson, s'haranguent et fomentent des plans d'actions syndicales, le tout dans une atmosphère de tabac et d'alcool. Édouard fait, à coup sûr, partie de ceux là. Il revient d'une expérience effroyable de la guerre. Pour lui les combats pacifistes et humanistes du parti communiste sont une juste raison de s'engager. Avec ses camarades, ils entendent lutter contre l'empire Solvay, ses cités flambant neuves, son théâtre et son casino. Avant la guerre, Ernest Solvay, le chimiste belge inventeur du procédé industriel éponyme, avait imposé un style innovant en matière sociale et offert aux ouvriers de nombreuses infrastructures typiques des politiques paternalistes. En 1922, à la mort du patron, ses successeurs mettent de côté les politiques sociales. Une vague de modernité sans précédent déferle sur le pays du sel. Le canal s'élargit, les voies de chemin de fer se multiplient et un transbordeur aérien est installé pour relier les différents sites de production. Les innovations techniques

accélèrent les cadences. Le ciment et les poutres métalliques remplacent petit à petit le paysage d'avant-guerre. Les résultats de la firme sont mirobolants mais les conditions de travail se détériorent, les ouvriers se crispent, la tension monte.

De son côté Jeanne a déjà dix ans et le sentiment d'une vie heureuse. Elle n'a qu'un petit frère, et ses parents semblent quand même moins nécessaires que les autres. Elle fréquente l'école communale avec probablement beaucoup de joie. En effet, à treize ans, elle obtient le certificat d'études primaires et part ensuite étudier à l'école supérieure de jeunes filles de Nancy. À Nancy, elle continue à apprendre et à s'ouvrir au monde. Loin de la crasse et de l'univers gris ocre du bassin salé de son enfance, on l'imagine se passionnant pour la mode et les vêtements. Le caractère de la jeune fille s'affirme et détone, à la fois impertinente et intelligente, elle doit sûrement agacer ses camarades de classe. L'école se trouve à deux pas de la gare de Nancy, au pied de l'église Saint-Léon. Jeanne fait les allers-retours en train, matin et soir. En janvier 1925, elle décroche son brevet supérieur, sésame indispensable pour fréquenter l'école normale d'institutrices. Mais ce n'est visiblement pas ce dont elle rêve. Elle voudrait, par exemple, s'offrir les robes et les vêtements qu'elle voit dans les vitrines de la rue des Dominicains, chez Vaxelaire ou à la Belle Jardinière. Elle fantasme une vie d'aventures, de femme libre et indépendante. Mais à l'école, ce n'est pas tout à fait ce qu'on lui apprend.

Elle doit se rendre à l'évidence, il faut gagner de l'argent pour réaliser ses rêves. Elle décide donc d'entrer à l'école Pigier, un établissement privé dispensant des cours de sténographie, de dactylographie et de correspondance commerciale. Pour peu de frais, elle peut obtenir un diplôme et débiter une carrière dans les bureaux d'une grande firme. Au mois de septembre, elle commence les apprentissages et, fin février 1926, décroche un diplôme de correspondance commerciale. Elle se met à travailler et à gagner son propre argent. Quelques mois après, au printemps 1927, Jeanne qui n'a que 15 ans, fait la connaissance d'un sergent-pilote de la base aérienne d'Essey-lès-Nancy. La base 121 occupe, à quelques kilomètres de Nancy, quelques militaires appartenant au 21^e régiment d'aviation. La relation entre Jeanne et ce sergent-pilote n'est pas du goût de ses parents. Face à leur réaction Jeanne quitte la maison familiale et se rend chez une connaissance à Nancy. Le dimanche 17 juillet 1927, elle se décide finalement à revenir. Elle espère certainement leur démontrer qu'elle peut vivre seule à Nancy, quelle a rencontré quelqu'un et que tout ce passe bien pour elle. Mais Jeanne sait aussi que la rencontre du jeune sergent de la base 121 a eu des conséquences qu'elle ne pourra plus cacher dans quelques mois car elle est enceinte. Alors, lorsqu'elle refait son apparition et qu'elle tente d'expliquer les raisons de sa fugue, ses parents voient le ciel, et le pilote, leur tomber sur la tête. Leur réaction a probablement été très violente. Si violente que ce soir là, Jeanne prend une décision radicale. À 22 heures, alors que la nuit commence à tomber, elle se dirige vers le chemin de hallage situé derrière la maison. Elle longe le canal jusqu'à la passerelle métallique qui mène à

Varangéville, la ville voisine. Elle grimpe les marches en acier et s'arrête à mi-chemin au dessus de l'eau. Elle enfourche le garde corps et se laisse tomber.

À quelques dizaines de mètres de là, Charles Thomas et Baptiste Muller, deux jeunes sportifs de l'équipe locale de natation assis à la terrasse d'un café, réussissent à sauver la jeune fille⁴. Après ce dramatique épisode, Jeanne reprend son travail à Nancy. Mais la vie auprès de ses parents qui était déjà impossible avant, ne l'est pas moins après avoir sauté d'un pont, surtout quand on est secourue. Quelques temps après, un huissier de la rue de la Faïencerie, Maître Durant, cherche une secrétaire. Elle y fait quelques mois. Elle vit alors chez Mme Andrée, une amie de la famille. Nous sommes alors en septembre 1927.

La vie qui commence à rentrer doucement dans l'ordre, prend soudain un tour cruel. En octobre, l'amoureux s'envole pour de bon, il est muté à Bourges. Jeanne est désormais seule. Elle n'a ni le courage, ni l'envie de rentrer chez ses parents. De toute manière, le scandale de se montrer enceinte chez elle n'est pas envisageable. Elle choisit de partir accoucher à Paris. Là-bas, anonyme jeune fille de province, elle pourra mettre au monde son enfant et éviter le scandale.

Les splendeurs parisiennes

Jeanne Georgel, enceinte, décide donc de monter à Paris pour accoucher. Elle accouche à l'Hôpital de Port-Royal le 12 février 1928 de Pierre Georgel. Douze jours plus tard, le nourrisson décède. Jeanne de son côté contracte la jaunisse. Elle est transportée dans une maison de repos au Vésinet. Jeanne n'a pas encore dix-sept ans.

À partir d'avril 1928, elle trouve une place chez Pierre Debiesse, un courtier en vin dont les bureaux sont installés au 50 boulevard Magenta dans le 10^e arrondissement. Cette expérience professionnelle, sa première dans la capitale, est un échec. Son patron voit en sa jeune secrétaire une proie facile pour satisfaire ses pulsions libidineuses. Jeanne Georgel quitte son travail dès le mois de juin 1928.

Elle rencontre ensuite un industriel italien, Césaire Céna, âgé de 36 ans, nous dit-elle. Elle devient sa maîtresse et habite chez lui, rue de Turin, jusqu'à la fin de l'année 1928. C'est à ce moment qu'elle évoque la rencontre d'une certaine Alda de Souza Coutinha, femme d'un sous-directeur de la société Shell à Lisbonne. Cette jeune portugaise, venue à Paris pour tenter sa chance comme actrice, doit rentrer au Portugal en compagnie d'un célèbre pilote automobile, Miguel da Palma. Elle propose à Jeanne Georgel de les y accompagner. Jeanne accepte et part à l'aventure à travers la péninsule ibérique pendant plusieurs mois. Elle est finalement contrainte de rentrer en France après avoir fait la rencontre de la police portugaise.

De retour à Paris en septembre 1929, Jeanne prend un nouveau poste

⁴ « Une jeune désespérée se noie : deux sportmens la sauvent », *Le Télégramme des Vosges*, 21 juillet 1927.

de secrétaire dactylographe dans une entreprise de menuiserie, Pigache et Meilhan, dont les bureaux sont installés dans le 17^e arrondissement, 40 rue Jouffroy. Une nouvelle fois, l'expérience est un désastre pour la jeune fille, visiblement victime des convoitises de ses patrons.

À cette époque Jeanne vit seule dans un petit appartement meublé dans le quartier de Montmartre, rue Fromentin. Le quartier est alors très réputé pour ses folles soirées et ses cabarets interlopes fréquentés par une partie de la diaspora russe blanche désœuvrée. Jeanne fait à ce moment la connaissance d'un personnage important pour la suite de son histoire, le comte Bernard d'Avaray. Il fait partie d'une très ancienne famille au sang plus blanc que blanc. Les d'Avaray s'étaient illustrés aux côtés des Louis XIV et XV et la famille avait toujours compté parmi les plus nobles du royaume. Lorsque son oncle, le duc d'Avaray, meurt en 1930, Bernard hérite du titre. Il est en effet l'unique survivant de la lignée. Fils unique et célibataire, il n'a pas franchement emprunté le chemin qu'on attendait de lui. L'antique lignée va s'éteindre ainsi. Cette catastrophe ne le secoue pas trop. En 1930, il a déjà 46 ans et vit toujours avec sa sœur au 7 rue d'Anjou, dans un appartement bourgeois d'un somptueux immeuble du quartier de la Madeleine. Il fait l'huissier au Shéhérazade et fraye avec les reliquats de la noblesse russe à des heures interdites. Lorsqu'il rencontre Jeanne, il la prend sous son aile et lui fait rencontrer tout le gratin des politiciens et des artistes en vogue. Il lui offre un petit chien, un bichon, que Jeanne entraînera désormais partout avec elle.

Jeanne fait alors la connaissance des artistes russes vivant à Paris : les comédiens Nicola Rimsky et Sandra Milovanow ou encore le célèbre danseur Iwan Mosjukin. Elle se lie d'amitié avec le frère de la princesse Mary Vachnadze qui est l'épouse de l'aviateur Dieudonné Costes. Bref, la vie de mondaine à l'état pur. Il semble qu'elle gagne sa vie comme danseuse dans un cabaret et que pour faire coller à l'ambiance de l'époque elle choisisse elle-même de se faire passer pour une Russe exilée. À partir de ce moment, elle se fait appeler Vera Danichewsky.

Parmi tous les oiseaux rares des nuits montmartroises, Nikolaï Arsène Karageorgevitch est certainement le plus scabreux qu'elle ait connu. C'est à cause de lui que sa vie bascule. Elle le rencontre en 1930. Il n'est pas au faite de sa gloire. Nikolaï est un vrai-faux prince de Yougoslavie à la vie dissolue.

Fils d'Aurore Demidoff di San Donato, une princesse russe ayant épousé le prince Arsène de Yougoslavie en 1892, tout le monde dans le milieu parisien sait que si Nikolaï est le fils de sa mère, il n'est pas celui de son père... La princesse entretenait en effet une relation notoire avec un baron « von Manteuffel ». Elle avait ainsi donné naissance à 3 enfants : Paul en 1893 et les jumeaux Nikolaï et Sergueï en 1895. Face aux doutes concernant la filiation de ces rejetons, le prince avait demandé le divorce. Paul, qui semblait être de sang royal, fut élevé par son oncle Pierre, le prétendant au trône de Serbie. Quant aux jumeaux, ils furent élevés par leur mère jusqu'à son décès en 1904, puis par leur grand-mère maternelle en

Russie. Nikolaï servit ainsi dans l'armée Russe comme officier lors de la Première Guerre mondiale. Après la Révolution, et comme beaucoup d'aristocrates russes, il vint s'installer à Paris où il s'appliqua à dilapider le restant de la fortune familiale en jeu, substances et alcool. En 1927, il épousa à Paris une poétesse américaine, lady Cochrane. Mais l'entente des jeunes époux ne dura pas bien longtemps. Sa femme retourna outre-Atlantique écrire ses poèmes et Nikolaï resta à Paris en compagnie des autres russes blancs exilés de son espèce.

Lorsque Jeanne fait sa connaissance en 1929, il venait – quelques mois plus tôt – d'être ramassé, complètement ivre sur un banc, par un chauffeur de taxi. Il avait été transporté à l'hôpital où un médecin, sans visiblement y regarder de trop près, avait conclu à une mort par congestion. Sauf que, le lendemain matin, le prince retrouva ses esprits. Il fut bien étonné de se retrouver allongé sur la faïence glacée d'une morgue d'hôpital, enveloppé dans un sac mortuaire entouré de cadavres. Il erra dans les couloirs de l'hôpital, drapé de son linceul de prince d'outre-tombe, épouvantant ceux qui croisaient son chemin. Il eut alors le rare privilège de lire, dans les journaux du jour, son propre avis de décès⁵. Après sa première mort, il continua de diluer son existence dans les soirées exotiques et chimiques du Paris russe des années folles. Il se fit même acteur mais l'apparition du cinéma parlant, conjuguée à son accent russe pittoresque mais disgracieux, ne lui permit pas de faire carrière en France.

Jeanne est-elle au courant de ces frasques ? Il constitue cependant un parti intéressant pour la jeune femme : il lui paye une chambre dans un immeuble cossu du quartier des Ternes et elle, peut s'amuser à fonds perdus avec ses nouveaux amis russes. Il faut dire que sa chevelure rousse, ses yeux bleus et son teint opalin la font passer sans problème pour une jeune princesse slave.

Vers la fin de l'année 1930 Jeanne est arrêtée pour vol, prise la main dans le sac de la demoiselle Guillemain. Cet événement qui vaut à Jeanne Georgel une amende de seize francs et à un mois de prison avec sursis, n'est pas évoqué dans son carnet. Pas glorieux en effet, mais pas non plus infamant. Les renseignements pris par les enquêteurs sur son compte semblent dresser le portrait d'une jeune fille sans histoire. Dans le jugement prononcé par le tribunal correctionnel de la Seine, Jeanne indique qu'elle vit à Maisons-Laffite, 2 rue du Gros-Murger, une adresse dont elle n'a jamais parlé auparavant. Était-ce déjà une ruse pour brouiller les pistes ?

Jeanne quitte Montmartre au mois de novembre et s'installe dans ce qui allait devenir « son nid », au 14 rue de Berne. L'immeuble est alors occupé par un drôle de personnage. En effet, un fakir birman vit au premier étage ; il prétend avoir des dons de voyance et de télépathie et fait de la réclame dans tous les journaux. Il reçoit en conséquence une quantité considérable de courrier qu'une armée de dactylographes, installée sur place, est chargée de traiter chaque jour. Le fakir reçoit également ses clients à

⁵ « Nicolas Karageorgevitch est-il mort par accident ? », *La Liberté*, 4 juin 1933.

domicile et là, il ne lésine pas sur les moyens. Il les accueille au milieu de la pièce principale (les autres étant occupées par les secrétaires en charge du courrier) accoutré d'une gandoura et d'un turban blanc. Il est assis en tailleur sur un trône en chêne sculpté et devant lui, un aquarium renferme une demi-douzaine de crocodiles nains, le tout dans une ambiance tamisée aux senteurs exotiques. En réalité, le fakir birman s'appelle Charles Fossez, il est auvergnat et n'est pas plus birman que le commun des Parisiens. Il a juste flairé la bonne affaire et est allé jusqu'au bout du délire pour faire fortune et – vu la quantité de courrier qu'il reçoit chaque jour – ça marche à fond !

C'est alors que l'existence de la jeune fille prend un virage serré vers l'aventure. Ce n'était déjà pas commun, mais ça va devenir insensé.

Le recrutement

Nous sommes au début de l'année 1931 et Jeanne s'est déjà fait pas mal d'amis dans le milieu des Russes blancs. Son ami, le prince Karageovitch, a, semble-t-il, des relations avec le renseignement allemand, il servirait même de rabatteur. Un soir, il organise un rencard avec un homme d'origine germanique, un nommé Buhler. Jeanne le décrit comme ayant un peu moins de 40 ans, un gros ventre, une forte calvitie, des yeux bleus, une petite moustache et un accent alsacien. L'homme habiterait Strasbourg et loge, en tout cas, à l'Hôtel Napoléon (avenue Friedland) lorsqu'il est à Paris. On ne sait rien de cette première rencontre, probablement assez informelle. Mais c'est ensuite Buhler qui présente Jeanne à un autre personnage du nom de Van Kuhl. Ce dernier est un peu plus âgé, très grand, élégant mais laissant poindre un air dur tout à fait glaçant. Son visage est large et le rasage impeccable. Bizarrement, il parle avec un très léger accent allemand et semble tout à fait l'aise en Russe. Il aurait été officier d'état-major pendant la guerre. C'est à lui que Buhler rend des comptes.

Au cours de cette première entrevue, Buhler demande à Jeanne de se rendre à Metz et d'approcher un certain André Massoni. Né en 1899 à Castellare-di-Casinca, en Haute-Corse dans le nord est de l'île⁶, il est engagé volontaire en 1918 et fait un début de carrière dans l'infanterie. Il participe notamment à l'occupation des pays rhénans en 1919. Il intègre ensuite le parc d'aviation n° 11 de Metz, puis s'oriente vers une carrière de sous-officier à partir de 1930. Jeanne le rencontre en février 1931. Buhler semblait déjà l'avoir repéré comme cible. Massoni a la réputation d'être coureur de femmes et il ne résiste pas bien longtemps au charme de Jeanne. Ils passent trois semaines ensemble. L'apprentie espionne réussit alors à organiser une rencontre entre Buhler et Massoni et selon les dires de Jeanne, Massoni serait devenu un agent rétribué par Buhler. Ce dernier lui aurait remis la somme de 4 000 francs qu'elle était chargée de lui remettre. Quelques semaines plus tard, elle est témoin d'une transaction de 15 000 francs entre les deux mêmes.

⁶ Archives départementales de Corse-du-Sud, Ajaccio, 9 Num 60/2008, état signalétique et des services d'André Massoni.

Les renseignements fournis par Massoni devaient concerner les nouveaux types d'avions. Cette mission conduisant au recrutement d'un sous-officier du parc d'aviation de Metz est une réussite.

C'est à la suite de cette mission réussie que Jeanne évoque sa rencontre avec le mystérieux « Sommer ». À Metz, dans un café non loin de la Porte des Allemands, elle est abordée par un personnage énigmatique. Il est enveloppé dans manteau sombre et porte un chapeau melon duquel dépasse un grand nez pointu. C'est un homme plutôt grand et maigre avec de grands yeux bleus. Il se présente sous le nom de « Sommer » et entame une discussion avec la jeune femme. Il se dit originaire de Metz et oriente la discussion sur la politique. Jeanne lui confie son aversion pour les communistes et raconte ses mésaventures avec son père. Il lui fait alors une proposition :

– Pourquoi n'espionneriez-vous pas les communistes à Paris ?

Jeanne est belle, intelligente, et parle déjà le russe. Elle fréquente les soirées russes à Paris et l'agent allemand sait que de nombreux espions communistes y sont infiltrés.

Qui est « Sommer » ? À n'en pas douter il s'agit d'un alias, tout comme Buhler semble en être un aussi. Une manière de brouiller les pistes et maintenir son officier traitant dans le secret. Buhler et Sommer ne font certainement qu'un. Dans le carnet de Benno, Jeanne note que Sommer portait un chapeau melon, cette particularité qui n'a l'air de rien s'avère déterminante et permet d'identifier l'officier traitant de Jeanne.

En 1931, à la même époque donc, l'agent français Joseph Doudot tente d'infiltrer l'Abwehr. Sous une fausse identité et après s'être installé à Metz, il envoie une proposition de service par l'intermédiaire d'un journal de Cologne. Quelques semaines plus tard, un premier rendez-vous est pris à Luxembourg, il sera suivi d'un deuxième rendez-vous à Sarrebruck. Ces premières entrevues permettent aux agents Allemands de vérifier les motivations de la nouvelle recrue. Visiblement Doudot a fait bonne impression. Un troisième rendez-vous doit avoir lieu, toujours à Sarrebruck, mais cette fois avec le véritable représentant de l'Abwehr. À chaque fois les services français avaient organisés une surveillance discrète autour de Doudot. Pour cette troisième entrevue, la surveillance avait été accrue. Lorsqu'il se présenta, voici la description physique qu'en donna Doudot :

« Deux semaines plus tard, à Sarrebruck, le véritable représentant de l'Abwehr entra en scène. Après les présentations, le policier Clövers [le premier interlocuteur que Doudot a déjà rencontré par deux fois] s'éclipsa. Grand, élégant, aimable et ironique, âgé d'une quarantaine d'années, le nouvel arrivant avait l'allure typique de l'officier marqué par des traditions militaires prussiennes. Il se faisait appeler Steinbauer. [...] Pendant toute la durée de son séjour, il ne fut jamais perdu de vue. Le fait qu'il portait toujours un superbe chapeau melon, couvre-chef peu usité à l'époque en Allemagne, facilitait considérablement la tâche de ceux qui l'épiaient.

Même dans la cohue il était aisé de le tenir à l'œil, surtout que sa haute taille ne lui permettait pas de "disparaître" dans la foule.⁷ »

En lisant la description physique de ce « Steinbauer » on ne peut que penser à « Sommer ». Plusieurs détails permettent de dire qu'il peut s'agir de la même personne et en premier lieu le fameux chapeau melon, qui, si l'on en croit Doudot, est assez singulier en Allemagne. Il se trouve que « Steinbauer » est identifié par l'équipe qui accompagne Doudot dans son infiltration. Quelques indiscretions de sa part permettent de retrouver son identité. Lors de son entretien avec Doudot, il s'est aventuré sur le terrain des sentiments et a parlé de la fille d'un commerçant messin. Le lendemain Doudot et un agent français se rendent dans le commerce en question et montrent une photo de « Steinbauer ». Une jeune fille derrière la caisse s'écrie alors : « Mon dieu, pas un mot à mon mari ! C'est Rudolph ! ».

Après une brève recherche dans l'annuaire militaire allemand, les agents français apprennent qu'il s'agit de Friedrich-Wilhelm Rudolph né en 1892 à Goslar en Basse-Saxe. Rudolph est entré à l'Abwehr en 1924 après une carrière marquée, comme beaucoup, par la Première Guerre mondiale. Il est d'abord passé par l'Abwehr III consacré au contre-espionnage et particulièrement au sein de l'armée. Il devient durant ces premières années Rittmeister (officier de cavalerie). En 1929, il passe à Abwehr I (espionnage) au sein de l'Abwehrstelle de Münster. C'est à ce poste qu'il aurait rencontré Jeanne à Paris.

Lehmann et Amatogui

Durant l'hiver 1931, Jeanne est de retour à Paris. On ne connaît pas vraiment l'occupation de Jeanne à cette époque, mais il semble qu'elle soit danseuse dans ces boîtes. Danseuse et probablement un peu plus que ça. Rudolph (alias Sommer, alias Buhler) lui a confié une nouvelle mission : retrouver et séduire un nommé Robert Lehmann, soi-disant secrétaire du cartel des Gauches. Cet homme posséderait un dossier sensible concernant les possessions françaises en Indochine. En parallèle, Jeanne est chargée d'escorter un attaché d'ambassade japonais nommé Yehuso Amatogui durant son séjour parisien et qui est très intéressé par le dossier de Lehmann.

Cette mission s'effectue en collaboration avec une femme dont la trajectoire n'a pas fini de croiser celle de Jeanne. Il s'agit d'Alexandra « Schura » Kwill. Elle est russe, née à Saint-Petersbourg le 24 août 1897 de Ilias et Rosalie Ratner. Elle a suivi des études jusqu'à l'équivalent du baccalauréat français et a ensuite obtenu un diplôme d'infirmière. En 1919, elle a quitté la Russie pour rejoindre la Finlande et le secrétariat de l'État-Major d'un général anglais. Elle s'est mariée en 1921 avec un secrétaire d'ambassade : don Fransisco de Muns y Andreu. Elle a suivi son mari dans ses différentes affectations : au Vénézuéla, à Budapest puis en Espagne et à Varsovie jusqu'en 1930. Son mari, dit-on, est complètement envoûté. De son

⁷ Henri Koch-Kent, *Doudot, figure légendaire du contre-espionnage français*, Paris, Casterman, 1976, p. 34.

côté elle vit sa vie sans s'occuper lui. Schura s'est ensuite retrouvée à Paris au début de l'année 1931 et y a rencontré Jeanne. Toutes deux font parties du groupe d'espionnes des services de renseignements allemands infiltrés auprès des Russes blancs parisiens. Ce groupe est piloté par Friedrich Rudolph.

Shura est chargée d'une mission particulière auprès de Yehuso Amatogui, elle doit le faire rencontrer des officiers français en partance pour l'Indochine. La situation en Indochine était en effet tendue. L'empereur Khải Định, décédé en 1925, avait laissé le trône à son jeune fils de 12 ans Bảo Đại. Après une période de régence, Bảo Đại entreprit, à partir de 1932, une série de réformes constitutionnelles importantes. La situation de protectorat français n'était pas mise en défaut, mais les mentalités évoluaient sensiblement vers une souveraineté grandissante du peuple. La mission de l'espion nippon consistait probablement à rencontrer les nouveaux fonctionnaires français qui allaient être envoyés en Indochine et à en recruter. Amatogui vivait à Paris sous les hospices de la Maison franco-japonaise, située au 31 avenue Pierre-Ier-de-Serbie. L'institution avait habituellement pour fonction de promouvoir les arts japonais en France mais abritait aussi des espions.

Une recherche de Robert Lehmann, comme le dit le carnet de Benno, n'apporte rien de concluant. Celle d'un « Lehmann » qui aurait d'éventuels liens avec la gauche à cette époque permet de faire apparaître Marcel Lehmann. Archétype du fonctionnaire compétant mais visiblement plutôt sinistre, il est blessé et décoré au cours de la Première Guerre mondiale, où il perd l'usage de son bras droit. Une carrure sèche et un regard vide, complète son portrait. Fondateur de la Union fédérale des associations de mutilés et anciens combattants douze ans plus tôt, il fut un brillant batailleur et défenseur des droits des blessés de guerre. Son travail acharné au sein du cabinet du ministre des pensions d'André Maginot lui valu la reconnaissance de tous les anciens poilus. Il est de gauche, idéaliste mais son influence a tendance à diminuer au fil des années. En 1931, il est brouillé avec ses anciens amis et sa femme vient de le quitter. Les RG de la préfecture de police enquêtent sur lui après des propos désobligeants qu'il aurait tenus à l'encontre d'Aristide Briant⁸. On le dit très dépensier et certains de ces amis le voit fréquemment dans les soirées interlopes montmartroises.

Lehmann devait probablement fréquenter ces boîtes de nuit racontées par Joseph Kessel dans *Nuits de princes*. Selon Jeanne Georgel, on le retrouve en particulier au « Rasvet », une boîte clandestine tenue par une certaine Mme Nicolaieff. C'est elle, la patronne, qui présente Lehmann à Jeanne.

Durant ces folles soirées russes, Jeanne fait également la connaissance de plusieurs hommes politiques dont l'éminent président de la chambre des députés : Fernand Bouisson. Le président y vient toujours accompagné de sa femme. Cette dernière est déjà âgée, mais elle a des goûts modernes et singuliers. Mme Bouisson est fascinée par les artistes russes.

⁸ APPP, 77 W 731-255149.

Collectionneuse avertie, elle a insisté pour faire accrocher quelques œuvres de Chagall dans l'hôtel de Lassay, leur fastueuse demeure parisienne. Les peintures modernes côtoient les goûts plus classiques de son mari. La collection est à l'image du couple : originale.

Jeanne laisse traîner ses oreilles partout et tout ce qu'elle peut entendre elle le raconte à Rudolph. Les informations qu'elle obtient sont de première main. Jeanne apprend beaucoup sur la vie politique. Rudolph, qui donnait rendez-vous à Jeanne dans un hôtel différent à chaque fois, est satisfait du travail de sa jeune recrue. Il est particulièrement impressionné par sa faculté à retenir autant d'informations. Jeanne fait, semble-t-il du bon boulot. Au cours d'une de ces soirées, Lehmann et Jeanne finissent par passer une nuit ensemble. Pendant son sommeil, elle réussit à voler deux feuillets sur lesquels elle voit revenir les mots « Tonkin » et « Indochine ». Le lendemain, elle prend contact avec Rudolph et lui remet les feuillets.

On ne sait pas si c'est cette histoire qui brise Lehmann, mais il se tire une balle dans la tête à son bureau du ministère des Pensions en juillet 1932⁹. Quelques mois seulement après avoir croisé la route de Jeanne. Les journaux s'en émeurent un peu mais ne lui trouvèrent aucune bonne raison d'avoir pressé la détente. Dans le monde de la politique, les suicides sont toujours regardés avec perplexité. Jeanne était-elle la cause de son geste ? Il n'y a pas lieu d'établir un lien entre les deux épisodes, mais c'est troublant... Dans la série, on peut aussi ajouter le décès brutal de Nicolai, le prince Karageorgevitch. Jeanne avait fini par perdre de vue le faux-prince à l'origine de son recrutement. Il est retrouvé, durant l'été 1933, inanimé dans une chambre d'hôtel à Nice, accroché à une seringue de morphine.

Les années décisives : 1932-1933

Après cela Jeanne est envoyée à travers la France en compagnie d'une autre femme agente du SRA comme elle, Raymonde Sanvoisin. Cette dernière est un peu plus âgée que Jeanne, probablement née vers 1900 dans le Doubs. Elle vit à Paris, Hôtel Vichy, rue Aristide-Bruant, numéro 1, a été entraîneuse pendant deux années à Tunis entre 1928 et 1929 au dancing « Le Grand-Écart ». Elle a ensuite travaillé au « Novelty » à Orléans. Elle mesure un mètre soixante, très rondelette, hanches très fortes, poignets et chevilles épaisses, molle d'aspect, allure d'une lymphatique, peau très claire. Elle a les yeux bleus, petits et très clairs, le front très « moyen », le nez « un peu bourbonien et gras », une petite bouche aux lèvres fines, et un menton petit et fuyant. Ce sont les termes exacts du signalement transmis pour rechercher cette agente. Ni la police à l'époque, ni l'historien aujourd'hui ne réussiront pas à remettre la main sur cette femme. Elle a purement et simplement disparue.

Jeanne et Raymonde doivent trouver des personnalités diplomatiques et militaires et leur subtiliser des documents. Les cibles

⁹ « Un inspecteur général des pensions se tue au ministère », *Le Peuple*, 6 juillet 1932.

semblent avoir été identifiées en amont. Elles ne sont chargées que du vol. Au cours des interrogatoires de mai 1941, Jeanne évoque notamment une virée dans l'ouest, à Saint-Malo et Brest, en février 1932.

À Saint-Malo, elles ont pour mission de voler des documents concernant des ouvrages de défense situés le long de la frontière germano-helvétique dans la poche d'un Suisse. À Brest, elles servent de rabatteuses à une nommée Rosalie Gauthier, dite Rosa qui reçoit les hommes pendant que Jeanne et Raymonde leurs font les poches. Au même endroit, à peine trois ans plus tard, une nouvelle espionne du SRA viendra à Brest. Mais celle-ci s'y fera arrêter par le 2^e bureau. Lydia Oswald est une jeune suisse née le 13 septembre 1906 à Saint-Gall recrutée par le SRA pour effectuer le même genre de missions que Jeanne et Raymonde. Elle arrive au Havre en 1935, elle y fait la connaissance d'un lieutenant de vaisseau, Jean de Forceville, qui devient son amant. À son contact, elle obtient des informations qu'elle est sur le point de transmettre au SRA lorsque les agents de la sûreté nationale procèdent à son arrestation. Ils trouvent dans sa valise, un questionnaire portant sur les bâtiments de guerre en construction à Brest. Au cours de l'instruction, les enquêteurs trouvent également quelques lettres échangées avec son officier traitant la remerciant ou lui demandant des précisions. Les enquêteurs trouvent également dans ses affaires la somme de 5 000 francs constituant probablement la rémunération de ses activités. Durant l'enquête, les policiers se rendent à Saint-Malo où Lydia et Jean de Forceville ont logé quelques temps chez un officier de marine. Dans la cité malouine, l'enquête s'oriente vers une danseuse-entraîneuse ayant un nom à consonance germanique. Cette dernière aurait suivi le couple à Brest, mais elle paraît surtout suspecte car elle envoie des colis à un habitant de Metz dont le nom est aussi d'origine allemande. Au final, cette dernière est mise hors de cause : elle n'envoyait que des pots de confiture et des bas à sa mère. Mais tout ça ressemble beaucoup à ce que Jeanne faisait à Brest et Saint-Malo. Lydia Oswald serait en réalité l'une des nombreuses remplaçantes de Jeanne, la seule qui se soit fait connaître car elle fut prise¹⁰.

En avril 1932, Jeanne est ensuite envoyée en mission en Belgique. Elle est placée sous la coupe d'une agente plus experte qu'elle, Charline Drouin se faisant appeler « Esperanza » et passant pour être espagnole. C'est une grande brune au teint clair, petite bouche, très charnue, très belle. Elle serait née vers 1912, probablement d'origine normande. Plus tard, entre 1936 et 1939, elle changera sa couverture et se fera passer pour une américaine nommée « Betty ». En Belgique, Jeanne et Charline sont chargées d'entrer en relation avec un officier aviateur belge détenant des informations sur les fortifications de la frontière franco-belge. Comme pour Raymonde Sanvoisin, Charline est totalement introuvable dans les archives.

En septembre 1932, Rudolph envoie Jeanne en mission à Nancy afin d'y rencontrer le patron des établissements Pantz, Robert Pantz, né en 1892 à Pont-à-Mousson. Il dirige la société créée par son père et fabrique des

¹⁰ Cf. l'article de Fabien Lostec dans ce numéro.

charpentes métalliques. D'après Jeanne, la société était en difficulté et Robert Pantz était toujours à court d'argent. Il lui arrivait de consommer des stupéfiants et semblait être une proie facile pour le SR allemand. Jeanne affirme avoir réussi à lui subtiliser dans son bureau quelques documents relatifs à des pièces détachées fabriquées pour l'armée française. Ce fait est contredit par la déposition de Robert Pantz réalisée en janvier 1946 par la DST revenant sur l'affaire Georgel après-guerre¹¹. Ce dernier affirme aux enquêteurs n'avoir jamais travaillé pour le compte de l'armée et qu'aucun vol de documents n'a été constaté cette année-là. Quand on lui présente la photo de Jeanne, il concède avoir peut-être déjà rencontré cette personne à Nancy, mais ne la reconnaît pas. De son côté notre espionne soutient bien avoir volé des documents et transmis les informations à Rudolph vers la fin du mois d'octobre 1932.

En février 1933, une nouvelle mission est proposée à Jeanne. En compagnie d'une certaine « Line Morin », elle doit se rendre à Marseille et procurer des faux passeports à deux agents allemands tentant de s'engager dans la Légion étrangère. De Marseille, Jeanne se rend ensuite en Algérie où elle est censée entrer en contact avec un agent allemand nommé « Wilmer » à qui elle doit apporter des renseignements militaires recueillis par un autre agent du nom « Medad » ou « Medah ».

La vie de Jeanne Georgel est encore longue et fourmille d'éléments à vérifier, recouper et comprendre. Voici en quelques lignes la suite de son aventure. Elle part ensuite au Maroc où elle doit prendre contact avec des membres de la jeune révolution nationaliste. Elle se retrouve ensuite en Espagne au contact de la noblesse intrigant contre la République au sein du mouvement *La Renovacion espanola*. Elle y fait la rencontre d'un jeune aristocrate qui devient son amant. Au déclenchement des hostilités en 1936, elle est contrainte de retourner en France alors que son amant est parti se battre. Lorsqu'elle apprend qu'il est fait prisonnier, elle tente le tout pour le tout pour le retrouver et parvient, un peu par hasard, à infiltrer les services de renseignement républicains à Barcelone. Elle est assez vite repérée et écope de vingt ans de prison. En janvier 1939, elle recouvre la liberté suite à l'arrivée de Franco au pouvoir en Espagne. Elle reprend du service auprès des services allemands en France et en Afrique du Nord. Elle arrêtée une première fois en avril 1940 par la DST. Elle est jugée en juillet 1942 et transférée au mois de novembre en Tunisie. Suite à l'opération Torch menée par les alliés entraînant l'invasion de la Tunisie par les forces allemandes, Jeanne Georgel est libérée comme tous les prisonniers du pays. Elle se retrouve à nouveau à travailler pour l'Allemagne et la police française collaborationniste. Elle est finalement arrêtée en mai 1943 à la fin de l'occupation allemande de la Tunisie. Elle est condamnée à mort, puis sa peine est commuée et le jeu des remises de peines lui permettent de retrouver

¹¹ Archives nationales, La Courneuve, Ministère de l'Intérieur, 2018/50 MI 1, police judiciaire n° 1 390 018. Audition de Robert Pantz, 22 janvier 1946.

la liberté en 1957. Elle finit sa vie dans un petit village du Lot et décède en 1992.

L'ensemble des archives rassemblé à son sujet permettent de reconstituer son parcours avec une précision édifiante et passionnante. Nous pouvons ainsi entrevoir avec précision l'itinéraire foisonnant d'une espionne de petite envergure. Ce travail de recherche permet de voir de l'intérieur le fonctionnement du service de renseignement allemand et d'étudier le rôle, l'attitude et les ressorts de l'engagement d'une espionne qui sera restée dans l'anonymat et dont la vie n'aura pas fait l'objet d'une mythification *a posteriori*.

Simon Rémy

Carnet de recherche

Cédric Neveu, Doctorant CNAM, Axe « Études du renseignement », **Le renseignement français pendant l'occupation Les services de Lyon (P4, TR 114, Technica) contre l'Ast Dijon, 1940-1944**

Juin 1940, l'armée française est vaincue. Mais pour les officiers français des services spéciaux, la guerre continue. L'ennemi reste l'Allemagne. Après des discussions qui s'étalent tout au long de l'été, au début de septembre 1940 une double-structure se met en place au regard des clauses de la convention d'armistice : une officielle (contre l'Angleterre, l'URSS, les Gaullistes) et l'autre officieuse (contre l'Italie et surtout l'Allemagne), le tout sous l'autorité du colonel Rivet. Ce que le maréchal ne peut pas faire officiellement — préparer la revanche contre l'Allemagne —, les services spéciaux clandestins de l'armée, pilier du régime, doivent s'en acquitter.

À Lyon, s'installe sous la direction du commandant Paul Lombard le poste le plus important du service de renseignement (SR) contre l'Allemagne. Héritier du poste agissant à Belfort avant la guerre, le service de Lyon — ou Poste 4 (P4) — développe rapidement un réseau d'antennes à Saint-Etienne, Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse et Mâcon. L'objectif du poste est de recueillir, dans une zone géographique s'étendant du Jura jusqu'au Nord, tout renseignement sur l'armée allemande (forces, nature des troupes, cantonnement, matériel, officiers, etc.), l'état d'esprit des populations occupées, la situation dans les zones annexées et dans le Reich. Pour y parvenir, les officiers commandant les antennes de P4 développent dès 1940 des réseaux en recrutant des agents chargés de monter eux-mêmes les organisations. Dès l'été 1940, des patriotes de toutes conditions, de tous âges, sont ainsi approchés en raison de leur sentiment, de leur situation professionnelle (cheminots, avocats, fonctionnaires, gendarmes etc.). Certains sont des agents réactivés. Des étrangers sont aussi sollicités notamment des juifs autrichiens réfugiés en France. Immatriculés, affublés d'un alias, ils reçoivent pour mission de rédiger des rapports de renseignement — selon des consignes strictes — à transmettre de l'autre côté de la ligne de démarcation. La plupart d'entre eux agissent bénévolement. Certains agents sont particulièrement bien implantés comme la source « Casino » opérant à Besançon et qui transmet les documents originaux des états-majors allemands du secteur. L'étude des archives de l'époque permet de mieux comprendre le processus de recrutement de traitement et de suivi d'un « honorable correspondant » ou d'un « agent de renseignement ». À partir d'une base de données de 600 personnes recrutées par les services

spéciaux français, il serait possible d'interroger leur âge, leur origine sociale, leur conviction politique, leur situation professionnelle, etc.

Un renseignement opérationnel

Le SR organise des filières pour passer au travers de la ligne de démarcation les rapports mais aussi les prisonniers de guerre en fuite et les Alsaciens-Mosellans fuyant le régime d'annexion. Ces derniers sont débriefés sur la situation en Allemagne et le SR les incite à s'engager dans l'armée d'armistice. Très rapidement, ces réseaux couvrent la Lorraine occupée, la Moselle et l'Alsace annexées, l'Alsace, la Franche-Comté, le Nord-Pas-de-Calais. Peu à peu, des structures sont organisées vers la région parisienne, la Normandie, la Bretagne. Les informations collectées par P4 sont transmises à Vichy qui centralisent les envois des différents postes SR. Un poste de contre-espionnage, le TR (Travaux ruraux) 114, s'organise à Lyon et lutte contre les espions allemands et leurs agents français. Il constitue à cette fin des réseaux en France occupée et tente d'infiltrer les services allemands notamment l'*Abwehr* de Dijon.

Un renseignement ne devient utilisable que s'il est exploité et analysé. Cet important matériel en provenance des différents postes SR accumulé à Vichy est renvoyé à Lyon où un service camouflé du 2^e Bureau de l'État-major — chargé de l'exploitation des renseignements — opère sous la dénomination de la firme de produits chimiques « Technica ». Ce bureau clandestin rédige des synthèses et des brochures, à destination des plus hauts responsables militaires et civils du régime de Vichy, sur l'organisation et l'implantation de l'armée allemande en France, son matériel, la situation économique du Reich, les perspectives sur les différents fronts et en particulier le front de l'Est. Les officiers de ce bureau tiennent à jour un impressionnant fichier des officiers supérieurs allemands. Ces rapports, dont une partie est conservée, n'ont pas infléchi la politique de Vichy. Si les initiatives du SR, du 2^e bureau sont encouragées verbalement, avec le soutien implicite du maréchal Pétain, il n'y a pas d'ordres officiels du chef de l'État français ou des ministres. Seuls les chefs d'état-major interviennent. L'évolution de Vichy complique la tâche des officiers des services spéciaux d'abord encouragés puis freinés par l'amiral Darlan, enfin par Laval qui veulent les mettre sous leur coupe. Dès que leur activité remet en cause la politique de collaboration, les officiers sont lâchés, à charge pour eux de se « débrouiller ».

Des contacts sont également noués avec les Anglais et les Américains via la Suisse mais aussi avec Henri Frenay fondateur du Mouvement de Libération nationale, puis de Combat. On se trouve donc dans une forme précoce de « proto-résistance » associant des officiers obéissant à des consignes d'espionnage ciblant vainqueur allemand émanant de Vichy mais qui interprètent ces consignes dans un sens très large et des Français en résistance dès 1940 sans toujours savoir qu'ils travaillent pour les services spéciaux français. Cette situation interroge la notion de Résistance dans ces

premiers mois de l'occupation : les officiers des services spéciaux sont-ils des résistants agissant dans un cadre singulier ou ne sont-ils que des fonctionnaires accomplissant leur devoir exclus de fait du champ de la Résistance ? Ne sommes-nous pas finalement entre les deux ? Question plus provocatrice : les services spéciaux de Vichy sont-ils à l'initiative des premiers réseaux de renseignement constitués en France occupée ?

Les services allemands en embuscade

L'*Abwehr* de Dijon, le plus important poste régional de cette organisation, identifie l'action du SR dès 1941 — nombre d'officiers allemands retrouvent en face d'eux des officiers français qu'ils ont affronté dans l'entre-deux-guerres — et s'efforce de démanteler les réseaux de renseignement. Dès l'été 1941, les réseaux organisés en Lorraine, en Alsace et à Belfort sont brutalement frappés à la suite de la capture d'agents de liaison retournés par les services allemands. Ces arrestations permettent de mieux comprendre les techniques allemandes de contre-espionnage : recrutement d'un V-Mann, pénétration d'un réseau, identification des agents et des officiers, des lieux de rencontres, des boîtes aux lettres afin de préparer une opération répressive, une *Aktion*. Des dizaines de personnes sont arrêtées, déportées ou fusillées. Cette guerre du renseignement est, dans les faits, bien éloignée de l'image d'une « guerre dans l'honneur » entre officiers de renseignement. Coup bas, trahisons, chantage, appât du gain, lâchetés et imprudences côtoient l'abnégation, l'engagement et le désintéressement. L'étude d'un poste de l'*Abwehr* serait le miroir de l'étude des services français. Il s'agirait aussi de comprendre les relations avec les autres services allemands qui sont bien éloignées de l'antienne de nobles services de contre-espionnage militaires allemands opposés aux brutaux policiers de la Sipo-SD.

Si l'*Abwehr*, l'acteur principal de la lutte contre la Résistance de 1940 à 1942, provoque des ravages contre les réseaux de P4, elle ne peut mettre la main sur les officiers manipulant ces réseaux, à l'abri en zone libre. L'invasion de celle-ci en novembre 1942 change la donne. De soldats obéissant à des ordres émanant de Vichy en 1940, les officiers se transforment en résistants après novembre 1942, les services spéciaux ayant été officiellement dissous par Vichy sur injonction des Allemands. De nombreux cadres se réfugient en Afrique du Nord pour poursuivre la lutte. Ceux restés en France continuent sans moyens leur patiente et dangereuse collecte de renseignements cette fois-ci pour les services giraudistes puis gaullistes. Des contacts amorcés avec la Résistance intérieure — Combat, puis l'Armée secrète, l'Organisation de résistance de l'Armée — se concrétisent.

Profitant de nouvelles trahisons — en particulier d'un commissaire de police français —, les limiers de l'*Abwehr*, en étroite collaboration avec les services de la Sipo-SD, détruisent d'abord la firme Technica en février 1943, puis le poste P4 en mai suivant. Les quelques officiers survivants et leurs

agents sont impitoyablement traqués. Les rares épargnés continuent leur action dans les structures gaullistes jusqu'à la libération.

Étudier le renseignement

Étudier un pôle du renseignement — recherche avec P4, contre-espionnage avec TR 114 et exploitation avec Technica —, ses hommes, ses techniques, l'évolution de ses méthodes et de ses objectifs n'est possible que par l'exploitation d'archives de l'époque particulièrement précieuses. Notre ressource archivistique principale se trouve à Vincennes. Outre le fonds 7 NN (dossier personnels d'honorables correspondants, rapports de P4, etc.), les dossiers personnels des officiers de renseignements (8 YE), les dossiers personnels des membres des réseaux de renseignement (16 P), nous disposons des archives des services spéciaux sur les services allemands (28 P 7 et 28 P 9) et sur leurs agents tant français qu'allemands. Nous avons surtout découvert le dossier conséquent constitué par l'*Abwehr* de Dijon contre le service P4 et Technica. Il s'agit de centaines de pages sur la période 1941-1944 (Pvs d'interrogatoire par la GFP, l'*Abwehr*, la Sipo-SD, de confrontation, de filature, archives des services spéciaux français saisies, photographies des officiers français, échanges entre les différents services allemands sur la progression des affaires, fiches de V-Mann, etc.) qui permettent de suivre à chaque étape la lutte impitoyable engagée par l'Ast Dijon contre les services lyonnais. Les procès devant la justice militaire conservés à Le Blanc (Indre), en particulier le procès du commissaire Merlen impliqué dans le démantèlement de P4 et de Technica, s'avèrent particulièrement précieux. Les fonds de l'épuration complètent ces archives extrêmement riches : procès de l'*Abwehr* de Dijon conservés aux archives départementales de la capitale ducale ou encore les procédures intentées devant la Cour de justice de Besançon contre les agents retournés Wilser et Chetelat, responsables de la destruction des réseaux du capitaine Kleinmann de Lons-le-Saulnier. Pour compléter ce rapide inventaire, nous avons pu exploiter à la DAVCC à Caen les dossiers personnels des personnes arrêtées (21 P) ainsi que les archives des camps et prisons allemands.

L'interview

Chloé Aeberhardt, *les espionnes de la Guerre froide*

Chloé Aeberhardt, autrice des *Espionnes racontent*, un livre paru aux éditions Robert Laffont en 2017¹, apporte son éclairage sur le rôle joué par ces agents pendant la Guerre froide. Fruit de cinq années de travail, cet ouvrage porte sur neuf femmes, appartenant au Security Service (MI5), à la Central Intelligence Agency (CIA), à la Defense Intelligence Agency (DIA), au HaMossad leModi'in uleTafkidim Meyuhadim (Institut pour les renseignements et les affaires spéciales, Mossad), au Ministerium für Staatssicherheit (MfS, Stasi), à la Direction de la Surveillance du territoire (DST), et au feu Комитет государственной безопасности (Comité pour la Sécurité de l'État, KGB). La plupart sont aujourd'hui connues, comme l'anglaise Stella Rimington, les étatsuniennes Jonna Mendez et Martha Duncan, l'israélienne Yola Reitman et l'allemande Gabriele Gast ; moins connues sont celles désireuses de conserver leur anonymat le plus complet, comme la française Geneviève ou les ex-soviétiques Tatiana et Ludmila ; à l'époque, Reitman et Duncan étaient encore inconnues du grand public et la première tint à le rester, demandant à ce que son nom de famille ne soit pas mentionné. Enfin, il y a Madeleine Ferrant, la « Marguerite » de l'Affaire Vetrov, le grand succès de la DST à la fin de la Guerre froide². Cette mise en lumière conduisit certaines de ces femmes à franchir le pas de la médiatisation. Alors que Rimington et Mendez, fraîchement retirées de leurs services (respectivement 1996 et 1993), ainsi que Gast (arrêtée en 1994 et libérée de prison en 1998) étaient déjà des autrices³, Mme Reitman connut une célébrité en raison de la déclassification des archives concernant l'opération qui lui avait donné une place dans le livre de Chloé Aeberhardt⁴.

Les *Espionnes racontent* offrent une image assez complète de

¹ En poche chez Harper Collins et en BD chez Steinkis/Arte en 2020.

² Sergueï Kostine, Éric Raynaud, *Adieu Farewell. La vérité sur la taupe qui a modifié le cours de l'histoire*, Paris, Robert Laffont, 2011 ; Raymond Nart, Jacky Debain, Yvonnick Denoël, *L'affaire Farewell vue de l'intérieur*, Paris, Nouveau Monde, 2013 ; Patrick Ferrant (dir.), *Farewell. Conséquences géopolitiques d'une grande opération d'espionnage*, Paris, CNRS Éditions, 2015.

³ Joanna Mendez, avec Tony Mendez, Bruce Henderson, *Spy Dust. Two Masters of Disguise Reveal the Tools and Operations that Helped Win the Cold War*, New York, Atria Books, 2003 ; Stella Rimington, *Open Secret. The Autobiography of the Former Director-General of MI5*, Londres, Hutchinson, 2001 ; Gabriele Gast, *Kundschafterin des Friedens : 17 Jahre Topspionin der DDR beim BND*, Francfort sur le Main, Eichborn, 1999.

⁴ Rabbi Shraga Simmons, *Operation Brothers: The Mossad's Red Sea Diving Resort*, Jewish Virtual Library, <https://www.jewishvirtuallibrary.org/operation-brothers-the-mossad-s-red-sea-diving-resort> ; Suyin Haynes, "The True Story Behind Netflix's The Red Sea Diving Resort", *Time Magazine*, 1^{er} août 2019, à propos du film de Gideon Raff, pour Netflix, *The Red Sea Diving Resort*



l'évolution sociologique des services de renseignement pendant la Guerre froide. Elles offrent aussi un panorama assez complet de leurs modes de fonctionnement. Certaines ont occupé la fonction d'analyste, d'autres ont été officiers de terrain, une autre n'a été qu'un agent, avec toutes les vicissitudes qui y sont attachées, tandis que d'autres n'ont fait que suivre leur mari, véritable officier de renseignement.

Les femmes ont-elles toujours été employées par les services de

renseignement ? Comment y entraient-elles ?

Le renseignement a longtemps été réservé aux hommes, comme toutes les activités dites « sérieuses » touchant à la politique internationale des gouvernements et à la sécurité des États. Dans la France, la Grande-Bretagne ou l'Amérique des années 1960-1970, la place des femmes était à la maison ou, quand elles faisaient partie d'un service secret, derrière la machine à écrire. Leur recrutement se faisait souvent par cooptation, via leur mari — les épouses étant considérées a priori comme des personnes de confiance, leur embauche ne requérait qu'une enquête de sécurité légère. Et une fois intégrées, elles comprenaient mieux les horaires tardifs et les absences de leur mari ce qui, pensait-on, contribuait à la paix des ménages. Dans mon livre *Les Espionnes racontent*, c'est le cas de Ludmila, qui est entrée au KGB pour suivre son mari, envoyé comme « clandestin » à l'étranger, ou de Geneviève, qui était chargée de répertorier les espions soviétiques présents sur le sol français pour le compte de la DST. Il faudra attendre plusieurs décennies pour que les services secrets comprennent qu'il est dans leur intérêt de former des femmes aux métiers d'analyse et de terrain.



À l'issue de votre enquête, quelle(s) place(s) réservait-on aux femmes pendant la Guerre froide ?

C'est l'un des rares points communs à toutes les femmes que j'ai rencontrées : qu'elles aient travaillé pour le KGB, le MI5, le Mossad ou la CIA, elles ont toutes dû faire face au sexisme, qui pouvait se caractériser par des remarques et des gestes déplacés, ou des réticences à leur donner des promotions et à les envoyer sur le terrain.

Qu'ont apporté les femmes aux services de renseignement à l'époque ?

Des idées nouvelles. Comme l'a bien résumé Stella Rimington, l'ancienne directrice générale du contre-espionnage britannique (MI5), quand je lui ai rendu visite dans son cottage anglais : « Ce dont les services secrets ont besoin, c'est de diversité. Les deux sexes sont nécessaires pour apporter cet élément de surprise dans les méthodes d'approche. » Martha Duncan en a



À gauche, Fig. 1 – Chloé Aeberhardt.
Illustration, comme celle p. 174,
tirée des *Espionnes racontent* et
fournie par l'auteurice.

À droite, Fig. 2 – Publicité du
Red Sea Diving Resort, support
de l'opération de Yola.

donné un exemple éclairant en 1989. Après l'invasion du Panama par l'armée américaine, le dictateur Manuel Noriega s'est volatilisé dans la nature. Jeune officier de renseignement pour la DIA, Martha fait partie de l'équipe chargée de le retrouver. Pour y parvenir, elle manipule sa maîtresse officielle, qui le convaincra de se rendre à l'armée américaine. Pas sûr qu'un homme aurait eu cette idée, ni que la maîtresse lui aurait accordé la confiance qu'elle a accordée à Martha.

Être une femme vous apparaît-elle comme un avantage ?

On m'a souvent dit (des hommes, la plupart du temps) que les femmes faisaient de bons officiers de renseignement car elles avaient plus d'intuition que les hommes. Pour ma part je ne pense pas que les femmes, parce qu'elles sont des femmes, ont des prédispositions naturelles pour ce métier — les hommes sont aussi capables de subtilité et certaines femmes manquent clairement de finesse. Je dirais plutôt que paradoxalement, les femmes bénéficient de leur sous-représentation dans la profession : tant que le métier sera majoritairement masculin, tant que dans l'imaginaire collectif, un espion sera un homme, les femmes auront un avantage sur leurs collègues masculins : elles seront moins soupçonnées. C'est ce que Yola, l'Israélienne, me disait. Pendant trois ans, dans les années 1980, elle a géré un vrai-faux

Arous. A wonderful world apart, with so much to see and do.

Arous on the Red Sea – experienced divers say it has some of the best, clearest water in the world. And the most magnificent coral reefs. It was here, a few kilometers to the southeast, that Cousteau performed his famous Conshelf experiments.

Natural beauty
Rarely has nature been so generous or so varied. Exotic fish of many kinds swim by their inflated bladders enhanced by the exceptional clarity of the water. Here, too, are turtles, manatees, bottle-nosed dolphins, graceful sailfin and, at the depths, various species of sharks. Cormorants, crabs, flamingos, ospreys and pelicans wing their way

through the unpopulated air. At night, after the landscape stories have passed, there are breathtaking views of the heavens, alive with millions of stars.

Adventure à la carte
There's so much to see and do it's almost better done in the coral reefs, or put out to sea to explore the famous reefs of Sanganai and Shaah Burns and the wrecks of the "Tribuna" and the "Rubell". Swim, snorkel, water ski, windsurf in the Arous lagoon. Take a fascinating sea-level cruise and view the under-water life through a "Snorkalope". The beachcombing in Arous lagoon is extraordinary. Go fishing, take a morning trip. Visit the Arabian coast to the Red Sea mountains, and the great town of the ancient Soudan port.

Comfortable, modern accommodation
Guests are lodged in attractive, air-conditioned bungalows with fully-equipped bathrooms. Each room has two single beds.

Additional beds are available for children. The Arous restaurant serves three fine meals a day.

Complete facilities
• DIVER goggles, cylinders and other equipment available.
• Air compressors on site.
• Two dives daily.
• Rooms by special arrangement.

Natural highlights and local fauna
Red Sea reefs. Made famous by Jacques-Yves Cousteau and Filip Tihen, an abundance of marine fish, of many varieties, are found in the exceptionally clear waters. March-April is the mating season for dolphins and manatees.

Red life: Arous lagoon and shores are inhabited by cormorants, flamingos, herons, ospreys, pelicans and many other exotic species. March-April is the period of the great migrations northward. 1,000,000 Soudanese of many migrations southward.

Other fauna
In the surrounding living desert and Red Sea mountains there are gazelles and the famous, very rare Nubian ibex.

Arous on the Red Sea. Unique in all the world.

hôtel au Soudan, sur les bords de la mer Rouge, qui servait de base de transit au Mossad pour exfiltrer des juifs Falachas vers Israël. Parce que l'établissement était dirigé par une femme jeune, aimable, appréciée des locaux, à mille lieux du stéréotype de l'espion à la James Bond, ses activités ont éveillé peu de soupçons.

Quelles spécificités offrent-elles en renseignement d'origine humaine ?

Avoir des femmes dans leurs effectifs permet aux services d'élargir les possibilités de recrutement des sources. En fonction du profil des personnes-cibles (sexe, âge, nationalité, centres d'intérêt), il peut être stratégique de choisir un officier féminin pour réaliser l'approche ou le recrutement. Si par exemple vous espérez obtenir des informations de la part d'une mère de famille musulmane dont vous soupçonnez le fils de préparer un attentat islamiste, vous aurez peut-être plus de chances en envoyant une femme.

Quel regard jetez-vous sur ces officiers de renseignement de la Guerre froide et les espionnes de fiction (de Greta Garbo, personnifiant une mythique — et erronée — de Mata Hari, en passant par les James Bond's Girls, jusqu'à Chloé O'Brian — de 24 heures chrono — et Maya — dans Zero Dark Thirty) ?

Les femmes que j'ai interrogées sont toutes exaspérées par la façon dont les espionnes ont été, et sont encore parfois, représentées dans la fiction. Je pense d'ailleurs que c'est pour « rectifier le tir » que la plupart ont accepté

de me parler. Pendant des décennies, les romans et les films ont dépeint les femmes pratiquant l'espionnage comme des intrigantes, dont la mission première consistait à compromettre des cibles par le sexe, ou recueillir des confidences sur l'oreiller — un rôle qu'aucune d'entre elles n'a joué et qui, m'ont-elles soutenu, était réservé à des prostituées, et non à des professionnelles du renseignement. Dans la saga des James Bond, les espionnes servent aussi de faire-valoir au héros. Les scénarios ont évolué avec la société et de plus en plus de fictions d'espionnage mettent en scène des femmes officiers de renseignement. Certaines sont dépeintes de façon réaliste (Marina Loiseau dans *Le Bureau des légendes*, Maya dans *Zero Dark Thirty*); d'autres cèdent au fantasme d'un James Bond au féminin (le personnage joué par Charlize Theron dans *Atomic Blonde* ou, dans une moindre mesure, la trop brillante Carrie Mathison dans *Homeland*).

L'actualité d'hier

Pr. Bertrand Warusfel, **Secret de Défense et archives publiques. Le conflit exemplaire d'un système à mieux contrôler**

ABSTRACT

Although an essential principle for the proper functioning of intelligence services in the context of national defence and security, defence secrecy remains little known both in its legal framework and in its practical subtleties. Bertrand Warusfeld, professor of law at the University of Paris-VIII, member of the Paris Court and vice-president of the French Association of Security and Defence Law, discusses the subtleties - and sometimes the dysfunctions - surrounding this key principle through the example of the treatment of classified documents by comparing the texts (including the most recent ones) surrounding the management of public archives with those surrounding the protection of national defence secrets.

Key words : National defence secret - Protection of secrecy - Public archives - Classified documents - Interministerial Instruction 1300 - Fundamental rights - Constitution - Liberty/security dialectic

Le secret de la Défense nationale est un dispositif juridique permanent mis en œuvre par l'État dans le cadre de ses fonctions régaliennes de sécurité nationale. Issu d'une simple pratique administrative qu'il a été jugé nécessaire d'encadrer juridiquement à la veille du second conflit mondial, ce secret protégé par la loi a une double finalité : imposer à son détenteur le respect de mesures préventives de protection mais aussi dissuader par des sanctions pénales significatives tout risque d'atteinte, voire — quand la compromission est avérée — permettre sa répression.

Mais si les textes contemporains organisent une véritable réglementation du secret, leur pratique laisse apparaître certaines lacunes structurelles qui peuvent devenir de véritables pathologies. De ce point de vue, la vive controverse et la récente réforme de l'accès aux archives publiques classifiées sont un bon exemple de la difficulté intrinsèque à concilier les impératifs de sécurité nationale (en particulier dans les activités de renseignement) avec le nécessaire respect des libertés fondamentales.

Les principes de protection du secret de défense

Le principe de base de la protection du secret de défense est que sa mise en œuvre est une prérogative totalement discrétionnaire de l'État et de ses autorités administratives. L'actuelle instruction interministérielle 1300 (qui organise réglementairement la protection de ce secret) affirme d'ailleurs que cette prérogative repose sur plusieurs fondements constitutionnels qui seraient les articles 5, 20 et 21 de la Constitution¹.

Cette conception d'un secret constituant un « privilège de l'exécutif » (pour reprendre une notion anglo-saxonne connexe) a de nombreuses conséquences sur son fonctionnement mais aussi sur les potentiels dysfonctionnements que nous évoquerons plus avant. Elle se traduit d'abord et avant tout par des définitions textuelles larges et imprécises : un tel secret couvre des informations ou des documents « dont la divulgation ou auxquels l'accès est de nature à nuire à la Défense nationale ou pourrait conduire à la découverte d'un secret de la Défense nationale »². Tandis que le code de la défense précise que « le niveau Secret est réservé aux informations et supports dont la divulgation ou auxquels l'accès est de nature à porter atteinte à la Défense et à la sécurité nationale » alors que le niveau « Très Secret est réservé aux informations et supports dont la divulgation ou auxquels l'accès aurait des conséquences exceptionnellement graves pour la Défense et la sécurité nationale »³.

Ces importantes marges de manœuvre laissées à l'administration pour décider de « classier » (c'est-à-dire de placer au secret une information) ne rendent donc pas facile en aval un éventuel contrôle juridique et politique de ces décisions. En effet, si la décision de classier constitue bien un acte administratif théoriquement soumis au contrôle de la juridiction administrative, nous allons voir que concrètement la possibilité pour les juges d'encadrer cette compétence discrétionnaire de l'État est restée inefficace, ce qui est problématique dans un État de droit.

La prérogative administrative ne se limite d'ailleurs pas à la décision initiale de classification mais suit le document classifié jusqu'à sa déclassification en application de l'article R. 2311-4 du code de la Défense qui dispose que : « toute modification du niveau de classification, déclassification, modification ou suppression d'une mention particulière de protection d'une information ou d'un support classifié est décidée par l'autorité sous la responsabilité de laquelle il a été procédé à la classification. ».

¹ Instruction générale interministérielle (IGI) n° 1300 sur la protection du secret de la Défense nationale (approuvée par arrêté du 9 août 2021, JORF, 11 août 2021), p. 18.

² Article 413-9 du code pénal.

³ Article R2311-1 du code de la Défense. Cet article fait partie de ceux qui ont été modifiés par le décret n° 2019-1271 du 2 décembre 2019 pour remplacer la traditionnelle classification en trois niveaux (Confidentiel, Secret, Très secret) par un système resserré à deux niveaux, plus compatible avec la manière dont nos alliés (notamment au sein de l'OTAN) gèrent leurs propres secrets.

La qualification de secret de Défense qui résulte de la décision de classification par une « autorité émettrice » emporte donc comme conséquence que les éléments classifiés vont être soumis à de strictes règles de sécurité « destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès »⁴.

Sans rentrer dans toutes les précisions que décrit l'instruction interministérielle 1300, on retiendra schématiquement que la protection repose sur la combinaison de trois éléments :

- un ensemble de règles administratives imposant le marquage du support classifié ainsi que les conditions matérielles et administratives de sa conservation et de son exploitation ;

- l'habilitation (après enquête de sécurité) des personnes (internes ou externes à l'administration) qui sont jugées aptes à pouvoir accéder à des supports d'un niveau de classification donné,

- l'appréciation par l'administration du « besoin d'en connaître » d'une personne habilitée afin que seules les personnes pouvant en justifier puissent avoir accès à ceux des éléments classifiés qui sont en rapport direct avec leurs fonctions ou missions⁵.

L'ensemble de ces procédures sont en particulier mis en œuvre et observées de manière permanente au sein des services de renseignement, dont l'activité et les techniques employées sont toutes entières couvertes par le secret de la défense nationale⁶.

Mais en matière de secret de défense, ce sont les dispositions pénales – et non celles du code de la défense – qui tirent les conséquences du caractère classifié d'une information ou d'un document afin d'en réprimer les atteintes.

Conformément à l'article 413-10 du code pénal, celui qui compromet le secret alors qu'il en est le dépositaire légitime, soit par fonction soit par mission encoure sept ans d'emprisonnement (ou trois seulement en cas de négligence) alors que celui qui n'est pas habilité ou qui n'a pas à en connaître encoure pour sa part une peine maximale de cinq années (article 513-11 CPen).

Le niveau de ces peines pourrait cacher le fait qu'elles ne s'appliquent que pour autant que la compromission en question ne révèle pas une véritable opération d'espionnage. En effet, si quelqu'un fournit ou tente de fournir à l'étranger (qu'il s'agisse d'un État, d'une entreprise ou d'une organisation étrangère) des données susceptibles d'affecter les intérêts fondamentaux de la Nation (au sens de l'article 410-1 CPen), les peines sont alors criminelles (et non plus délictuelles) et peuvent aller de dix à quinze ans de prison (articles 411-5 à 411-8 CPen).

⁴ Art. 413-9 CPen, 1^{er} alinéa.

⁵ Cf. l'article R2311-7 CDef. Ce concept du « need to know » a été importé en France à partir des exemples anglo-saxons à la suite de la Seconde guerre mondiale.

⁶ Cf. IGI 13000, p. 24. Relevons également l'article 6 du décret de création de la DGSI : « Tout agent public est tenu de garder le secret sur les activités et l'organisation de la direction générale de la sécurité intérieure » (décret n° 2014-445 du 30 avril 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la sécurité intérieure).

Pour autant, la protection du secret de la défense nationale n'est pas seulement un dispositif qui dissuade et sanctionne les atteintes à la confidentialité des informations de sécurité nationale. Elle est aussi un mécanisme dont la pratique révèle depuis longtemps des dysfonctionnements tant il est vrai que ce secret bouscule les libertés qu'assure un État de droit et que sa sur-utilisation, voire son dévoiement, ne rencontre pas encore de contre-pouvoir suffisamment efficaces.

Lacunes et pathologies de la gestion des informations classifiées

La première et la plus choquante des particularités de la protection du secret de la Défense nationale réside dans le fait que son utilisation par les autorités administratives échappe presque totalement à tout contrôle qu'il soit externe ou même interne.

L'instruction 1300 évoque bien à plusieurs reprises la possibilité de contrôles, mais on s'aperçoit à sa lecture qu'il s'agit avant tout de l'invocation — théorique — du rôle de chaque ministre ainsi que du SGDSN en la matière⁷. Pour le reste, il n'est prévu que des « inspections, contrôles ou audits » menés périodiquement « par le haut fonctionnaire de Défense et de sécurité compétent », c'est-à-dire, en réalité par l'autorité administrative qui a par ailleurs la charge de la protection du secret⁸. On est donc face à des mécanismes proprement endogènes et loin de véritables contrôles et audits internes qui — pour être efficaces et pour pouvoir détecter d'éventuels dysfonctionnements — devraient être menés par des corps d'inspection indépendants des autorités administratives contrôlées.

Mais la lacune est d'autant plus importante que presque aucun contrôle juridictionnel n'existe. Je m'en étais ému dès mes premiers travaux sur le sujet⁹, dénonçant « la relative impuissance du juge pénal » mais aussi le « contrôle trop restreint du juge administratif »¹⁰. En réalité, bien que le juge répressif demeure — en principe — seul juge de la consistance du secret de Défense dont il doit juger la compromission, il ne peut exercer efficacement cette prérogative essentielle puisque l'État lui refuse systématiquement l'accès direct au secret concerné. Sauf dans les cas où le soi-disant secret a été rendu public, mettant alors le tribunal correctionnel à même de connaître les éléments constituant l'infraction, le juge prononce son verdict sans avoir pu vérifier réellement si le document concerné avait bien été classifié et si cette mesure de mise au secret était effectivement justifiée¹¹.

⁷ Cf. *Ibid.*, p. 32-33.

⁸ Cf. IGI 1300, p. 44.

⁹ Bertrand Warusfel, *Le secret de la défense nationale – Protection des intérêts de la nation et libertés publiques dans une société d'information*, Université Paris V-René Descartes, 1994 ; puis : Bertrand Warusfel, *Contre-espionnage et protection du secret - Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Lavauzelle, 2000.

¹⁰ Cf. B. Warusfel, 2000, précité, p. 361-380.

¹¹ Pratique contraire à ce que le législateur avait pourtant entendu mettre en place lors de l'adoption du nouveau code pénal et de son article 413-9 Cpen. (v. la déclaration de M. Sapin, ministre délégué à la Justice, Assemblée nationale, 2ème séance du 7 octobre 1991).

Mais il en est de même pour le juge administratif, pourtant compétent pour statuer sur la légalité d'un acte administratif, comme par exemple la classification d'un document ou l'habilitation et la décision d'autoriser ou d'interdire à une personne l'accès au secret de Défense. Appliquant une vieille jurisprudence de 1955¹², les juridictions administratives refusent de connaître d'informations classifiées, et même d'imposer une obligation de motivation à l'administration en ces matières¹³.

Quels que soient par ailleurs les arguments avancés périodiquement par l'État pour justifier et pérenniser un tel « angle mort » dans notre État de droit¹⁴, tout le monde comprend qu'accepter de reconnaître à l'État l'exercice discrétionnaire d'une prérogative exorbitante du droit commun sans contrôles revient à supprimer toute forme de proportionnalité, et donc toute possibilité de concilier sécurité nationale et libertés fondamentales.

Conscient de ce décalage de principe, le législateur a apporté deux atténuatifs partiels à cette situation. Ce fut d'abord en 1998, la création d'une autorité administrative indépendante, l'actuelle Commission du secret de la défense nationale (CSDN) qui accède aux informations ou documents classifiés potentiellement utiles à une juridiction et rend un avis sur le maintien ou non de sa classification¹⁵.

Ce fut plus récemment, la création par la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, d'une formation spécialisée du Conseil d'État qui, dans les domaines spécifiques des fichiers classifiés et de la mise en œuvre des techniques de renseignement, est devenue la première juridiction française à pouvoir avoir un libre accès aux documents classifiés¹⁶. Mais ces deux innovations ne sont présentées que comme des exceptions, l'IGI 1300 rappelant que « le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs interdit aux magistrats aussi bien judiciaires qu'administratifs et aux membres du Conseil d'État agissant dans le cadre de leurs prérogatives juridictionnelles d'accéder à des informations et supports couverts par le secret de la Défense nationale »¹⁷.

Le risque de sur-classification est une seconde tare du système actuel de protection du secret. Et l'on peut penser qu'il s'agit notamment d'un effet pervers découlant de l'absence de contrôle effectif des décisions de classification.

Nul n'est besoin en effet de longs développements pour comprendre que l'autorité administrative se sachant à l'abri de toute forme de contrôle et, donc, de toute sanction va avoir naturellement tendance à abuser de la classification. Plusieurs mécanismes se conjuguent dans ce sens : la crainte de se voir reprocher un manque de sécurité, le recours au secret comme

¹² CE, Ass., 11 mars 1955, *Secrétaire d'État à la Guerre c/ Coulon*, n° 34036, p. 149.

¹³ Cf. en particulier, CE, 13 juin 1997, *Ministère de la Défense c/ M. Pourbagher*, note Warusfel, *Droit & Défense*, 98/2 p.56.

¹⁴ Selon la propre formule du rapporteur du Conseil d'État dans *Études et documents du Conseil d'État - Rapport public 1996*, La documentation française, 1996.

¹⁵ Cf. articles L2312-1 et suivants du code de la défense.

¹⁶ Article L. 311-4-1 du code de justice administrative.

¹⁷ IGI 1300, précitée, p. 20.

moyen d'échapper au contrôle et à l'évaluation de son action ou simplement la routine qui incite à appliquer une procédure uniforme plutôt qu'à discriminer au cas par cas les règles de diffusion et de protection appropriées.

Ce phénomène de sur-classification, bien connu et bien documenté notamment aux États-Unis, est reconnu en France non seulement par les quelques travaux sur le sujet¹⁸ mais aussi désormais par les textes interministériels eux-mêmes. Ainsi, la nouvelle IGI prévient que « utilisée de façon abusive, la classification nuit, de par les mesures de protection qu'elle impose, à l'exigence de réactivité et d'agilité de l'action publique. Elle se traduit par une dévaluation du secret de la Défense nationale et une érosion progressive du respect des règles associées »¹⁹.

Mais plus généralement, la pratique du secret de la Défense nationale constitue, par nature, une entrave forte à l'exercice de certaines libertés fondamentales. La controverse récente autour des conditions d'accès aux archives publiques classifiées en est un exemple qui concerne en particulier les services de renseignement.

Le secret de la Défense nationale est, au vu des dispositions du code de la défense, un dispositif juridique permanent de sécurité nationale, c'est-à-dire une sujétion qui, en tout temps (même hors période de crise), impose pour des motifs tendant à la sécurité de la nation²⁰ des restrictions à l'exercice par les citoyens de certaines des libertés publiques dont ils jouissent en démocratie.

S'agissant de l'interdiction de communiquer et de diffuser une information, on pense naturellement en premier lieu à la restriction caractérisée de la liberté d'expression du détenteur d'un secret de Défense, bien qu'une telle liberté soit protégée par la Constitution et par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Un aspect particulier de cette restriction de la liberté d'expression concerne aussi l'exercice de la liberté de la presse²¹. Mais d'autres droits fondamentaux peuvent être concernés, comme le droit au procès équitable (lorsque le secret opposé au juge ne lui permet pas de trancher efficacement un litige) ou encore les dispositions protectrices du droit du travail (lorsque, par exemple, un salarié ou un agent public peut pâtir d'une décision de refus d'habilitation).

Mais la liberté d'accès aux archives publiques (qui a aujourd'hui valeur constitutionnelle²²) est également susceptible d'être fortement restreinte par la protection du secret de Défense, dès lors qu'un document administratif encore classifié serait versé à un service d'archives (ce qui est fréquent lors des versements en provenance des ministères régaliens ou des services de renseignement). C'est la raison pour laquelle les deux grandes

¹⁸ Cf. nos développements à ce sujet, in B. Warusfel, 2000, précitée, p. 321-333.

¹⁹ IGI, précitée, p. 86.

²⁰ Telle que définie par l'article L. 1111-1 Cdéf., 1^{er} alinéa.

²¹ Cf. notamment Laurence Gay, « La liberté d'information à l'épreuve du secret défense », *Légipresse*, 1^{er} juillet 2019, n° 372.

²² Depuis la décision du Conseil constitutionnel : Cons. Const., décision n° 2017-655 QPC du 15 septembre 2017.

lois successives organisant les archives publiques en France²³ ont fixé des délais spéciaux différant la date à laquelle les chercheurs et les citoyens pourraient accéder aux documents classifiés ou mettant en cause la sécurité de l'État : ce délai qui était de soixante ans en 1979 a été ramené à cinquante ans pour la majorité des documents classifiés depuis 2008²⁴.

Dès lors, on pouvait estimer que le législateur (seul habilité de par la Constitution à aménager le régime des libertés publiques) avait établi une conciliation non déséquilibrée entre la liberté constitutionnelle d'accès aux archives et l'objectif à valeur constitutionnel de protection des intérêts fondamentaux de la Nation (auquel contribue le secret de défense)²⁵. Mais en novembre 2020, le SGDSN a tenté d'imposer explicitement la nécessité d'obtenir une déclassification administrative manuelle de chaque document d'archives dépassant les délais de communicabilité du code du patrimoine. Il en est résulté une mobilisation très importante regroupant historiens, archivistes et juristes, laquelle a obligé l'État à modifier ses plans et à engager en toute hâte une réforme législative, adoptée fin juillet.

La réforme de 2021 et son impact prévisible sur les archives de renseignement

L'article 25 de la loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement est donc venu modifier l'équilibre posé par le code du patrimoine s'agissant de la communicabilité des archives publiques et son articulation avec les règles régissant la protection du secret de défense.

Mais si cette réforme, décidée dans l'urgence face à un fronde des milieux concernés, a apporté une confirmation essentielle sur la déclassification des archives, elle l'a malheureusement assorti d'un certain nombre de restrictions nouvelles qui risquent à nouveau de rendre conflictuelle l'articulation entre le droit des archives publiques et les impératifs de sécurité nationale.

Le principal progrès apporté par la réforme de 2021 est inscrit dans la nouvelle rédaction de l'article 213-2 du code du patrimoine qui dispose désormais que « toute mesure de classification mentionnée à l'article 413-9 du code pénal prend automatiquement fin à la date à laquelle le document qui en a fait l'objet devient communicable de plein droit en application du présent chapitre »²⁶.

²³ La loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, à laquelle a succédé la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008, aujourd'hui codifiée au code du patrimoine.

²⁴ Accompagné cependant d'un délai de cent ans s'agissant des documents classifiés (ou l'ayant été préalablement) dont la communication pourrait « porter atteinte à la sécurité de personnes nommément désignées ou facilement identifiables ».

²⁵ En reprenant volontairement la formulation employée par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2011-192 QPC du 10 novembre 2011 dans laquelle il avait censurée certaines dispositions relatives au secret de la défense nationale, estimant qu'elles étaient justement dans une balance « déséquilibrées ».

²⁶ Section III de l'article L. 213-2 CPatrim.

Cette affirmation met fin à la tentative de contournement des délais légaux que le SGDSN avait voulu imposer en inscrivant dans la version de l'IGI 1300 de novembre 2020 l'obligation d'une déclassification matérielle des documents ayant atteint le délai de communicabilité, ce qui revenait à laisser à l'administration la possibilité de différer longtemps - voire à jamais - la communication d'un document dont la loi autorisait pourtant l'accès. Comme nous l'avons annoncé, cette restriction réglementaire était entachée « d'un vice juridique rédhibitoire puisque le premier ministre ne peut violer la hiérarchie des normes juridiques en faisant prévaloir une instruction sur une loi qui a déjà organisé la conciliation entre le droit des archives et la protection du secret de Défense, tous deux légitimes et nécessaires »²⁷. C'est effectivement ce qu'en a conclu le Conseil d'État qui a annulé ces dispositions en estimant que les archives atteignant les délais légaux « sont communicables de plein droit ... alors même qu'elles n'auraient pas été déclassifiées » et qu'en conséquence, était illégale la disposition réglementaire « subordonnant la communication des archives classifiées à leur déclassification préalable, après l'expiration de ces délais »²⁸.

Mais la portée de cette disposition est plus large. Elle confirme aussi que – comme il est nécessaire dans un État de droit – la prérogative de sécurité nationale (en l'espèce, le secret) doit rester l'exception face à l'exercice des libertés publiques (ici celle d'accéder aux archives) et que cette exception doit être strictement proportionnée au motif sécuritaire qui la justifie. On peut en effet reprendre en la matière les principes affirmés en 2015 à propos du renseignement et selon lesquels l'autorité publique ne peut porter atteinte à une liberté fondamentale « que dans les seuls cas de nécessité d'intérêt public prévus par la loi, dans les limites fixées par celle-ci et dans le respect du principe de proportionnalité »²⁹. Il est donc logique que le délai fixé par la loi pour encadrer la liberté d'accès aux archives l'emporte, quoi qu'il arrive, sur toute pratique administrative, alors que l'administration voulait au contraire que l'applicabilité du droit des archives dépende de la décision matérielle de déclassification.

Mais la portée pratique de cette consécration pourrait être largement réduite par une application extensive de nouvelles exceptions introduites en même temps dans le même article L.213-2 du code du patrimoine.

Dans sa rédaction issue de la loi de 2008 sur les archives publiques, il existait déjà un petit nombre d'exceptions permettant à l'administration de refuser l'accès à certaines archives classifiées au-delà des cinquante ans, soit par application d'un délai plus long (celui de cent ans précédemment évoqué), soit par décalage du point de départ du délai de cinquante ans en ce qui concernait spécifiquement les documents relatifs aux « lieux de détention », dont le délai d'incommunicabilité ne commençait qu'à leur fin d'affection.

²⁷ Olivier Forcade, Sébastien-Yves Laurent & Bertrand Warusfel, « Archives "secret-défense" : un règlement absurde entrave la recherche sur le passé », *Le Monde*, 27 janvier 2021, p. 34.

²⁸ CE, 2 juillet 2021, Association des archivistes français et autres, n° 444865,448763.

²⁹ Article L.801-1 du code de la sécurité intérieure.

La réforme s'est engouffrée dans ces brèches pour les élargir fortement puisque le glissement du délai légal de cinquante ans est désormais prévu non plus seulement pour les documents concernant les prisons, mais aussi pour différentes autres archives sensibles concernant :

- les installations militaires, nucléaires civiles, celles concernant les « barrages de grande dimension » ainsi que les missions diplomatiques et consulaires,

- la « conception technique » et « les procédures d'emploi » des matériels de guerre utilisés par les Armées,

- l'organisation, la mise en œuvre et la protection des moyens de la dissuasion nucléaire,

- les procédures opérationnelles et les capacités techniques des principaux services de renseignement (ceux du premier cercle ainsi que certains de ceux désignés à l'article L.811-4 CSI).

Or, la plupart de ces motifs de dérogation et leur application vont relever d'une appréciation discrétionnaire des services de l'État. Prenons par exemple le cas des demandes d'accès à des archives concernant les essais nucléaires au Sahara ou en Polynésie par des personnes ayant été potentiellement contaminées par ces essais. Ce pourrait-il que demain certaines soient rejetées comme concernant encore aujourd'hui « l'organisation » ou « la mise en œuvre » de la dissuasion nucléaire ? À cette difficulté d'interprétation des motifs de refus, s'ajoute le fait que la fixation du point de départ de ces délais glissants est souvent fonction de la « perte de la valeur opérationnelle » du contenu des archives concernées, ce qui ne sera pas facile à déterminer et donnera là encore aux services concernés une importante capacité d'appréciation.

Enfin, et comme les sénateurs dans leur saisine du Conseil constitutionnel l'avaient relevé, la réforme n'a pas « conditionné cette prolongation à l'existence d'une menace ou d'un danger tiré de la divulgation des documents », ce qui aurait été conforme au principe de proportionnalité déjà évoqué. Mais le Conseil constitutionnel n'a pas sanctionné cette lacune juridique.

Grands producteurs de documents classifiés, comme nous l'avons déjà constaté, les services de renseignement (et plus particulièrement ceux du « premier cercle » de la communauté du renseignement) ont obtenu l'adoption de deux dispositions protégeant d'une part leurs sources et d'autre part leurs méthodes.

S'agissant des sources, le délai spécial de cent ans s'applique désormais aux documents mettant en cause la sécurité des personnes identifiées ou identifiables « impliquées dans des activités de renseignement » (c'est-à-dire, principalement les sources humaines des services). Si la protection de la sécurité des personnes ayant collaboré au renseignement français est légitime dans son principe, il reste que les services concernés ne fassent pas une interprétation trop large de cette exception pour repousser de cinquante ans supplémentaires l'ouverture de certains fonds les concernant. En particulier, faudra-t-il qu'ils appliquent avec rigueur le critère

fixé par la loi qui est non simplement le fait qu'un document permette d'identifier une personne mais plus précisément qu'il soit de nature à affecter la sécurité de celle-ci. Si par exemple, un document révèle que tel militant gauchiste avait été secrètement utilisé comme informateur par les RG ou la DST juste après mai 1968, cela ne devrait pas suffire à faire craindre pour sa sécurité plus de cinquante années après. Inversement, l'identification d'une ancienne source vivant encore aujourd'hui dans un pays étranger non démocratique justifiera le maintien de l'incommunicabilité.

La prudence dans l'application sera également nécessaire du fait que, dans sa nouvelle rédaction, le 5^e de l'article L. 213-2 CPatrim, le délai de cent ans peut s'appliquer non plus seulement à des documents classifiés (ou l'ayant été) mais aussi à des documents qui n'ont jamais été classifiés. Cette facilité permettrait donc, si l'on n'y prenait garde, qu'un document public jamais couvert par aucun secret ne soit invoqué cinquante ans après sa production pour justifier une forme de mise au secret rétroactive. Là encore, seul un argument particulier de sécurité pourrait justifier, sans risque d'abus, une telle incommunicabilité.

S'agissant des moyens et des méthodes mis en œuvre par les services de renseignement, la nouvelle exception déjà évoquée et protégeant les documents qui « révèlent des procédures opérationnelles ou des capacités techniques de certains services de renseignement » devra elle aussi être appliquée avec une certaine modération pour éviter d'entraver toute recherche sérieuse sur le renseignement et son histoire.

Si l'on peut penser que — sauf exception — la vitesse d'obsolescence des technologies devrait rendre peu crédible une rétention de documents évoquant des capacités techniques de plus de cinquante ans, la chose sera plus délicate s'agissant des « procédures opérationnelles ». Tout d'abord il conviendrait que les services et les organes de la communauté du renseignement (y compris peut-être la coordination nationale ou l'Académie du renseignement) se mettent d'accord sur une interprétation de cette notion qui n'ait pas pour effet de déborder de la méthode sur les résultats de sa mise en œuvre. Il ne faudrait pas en effet qu'un tel motif puisse bloquer la communication des dossiers de travail eux-mêmes, au motif que leur traitement et leur contenu pourraient révéler indirectement des manières de travailler.

On notera enfin que le Parlement a accepté de ne pas appliquer l'exception à tous les services du second cercle (visés à l'article L. 811-4 CSI) mais seulement à ceux d'entre eux « qui exercent une mission de renseignement à titre principal » et dont la liste limitative sera établie par voie réglementaire. Là encore une certaine vigilance devra s'exercer pour s'assurer que les services retenus à ce correspondent bien ce critère.

Mais par-delà ces dispositions propres aux archives du renseignement, il ne faut pas oublier que la nouvelle instruction interministérielle 1300 a par ailleurs engagé timidement un effort en vue d'une meilleure maîtrise des délais de classification. Insuffisantes à ce stade, ces dispositions pourraient être renforcées et venir, de ce fait, réduire les

volumes d'archives classifiées et donc les tensions entre archives publiques et secret. C'est à notre sens dans cette direction que l'on pourrait sortir par le haut de la crise qui a frontalement opposée les communautés académiques et archivistiques et le cœur régalien de l'État.

Pour une maîtrise raisonnée et contrôlée de la classification

Plusieurs prescriptions de la nouvelle instruction interministérielle 1300 doivent être saluées dans leur principe :

- celle d'enjoindre à l'auteur de l'information classifiée de rechercher la « durée utile de classification » afin de « garantir le caractère dérogatoire du recours au secret de la Défense nationale et de limiter les lourdeurs liées à la gestion des informations classifiées »³⁰,

- la recommandation de mentionner par avance sur chaque support « l'échéance de la classification »³¹, afin de pouvoir déclencher à la date prévue une déclassification automatique³²,

- l'organisation d'inventaires annuels qui permettent notamment de réexaminer la pertinence de la classification à toutes les étapes de vie d'un document classifié³³,

- et enfin, de prévoir un examen systématique de la classification au moment du versement aux archives³⁴.

Mais elles sont assorties de dérogations et aucune d'entre elle n'a vocation à être strictement contrôlée ni à être sanctionnée en cas de non-respect par les autorités émettrices.

C'est pourquoi, avec mes collègues Olivier Forcade et Sébastien-Yves Laurent, nous avons proposé, avant même le vote de la loi du 31 juillet 2021, que ces prescriptions deviennent impératives et qu'en cas de non-respect « la déclassification serait automatique après un délai de sécurité (de quelques années, sans doute) permettant au service émetteur de corriger cette lacune »³⁵. Il conviendrait également que des sanctions administratives soient appliquées, « pouvant aller jusqu'au retrait de l'habilitation, donc de la capacité à classifier ou à consulter des documents classifiés »³⁶. L'ensemble serait garanti par un audit externe (dans le même esprit que le contrôle pratiqué aux États-Unis par l'*Information Security Oversight Office* – ISOO - rattaché aux archives fédérales) et cette mission pourrait être confiée à la CSDN qui remettrait à ce sujet chaque année un rapport classifié au président de la République et au Premier ministre, ainsi qu'un rapport public au Parlement.

³⁰ IGI 1300, p. 126.

³¹ *Ibid.*, p. 107.

³² *Ibid.*, p. 127.

³³ *Ibid.*, p. 16 et p. 120.

³⁴ IGI 1300, p. 123.

³⁵ Olivier Forcade, Sébastien-Yves Laurent, Bertrand Warusfel, « Archives et politiques du secret : Ramener l'État à la raison démocratique », *Esprit*, 2021/6, juin 2021.

³⁶ *Ibid.*

La crise autour des archives classifiées a eu un effet révélateur en faisant apparaître au grand jour les contradictions et les pathologies d'un système endogène de classification dont les excès coûtent inutilement à la collectivité et limitent de manière injustifiée l'accès citoyen à l'information dans des domaines majeurs³⁷ tout en empêchant le développement d'une vraie recherche en sciences sociales sur les questions de sécurité nationale, et notamment de renseignement.

Pour que la réforme votée en urgence suite à cette mobilisation ne reste pas déséquilibrée et ne suscite pas plus de contentieux qu'elle en aura évité, c'est au cœur du dispositif régalien qu'il faut introduire, en toute sécurité, les mécanismes juridiques et démocratiques qui garantiront au citoyen que notre sécurité collective ne se paye pas au prix d'une régression permanente de nos droits fondamentaux.

³⁷ Cf. notamment Bertrand Warusfel, « Enjeux et limites de l'ouverture des données en matière de sécurité et de défense », *Revue française d'administration publique*, 2018/3, n° 167.

Comptes-rendus

Guillaume Pollack, *L'armée du silence. Histoire des réseaux de Résistance en France, 1940-1945*, Paris, Tallandier/Ministère des Armées, 2022, 537 p.

Cet ouvrage édité et publié en 2022 est la version allégée de la thèse dirigée par Alya Aglan que l'auteur a soutenue le 10 septembre 2020 à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne. Il s'agit d'un essai d'histoire globale des 268 réseaux homologués par la France combattante, connus ponctuellement par des monographies, mais le plus souvent restés dans l'ombre des grands mouvements de Résistance (Combat, le Front national, OCM ou Libération-Nord). Le livre s'appuie sur une exploitation fouillée des archives des réseaux au SHD à Vincennes (série 16 P : dossiers individuels, 17 P : réseaux FFC, 28 P 3 et 4 : archives de la France Combattante), aux Archives nationales (3AG : BCRA, 72 AJ : Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale) ou aux Archives nationales britanniques à Kew (HS6 : SOE).

Dans son avant-propos et son introduction, l'auteur revient sur la difficulté de définir le terme réseau. Le mot bénéficie d'une aura de mystère, renvoyant à l'action militaire, à l'espionnage et à la clandestinité, dimensions immortalisées par le chef-d'œuvre de Jean-Pierre Melville, *L'Armée des Ombres*. Il rappelle la définition proposée en 1975 par Claude Bourdet, résistant du mouvement Combat : « organisme créé en vue d'un travail militaire précis, essentiellement le renseignement, accessoirement le sabotage, fréquemment aussi l'évasion de prisonniers de guerre et de pilotes tombés chez l'ennemi. » Cette proposition a fixé la

segmentation de la Résistance entre les réseaux, centrés sur l'action à caractère militaire, et les mouvements qui s'occupent de la dimension politique, en particulier par la propagande.

Critiquant la vision trop étroite de Bourdet qui ne tient pas compte des évolutions chronologiques – un réseau de 1940 n'est pas celui de 1943 – et sa sous-estimation du rôle des services de la France libre et des Alliés, Guillaume Pollack insiste à raison pour partir des agents, la plupart inexpérimentés en 1940 : ce sont eux qui créent le réseau, par l'empirisme des rencontres ou par la réactivation de solidarités, et pas l'inverse. Mettant l'accent sur le caractère transnational de l'action des réseaux en raison des nombreux réseaux étrangers actifs dans le pays et des contacts avec des services alliés, il privilégie l'expression de Résistance en France plutôt que celle de Résistance française. Pour caractériser sa nature transfrontalière et transnationale, l'historien développe le concept de Résistance-Monde, en lien avec celui de Guerre-Monde de l'historien Robert Frank⁶¹⁶. Cette résistance en France marque de manière frappante « la défaite des frontières » mises en place par les nazis, qui précède leur chute finale.

Formations empiriques, évolutives en fonction de la chronologie, du contexte géographique de leur action, les réseaux peuvent être divisés en trois types : évasion, renseignement et action. Dans son étude, l'auteur ne retient que les réseaux du BCRA et des services alliés (IS, SOE,

⁶¹⁶ Alya Aglan, Robert Frank, *La Guerre-monde 1937-1947*, Paris, Gallimard, 2015.

OSS, réseaux belges, polonais ou tchèques) mais ne mentionne pas les réseaux actionnés dès 1940 par les services de renseignement de l'armée d'armistice, choix qui n'est pas véritablement justifié. Puis, l'auteur brosse un tableau de la place des réseaux au sein de la Résistance (chapitre I). Il rappelle leur création dans l'urgence de la défaite de 1940 notamment par le MI6 et le MI9, puis par le BCRA et revient sur le rôle de l'OSS à partir de 1942. Les gouvernements en exil ne sont pas en reste comme les Belges (Sûreté de l'État de Fernand Lepage), les Polonais (F2). Mais le décompte exhaustif des agents des réseaux est difficile, les services traitants étant incapables de disposer d'états précis. Les procédures d'homologation après-guerre seront longues et complexes, le BCRA cherchant à se tailler la part belle. 89 918 agents sont homologués FFC, tous services secrets confondus, dont 48,3% au titre du BCRA. Il aurait été intéressant d'avoir un travail d'analyse de ces chiffres, une approche plus quantitative et sérielle, par des sondages, pour vérifier si les effectifs des réseaux ont été gonflés après la guerre.

Guillaume Pollack traite ensuite les différentes formes de réseaux : d'évasion (chapitre II), de renseignement (chapitre III) et d'action du BCRA et du SOE (chapitre IV). C'est le chapitre III qui nous intéresse particulièrement en matière d'histoire du renseignement. Abordant les réseaux tchèques (réseau Ryback), polonais (F2), du MI6 (réseau Cartwright, Jade-Fitzroy, Famille-Martin, Georges-France ou encore Alliance), du BCRA (Saint-Jacques, Nemrod, Confrérie-Notre-Dame) et ceux opérant dans l'empire (huit réseaux en Indochine), l'auteur y détaille les ramifications multiples autour d'une centrale, présente le cycle du renseignement (orientation, collecte, transmission, exploitation) dans les circonstances particulières de la France occupée. Il détaille les moyens de contact avec le service de renseignement référent. Les agents, souvent installés, mariés, utiles en raison de leur situation professionnelle ou géographique, remplissent d'abord une mission défensive : préparatifs d'un débarquement allemand, implantation des troupes, localisation des sites des armes secrètes, évaluer l'activité des ports, etc. À partir de 1942, l'orientation devient plus offensive avec l'accent mis sur la

connaissance du dispositif défensif ennemi pour, par exemple, organiser des opérations de bombardement. Les agents agissent avant tout par l'observation directe. Les renseignements récoltés sont transmis par radio mais, devant l'efficacité de la goniométrie allemande (arrestation des chefs d'Alliance en novembre 1942), sont privilégiés la transmission par voie aérienne ou le passage des Pyrénées et vers la Suisse. Quels que soient les types de réseaux, l'auteur insiste sur la créativité de leurs membres, le chef dirigeant une organisation non pas pyramidale comme on peut se l'imaginer mais centrifuge. Ce sont des structures en perpétuelle adaptation face aux besoins des services référents ou à la menace de la répression. Tout au long des pages, au travers des exemples abordés, l'auteur retrace la difficulté des premiers réseaux, la nécessité impérieuse de trouver des contacts pour développer l'activité, l'isolement que peuvent connaître les résistants, la question de l'argent. Malgré ces difficultés, les réseaux de renseignement connaissent une expansion à partir de 1942. Le MI6 étoffe son dispositif tandis que le BCRA se réorganise avec de nouveaux réseaux (Phalanx, Cohors-Asturies confié à Jean Cavallès, Eleuthère, Centurie, Phratric). L'OSS pilote ses propres structures et des réseaux belges (Zéro-France) déploient leur activité en France. En 1944, la France et la Belgique n'ont ainsi plus de secrets pour les services alliés. Au fil de l'histoire de ces réseaux, on découvre aussi la violence de la répression allemande qui démantèle un très grand nombre de ces organisations. A la fin de la guerre, sur 89918 agents homologués, 12704 agents ont été arrêtés dont 5679 sont morts en déportation, sous la torture ou fusillés, hécatombe qui commence dès 1940.

Cédant à l'époque, il consacre un cinquième chapitre sur le genre et la Résistance, s'intéressant à la répartition sexuée des tâches dans les réseaux. S'il reconnaît qu'il n'y a pas de « modalités spécifiques d'engagement des hommes ou des femmes », il compare leur histoire clandestine et en conclut que leur engagement n'a été aucunement différent de celui des hommes qu'il s'agisse des modalités de l'action que des violences subies. Guillaume Pollack consacre un long développement sur le cas de la torture

présentée comme une violence sexuelle. S'il n'épargne aucun détail au lecteur, l'auteur pose une question centrale sans jugement moral : celle des aveux que très peu de résistants reconnaissent avoir fait. Dans son épilogue, l'historien revient sur le faible nombre de témoignages publiés d'agents des réseaux à l'exception de la collecte de témoignages du comité d'histoire de l'occupation et de la libération de la France (CHOLF) et du comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale (CHDGM). Il évoque également les tensions après-guerre entre anciens camarades, les accusations de trahisons ou d'incompétences, les procès et les jurys d'honneur. La plupart reprennent une vie normale après plusieurs années de double-vie. Ils se retrouvent et partagent une sociabilité « d'anciens » au sein des associations et des amicales. Mais, la mémoire nationale est sélective. Si les femmes britanniques du SOE sont l'objet d'une attention plus soutenue en particulier au Royaume-Uni, si quelques figures émergent comme Honoré d'Estienne-d'Orves, le sacrifice des agents du SOE est peu honoré par les autorités françaises qui ignorent la cérémonie au monument de Valençay où figurent les 104 noms d'agents du SOE morts pendant la guerre. L'ouvrage montre donc très finement la grande diversité des réseaux de résistance, leurs activités multiples et souvent entrecroisées (renseignement, passage, sabotage, liaison radio, exfiltration par avion), la difficulté pour ceux qui s'engagent de concilier leur double-vie et la nécessité d'adopter des stratégies de dissimulation (pseudonyme, faux-papiers, codes). Leur naissance relève de la réaction épidémique devant la défaite, de la volonté de se battre et de la recherche de contacts pour organiser et développer une action. Au cours de la période initiale, 1940-1941, faute d'expérience, les réseaux tombent rapidement. 1942-1944 voit le développement tant de l'action des réseaux que de la répression de l'occupant qui a compris le danger. On pourra cependant regretter que cette étude des réseaux, la seule depuis la fin de la guerre, ne traite pas ceux installés dès 1940 par les services de renseignement de l'armée d'armistice bien que l'auteur évoque ponctuellement la porosité existante entre les organisations qu'ils traitent et celles mise en place par

les services du colonel Rivet comme le montre l'histoire de Gilbert Renaut alias « Rémy », de Pierre Fourcaud, les débuts du réseau Alliance ou du réseau Marie-Odile. Malheureusement, on ne peut que regretter de nouveau la non-exploitation des archives allemandes notamment les fonds des tribunaux allemands, de la SiposD ou de l'*Abwehr* conservés au SHD à Vincennes ou Caen. Ces fonds provenant de l'ennemi combattu par les réseaux auraient sans aucun doute permis d'éclairer la vie de ces organisation, leur complexité, la perception qu'en ont Allemands et les stratégies qu'ils ont mis en œuvre pour anéantir « l'Armée du silence ».

Cédric Neveu

Francesco Massimiliano Minniti, *Intelligence e sistema penitenziario. Indagini in una terra di confine*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2012, 236 p.

Les études italiennes de renseignement, peu connues et peu mobilisées en France, se sont développées depuis les années 2000⁶¹⁷, le champ historique étant celui qui génère le plus de publications⁶¹⁸. Une des spécificités italiennes réside dans la relative importance des travaux portant sur la sécurité et la justice, Mario Caligiuri étant l'une des principales références universitaires en ces matières⁶¹⁹. L'un de ses élèves à l'Université de Calabre, le Commissaire de la police pénitentiaire Francesco Massimiliano Minniti, a publié en 2012 l'un des très rares livres principalement consacrés au

⁶¹⁷ Mario Caligiuri, G. Pili, *Intelligence studies. Una analisi comparata tra l'Italia e il mondo anglo-americano*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 2020.

⁶¹⁸ *Ibid.*, « Italian intelligence studies literature. Understanding the state of play : a comparative perspective », *The international journal of intelligence, security and public affairs*, 23/3, 2021, p. 281-309.

⁶¹⁹ Cf Mario Caligiuri (dir), *Intelligence e 'Ndrangheta*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009 ; *Ibid.*, *Intelligence e magistrature. Dalla diffidenza reciproca alla collaborazione necessaria*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 2017.

renseignement pénitentiaire. Si des évolutions pénitentiaires ont certes eu lieu depuis, le caractère à la fois généraliste et historique de cet ouvrage le rend néanmoins toujours pertinent à rappeler et discuter aujourd'hui.

Sept chapitres permettent d'alterner synthèses généralistes et développements sur des services particuliers. L'auteur inscrit tout d'abord l'observation des détenus dans le champ de la *criminologie* (chapitre 1), définie comme science multidisciplinaire mobilisable pour bénéficier d'une connaissance élargie des profils incarcérés. Cet ancrage criminologique est réaffirmé au chapitre 6, avec la présentation de la banque italienne de données ADN, dont le laboratoire central pénitentiaire est maître d'œuvre en détention. Francesco Minniti décrit les modalités de l'observation pluridisciplinaire en détention au chapitre 2, avant de développer au chapitre suivant le *rôle spécifique de la police pénitentiaire* (PP) parmi les professionnels du milieu fermé. Sous l'impulsion du chef de détention, cette expertise permet de prévenir rapprochements criminels, incidents graves en prison, ou encore préparation d'attentats à l'extérieur et de générer des enquêtes ciblées, la police pénitentiaire ayant des compétences de police judiciaire⁶²⁰.

Le chapitre 4 met l'accent sur la *genèse juridique et organisationnelle d'un système pénitentiaire spécialisé*. L'auteur revient sur trois réformes clé en matière de prise en charge de la criminalité organisée de type mafieux : la création au Département de l'administration pénitentiaire (DAP) italien, en 2007, d'un bureau centralisé d'enquêtes, *Nucleo Investigativo Centrale* (NIC) ; l'application d'un dispositif législatif dérogatoire du droit commun en détention (l'article 41-Bis de la loi pénitentiaire et notamment son alinéa 2 introduit en 2009⁶²¹) ; le recours à une équipe

pénitentiaire spécialisée créée en 1997, désormais principalement dédiée à la surveillance de ces détenus 41-bis : le *Gruppo Operativo Mobile* (GOM).

Les chapitres 5 et 7 traitent directement des *cibles et méthodes du renseignement pénitentiaire*. Le chapitre 5, le plus intéressant, détaille les cibles du réseau de renseignement pénitentiaire. L'auteur illustre bien en quoi les périodes d'incarcération sont stratégiques pour les grandes mafias italiennes, tant pour le prestige des chefs incarcérés - dont l'approbation sera toujours sollicitée depuis l'extérieur, que pour le contrôle de la loyauté des autres détenus de l'organisation. L'enjeu pénitentiaire est décrit comme stratégique, tant les organisations mafieuses sont difficiles à infiltrer. D'autres exemples de l'importance du renseignement pénitentiaire concernent la lutte contre les Brigades rouges (BR). Plusieurs mentors et membres des BR incarcérés ont ainsi été traités comme sources repenties, ce qui a par exemple favorisé la libération du général américain Dozier en 2012, séquestré par les BR. Le terrorisme islamiste est brièvement évoqué, la lutte contre Al-Qaïda après le 11 septembre 2001 ayant mené à la création du *Comitato di Analisi Strategica Antiterrorismo* (CASA), comité interservices auquel le DAP italien participe.

L'ouvrage bénéficie de la connaissance approfondie et directe du milieu pénitentiaire par son auteur et témoigne de la place importante des praticiens dans les études de renseignement⁶²². Les spécificités de la détention, du travail des surveillants pénitentiaires et des cibles du renseignement sont ainsi clairement mises en évidence. La plus-value essentielle de l'ouvrage réside dans les nombreux exemples mettant en évidence la dangerosité des chefs mafieux ou

l'application du 41-bis, cf. Sebastiano Ardita, *Ricatto allo Stato. Il « 41-bis e le stragi mafiose. La trattativa tra Cosa Nostra e le istituzioni*, Milan, Sperling & Kupfer, 2011.

⁶²² *Gnosis*, revue italienne de renseignement créée en 2004 par le haut fonctionnaire Carlo Mosca, est aujourd'hui encore sous la responsabilité du directeur de l'Agence italienne de renseignement intérieur (AISI).

⁶²⁰ Pour un point plus général sur la police pénitentiaire, en français, cf. Raffaella Sette, « La police pénitentiaire. L'exemple de l'Italie », Paul Mbanzoulou et François Dieu (dir), *Administration pénitentiaire et Justice. Un siècle de rattachement*, L'Harmattan, Paris, 2011, p. 211-222.

⁶²¹ Pour un point détaillé sur la genèse et

terroristes incarcérés et la réussite d'enquêtes auxquelles la PP a contribué.

L'auteur rappelle entre autres cas tragiques celui de la prison de Cosenza dans les années 1980, dont les chefs d'établissement et de détention ont voulu reprendre le contrôle aux dépens d'un chef de la 'Ndrangheta qui y était incarcéré. Ce dernier a successivement commandité l'assassinat des deux responsables pénitentiaires en 1985 et 1986. Concernant la contribution du renseignement pénitentiaire à des enquêtes sensibles, un succès significatif parmi d'autres a visé un "Boss" incarcéré de la 'Ndrangheta, dont le comportement en détention avait attiré l'attention des agents pénitentiaires. Après de longs décodages des codes gestuels et verbaux, d'écoutes téléphoniques, l'enquête a démontré sa volonté de faire assassiner à l'extérieur un membre de son organisation ayant collaboré avec la Justice italienne. Les communications peuvent prendre des formes inattendues, telle une chanson entendue ou non sur une radio locale contrôlée par l'organisation.

La démarche pédagogique de démonstration de l'action proactive de renseignement de la PP à destination du grand public éclairé, est accompagnée d'une volonté d'utilité pour les praticiens, plusieurs passages s'apparentant à des développements de manuels professionnels. De plus, F. Minniti réussit à mettre en valeur certaines figures importantes du renseignement pénitentiaire comme Angelo Incandela, chef de détention de la prison de Cuneo au début des années 1980 avant de rejoindre les Services de renseignement italiens. Il s'appuie notamment sur ses mémoires pour revenir sur plusieurs enquêtes liées aux BR⁶²³.

Mais contrairement à l'affichage de son titre, l'ouvrage demeure souvent trop généraliste avec de longs développements sur l'histoire de la mafia ou le cycle du renseignement. Très descriptif, il cite à plusieurs reprises de longs extraits d'organigrammes ou d'articles de loi, qui

auraient mérité d'être renvoyés en annexes — absentes. Certains développements contribuent au brouillage entre les notions d'observation et de renseignement, qui ne recouvrent pas les mêmes enjeux et méthodes. Les sources ouvertes et le renseignement humain sont trop brièvement cités comme méthodes de renseignement particulièrement utiles en milieu pénitentiaire.

Francesco Minniti ne s'appuie que sur un nombre très restreints de références scientifiques, dont témoigne le peu de notes de bas de page et une bibliographie très restreinte. Si son travail ne vise pas à l'exhaustivité, il manque cependant d'un ancrage historique et culturel sur le temps long et ne présente pas les tensions inhérentes à la valorisation du renseignement pénitentiaire, notamment en terme de cultures professionnelles différentes/divergentes. Un biais de valorisation professionnelle semble parfois à l'œuvre, l'auteur ne faisant par exemple qu'effleurer la question de la corruption au sein du personnel pénitentiaire. Le registre émotionnel semble également parfois utilisé de manière excessive, via des remerciements appuyés aux personnels pénitentiaires ou encore à propos des juges Falcone et Borsellino décrits comme des « héros ».

La prise en considération du travail de Francesco Minniti démontre l'intérêt de diversifier les sources des *Intelligence studies*, en ne s'appuyant pas exclusivement sur les travaux anglophones. En France, le champ des études pénitentiaires est dominé par des auteurs critiques. Au regard de la situation pénitentiaire italienne, l'article *41bis* a ainsi été décrit comme le symptôme d'un « paradigme de l'urgence » démontrant qu'« il n'y a pas de bonne prison »⁶²⁴. Sujet encore très peu investi, le renseignement pénitentiaire n'a pas encore été valorisé par un praticien de l'administration pénitentiaire, l'ouvrage de l'un de ses anciens responsables ne citant symptomatiquement quasiment pas cette

⁶²³ Pino Nicotri, *Agli ordini del generale Dalla Chiesa. Il pentimento di Peci, il caso Moro e altri misteri degli anni '80 nel racconto dell'agente segreto maresciallo Incandela*, Venise, Marsilio, 1994, p.159.

⁶²⁴ Jacques Mucchielli, « Article 41-bis et prisons italiennes », Philippe Artieres, Pierre Lascoumes (dir), *Gouverner, enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

thématique⁶²⁵. Il est à l'inverse l'objet depuis quelques années de critiques excessives, sur son principe même⁶²⁶ comme sur ses résultats concrets dans des quartiers très spécifiques⁶²⁷. Il y a sans aucun doute place pour des travaux universitaires évitant à la fois les biais positifs institutionnels comme es pré-supposés dénonçant une policarisation paranoïaque de l'administration pénitentiaire.

Aurélien Hassin

⁶²⁵ Cf. Olivier Maurel, *Le taulier. Confessions d'un directeur de prison*, Paris, Fayard, 2010.

⁶²⁶ Cf. Jean-Marie Delarue, « Le renseignement pénitentiaire », *Après-demain*, 45/1, 2018, p. 7-9.

⁶²⁷ David Scheer, Gilles Chantraine, « Intelligence and Radicalization in French Prisons: Sociological Analysis Bottom-Up », *Security Dialogue*, 53/2, 2021, p 112-129.

Publications de notre équipe



